

**TOPOGRAPHIE**  
**ET**  
**HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER**

**PAR**  
**LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAËDO**  
**ABBÉ DE FROMENTA**

**DÉDIÉE**  
**AU TRÈS ILLUSTRÉ SEIGNEUR**  
**DON DIEGO DE HAËDO**  
**ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL**  
**DU ROYAUME DE SICILE**

**IMPRIMÉ À VALLADOLID EN 1612**

**Traduit de l'espagnol par :**

**MM. le Dr. MONNEREAU et A. BERBRUGGER**

**EN 1870**

**Livre numérisé en mode texte par :  
Alain Spenatto.**

**1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.  
alainspenatto@orange.fr**

**ou**

**spenatto@algerie-ancienne.com**

**D'autres livres peuvent être consultés  
ou téléchargés sur le site :**

**<http://www.algerie-ancienne.com>**

**Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.  
Il propose des livres anciens,  
(du 14e au 20e siècle),  
à télécharger gratuitement ou à lire sur place.**

## Avant-propos

Le savant et regretté fondateur de la Société historique algérienne qui pendant plus de trente ans consacra sa vaste et patiente érudition à recueillir tous les documents propres à jeter quelque lumière sur cette histoire si peu connue de la Régence d'Alger, avait traduit une partie du premier livre de l'ouvrage d'Haëdo, intitulé *Topographie et Histoire générale d'Alger*. Outre une description topographique fort exacte de l'ancien Alger et de curieux détails sur les mœurs de ses habitants, l'ouvrage du Bénédictin Haëdo renferme l'histoire des trente premiers pachas, plus trois dialogues, l'un sur la captivité, l'autre sur les Martyrs et le dernier sur les Marabouts ; composé vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et imprimé à Valladolid en 1612, ce livre est devenu extrêmement rare aujourd'hui, et la Bibliothèque d'Alger en possède seulement un exemplaire qu'elle se procurait il y a vingt ans avec beaucoup de peine.

« Depuis la conquête de l'Algérie, dit M. Berbrugger<sup>(1)</sup>, Haëdo, a été de plus en plus consulté par les hommes qui font des études sérieuses sur ce pays. Il fut même devenu promptement populaire si la rareté de son ouvrage, l'idiome étranger dans lequel il est écrit avec une orthographe surannée et une très incommode disposition typographique n'avaient été des obstacles insurmontables pour la plupart des lecteurs.

« Un ouvrage officiel, le *Tableau de la situation des établissements français en Algérie*, dit en parlant de l'œuvre d'Haëdo : Ce livre se recommande par la scrupuleuse exactitude de l'historien espagnol (voir *La situation* de 1841, page 415). Cette

---

1. *Géronimo*, pp. 54 et 55, Bastide éditeur, 1860.

appréciation due à M. le capitaine de frégate Rang qui a prouvé par d'utiles publications sa compétence en fait d'histoire de l'Algérie est un témoignage d'un grand poids en faveur d'Haëdo. »

En présence d'un hommage si complet rendu au mérite de cet ouvrage, j'ai cru faire une œuvre utile en continuant le travail interrompu trop tôt par la mort de M. Berbrugger. Ce vénéré Président de notre Société, avait particulièrement traduit d'Haëdo, des chapitres relatifs aux mœurs et coutumes des habitants d'Alger, et se proposait sans doute de réfuter à l'occasion certaines allégations du bénédictin espagnol.

J'entreprends aujourd'hui cette double tâche : et si mes annotations critiques surtout, n'atteignent pas toujours la hauteur de vues qui distinguait les écrits de ce maître regretté, qu'on veuille bien excuser mon insuffisance, car en apportant mon humble concours à ce travail j'ai voulu aussi payer en tribut de reconnaissance à la mémoire du savant aussi éminent que modeste qui m'honora toujours d'une bienveillance particulière.

*Alger, avril 1870.*

Dr Monnereau

**TOPOGRAPHIE  
ET HISTOIRE GÉNÉRALE  
D'ALGER**



## CHAPITRE 1<sup>er</sup>

### De la fondation d'Alger et de sa noble et antique origine

La ville généralement connue sous le nom d'Alger, si tristement renommée de nos jours par les nombreux et incessants dommages que ses habitants causent à tous les États de la chrétienté, est située en Afrique dans la province appelée autrefois Mauritanie Césarienne, sur les bords de la mer Méditerranée, à une élévation du pôle d'environ 37 degrés<sup>(1)</sup>.

On ignore l'époque de sa fondation, ainsi que le nom de son fondateur, cependant l'historien maure Jean Léon, dit dans sa description de l'Afrique<sup>(2)</sup> qu'Alger ayant été anciennement construite par une peuplade de l'Afrique appelée Mesgrana (*Beni Mesr'anna*) avait dans le principe porté ce dernier nom ; toutefois il n'indique aucune date, et ne cite, comme cela est indispensable, aucun autre auteur pour confirmer ses allégations. Cependant ce nom de Mesgrana se rapportant à une nation, à une peuplade ou à une cité, ne se trouve ni dans Strabon, ni dans Pline, ni dans Polybe, ni dans l'Itinéraire d'Antonin, et pourtant, ces ouvrages contiennent une description minutieuse de toutes les provinces de l'Afrique et qui plus est des peuples et des villes du monde entier. L'opinion la plus certaine et la plus ancienne à ce sujet est celle émise par Strabon, historien d'une autorité incontestable qui, en traitant des villes et populations de la Mauritanie Césarienne, dit en parlant d'Alger bien qu'il ne lui donne pas son vrai nom<sup>(3)</sup> :

« Sur cette côte il y avait une ville appelée Iol, Juba, père de Ptolémée, l'ayant construite, changea son nom en celui de

---

1. Élévation du pôle est ce que nous appelons aujourd'hui latitude du lieu. Celle d'Alger est de 36° 47' N.

2. Léon l'Africain.

3. Strabon, liv. 17.

Cesarea<sup>(1)</sup>. Cette ville possède un port en avant duquel on voit une petite île. »

L'opinion de Strabon confirmée par un grand nombre d'auteurs démontre que la latitude d'Alger que nous avons indiquée comme étant de 37° 3/4 est à peu de chose près la même que celle que Ptolémée assigne à Iol Cesarea. Il est facile de reconnaître que la situation actuelle d'Alger, sa distance des autres localités environnantes se rapporte parfaitement à tout ce qui est dit sur Iol Cesarea dans les *Tables* de Ptolémée, la *Géographie* de Strabon et l'*Itinéraire* d'Antonin. Si tous ces témoignages étaient insuffisants, nous trouverions la preuve la plus évidente dans le texte de Strabon plus haut cité, quand il dit : Iol Cesarea était une ville maritime sise dans la Mauritanie Césarienne qui possédait un port au-devant duquel se trouve un îlot<sup>(2)</sup>. Nous voyons donc qu'Alger se trouve exactement dans ces conditions particulières que ne remplit aucune autre ville maritime de la Mauritanie Césarienne<sup>(3)</sup>. On doit également conclure de ce fait qu'Alger est une ville très ancienne, que construite bien avant le temps d'Auguste César elle devait se trouver déjà en ruines à cette époque, puisque Strabon dit que le roi Juba entreprit de la reconstruire. Afin de faire comprendre le motif qui poussa ce roi à lui donner le nom de Cesarea, il est bon de savoir que Strabon n'entend pas parler ici du roi Juba, premier de ce

---

1. En invoquant le témoignage de Strabon pour établir qu'Alger est située sur l'emplacement d'Iol Cesarea, Haëdo commet une erreur partagée par quelques écrivains anciens et modernes. L'identité d'Alger avec Icosium et celle de Cherchell avec Iol Cesarea est un fait acquis aujourd'hui à la science archéologique d'une manière irréfutable. (Voir *Icosium* par A. Berbrugger, édit. de 1845, p.19).

2. Il y avait au contraire plusieurs îlots au-devant du port d'Alger, le principal sur lequel s'élevait le fort appelé (Pénon) Pegnon, construit par les Espagnols qui l'occupèrent jusqu'en 1529, puis quatre ou cinq îlots ou récifs moins importants situés à petite distance de la terre ferme.

3. C'est une erreur, car Cherchell possédait un îlot qui sert de tête à la jetée que nous avons construite, et Rusgunia la ville romaine du cap Matifou avait un mouillage abrité par des travaux reliant la terre ferme à un îlot submergé aujourd'hui, près duquel le bâtiment à vapeur de l'État, le *Sphinx*, fit côte en 1846.

nom, fils du grand Bocchus, roi de Mauritanie qui livra Jugurtha, roi de Numidie à L. Silla envoyé de Marius, et qui ayant embrassé plus tard le parti de Pompée fut vaincu par César et se donna la mort. Or, il s'agit ici de Juba II, son fils ; ce prince très jeune au moment de la mort de son père, tomba aux mains de César qui l'emmena pour orner son triomphe et le fit attacher avec les autres captifs au-devant de son char, suivant la coutume. Ce jeune Juba, doué d'une grande intelligence et d'un esprit supérieur fut élevé à Rome, il y acquit une excellente instruction qui lui permit d'écrire une histoire citée souvent par Pline et plusieurs autres écrivains. On a dit de ce prince que de Numide barbare, il en était venu à se faire comprendre parmi les écrivains les plus savants, et que la supériorité de son instruction l'avait rendu plus remarquable que le pouvoir royal qu'il avait exercé. Ses talents et ses qualités personnelles le firent rechercher et aimer d'Auguste (le successeur de Jules César) : ce prince lui rendit non seulement sa liberté, mais encore le maria à Silène (Séléné) fille de Marc-Antoine et de Cléopâtre reine d'Égypte. D'après Suétone, cette jeune fille ainsi que ses frères et sœurs germains avaient été amenés d'Égypte par ordre d'Auguste qui les fit élever dans son propre palais. Ce souverain en mariant Juba, lui rendit les États que son père possédait de son vivant ; ils comprenaient la Mauritanie tout entière, et de plus, suivant la division de cette époque, les royaumes de Suz, de Tlemcen, de Maroc, de Tirudante, de Fez, d'Oran, de Ténès, d'Alger, de Bougie jusqu'à Bône, formant dans leur ensemble une vaste région composée de provinces riches et fertiles. En parlant de cette restitution, Plutarque dit avec raison que la captivité de Juba fut la cause de son bonheur. Réintégré dans le royaume de ses pères, ce prince fit comme tous les souverains amis de Rome, qui, soit pour flatter César Auguste, soit pour se montrer reconnaissants de ses bienfaits (très nombreux d'après Suétone) fondèrent dans leurs États quelques villes ou localités auxquelles ils donnaient le nom de César Auguste. Ainsi procéda Archelaüs

en Cappadoce, de même agirent les vétérans de l'armée romaine en Espagne, et beaucoup d'autres en divers lieux qui fondèrent ou reconstruisirent des villes, les agrandirent et après les avoir embellies par l'érection d'œuvres de la plus grande munificence telles que tours, théâtres, aqueducs et temples, leur appliquaient le nom de Julia Augusta ou celui de Cesarea. C'est également de cette manière que procéda Hérode pour la tour de Straton<sup>(1)</sup>, il l'orna de constructions élevées avec la plus grande magnificence et la nomma Cesarea, en l'honneur d'Auguste César. Le roi Juba, autant pour imiter cet exemple que pour donner une preuve de sa reconnaissance à celui qui l'avait comblé de ses bienfaits, reconstruisit, suivant Strabon, la ville de Iol et lui donna le nom de Cesarea. Ce fait donne lieu de croire qu'avant cette restauration Iol était une cité importante, puisque Juba l'avait choisie parmi tant d'autres villes très remarquables de ses États pour recevoir le nom du très illustre et très puissant empereur à qui il devait tout. Il est certain que l'importance de cette cité a dû s'accroître considérablement depuis qu'un souverain puissant et riche l'avait reconstruite avec tant d'empressement dans l'unique but d'éterniser la gloire et le nom d'un empereur aussi célèbre que le fut Auguste. Il devait d'autant plus en être ainsi qu'en dehors de ce dernier motif, le roi Juba, bien qu'il possédât dans ses États plusieurs villes fort considérables, choisit dès lors et désigna spécialement Iol Cesarea pour capitale et s'y fixa avec sa cour, ainsi que Pline nous le fait connaître dans son histoire<sup>(2)</sup>.

Après la mort de Juba, l'empereur Caligula fit méchamment mourir Ptolémée, fils de ce roi dont il était le parent, puisque Séléne, mère de Ptolémée, était, ainsi que nous l'avons dit, fille de Marc-Antoine et par conséquent alliée à Caligula, qui était arrière-petit-fils de Marc-Antoine, et petit-fils de sa plus jeune fille Antonia ; celle-ci en effet avait eu de son union avec

---

1. V. Josephus, de Bello Judaico. D. Hieronymus in cap. XVI.

2. Pline, lib. V, chap. 2.

Drusus, beau-fils d'Auguste, un fils qui fut Germanicus, père de Caligula. Ce dernier par suite de ce meurtre, s'empara de tout le royaume de Mauritanie qu'il divisa en deux grandes provinces, ainsi que le raconte l'historien Suétone<sup>(1)</sup>. Il appela la première Mauritanie Tingitane, du nom de la ville de Tingis, aujourd'hui Tanger, ville considérable bâtie autrefois par Anthée et que son importance désignait au choix de l'empereur comme capitale de cette province. La seconde fut appelée Mauritanie Césarienne du nom de Iol Cesarea, parce que cette ville était devenue, ainsi que nous l'avons dit, la capitale de cette grande province. Ce fait confirme notre opinion déjà exprimée au sujet de l'origine illustre et de la haute renommée de Iol Cesarea à cette époque reculée ; s'il n'en avait pas été ainsi, jamais l'empereur romain ne l'eût appelée dans ce partage à devenir la capitale d'une aussi vaste et aussi belle province, et n'en eût pas fait, par conséquent, la résidence du proconsul, ni le siège d'un tribunal, faveur dont jouissaient uniquement les villes métropolitaines, résidence habituelle des gouverneurs romains. Ces tribunaux portaient le nom de « *Conventus Provinciarum* », parce que de tous les points de chacune des provinces on y avait recours pour l'administration de la justice. Plus tard, l'empereur Claude qui succéda à Caligula annoblit encore davantage Iol Cesarea parce que suivant Pline<sup>(2)</sup> il lui conféra le titre de colonie romaine et la rendit par ce fait le séjour habituel d'un grand nombre de soldats et de vétérans romains.

Il est certain que si cette ville ne leur eût pas offert et au-delà tous les avantages de l'Italie, sous le rapport du climat, de la facilité d'y mener une existence heureuse, ils n'eussent pas abandonné le sol natal pour vivre à jamais sur la terre d'Afrique et en faire une seconde patrie. Pline qui vécut au temps de

---

1. Suétone, lib. IV.

2. Pline, lib. V.

Néron et de Vespasien et qui dédia son histoire à Titus, fils de ce dernier, raconte que depuis le règne de Claude, Iol Cesarea était l'une des villes les plus célèbres de cette époque. Le titre de colonie romaine était alors une illustration fort ambitionnée par toutes les villes : leurs habitants suivant les auteurs<sup>(1)</sup> jouissaient de toutes les libertés, privilèges et exemptions accordés aux citoyens de Rome ; ils étaient considérés comme leurs égaux : ils pouvaient, tant que l'usage en fut conservé, voter sur toutes les affaires relatives à la république romaine, et concourir non seulement à toutes fonctions ou emplois, mais encore prétendre au gouvernement de l'Italie, des autres provinces de l'empire, et à celui de Rome elle-même. Les habitants des colonies romaines étaient tellement romains par les lois, les usages, les cérémonies, la langue et jusque dans leurs jeux publics qu'Aulu Gèle a dit<sup>(2)</sup> que ces colonies n'étaient qu'une extension de Rome, ou bien suivant d'autres auteurs, la représentation en petit du peuple romain lui-même.

Les habitants d'Alger se trouvaient dans toutes les conditions que nous venons d'exposer, au temps d'Adrien qui fut le 15<sup>e</sup> empereur romain. Ptolémée qui vivait à cette époque vers 135 de J.-C., signale parmi les villes de la Mauritanie Césarienne inscrites dans ses tables, Iol Cesarea, qu'il qualifie de colonie romaine. Il devait en être également ainsi à l'époque du règne d'Antonin-le-Pieux, vers 160 de J.-C., puisque dans son itinéraire de toutes les villes de l'empire romain, il la désigne de la même manière. Plus tard, lors de la décadence de cet empire, quand sous la conduite de leurs rois Gunther et Genseric, les Vandales et les Alains appelés par le comte Boniface qui gouvernait au nom de Valens III, passèrent en l'an 427 de J.-C., d'Espagne en Afrique, mettant à feu et à sang toutes les villes de ce pays, il est à croire que Iol Cesarea n'eût pas un sort

---

1. V. M. Tull. ora pro Archia et pro Arcesina.

2. Gelius, XVI, chap. 13. Onophrius ut supra.

meilleur que celui d'autres villes très importantes des deux Mauritanies mises à sac et rasées par ces Barbares impitoyables. Des événements analogues ont dû se produire également quand vers l'an de J.-C. 697, sous le règne de l'empereur Léonce, les Arabes conquirent et ruinèrent l'Afrique entière. Ce fait est signalé par Jean Léon<sup>(1)</sup> dans sa description de ce pays ; quand en parlant du cap Matifou, situé à 12 milles à l'est d'Alger, il dit qu'il y avait sur cette pointe avancée, une ville importante bâtie par les Romains<sup>(2)</sup>, et détruite par les Goths, dont les pierres ont dû servir à réédifier presque en totalité Alger qui devait être alors entièrement rasée. Bien que cet auteur n'explique pas clairement la destruction et le rétablissement de cette ville, on peut être certain que malgré les désastres qu'elle eut à subir à deux reprises différentes, par suite de la double invasion des peuplades barbares, elle n'en fut pas moins habitée sans interruption. Ce fait, à défaut d'autres preuves, est démontré par l'existence actuelle de vieilles tours, d'anciennes mosquées<sup>(3)</sup>, et de tous les édifices publics construits d'après les règles de cette architecture des anciens dont on trouve des traces dans les autres villes de la même époque. L'existence de ces monuments devait inviter les habitants à ne pas abandonner cette ville. Un autre motif les y retenait encore, le voisinage de la mer qui baigne ses murailles, et la commodité de son port formé naturellement par une petite île distante de la côte d'une portée d'arbalète. Bien qu'il ne fût pas disposé alors pour la sécurité du mouillage comme il l'est aujourd'hui par suite des travaux entrepris par Kheir ed-Din Barberousse<sup>(4)</sup>, il offrait aux navires un refuge assez sûr. À ces

---

1. Léon l'Africain, *Descript. Africae*, p. 4.

2. Rusgunia, située d'après l'itinéraire d'Antonin, à 12 milles d'Icosium. Voir *Icosium*, par A. Berbrugger, *loc. cit.*

3. Ces mosquées devaient être probablement des églises ou des temples païens transformés et adaptés au culte musulman par suite de l'invasion arabe.

4. Après la prise du Pégnon (1529), Kheir ed-Din fit démolir ce fort élevé par les Espagnols, et en employa les matériaux à la construction de la jetée qui

avantages venaient s'ajouter d'abord l'abri des murailles d'une ville que sa situation rendait inexpugnable à cette époque où l'on ne combattait qu'avec la lance et l'épée, ensuite la fertilité de ses vastes plaines, et des collines environnantes couvertes d'arbres fruitiers, donnant naissance à des sources abondantes qui répandaient à profusion leurs eaux dans un nombre infini de jardins délicieux.

Il n'est donc pas possible de croire qu'une localité si abondamment pourvue de tout ce qui peut servir à l'existence n'eût pas trouvé les habitants disposés à jouir de ces dons que la nature leur avait si libéralement répartis.

---

rattacha les îlots à la terre ferme, par l'immense travail de plusieurs milliers de captifs chrétiens ; il obtint ainsi en trois ans le port d'Alger, tel que nous l'avons trouvé en 1830.

## CHAPITRE II

### Pour quels motifs on a donné à cette ville le nom d'Alger

L'invasion arabe occasionna en Afrique, en Espagne, dans les Baléares et les autres pays environnants des changements étranges et considérables à tous les points de vue, notamment en ce qui concerne la religion et les mœurs<sup>(1)</sup>.

En Afrique et en Espagne, où cette invasion jeta les plus profondes racines, il n'y eut pas une ville, une bourgade, une montagne, une rivière, une fontaine, un arbre, une plante, qui ne perdit son nom usuel pour en recevoir un autre tout différent. Cette peste (de changement de noms) porta un si grave préjudice aux beaux-arts et principalement à la philosophie, à l'astrologie, à la médecine professées par quelques Arabes, que jusqu'à ce jour les savants n'ont cessé de travailler pour nettoyer ces écuries d'Augias, et encore ne sont-ils pas parvenus à écarter la quantité infinie de noms et d'expressions arabes qui entachent les sciences et les arts<sup>(2)</sup>. Je cite ce fait parce que c'est

1. Vide Suidam et Lucianum in Specudomante.

2. Cette peste en effet, après avoir envahi l'Espagne devenue musulmane, y apporta les sciences et les arts que cultivèrent un grand nombre de Mahométans illustres. Aux titres incontestables que ces hommes surent acquérir par leurs travaux aussi nombreux que variés, vient s'ajouter la gloire d'avoir conservé au monde savant une partie des œuvres les plus importantes de l'antiquité grecque et romaine. Pourtant, après s'être enrichie, en s'assimilant une grande quantité de mots dont l'origine arabe est évidente, la langue espagnole n'a pu à son tour nous transmettre qu'en les défigurant les noms de Rhazès, d'Avicenne et d'Averrhoës.

Un mot seulement sur chacun de ces trois savants qui professèrent avec tant d'éclat la philosophie et la médecine, et dont les œuvres traduites en latin furent pendant plusieurs siècles la base de l'enseignement en Europe.

Rhazès, dont le véritable nom est : Mohammed Abou Beker Ibn Zakaria (dit Errazi, du nom de son pays natal) est le premier qui a écrit une monographie des maladies éruptives (rougeole, scarlatine, variole) et en a indiqué le traitement méthodique. C'est du sixième siècle que date l'apparition de la variole inconnue des anciens : sa découverte et sa première description appartient de droit aux médecins arabes.

ainsi que procédèrent les Arabes dès leur arrivée à Iol Cesarea : ils enlevèrent à cette ville son nom antique pour lui donner celui d'El-Djezaïr, qui veut dire l'Île<sup>(1)</sup>. Cette dénomination ne provient pas de ce que cette ville est située en face et un peu à l'ouest des îles Baléares comme semble l'indiquer Léon l'Africain<sup>(2)</sup>, mais bien de ce que dès le principe elle a été établie vis-à-vis et à proximité de la petite île dont nous avons déjà parlé, qui se trouve distante de la côte d'une portée d'arbalète.

Donc pour les Arabes, ce nom d'El-Djezaïr signifie la ville de l'Île (des îles). Mais comme il arrive fréquemment qu'on ne prononce jamais les mots d'une langue étrangère sans en modifier l'accentuation, nous autres chrétiens, nous avons, par suite d'une mauvaise prononciation, altéré le nom arabe d'El-Djezaïr, qui est devenu Argel pour les Espagnols, et Algeri pour les Italiens et les Français.

---

Avicenne, Abou Ibn Sina, médecin et philosophe de Cordoue, fit connaître les œuvres d'Aristote, et composa d'après ce dernier des traités de logique et de métaphysique empreints d'une certaine originalité. Ses kanoun ou préceptes de médecine furent adoptés pendant longtemps comme le guide le plus sûr des étudiants.

Enfin, Averrhoés, ou mieux Ibn Rochd, commentateur des kanoun d'Avicenne, traduisit en arabe et commenta également les œuvres d'Aristote ; la version latine de ce travail fut longtemps la seule en usage dans les écoles du moyen-âge.

1. Plutôt les îles.

2. Léon l'Africain, liv. IV.

### CHAPITRE III

#### **Des différents souverains maures qui ont occupé Alger**

Lorsque par suite de leur occupation, les Arabes divisèrent l'Afrique et l'Espagne en plusieurs royaumes et commandements, Alger qui avait porté pendant si longtemps le titre de capitale, échut en partage aux rois de Tlemcen, dont elle reconnut la souveraineté jusqu'au jour où Abuferid (Aboul Fehri), roi puissant de Tunis, s'empara de la ville de Bougie. Ce prince qui avait rendu tributaire le roi de Tlemcen, partagea au moment de sa mort ses États entre ses trois fils ; le plus jeune, nommé Abd el-Aziz, reçut pour sa part un vaste territoire, et fit de la ville de Bougie la capitale de son royaume<sup>(1)</sup>.

Peu après la mort de son père, Abd el-Aziz ayant déclaré la guerre au souverain de Tlemcen, fit de continuelles excursions sur divers points du territoire de ce royaume et particulièrement du côté d'Alger, qui n'est éloigné de Bougie que d'environ 120 milles d'Italie, soit 30 lieues. Les habitants de cette ville se voyant mal défendus par le roi de Tlemcen, vinrent faire leur soumission à Abd el-Aziz, lui payèrent un tribut, et par ce fait, se rendirent à peu près indépendants, vivant en quelque sorte sous forme de république. Cet état de choses se maintint jusqu'en l'année 1509, époque à laquelle le comte Pedro Navarro, agissant au nom du roi d'Espagne, enleva aux Maures les villes d'Oran et de Bougie.

Les habitants d'Alger, craignant de voir apparaître sous leurs murs ce conquérant qui, dans sa course victorieuse, avait déjà assiégé et détruit plusieurs villes du littoral barbaresque, résolurent, d'un commun accord, de se mettre sous la protection

---

1. Les Hammadites, seconde branche des Zéirites qui firent de Bougie la capitale de leurs États, régnèrent jusqu'en 1152 (547). (A. Rousseau, *Annales tunisiennes*, p. 9).

du chef puissant des Arabes de la Mitidja, vaste contrée avoisinant leur ville. Ce cheikh, nommé Selim El-Eutemi<sup>(1)</sup>, se chargea en effet de les défendre ; il les protégea d'une manière efficace, pendant plusieurs années, jusqu'au jour où les Turcs se rendirent traîtreusement maîtres d'Alger en s'en emparant de la manière que nous allons exposer.

---

1, Selim Et-Teumi, chef de la tribu arabe des Taleba alors maîtresse de la Mitidja, où elle s'était établie de l'assentiment des Kabyles des Beni Mellikeuch, après que les Beni Toudjin les eurent chassés de la province de Titeri.

## CHAPITRE IV

### Comment Alger tomba au pouvoir des Turcs

Depuis longtemps déjà, les habitants d'Alger s'étaient adonnés aux courses sur mer avec quelques navires à rames construits chez eux, volant, causant aux chrétiens le plus grand préjudice ; mais après la conquête du royaume de Grenade effectuée par le Roi Catholique, en l'année de N. S. 1492<sup>(1)</sup>, ces actes de piraterie augmentèrent considérablement par suite du passage en Barbarie d'un grand nombre de Maures provenant de ce royaume ou de ceux de Valence et d'Aragon. Ces Maures, nés et élevés en Espagne, se trouvaient, par leur connaissance pratique des côtes de ce pays, et de celles des îles voisines de Majorque, Minorque, Ivice, etc., dans les conditions les plus favorables pour exercer sur ces divers points leur coupable industrie ; c'est effectivement ce qu'ils firent.

Après que le comte Pedro Navarro, agissant au nom du Roi Catholique, eût enlevé, ainsi que nous l'avons dit, la ville d'Oran aux Maures en l'année 1509, ce souverain fit diriger une flotte puissante sur Alger et sur Bougie dans l'intention de détruire ces deux villes et d'en chasser tous les corsaires qui y trouvaient un abri. À cette nouvelle, les habitants d'Alger, frappés de terreur, s'empressèrent de se soumettre à l'obéissance du roi d'Espagne et conclurent avec lui un traité de dix ans par lequel ils s'engageaient à lui payer chaque année un tribut. Mais comme la principale intention du Roi Catholique était d'empêcher la continuation de la piraterie des Algériens, il fit établir, soit de bon gré soit de force, sur l'île que nous avons dit si rapprochée de la ville d'Alger, un fort dans lequel il installa, sous les ordres d'un capitaine, une garnison de deux cents

---

1. Ferdinand V, dit le *Catholique*, déjà roi d'Aragon et de Navarre ; ce prince par son mariage avec Isabelle réunit la Castille à ses États. Ferdinand et Isabelle portèrent en commun le titre de roi d'Espagne, depuis l'expulsion des Maures par suite de la conquête de Grenade.

hommes, largement pourvus de vivres, d'artillerie et de munitions<sup>(1)</sup>. Par ce moyen, les Algériens furent suffisamment empêchés de se livrer à la course sur mer, et à toute tentative de rébellion<sup>(2)</sup> jusqu'à la mort de ce souverain qui eut lieu au mois de janvier 1516 ; à cette nouvelle, ils résolurent de profiter de cette circonstance pour se débarrasser du joug des chrétiens.

À cet effet, ils adressèrent des envoyés à Barberousse qui se trouvait alors à Giger (Djidjelli), ville de la côte située à 180 milles à l'est d'Alger, pour le supplier au nom de cette brave et de cette expérience dans la guerre dont il avait donné tant de preuves, de vouloir bien venir au plus tôt avec ses galères et ses troupes turques les délivrer du pouvoir des chrétiens et de la vexation continuelle qu'ils subissaient par leur présence dans ce fort<sup>(3)</sup>, s'engageant à le récompenser lui et ses soldats des efforts qu'ils tenteraient dans ce but. En entendant les propositions de ces émissaires, Barberousse fut extrêmement charmé de l'occasion qui lui était offerte de réaliser le désir qu'il caressait depuis longtemps de se rendre maître d'Alger, et d'un grand royaume en Berbérie. Il témoigna donc à ces Algériens la peine qu'il éprouvait de les voir si maltraités par les chrétiens, il leur exprima son plus vif désir de les délivrer de cette oppression, et les renvoya très satisfaits de cette réponse. Prenant immédiatement ses dispositions, il embarqua quelques jours après sur huit galères

---

1. C'est alors que pour assurer les effets de ce traité, le comte Pedro Navarro conquérant de Bougie vint construire à grands frais et avec une merveilleuse promptitude sur le principal îlot d'Alger, la forteresse qui reçut le nom de Pégnon, à cause de la base rocheuse qui la supportait. (*Peñon* augmentatif de *Peña* signifie gros rocher en espagnol). A. Berbrugger, *Le Pégnon*, p. 16.

2. Il existait au lieu même où l'on voit aujourd'hui (1780) la tour du phare deux ouvrages fortifiés occupés par les chrétiens. Plus tard, lorsque ces forteresses tombèrent toutes deux au pouvoir de Kheir-ed-Din, il n'en conserva qu'une et fit servir les matériaux de l'autre à la construction de la jetée qui est encore debout. Le fortin conservé est celui qui sert de base à la tour du phare. (*Zohrat en-Nayerat*. Traduction d'Alph. Rousseau, sous le titre de *Chronique de la régence d'Alger*, p. 16).

3. Sa vue était comme une épine qui perçait le cœur des Algériens. (*R'azaouat Kheir ed-din*).

à destination d'Alger la majeure partie de ses Turcs avec de l'artillerie et des munitions, et se dirigea lui-même vers cette ville par la route de terre avec le reste de ses troupes.

Dès son entrée dans cette place, Barberousse, désireux de montrer ses bonnes intentions envers la population, se mit aussitôt à canonner la forteresse de l'île (le Pénon), mais sans résultat appréciable à cause de la faiblesse de son artillerie. Comme son principal but était de se rendre maître d'Alger, il étrangla quelques jours après de ses propres mains dans un bain Selim el-Eutemi (Et-Teumi), chef des Arabes de la Mitidja, qui, ainsi que nous l'avons dit, commandait dans la ville, et l'avait reçu dans sa propre maison avec la plus grande courtoisie. Dès que ce meurtre fut accompli, les Turcs parcoururent les rues de la ville proclamant à grands cris Barberousse souverain d'Alger. Les habitants saisis d'épouvante, n'osant faire aucune résistance, furent contraints de se soumettre au pouvoir de Barberousse, ainsi que nous le raconterons avec de plus amples détails dans l'histoire des Pachas ou Gouverneurs d'Alger.

Cet événement eut lieu dans le courant du mois d'août 1516, et depuis cette époque les Turcs sans cesser d'occuper Alger, n'en ont pas moins étendu leur domination sur toute la Berbérie. Ils ont acquis, sur mer et sur terre, pour les entasser dans Alger, un si grand nombre de richesses, que si cette ville fut autrefois une capitale<sup>(1)</sup> riche et puissante, on doit à plus forte raison la considérer aujourd'hui comme la plus célèbre et la plus renommée non seulement de la Berbérie, mais encore de toutes les villes, qui au Levant et à l'Occident, sont soumises à l'obéissance de la Turquie.

---

1. Nous avons démontré dans une note précédente comment Haëdo a confondu Iol Cesarea avec Alger. Au temps où, loi capitale des rois de la Mauritanie, était dans toute sa splendeur, Alger, sous le nom presque ignoré d'Icosium ne comptait guère que parmi les villes de troisième ordre ; elle n'est donc devenue la capitale de la Berbérie et n'a réellement acquis l'importance dont parle Haëdo que depuis qu'elle a été soumise à la domination turque.

CHAPITRE V  
**De la forme et de l'aspect  
 des murailles actuelles d'Alger**

Le circuit des murailles de cette ville peut être, par sa forme, comparé à un arc muni de sa corde ; son front de mer s'étend entre l'est et l'ouest, le port suit également cette direction ainsi que les angles, galeries et les terrasses de toutes les maisons qui sont dépourvues de fenêtres, comme nous le dirons plus loin.

Les murs qui représentent le bois de l'arc sont établis sur une colline qui va en s'élevant graduellement jusqu'à son sommet, et les maisons qui suivent aussi cette direction, sont bâties les unes au-dessus des autres de telle sorte que les premières, bien que grandes et hautes, n'empêchent point la vue de celles qui se trouvent derrière elles.

Une personne qui de la mer fait face à la ville d'Alger se trouve avoir à sa droite l'une des extrémités de cet arc correspondant au nord-ouest ; en face le sommet de cette ville qui regarde le sud en inclinant un peu vers l'ouest, à sa gauche enfin, l'autre extrémité qui est orientée vers le sud-est. Entre ces deux points extrêmes et pour compléter la ressemblance que nous avons indiquée, s'étend en figurant la corde de l'arc, une muraille moins élevée que les autres, bordant la mer et continuellement battue par la vague.

Notre comparaison se trouve, il est vrai, un peu défectueuse en ce qui concerne la corde de l'arc, parce que la muraille qui la figure, au lieu d'aller en ligne droite d'une extrémité à l'autre, comme cela doit être, fait avant d'atteindre le côté droit de l'arc, une forte saillie en mer sur une pointe naturelle formant une espèce d'angle ou d'épaulement. C'est à partir de cette pointe ou saillie, qui part de l'extérieur d'une porte de la ville<sup>(1)</sup>, que commence le môle établi par Kheir ed-Din Barberousse pour former le port, ce qu'il effectua en comblant par

---

1. La porte Bab el-Djezira, aujourd'hui porte de France.

un terre-plein la courte distance qui existait entre la ville et l'îlot. Au-delà de cette pointe, la terre et la muraille forment une rentrée qui va rejoindre directement l'extrémité droite de l'arc. Cette enceinte est de tout point très solidement bâtie, et crénelée à la mode ancienne. Du côté de la terre son pourtour est de 1 800 pas, et de 1 600 sur le front de mer, ce qui lui donne un développement total de 3 400 pas<sup>(1)</sup>. La hauteur de l'ancienne muraille qui s'élève en amphithéâtre est d'à peu près 30 palmes ou emfans<sup>(2)</sup>, et de 40 environ pour la portion bâtie sur les rochers qui longent la mer ; elle est partout d'une épaisseur moyenne de 11 à 12 palmes.

À cette enceinte continue, Barberousse, en 1532, fit ajouter un mur qui, passant sur le terre-plein par lequel il avait réuni la ville à l'îlot pour former le port, va directement en se portant sur la gauche rejoindre cet îlot. Ce mur a environ 300 pas de longueur, 10 emfans d'épaisseur et 15 de hauteur seulement, il est beaucoup moins élevé que les autres fortifications. Il a été établi surtout dans le but d'amortir sur ce point l'action des vagues furieuses fréquemment soulevées par les grands vents d'ouest, qui en empêchant la circulation sur le môle auraient en outre causé des avaries sérieuses aux divers bâtiments qui s'y trouvent amarrés. Un peu plus tard, en 1573, le pacha Arab Ahmed compléta ce travail en faisant enceindre d'un mur l'îlot, à l'exception de la partie méridionale qui comprend le port. Ce mur est beaucoup plus bas que celui du môle, c'est plutôt une sorte de parapet pour qu'en temps de guerre l'ennemi ne puisse pas débarquer sur l'îlot et se rendre maître du port, ce qui lui donnerait infailliblement toute facilité pour balayer la terre avec son artillerie.

---

1. Pas commun, soit deux pieds et demi.

2. La palme ou l'emfan, mesurée de l'extrémité du pouce à celle du petit doigt équivaut à 0m 25 c. environ.

## CHAPITRE VI

### Des portes d'Alger

Neuf portes pratiquées dans le mur d'enceinte facilitent au public l'entrée et la sortie de la ville. Nous allons les décrire successivement.

Près de l'extrémité droite de l'arc que nous avons dit être située au nord-ouest, se trouve une porte appelée Bab el-Oued, s'ouvrant à peu près dans la même direction. À partir de cette porte en suivant (à l'extérieur) le mur d'enceinte que l'on se trouve avoir à main gauche, on gravit la montagne et après un parcours de 800 pas, on atteint le sommet de la ville (milieu de l'arc) où s'élève la Casbah, ancienne forteresse dans laquelle est percée une petite porte dite de la Casbah, et regardant à peu près le sud-ouest. À vingt pas de là environ, sur la même ligne, existe une autre petite porte dépendante également de la Casbah et orientée de même que la précédente. Ces deux portes sont réservées exclusivement au passage des janissaires et soldats qui habitent et gardent cette forteresse. En suivant la pente du terrain, on arrive à 400 pas plus loin devant une grande porte très fréquentée qui se nomme la Porte Neuve, et fait face en plein au midi. L'inclinaison du terrain continue, et quand on a franchi une distance de 400 pas encore, on rencontre une autre grande porte dite Bab Azoun regardant le sud-est ; elle s'ouvre sur une rue longue d'environ 1 260 pas et correspond à la porte opposée de Bab el-Oued, par laquelle nous avons commencé cette description.

La porte Bab Azoun est extrêmement fréquentée à toute heure du jour : en effet, elle donne issue à tous ceux qui veulent se rendre aux champs, dans les douars ou dans toutes les localités de la Berbérie. C'est par là également que pénètrent les provisions de bouche, ainsi que les Maures et Arabes qui de toutes parts se rendent à la ville. À cinquante pas environ au-

dessous de cette porte, se termine à la mer l'angle de la muraille que nous avons comparé ci-dessus à l'extrémité gauche de l'arc. En se dirigeant de ce dernier point vers le nord, on suit la corde de l'arc, ou muraille du front de mer qui va en droite ligne sur une longueur de 800 pas pour atteindre le môle ; avant d'y arriver, à une distance de 300 pas environ, on rencontre un pan de mur indiquant une construction plus récente et qui s'avance sur la mer en forme de demi-lune. Dans sa concavité qui est de 80 pas, cet ouvrage renferme un chantier de construction, où conjointement avec celui qui est établi sur l'îlot, on y construit les galères et autres bâtiments. Cet arsenal n'a aucune ouverture à l'intérieur de la ville, mais il est en communication avec la mer au moyen de deux portes en forme d'arceaux bâties en pierre, et possédant chacune les dimensions nécessaires pour donner librement passage à une galère désarmée. Ces deux ouvertures sont séparées par un court espace que remplit une maison destinée au logement des patrons de navires (en réparation).

Le premier de ces arceaux est rempli ordinairement par un mur haut de deux *tapias*<sup>(1)</sup> que l'on démolit toutes les fois qu'il s'agit d'y faire passer une galère que l'on veut échouer ; la seconde est fermée excepté à sa partie tout à fait supérieure,

---

1. *Tapia* qui signifie pisé ou torchis, est aussi le nom d'une mesure appliquée à ce genre de maçonnerie. La *Tapia* est comptée aujourd'hui pour 50 pieds, ce qui porterait la hauteur du mur dont il s'agit à 100 pieds, élévation considérable pour une construction qui en raison de son appropriation devait être très fréquemment démolie. Il faut donc admettre que la *tapia* était une mesure de 5 à 6 pieds du temps de Haëdo, ou bien qu'elle est variable comme toutes les mesures de capacité et de dimensions usitées en Espagne qui suivant chaque province différent, tout en portant le même nom, d'un tiers et quelquefois de plus de la moitié.

Nota. Le mot *tapia* dont nous avons cherché à établir le sens par la note ci-dessus, s'emploie dans une acception générale parmi les gens du métier. Ils se servent encore aujourd'hui de cette expression pour indiquer chaque assise, résultant de l'emploi répété de leur forme à pisé. Celle-ci variant de 0m 50 à 0m 60 de hauteur, il s'en suit que le barrage en pisé de la porte de l'Arsenal, atteignait à un peu plus d'un mètre de hauteur puisqu'il se composait de deux *tapias* ou assises. La nouvelle interprétation donnée à ce mot, nous a paru être la véritable.

par une porte en bois, garnie d'une serrure et de cadenas ; elle sert à l'entrée et à la sortie des ouvriers de l'arsenal.

À quarante pas de ce chantier, dans une muraille qui a été faite postérieurement en vue de rapprocher de la mer l'enceinte de la ville, on trouve une petite porte qui correspond à une autre semblable située à 50 pas à l'intérieur, et ouverte dans l'enceinte primitive. Cette dernière porte, où veille continuellement une garde, est fermée la nuit avec beaucoup de soin. La première de ces deux portes qui baigne dans la mer s'appelle Porte de la Douane ; ce nom lui vient d'une petite maison sise à côté qui est à proprement parler la Douane où l'on décharge et enregistre avant leur entrée en ville toutes les marchandises apportées par les commerçants chrétiens ; celles au contraire que portent les navires turcs et maures sont débarquées sur le môle. Ces deux petites portes donnent également passage aux pêcheurs qui vont ou prendre la mer, ou vendre en ville le produit de leur pêche : il y passe beaucoup de monde, principalement le matin.

Nous avons parlé plus haut de l'angle saillant que forme le front de mer, à son point de rencontre avec le môle qui va se souder à l'îlot. Dans cet angle, et à 200 pas de la porte de la Douane, s'en trouve une autre très importante appelée Babazira (Bab el-Djezira, la porte de l'île) donnant accès au port ; elle est pour ce motif extrêmement fréquentée du matin au soir par un concours considérable de gens de mer chrétiens, maures et turcs, et par une infinité de marchands et gens de toute condition.

## CHAPITRE VII

### Des cavaliers et bastions que renferme l'enceinte d'Alger

Bien que dans son pourtour la muraille contienne un grand nombre de tours et de cavaliers, ces ouvrages étant tous d'ancienne forme et très faibles, on ne peut guère en compter que six sur lesquels repose la défense de la place.

Commençant ainsi que nous l'avons fait plus haut, nous prendrons pour point de départ l'extrémité droite de l'arc que nous avons dit être située au nord-ouest<sup>(1)</sup>. Sur cette extrémité qui touche la mer, il existe un bastion avec terre-plein de vingt pas carrés, avec neuf embrasures, dont trois regardent le nord, trois l'ouest, et trois le sud-est. Ce bastion n'a été armé jusqu'ici que de cinq pièces de petite artillerie : trois tournées vers la terre et deux vers la mer ; il est d'une hauteur d'environ 26 emfans et fut construit en 1576 sous le règne du pacha Rabadan (Ramdhan), renégat sarde.

En suivant la muraille extérieure, ainsi que nous l'avons fait précédemment, on arrive comme il a été dit à la porte Bab el-Oued, au-dessus de laquelle est bâtie une tour ou bastion de peu d'importance, sans terre-plein et dépourvue d'artillerie. Cette tour est percée de six embrasures, deux en avant et deux de chaque côté. On trouve à 400 pas de là en gravissant la côte, un petit bastion muni d'un terre-plein il est haut de vingt-et-un emfans, large de quinze ; il contient six embrasures qui ne sont point armées.

Quand on a franchi une autre distance de 400 pas, on atteint le sommet sur lequel s'élève la Casbah ; c'est ainsi qu'on appelle la forteresse antique de la cité. Elle n'est formée en réalité que par un pan de muraille haut de 25 emfans, saillant

---

1. Le texte porte *tramontana* seulement, ce qui doit être une erreur puisque Haëdo a déjà plusieurs fois désigné ce point par l'expression *tramontana y Poniente*, c'est à dire le nord-ouest qui est en effet sa véritable orientation.

du corps de l'enceinte d'à peu près trois ou quatre pas, et qui après un parcours de 100 pas dans une direction nord et sud, vient par un angle rentrant se relier de nouveau à l'enceinte principale. Fermée à l'intérieur de la ville par un mur plus faible et de même étendue, cette forteresse dont la superficie est de 100 pas de long sur 60 de large est en quelque sorte séparée du reste de la fortification. Son mur extérieur est flanqué d'un terre-plein d'une épaisseur de vingt emfans, et présente en saillie deux tours également terrassées, et contenant ensemble sur un espace assez étroit à peu près huit pièces de canon de petit calibre. Dans l'intérieur de la Casbah habitent dans des logements spéciaux soixante janissaires, vieux soldats presque tous mariés qui, nuit et jour, gardent cette forteresse avec une grande vigilance.

À partir de ce point, on suit la muraille en descendant la côte et l'on trouve la Porte Neuve qui est, ainsi que nous l'avons dit, distante de 400 pas. Cette porte est surmontée à son flanc gauche d'un petit bastion sans terre-plein, haut de 23 emfans et percé de six embrasures : deux sur la face antérieure regardant le sud, et deux autres sur chacune de ses faces latérales : ce bastion n'est point muni d'artillerie.

En continuant à descendre jusqu'à une distance de 450 pas, et après avoir passé devant la porte Babazoun<sup>(1)</sup>, il existe au bord de la mer au point où nous avons figuré l'extrémité gauche de l'arc, un bastion de forme carrée, haut de 25 emfans, de 20 pas de diamètre, et revêtu d'un terre-plein dans toute son étendue. On y compte neuf embrasures : trois tournées vers le sud-ouest, trois au sud-est et trois au nord-est. Ce bastion qui n'est armé que de trois pièces de petit calibre assez mal disposées, fut fondé par Arab Ahmed en 1573 pendant qu'il était pacha et gouverneur d'Alger.

---

1. Il est évident puisque Haëdo n'en parle pas, que la porte Bab Azoun n'était point comme les autres défendue par un ouvrage spécial ; ce fait s'explique aisément par sa situation à 50 pas seulement du bastion dont il s'agit.

Si maintenant nous suivons comme nous l'avons fait précédemment la muraille battue par la mer (corde de l'arc), nous ne trouverons plus aucun autre ouvrage de défense jusqu'au môle. Là seulement, au-dessus de la porte *Babazera* (Bab el-Djezira), s'élève un magnifique bastion qui est bien le meilleur et le plus grand qu'il y ait dans Alger.

Cet ouvrage d'une longueur de 30 pas, sur une largeur de 40, est plus large que long ; il est terrassé et casematé sur les points les plus importants ; dépourvu d'embrasures, il est entouré d'un parapet qui s'étend du nord au sud et commande le port. Dans toute son étendue, il est garni de 23 bouches à feu coulées en bronze de première qualité, et constituant la meilleure artillerie de toute la place. Six ou huit seulement de ces canons sont montés sur leurs affûts ; de ce nombre est une pièce à six bouches apportée de Fez en 1576 par Rabadan Vaja (Ramdhan Pacha) après qu'il eut mis Muley Maluch (Moula Abdel Malek) en possession du royaume dont cette ville est la capitale.

Ce bastion est sous la surveillance continuelle d'une garde composée d'artilleurs et de soldats des autres corps. Il a été construit par le caïd Saffa, d'origine turque, lorsque pendant l'année 1551, et une partie de 1552, il gouverna à titre de khalifa ou lieutenant pendant l'absence de Hassan Pacha, fils de Barberousse, la seigneurie d'Alger et ses dépendances.

Il y a également dans l'île dépendante du port, deux petites tours : l'une renferme un phare pour indiquer aux navigateurs l'entrée du port pendant la nuit, mais on ne l'allume jamais ; l'autre sert d'abri à la garde chargée de surveiller le port et les navires au mouillage, afin que l'ennemi ne vienne pas les incendier, ainsi que cela est arrivé quelquefois. Ces deux tours sont peu importantes et ne contiennent point d'artillerie ; elles furent construites par Arab Ahmed en 1573 en même temps que le parapet décrit ci-dessus qui clôture l'île à sa partie intérieure.

## CHAPITRE VIII

### Du fossé d'enceinte de la ville d'Alger

Indépendamment des tours et bastions dont il vient d'être parlé, la ville est entourée de toutes parts du côté de la terre par un fossé de seize pas de large anciennement établi : il est en partie comblé par une grande quantité de vase et d'immondices. Mais à partir de la Casbah et tout le long de la muraille qui, comprenant la Porte Neuve va se relier au bastion d'Arab Ahmed situé au bord de la mer, ce fossé dans toute cette étendue est large de vingt pas, profond comme une lance et dans un très bon état d'entretien ; cette étendue longue d'environ 450 pas a été entièrement restaurée par les ordres d'Arab Ahmed, pacha d'Alger pendant l'année 1573. Si ce souverain eût gardé plus longtemps le pouvoir, il aurait certainement réalisé l'intention qu'il avait formée de rétablir dans les mêmes conditions la totalité de ce fossé d'enceinte.

Il n'y a point de contre-fossé à l'intérieur de la ville, faute d'emplacement, car les maisons pour la plupart touchent au mur dans son pourtour ; si cependant en temps de guerre les Turcs voulaient creuser un contre-fossé, ils seraient dans l'obligation de démolir les nombreuses maisons adossées au mur d'enceinte.

## CHAPITRE IX

### Des châteaux-forts placés en dehors des murs d'enceinte

Trois châteaux ou forteresses que les Maures appellent *burgio* (bordj) constituent la force principale et la défense de la ville d'Alger ; ces ouvrages furent construits il y a peu d'années par les Turcs à une distance assez rapprochée de l'extérieur du mur d'enceinte.

Le premier à main droite en sortant par la Porte Bab el-Oued est connu sous le nom de *Bordj el-Ochali* (Bordj el-Euldj Ali)<sup>(1)</sup>. Il est situé à 370 pas de la dite porte dans la direction de l'ouest, et bâti sur un rocher de forme quadrangulaire. Trois de ses faces sont casematées et percées d'embrasures ; la quatrième qui regarde la ville est protégée seulement par un parapet ; du côté nord, il n'existe qu'une embrasure à la partie inférieure, mais les côtés qui font face à l'ouest et au sud sont percés chacun de deux embrasures en bas et de trois dans le mur de la plate-forme. La cour intérieure de ce fort a jusqu'à 30 pas de diamètre, son pourtour est entièrement terrassé : il y a au milieu de la cour une citerne établie avec beaucoup de soin. Il est armé de huit pièces d'artillerie de calibre moyen et n'est entouré d'aucun fossé extérieur ou intérieur.

Il a été construit en 1569 sous le gouvernement du pacha Ochali (El-Euldj Ali)<sup>(2)</sup>, dans le but de protéger une petite plage

---

1. Ce fort a été désigné plus tard par les indigènes sous le nom de *Bordj Setti Takelilt*, fort de Notre Dame la Nègresse ; il était appelé par les Européens fort Bab-el-Oued ou des Vingt-Quatre-Heures. Voir la note suivante.

2. El-Euldj Ali surnommé El-Fortas (le teigneux), 19<sup>e</sup> pacha d'Alger. Au sujet du fort des Vingt-Quatre-Heures, voici ce que nous trouvons dans *Géronimo* (2<sup>e</sup> édit., p. 87 et suiv.) opuscule publié à Alger en 1860, par A. Berbrugger :

« Le fort des Vingt-Quatre-Heures paraît avoir été commencé en 975 de l'hégire (du 7 juillet 1567 au 24 juin 1568) par Mohammed Pacha, le premier des gouverneurs d'Alger qui se soit occupé de fortifier sérieusement cette place, très

découverte, sise dans le nord-ouest, et accessible aux navires à rames qui auraient pu venir y débarquer des troupes.

Ce château-fort ainsi que tous les autres ouvrages de défense environnant Alger a le grand inconvénient d'être dominé. Celui-ci est commandé au sud par plusieurs mamelons et par deux monticules situés à 100 et à 150 pas, d'où l'ennemi peut facilement le battre sans éprouver lui-même aucun dommage. Du haut de ces mamelons, on découvre entièrement le chemin qui mène d'Alger à ce fort, et de ces deux points, la même artillerie peut simultanément battre le château et intercepter toute sortie des gens de la ville qui voudraient lui porter secours.

---

faible en elle-même. C'est du moins ce qu'il résulte d'une inscription turque gravée sur une tablette en marbre blanc, placée naguère au-dessus de la porte, et qui figure aujourd'hui dans la section d'épigraphie indigène au Musée d'Alger, sous le n° 29.

« M. Bresnier, ancien élève de l'École spéciale des langues orientales, professeur à la chaire arabe d'Alger, a transcrit d'après l'original et traduit ainsi cette inscription qui se compose de trois vers turcs, d'un rythme très souvent employé dans les poésies ottomanes :

traduction littérale

*Le très grand visir, consacrant un capital à de pieuses et saintes dépenses,  
Éleva ce haut et formidable rempart à Alger.  
Sa hauteur est si grande qu'elle égale celle du firmament.  
Sur la face de la terre tu n'en rencontreras pas un semblable.  
Pour éterniser, dit-il, la mémoire et l'époque de son règne.  
Mohammed Pacha, protégé de Dieu, édifia cette forteresse.*

975

(du 7 juillet 1567 au 24 juin 1568).

« Il est donc probable, d'après le récit d'Haëdo, dont les éléments ont été recueillis de la bouche de témoins oculaires, que le fort des Vingt-Quatre-Heures avait été tout au plus ébauché par Mohammed Pacha, qui arriva à Alger comme pacha vers le 8 janvier 1567 et y resta jusqu'au mois de mars 1568. Ali Fortas (El-Euldj Ali) pouvait passer pour le véritable fondateur, ayant fait la presque totalité de la construction. Il eût été naturel, dès lors, que son nom figurât sur l'inscription, au lieu de celui de Mohammed. L'histoire de ces deux pachas, étudiés avec soin, fournit une explication, qui paraît satisfaisante, de cette apparente anomalie.

D'abord, Mohammed Pacha semble avoir eu l'initiative de cette création, à la même époque où il construisit le bordj Moula Mohammed (fort de l'Etoile) dont les ruines se voyaient encore naguère auprès des Tagarins.

Le deuxième château-fort (à l'extérieur) est situé dans la montagne à 1 000 pas au sud de celui de El-Euldj Ali, et à 600 pas sud-ouest de la Casbah ; il est de forme pentagonale<sup>(1)</sup>. Mesuré à l'intérieur, son diamètre est de 50 pas y compris une cour ou espace libre d'environ 25 pas : un terre-plein, de 30 emfans de hauteur, garnit sa muraille jusqu'au sommet.

---

Il était le fils d'un des plus célèbres pachas d'Alger, de Salah Raïs, qui porta les armes algériennes jusqu'à Tougourt, et même à Ouargla qu'il soumit au tribut. Si Mohammed, qui d'ailleurs, le premier réconcilia les janissaires avec les Levantins, c'est-à-dire la milice de terre avec celle de mer, et qui fut un grand justicier, dut être populaire parmi les Turcs ; son successeur, Ali Fortas, ne le fut en aucune façon, par les motifs que voici, et que nous empruntons au texte d'Haëdo (p.79) : « Euldj Ali, de retour à Alger, fut pendant toute cette année (1570), et jusqu'à son départ du pays, en grande querelle avec les janissaires. La véritable cause de leurs dissentiments était que ce pacha ne se hâtait pas de payer la solde comme les autres l'auraient voulu. Aussi ces soldats, plusieurs fois, menacèrent de le tuer, et peu s'en fallut qu'ils le fissent. »

On peut comprendre après ces détails, pourquoi le nom d'Ali Pacha ne figurait pas sur le fort des Vingt-Quatre-Heures, quoique ce pacha en fût le véritable fondateur.

Bordj-Setti-Takelilt nom actuel, veut dire : fort de Notre Dame la Négresse. C'est du moins la signification du mot *takelilt* en kabyle.

En démolissant (1853) la *khaloua* ou ermitage de Setti Takelilt, on n'a pas trouvé d'ossements sous le banc, ni de tête dans la niche. Peut-être avaient-ils disparu depuis l'occupation française.

En terminant, nous voulons appeler l'attention du lecteur sur le nom européen de Fort des Vingt-Quatre-Heures attaché à la forteresse où Géronimo gagna la palme du martyr. Ce nom assez singulier, à vrai dire, n'a jamais reçu une de ces explications bien motivées qui satisfont l'intelligence et dispensent de toute recherche ou conjecture ultérieure. Il était ainsi appelé, ont dit les uns, parce qu'on l'avait bâti en vingt-quatre heures, ou, selon d'autres, parce que les Anglais s'en seraient emparés et l'auraient occupé pendant cet espace de temps. La première supposition tombe devant l'impossibilité matérielle, et l'autre, qui ne s'appuie sur aucune autorité historique quelconque, est une de ces hypothèses gratuites qui ne méritent pas l'examen. En somme, nous n'avons rien trouvé d'acceptable, quand à cette étymologie ; nous avons seulement acquis la certitude que la désignation de Fort des Vingt-Quatre-Heures n'a jamais été connue des indigènes, et que les Européens eux-mêmes ne l'employaient pas exclusivement, mais qu'ils lui donnaient comme synonyme la dénomination plus usitée jadis de Fort Bab-el-Oued.

1. C'est pour ce motif, sans doute, que les Européens lui avaient donné le nom de Fort de l'Etoile ; il n'existe plus aujourd'hui. Quelques ruines, seulement du côté des Tagarins, indiquent la place qu'il occupait.

Les parapets sont d'une épaisseur de 20 emfans, dans chacun des cinq côtés il y a quatre embrasures. La cour qui contient huit maisonnettes destinées au logement de la garnison, recouvre dans toute son étendue une vaste citerne de forme ronde.

Ce fort n'a point de fossé intérieur ou extérieur, mais il est entouré d'une mine assez largement creusée pour donner libre passage, dans tout son parcours, à un homme se tenant debout : elle entoure les fondations et vient correspondre aux casemates. Huit pièces de petit calibre servent à sa défense, mais elles ne sont point montées sur leurs affûts. Il est entièrement dominé dans la direction du sud et de l'ouest par deux montagnes, distantes de 100 et de 120 pas, d'où l'on peut facilement le battre, et intercepter tout secours venant de la ville ou de la Casbah. Entre ces montagnes et le fort, le sol est profondément raviné, et contient de nombreuses cavités occasionnées par les eaux qui, en temps de pluie, se précipitent en masse des hauteurs. Le terrain de tous les environs est tellement accidenté, qu'un ennemi très nombreux peut, non seulement se cacher dans les replis du sol, mais encore arriver jusqu'au pied des murailles du fort, sans être attaqué ni même découvert.

Ce fort, construit en 1568, sous le gouvernement de M'hamed Pacha, fut pour ce motif appelé *burgio* (bordj) ou château de M'hamed Pacha ; il a été établi d'après les plans de Moustapha, sicilien renégat, ancien ingénieur du port de La Goulette.

À 1 100 pas du fort de M'hamed Pacha, et à 1 700 pas de la Casbah, dans la direction du sud, on trouve le troisième (et dernier) château-fort. Il fut commencé en 1545 sous le gouvernement de Hassan, fils de Barberousse, lorsqu'il fut pacha d'Alger, pour la première fois. Il a été établi au sommet d'un monticule, sur le point même où l'empereur Charles Quint, de glorieuse mémoire, planta sa tente quand il vint investir Alger, le 26 octobre 1541, veille de St. Simon et St. Judes. Plus tard, en 1580, lorsque S. M. Don Philippe, roi d'Espagne, fit réunir

à Cadix et dans le détroit une flotte considérable pour marcher contre le Portugal, les Turcs furent saisis de frayeur, car ils étaient persuadés que ces préparatifs étaient dirigés contre Alger. Hassan, renégat vénitien, ancien esclave d'El-Euldj Ali, qui était pacha à cette époque, s'empressa de fortifier ce château, ou pour mieux dire, le mamelon important sur lequel il était placé, en l'entourant de quatre cavaliers ou bastions formant le carré sur une étendue de 90 pas de longueur et de largeur.

Ces ouvrages sont orientés suivant les quatre points cardinaux ; leur hauteur ainsi que celle des murs qui les relie, est de 28 empan : tous sont munis d'un terre-plein avec embrasures hautes et basses. Chacune des faces de ces quatre bastions est longue de 20 pas, et percée de trois embrasures : les parapets ont une épaisseur de 10 palmes, et la place d'armes qui se trouve au milieu a 44 pas de diamètre. C'est au centre de cette place que se trouve l'ancienne tour construite autrefois par le fils de Barberousse, mais on y a ajouté un terre-plein, et comme elle est plus élevée que les quatre bastions, d'environ 12 empan, elle figure là comme le cavalier de la fortification.

Il est bon de savoir aussi que par ordre de ce même pacha il a été pratiqué un fossé qui divise de l'est à l'ouest la place d'armes en deux parties inégales, de sorte que les bastions antérieurs du sud et de l'est, sont séparés par la largeur de ce fossé de ceux qui leur sont opposés en arrière, absolument comme s'ils étaient deux forts distincts. Cette division a été faite afin que si l'ennemi venait à s'emparer des deux bastions antérieurs, on put se retirer dans les deux qui sont en arrière de ce fossé destiné à arrêter l'élan des vainqueurs. Pour faciliter également leur retraite, les Turcs ont aussi percé une porte déguisée ouvrant sur un passage souterrain en forme de mine qui part de la place des bastions postérieurs, et va aboutir en bas dans le fossé.

Pour ajouter encore aux moyens de défense de ces deux bastions, on a élevé au-dessus de ce fossé de séparation un

parapet qui les relie entre eux : plusieurs embrasures ont été pratiquées dans ce mur à l'effet de repousser l'attaque et d'arrêter la marche de quiconque se serait rendu maître des deux ouvrages antérieurs. Il n'y a point à l'extérieur de la forteresse d'autre fossé, et celui dont nous signalons l'existence au-dedans, n'a que douze empans de profondeur et vingt de largeur. Dans ces quatre bastions, il n'y a pas plus de douze pièces d'artillerie de moyen ou de petit calibre, non compris les trois pièces qui arment l'ancienne tour.

Cette forteresse est entièrement commandée, d'abord à droite et dans la direction de l'ouest à une distance d'à peu près 150 pas, par une montagne d'où l'on peut à l'aide de l'artillerie, lui couper toute communication avec la ville ; ensuite, dans la région du sud et de l'est, par trois monticules situés à 150, 200 et 250 pas, d'où l'on peut aisément battre ses murailles. D'autre part, entre ces montagnes et le fort, le courant des eaux pluviales a creusé le sol d'excavations tellement profondes qu'une armée considérable peut facilement s'y mettre à couvert pour attaquer la place. Comme c'est sur le lieu même où l'empereur Charles Quint planta sa tente que ce fort a été construit, on le nomme ordinairement *Burg* (bordj) de l'Empereur. D'autres, en considération de ce qu'il fut commencé et achevé par deux pachas d'Alger portant tous les deux le nom de Hassan, l'ont appelé Bordj de Hassan Pacha<sup>(1)</sup>. Il a été principalement bâti d'après les plans d'un renégat grec nommé le caïd Hassan.

Il importe de remarquer que les trois châteaux-forts dont il vient d'être parlé peuvent être à la fois battus en brèche et complètement privés des secours de la ville. D'autre part, sur

---

1. Il a été également appelé par les indigènes *Bordj et-Taous*, lorsque les pions qui avaient toujours été à la Casbah, y furent transférés quand ce palais devint résidence souveraine. On l'a nommé aussi *Bordj Bou Lila*, fort d'une nuit, parce que suivant la tradition locale la tour (*kolla*) qui en formait la partie primitive et centrale aurait été bâtie en une nuit par l'empereur Charles Quint. Haëdo vient de dire au contraire que cette tour est due à Hassan Ben Kheir-ed-Din : cette assertion semble beaucoup plus conforme à la vérité.

la montagne comme dans la plaine, la terre sans être humide est assez malléable, et le peu de résistance que présente la pierre en général, rendent l'exécution de la mine on ne peut plus praticable. Il n'existe point de terre plus propice à ce mode d'attaque et exigeant aussi peu de travail. Au surplus, il est facile de se rendre compte de ces avantages, en examinant les cavités profondes et multipliées qui se trouvent dans quelques-uns des nombreux jardins situés sur les coteaux environnant Alger.

## CHAPITRE X

### Des maisons et des rues d'Alger

Revenons à la ville : à l'intérieur de ses murailles, elle ne renferme que 12 200 maisons grandes et petites, car le développement de son enceinte n'est pas considérable, et qu'il n'y a pas une seule de ces habitations qui ne contienne une cour d'une plus ou moins grande étendue. Toutes les rues, plus étroites que les rues les plus rétrécies de Grenade, de Tolède ou de Lisbonne, peuvent livrer passage à un cavalier, mais pas à deux hommes de front. Une seule rue fait exception, c'est la grande rue du Socco (Souk)<sup>(1)</sup>, que nous avons dit traverser la ville en ligne directe de la porte Bab Azoun à la porte Bab el-Oued, parce qu'elle forme une espèce de marché entouré de chaque côté d'un nombre infini de boutiques où l'on vend toute sorte de marchandises ; encore cette rue qui est la principale et la plus large voie d'Alger, atteint à peine dans sa plus grande largeur 40 emfans tout au plus, et sur bien des points elle est de beaucoup plus étroite.

En résumé, les maisons de cette ville sont tellement agglomérées et serrées les unes contre les autres qu'elles la font ressembler à une pomme de pin bien unie. Il résulte de cet état de choses que les rues sont très sales pour peu qu'il pleuve parce que toutes ont le grand inconvénient d'être très mal pavées. À part la grande rue du Souk dont il vient d'être parlé, aucune d'elles n'a l'avantage d'être droite, ou alignée, et encore cela peut-il se dire ? car dans toutes les villes bâties par les Maures il est d'usage de n'apporter aucun soin et aucun ordre dans l'établissement des rues.

---

1. *Souk*, marché. Les indigènes donnent aussi ce nom aux rues ou portions de rues contenant des boutiques où l'on vendait le plus souvent des marchandises ou des produits de même nature.

Quant à l'architecture de leurs maisons, il n'en est plus ainsi ; la plupart d'entre elles, ou pour mieux dire presque toutes sont très jolies. Elles sont généralement bâties à la chaux très solidement, et couvertes en terrasses sur lesquelles on étend au soleil le linge pour le faire sécher. Les maisons sont tellement rapprochées, et les rues si étroites que l'on pourrait parcourir presque toute la ville, en passant d'une maison à l'autre ; c'est du reste le moyen qu'emploient pour se visiter beaucoup de femmes de la ville. Mais cette grande facilité de communication par les terrasses expose à des vols, comme cela arrive souvent, car les voleurs savent très bien aussi prendre ce chemin, si on n'y veille pas. Il est bien peu de ces maisons qui n'ait avec un grand vestibule, une cour spacieuse destinée à éclairer largement l'intérieur, car comme les Maures ne veulent pas que leurs femmes ou leurs filles voient au dehors ou soient vues, ils ne font pas ouvrir de fenêtres sur les rues, comme il est d'usage en pays de chrétienté. Ces vestibules et ces cours, généralement construits en briques avec beaucoup de goût, sont pour la plupart ornés sur leurs parois de carreaux de faïence de diverses couleurs ; il en est de même des corridors et des balustrades situés à l'intérieur de ces cours, qui ressemblent aux cloîtres des monastères ; ces ouvrages entretenus avec le plus grand soin sont frottés et lavés chaque semaine. Comme pour ces lavages et pour leurs autres besoins une grande quantité d'eau est nécessaire, chaque maison a généralement son puits, et beaucoup ont aussi en même temps une citerne. L'eau des puits est lourde et saumâtre ; on ne boit que celle des fontaines, qui sont belles et nombreuses au-dedans et au-dehors de la ville, ainsi que nous aurons occasion de le dire plus loin.

À l'extérieur des remparts, on ne trouve point quant à présent comme dans toutes les localités, d'autre faubourg que vingt-cinq maisons environ formant une rue qui, des abords de la porte Bab Azoun, suit la direction du sud. Ces maisons avec leurs hangars servent de refuge à quelques pauvres, et d'abri aux

Arabes et à leurs montures quand ils viennent à la ville. Des Maures qui possèdent des fours à chaux dans cet endroit en habitent aussi quelques-unes. C'est là tout ce qui reste du magnifique faubourg qui existait il y a peu d'années et qui comprenait plus de 1 500 maisons. En 1573, Arab Ahmed étant pacha d'Alger, le fit démolir et raser lorsqu'il fortifia ce côté de la ville et en fit refaire le fossé, par suite de la grande frayeur qu'il éprouva de voir marcher sur Alger l'expédition que préparait alors Don Juan d'Autriche contre Tunis : cette ville fut en effet prise pendant le printemps de cette année-là.

## CHAPITRE XI

### Des habitants et bourgeois d'Alger

Les habitants de cette ville se divisent généralement en trois catégories, savoir : les Maures, les Turcs et les Juifs. Nous ne parlons pas des chrétiens, bien qu'il s'en trouve une grande quantité de toute provenance ; car, pour la plupart, ils sont réduits à l'esclavage. Il y en a à peu près 25 000, qui rament sur les galères ou qui sont employés à divers travaux sur le continent. L'élément chrétien libre est peu nombreux : ce sont pour la plupart des gens adonnés au commerce, dont un très petit nombre réside à Alger, et qui s'en retournent dans leurs pays respectifs dès qu'ils ont terminé la vente de leurs marchandises.

Les Maures sont de quatre sortes<sup>(1)</sup> :

1° ceux qui sont nés dans la ville, et que dans leur langue ils appellent *Baldis* (Bildi), c'est-à-dire citadin, occupent environ 2 500 maisons<sup>(2)</sup>. Ils sont assez bien faits, les uns ont le teint blanc, les autres légèrement brun, mais leurs femmes sont en général très blanches ; beaucoup d'entre elles ont une jolie taille et de la beauté. La majeure partie de ces citadins s'adonnent à toute espèce de commerce ; beaucoup ont des boutiques où ils vendent divers objets et principalement des comestibles de tout genre ; d'autres sont artisans ; d'autres enfin (et ce sont les principaux et les mieux posés), vivent du produit de leurs terres d'où ils tirent beaucoup de blé, d'orge, de légumes et de soie. Ils élèvent en même temps sur leurs domaines une grande quantité de bœufs et de moutons destinés à la consommation.

---

1. Les détails dans lesquels va rentrer Haëdo seront la plus claire explication du sens qu'il donne à l'expression de Maure, et non pas More, ainsi qu'on l'écrit en espagnol et quelquefois en français, contrairement à la véritable étymologie de ce mot.

2. Vers la fin du XVe siècle.

Tous ces *Bildi* sont exempts de taxes, d'après un privilège que leur accorda Aroudj Barberousse, afin de les apaiser et de se faire plus facilement agréer pour maître et seigneur à l'époque où il s'empara de leur ville ; quand les Turcs furent tout à fait maîtres du pays, ils confirmèrent aux Maures ce privilège dont ils jouissent encore.

Le costume de ces habitants se compose d'une chemise et d'une culotte plissée en toile<sup>(1)</sup> ; en temps de froid, ils ajoutent à cet accoutrement une casaque qu'ils appellent *gonela* ou *goleila*<sup>(2)</sup>. Cette espèce de sayon leur descend au-dessous du genou à la manière d'une petite soutane. Dès que la chaleur se fait sentir, beaucoup d'entre eux remplacent ce dernier vêtement par une chemise légère, en fil, très ample et très blanche, nommée chez eux *adorra*<sup>(3)</sup> ; par-dessus ils revêtent un burnous fait de laine blanche pour la majorité, et de laine noire ou bleue pour les gens braves. En hiver, ce burnous est en drap et des mêmes couleurs. Leur coiffure consiste en un bonnet de drap ou d'étoffe écarlate sur lequel ils placent d'ordinaire un morceau d'étoffe blanche qui, après leur avoir enveloppé la tête et le cou, tourne sous le menton et vient retomber sur la poitrine. S'il fait froid, ils chaussent des brodequins de couleur, car bien peu les portent noirs ; s'il fait chaud, ils vont nu jambes avec des souliers à la turque ; quelques-uns chaussent des pantoufles de couleur, semblables par la hauteur à celles des femmes ; elles sont ouvertes par devant et ornées de houppes de soie blanche et bleue qu'ils appellent *mendexa*.

La seconde espèce de Maures comprend les Kabyles, qui viennent de leurs montagnes pour habiter Alger. Ce sont pro-

---

1. En espagnol *saraguel*, corruption évidente du mot arabe seroual.

2. Sans doute *r'elila* signifiant seulement aujourd'hui un gilet d'homme et plus spécialement une espèce de corset à l'usage des femmes. Dans la langue castillane, *golilla* signifie manteau court, ou collet à l'espagnole.

3. On reconnaîtra aisément le nom de *gandoura*, vêtement dont l'usage est encore très répandu.

prement les Africains anciens, nés et élevés dès l'origine dans ces parties de l'Afrique. Tous sont de couleur brune, les uns plus, les autres moins ; quelques-uns, natifs des montagnes élevées de Cuco (Koukou) ou de Labès (Beni el-Abbas) où la neige persiste toute l'année, sont presque entièrement blancs, et assez bien proportionnés. Ce sont tous des gens pauvres que la nécessité amène à vivre à Alger dans des cabanes ou des chambres à loyer. Ils gagnent leur vie, les uns à servir les Turcs ou les Maures riches, les autres à travailler les jardins et les vignes. Il y en a aussi qui rament dans les galères ou brigantins moyennant quelque salaire : on les appelle *baguarines*<sup>(1)</sup>. Il en est enfin qui vendent des herbages et des fruits, du charbon, de l'huile, du beurre, des œufs, etc.

On comprend aussi parmi ces Kabyles, certains individus désignés sous le nom de *Azuagos* (Zouaoua), naturels du royaume de Koukou, à 60 milles au sud-est d'Alger, et du royaume de Beni el-Abbas, à 130 milles à l'est de la même ville, et touchant Bougie. Ces Zouaoua, ainsi que leurs femmes et leurs fils, ont coutume de porter une croix tatouée sur la joue droite. C'est cet endroit que les parents et amis baisent quand ils se rencontrent. Cette coutume leur est restée depuis le temps des Vandales et des Goths, qui à l'époque où ils étaient maîtres de l'Afrique, voulant distinguer des idolâtres les Berbères chrétiens, avaient ordonné que ces derniers auraient une croix sur la joue, les exemptant par un privilège spécial, de payer le tribut, qui était au contraire exigible de ceux qui n'étaient point marqués de ce signe, et qu'ainsi l'on reconnaissait aussitôt pour idolâtres.

Cette coutume, qui était alors comme un cachet de gentilhommerie et noblesse, s'est maintenue jusqu'à présent parmi ces Zouaoua, et bien qu'ils n'en connaissent plus le véritable motif, ils s'en enorgueillissent beaucoup, et disent que cette croix atteste qu'ils descendent des anciens chrétiens.

---

1. Probablement du mot espagnol *bogar* qui signifie nager avec les avirons, ramer dans une embarcation.

Les Turcs se servent fréquemment des Zouaoua à la guerre, parce qu'ils ne sont point de mauvais soldats. Aussi dans les garnisons qu'ils ont par tout ce royaume, comme à Tlemcen, Mostaganem, Biskra, Constantine, Bône ou autres endroits, et à Alger même, le tiers des soldats, souvent plus, se compose d'*Azuagos*. Il y en a également dans les camps ou détachements, lorsque, selon la coutume, on sort plusieurs fois dans l'année pour aller *garramar*<sup>(1)</sup>, c'est-à-dire, percevoir l'impôt à main armée sur les Arabes et sur les Maures. Ces auxiliaires Zouaoua ont leurs officiers, leurs chefs d'escouade, avec un agha ou colonel qui est leur chef suprême, ainsi que cela a lieu pour les soldats turcs. Cependant cet agha est subordonné à celui des janissaires.

Beaucoup de femmes de ces Kabyles et Zouaoua sont plus blanches qu'eux ; celles qui sont mariées à ces soldats auxiliaires vivent avec eux dans des chambres à loyer, et s'entretiennent avec la paie des maris, et surtout avec le produit du travail de leurs mains. Car la plupart filent, ou font toute sorte de service dans les maisons des mauresques ou renégates riches. Elles se tatouent beaucoup, se peignent la poitrine, le cou, les bras et les jambes, où elles exécutent divers dessins avec des pointes d'aiguilles ou des couteaux qui leur servent à piquer les chairs ; après quoi, mettant sur ces blessures certains ingrédients, elles se trouvent peintes comme des couleuvres, sans pouvoir jamais effacer les marques de ce tatouage. Ceux de ces Zouaoua qui sont soldats portent le même costume que les Turcs (il sera décrit en son lieu). Les autres, — ainsi que les Kabyles — ne portent le plus ordinairement qu'une chemise et une culotte ; beaucoup ne portent ni l'une ni l'autre, mais tous ont un caban avec lequel ils se couvrent, ou un bourracan de laine inférieure et grossière dont ils s'enveloppent. Pour coiffure, beaucoup d'entre eux s'enroulent autour de la tête un morceau de toile

---

1. L'auteur espagnolise le mot r'aram comme nous avons francisé celui de *gh'aza*, faire une razzia et quelques autres expressions de la langue arabe.

de coiffe, comme ils le peuvent : un grand nombre vont tête nue. Quelques-uns portent des souliers comme ils les trouvent, à la turque, à la mode chrétienne et vieux, mais le plus grand nombre marchent pieds nus. Il peut y avoir à Alger cent ménages de Zouaoua, le reste se compose de célibataires qui vivent casernés à la façon des janissaires, au nombre de deux à trois cents et quelquefois plus. Il y a environ six cents maisons des autres Kabyles.

La 3<sup>e</sup> espèce de Maures sont les Arabes (*Alarbes*) qui viennent continuellement à Alger, de leurs douars où ils vivent en plein champ sous la tente. D'ordinaire, ils ne viennent que pour demander l'aumône, car c'est une canaille tellement vile, qu'ils mourraient tous de faim plutôt que de travailler au service de quelque maître pour gagner leur pain. Aussi, toute l'année, hommes, femmes, enfants parcourent les rues en grand nombre en mendiant. Leurs habitations sont les porches des maisons ; quelques-uns se tiennent en dehors de Bab Azoun, dans des gourbis de paille qu'ils ont adossés aux murs des maisons de ce faubourg que le pacha Arab Ahmed a fait démolir en 1573, ainsi que nous l'avons dit. Tous ces Arabes et leurs femmes sont fort laids, de mauvaise mine, peu charnus, très gris ou bruns de teint ; ils sont surtout fort malpropres. Leur unique vêtement est un vieux lambeau de bourracan déchiré qui leur sert en même temps de matelas et de couverture pour la nuit. Il en est de même des femmes ; si les hommes portent très rarement quelque chose sur la tête, elles, au contraire, se coiffent la plupart du temps d'un chiffon de toile, quelquefois ramassé dans les tas d'ordures. Et ce sont là ces Arabes si beaux, si galants, si polis, qui ont enlevé l'Afrique et presque toute l'Espagne aux chrétiens, et, par la permission de Dieu, leur ont infligé la honte de tant de défaites<sup>(1)</sup>.

---

1. Haedo aurait dû soupçonner qu'il y avait quelque différence entre ces truands et les Arabes auxquels il fait allusion ; l'excès de son patriotisme le rend injuste.

La 4e catégorie de Maures sont ceux qui, des royaumes de Grenade, Aragon, Valence et Catalogne sont venus ici, et y viennent continuellement par la voie de Marseille et autres ports de France où ils s'embarquent facilement, les Français les prenant très volontiers à bord de leurs navires. Ils se divisent en deux catégories : les *Mudejares*, sortis de Grenade et de l'Andalousie ; les *Tagarins*, provenant des royaumes d'Aragon, de Valence et de la Catalogne.

Ces Maures sont blancs et bien proportionnés, comme tous ceux qui sont originaires d'Espagne ; ils exercent un grand nombre de professions diverses, sachant tous quelque métier. Les uns font des arquebuses, les autres de la poudre ou du salpêtre ; il y a parmi eux des serruriers, des charpentiers et des maçons, des tailleurs, des cordonniers, des potiers de terre, etc. Beaucoup élèvent des vers-à-soie et tiennent boutiques dans lesquelles ils vendent toutes sortes de merceries. Ils sont tous en général les plus grands et les plus cruels ennemis que les chrétiens aient dans la Berbérie, car jamais ils n'apaisent la soif du sang chrétien qui dessèche leurs entrailles. Ils s'habillent comme les Turcs dont nous allons parler ; il y a de ces Maures andalous environ mille maisons à Alger.

## CHAPITRE XII

### Des Turcs

Il y a deux espèces de Turcs : ceux qui sont, eux ou leurs pères, naturels de Turquie, et ceux qu'on peut appeler *Turcs de profession*. Des premiers, il en vient beaucoup journellement de l'empire des Osmanlis, sur des galères ou autres navires, attirés par le renom des richesses d'Alger, et du grand et continuel butin que procure la course maritime sur les chrétiens. Tous ces Turcs sont très velus, pesants et communs, on les surnomme *chacales*<sup>(1)</sup>. Cependant, quelques uns d'entre eux se sont montrés et se montrent hommes d'action et braves. Ils sont tous robustes de corps, parce que dès leur enfance on les élève sans aucune retenue ni crainte, la bride sur le cou, comme les bêtes, et avec tous les genres de vices que l'instinct charnel inspire. Les uns viennent de l'Anatolie ou Turquie asiatique, les autres de la Romanie, ou Turquie d'Europe ; il en résulte qu'ils diffèrent entre eux au physique comme au moral. Ceux de la Romanie sont vifs, habiles, plus blancs que les autres, et bien proportionnés, bien qu'ils ne soient que des *chacals* ou roturiers ; ceux d'Anatolie sont plus grossiers et un peu bruns de peau et beaucoup moins bien partagés sous le rapport de la taille et des avantages personnels. Il y a environ 1 600 maisons habitées par cette catégorie de Turcs de toute sorte, qui, ne faisant pas partie du corps des janissaires, vivent de leur travail ou industrie.

---

1. Ce nom leur provenait sans doute de celui de certaines galères, fort en usage chez les Turcs d'alors, et que l'on appelait *Tchakales*.

## CHAPITRE XIII

### Des renégats

Les *Turcs de profession* sont tous les renégats qui, étant chrétiens par le sang et la parenté se sont faits Turcs volontairement, avec impiété et méprisant leur Dieu et Créateur. Ceux-ci et leurs enfants, sont par eux-mêmes, plus nombreux que les autres habitants maures, turcs et juifs, car il n'est pas une seule nation de la chrétienté qui n'ait fourni à Alger son contingent de renégats.

Le motif qui, à la si grande perdition de leurs âmes, les pousse à abandonner le vrai sentier de Dieu, est chez les uns la lâcheté qui les fait reculer devant les travaux de l'esclavage, chez les autres le goût d'une vie libre, et chez tous, le vice de la chair si fort pratiqué chez les Turcs. Chez plusieurs, la honteuse pédérasie est inculquée dès l'enfance par leurs maîtres, dérèglement auquel ils prennent bientôt goût. Ils sont de plus encouragés dans ce vice par les cadeaux que leur font les Turcs qui se montrent plus généreux envers eux qu'envers leurs femmes. C'est ainsi que sans apprécier ni connaître ce qu'ils laissent et ce qu'ils prennent, ils se font musulmans.

Quant aux Turcs, c'est avec plaisir qu'ils font des renégats, d'abord parce que ceux qui se piquent de dévotion raffinée, croient en cela servir Dieu et le Prophète ; ensuite parce qu'ils sont bien aise de voir adopter par d'autres un genre de vie aussi profitable à eux-mêmes qu'à leurs affiliés, car d'après les us et coutumes de ces gens, si un renégat meurt sans progéniture, ses biens reviennent au maître dont il a été d'abord l'esclave, bien qu'il lui ait donné la liberté. À défaut du maître, le fils ou petit-fils de celui-ci, succède de la même manière aux biens du renégat de son père, ou de son aïeul, absolument comme suivant le droit commun entre chrétiens, en vertu duquel, le seigneur, ou ses fils héritent de l'affranchi intestat. Or, il y a des Turcs qui ont

jusqu'à vingt et plus de ces renégats, que beaucoup d'entre eux appellent leurs fils et considèrent comme tels. En effet, dès qu'ils se sont faits musulmans, ils leur délivrent aussitôt leur lettre d'affranchissement, leur donnant des esclaves et de l'argent ; ils les soutiennent même par la suite s'il le faut. Quand ces patrons viennent à mourir sans héritiers, ils partagent entre ces affranchis leurs biens et propriétés comme avec des enfants. Généralement, ils affranchissent en mourant tous les renégats qui sont encore esclaves dans leurs maisons.

Voici la cérémonie en usage pour l'apostasie. Au jour qui leur agréé, ils dressent dans une chambre un lit bien orné ; et, la nuit venue (car ils ne font jamais aucune fête de ce genre dans le jour), ils donnent un repas qu'ils appellent *sosfia*, où s'assied le néophyte au milieu des parents, amis et invités. Après ce repas, le patient est placé sur une chaise, ou bien il se tient simplement debout, retenu par-dessous les bras par deux hommes ; si c'est un jeune garçon ou un enfant, on le place sur les genoux d'un homme assis, qui lui tient les bras par derrière en même temps que l'enfourchure ; puis on apporte un vase plein de terre pour recevoir le sang. Bientôt arrive l'opérateur, lequel est ordinairement quelque Juif habile en cet office, qui à l'aide d'un instrument en manière de bâillon, fait exprès pour cela, excise et circoncit le néophyte, lui coupant en rond toute la peau du prépuce, sans en rien laisser. Comme cette opération ne peut s'effectuer sans causer une grande douleur, les assistants, au moment même où l'instrument pénètre dans les chairs, poussent de grands cris, invoquant Mahomet, en disant : *Il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est son envoyé*<sup>(1)</sup> ! En même temps, d'autres assistants jettent dans les corridors et les galeries d'en bas, beaucoup de pots et vases pleins d'eau, placés là d'avance et à dessein, dans le but de détourner par ces cris et ce tapage les idées du patient

---

1. Il y a dans le texte : *Yla yla Ale Mahamet hera curra Ala*. Nous supposons que cette phrase, très peu arabe, mais citée comme arabe par Haëdo, n'est autre que la profession de foi musulmane : *La Ilah illa Allah ou Mohammed Rsoul Allah*.

et l'empêcher de sentir autant la douleur de la circoncision. Cela fait, ce musulman nouveau, se trouvant *empaumé*, on le met sur le lit de parade qui a été préparé, ou bien on le conduit à son logement, comme on fait à ceux qui ne sont pas aussi favorisés et dont la circoncision n'est pas aussi solennelle. Aussitôt, chacun des gens de la fête lui donne, suivant son goût, un des objets ci-après : bonnets, brodequins, couteaux, coiffes ou bien ces rubans qu'ils appellent *cuzacas*, chemises, petits mouchoirs de poche, etc. ; d'autres donnent des cierges verts. Beaucoup cependant ne donnent rien, et, ensuite, chacun se retire.

Et quand quelque chrétien fugitif d'Espagne, de France, d'Italie ou d'ailleurs, vient volontairement pour apostasier, si c'est une personne de marque, par exemple un soldat déserteur d'Oran, un patron ou un officier de navire, ceux-là, on les fait monter à cheval, habillés à la turque, une flèche dans la main, et les janissaires les promènent publiquement par la ville, le matin qui précède la soirée où l'on doit les circoncire. Une escorte qui va jusqu'à cinquante, et même soixante janissaires à pied, les accompagne le sabre nu à la main, précédé de leur drapeau fait d'une queue de cheval. Ils jouent de leur cornemuse et poussent par intervalles des cris et des acclamations de joie et de plaisir. Pour ces renégats, le pacha fait les frais du vêtement et du repas ; et, s'il le veut, il les fait recevoir janissaires, avec la paie afférente à cet emploi, qui est de quatre doubles par mois (2 fr.).

La manière de recevoir une chrétienne renégate est différente. On la fait d'abord laver, on lui fait faire sa prière dans une chambre, on lui coupe un peu des cheveux de devant et on lui rase la nuque ; on lui donne ensuite un nom arabe ou turc, et c'est là toute la cérémonie. Ces renégats deviennent ensuite les plus grands ennemis que le nom chrétien puisse avoir ; en eux réside presque tout le pouvoir, l'influence, le gouvernement et la richesse d'Alger et de toute cette Régence. Il y aura de ces gens et de leurs enfants, dans Alger, environ 6 000 maisons et plus.

## CHAPITRE XIV

### Des caïds

Les deux espèces de Turcs dont on vient de parler, et leurs enfants, se subdivisent en six classes : les kaïds, ou gens du gouvernement ou d'administration ; les spahis ou soldats de paie morte<sup>(1)</sup> ; les janissaires ou soldats ordinaires ; les corsaires ; les marchands ; les maîtres et les ouvriers de toute profession.

Les caïds sont ceux qui gouvernent les contrées ou villes avec leurs districts, tels que Tlemcen, Mostaganem, Ténès, Cherchel, Miliana, Biskra, Bougie, Gigelli, Kollo, Bône, Constantine, etc., outre ceux qui les ont gouvernés et qui en conservent le titre leur vie durant. La coutume, il est vrai, a introduit l'usage d'appeler caïd quiconque a quelque sorte de juridiction ou charge publique, commande ou administre dans la maison souveraine ; on appelle même caïd, celui qui, aux portes de la ville, perçoit la gabelle et les droits sur ce qu'on y vient vendre ; celui qui a la ferme de la cire et des cuirs, et qui seul peut les acheter des Maures pour les vendre aux chrétiens. Enfin, ceux qui ont à leur charge le blé du pacha, ou les bœufs et les moutons, etc.

Ces caïds, qui ont eu, ou ont entre les mains le gouvernement des terres, sont ordinairement très riches. Ce ne sont ni le mérite, ni les services qui font obtenir ces emplois, c'est par la faveur du Grand Sultan qu'on est nommé au gouvernement de quelque canton, à vie ou pour quelques années. Le plus souvent cela s'achète comme marchandise au marché, au plus offrant et dernier enchérisseur, en basant le prix de vente de l'emploi sur le revenu présumé du district. Ce revenu se compose du tribut que les

---

1. On donnait autrefois ce nom aux soldats entretenus dans une garnison, en temps de paix comme en temps de guerre.

Arabes et les Kabyles soumis paient à leurs caïds ; et surtout des extorsions, vexations, avanies, violences et très grandes tyrannies que l'on fait subir aux pauvres indigènes qui sont volés et dépouillés de tout ce qu'ils possèdent, avec ou sans prétexte, à tort et à travers. Ce système de vol est si général et si ordinaire, que non seulement on ne le punit pas, mais qu'il est réputé pour valeur et gaillardise parmi les Turcs d'Alger. En outre, ces caïds se concertent ordinairement avec les pachas d'Alger pour en obtenir une troupe de janissaires et soldats, ce qu'ils appellent une *mehalla* (camp ou *m'halla*) de quatre à six cents hommes et plus, selon leurs conventions et ce qu'ils ont payé au souverain. Ils font avec ces troupes des incursions hostiles ou *razzia* sur le territoire de ceux des indigènes, Kabyles ou Arabes, qui ne paient pas le tribut aux Turcs. Ceux du Sahara et des contrées qui confinent au pays des nègres sont dans ce cas, ainsi que d'autres Arabes qui, de lieux très éloignés, ont coutume d'amener leurs nombreux troupeaux et bêtes de somme pour paître sur les terres des tribus soumises aux Turcs. De la multitude de chameaux, moutons, etc., qu'ils prennent dans ces razzias aux Kabyles et aux Arabes insoumis, des compositions pécuniaires qu'ils font avec eux, et avec d'autres, les caïds retirent beaucoup d'argent, sur lequel ils paient d'abord ce dont ils sont convenus avec le pacha ; ils satisfont ensuite les boulouk-bachi et les autres officiers des janissaires ; puis ils empochent le reste, devenant ainsi fort riches en très peu de temps. En 1581, il y avait à Alger de ces caïds, et des plus riches de tous, les suivants :

1° Hadji-Mourad, renégat esclavon, beau-père de Moulay Malek, roi de Fez ; ce dernier mourut dans la bataille qu'il livra à Don Sébastien, roi de Portugal, lequel y périt également.

2° Daoud, turc de nation.

3° Mohammed Tchelabi, renégat calabrais.

4° Motafer, turc.

5° Ben Ali, fils d'un turc et d'une mauresque.

- 6° Djafar, agha, renégat corse.
- 7° Djafar, renégat anglais.
- 8° Resuan (Redouan ?), turc.
- 9° Kheder, issu d'un Turc et d'une renégate.
- 10° Djafar, renégat hongrois.
- 11° Ali-Pitchinino, renégat corse.
- 12° Manes, renégat espagnol.
- 13° Djafar, renégat napolitain.
- 14° Mrabot-Sain, turc.
- 15° Hassan, renégat grec.
- 16° Sidi Hamida Cajés, maure d'Alger.
- 17° Mohammed de Biskari, maure de Tlemcen.
- 18° De Liali (Dali-Ali), turc.
- 19° Mourad Tchelebi, fils de renégat sarde.
- 20° Mourad, renégat d'Iviza.
- 21° Djafar, renégat majorquin.
- 22° Mohammed, de nation juive.
- 23° Mahmoud-Bey, turc.

Il y a encore quelques autres caïds de moindre importance : en tout cent maisons.

## CHAPITRE XV

### Des spahis

Les spahis sont ceux qui, ainsi que nous l'avons dit, restant même dans leurs maisons, jouissent de la paie morte. Ils sont obligés d'aller à cheval à la guerre quand le pacha marche en personne dans les expéditions importantes, mais leur spécialité est la défense d'Alger. La majeure partie d'entre eux est tenue d'avoir toujours un cheval. Ils sont au nombre d'environ 500.

La plupart des spahis sont vieux, et presque tous sont des renégats qui ont été domestiques des anciens pachas. Il y en a parmi eux qui sont Turcs de nation, d'autres, qui, après avoir été aghas des janissaires, demeurent avec cette paie morte tout le reste de leur vie, ainsi que nous le dirons plus loin, en parlant des janissaires. Quelques-uns ont 25 doubles de paie mensuelle ce qui fait dix écus d'or et c'est la paie ordinaire ; d'autres, selon la faveur ou la volonté des pachas précédents ou du pacha actuel, tirent une paie de 30, 40 doubles et plus par mois.

Beaucoup de ces spahis, indépendamment de cette solde mensuelle, ont certaines rentes annuelles qu'ils appellent pares, qui sont des pensions constituées sur certaines terres, fermes de Maures, douars d'Arabes qui les paient chaque année en blé, orge, moutons, bœufs, beurre ou argent. Il y a de ces pensions qui valent par an jusqu'à trois mille ducats et plus, et qui leur ont été données à vie par les anciens pachas dont ils avaient la faveur. D'autres ont les terres qu'ils labourent et où ils ont leurs fermes, maisons de campagne et jardins, où ils élèvent beaucoup de bœufs et brebis, et y recueillent une grande quantité de provisions, telles que raisins secs, figues, beurre et soie. Ils se servent de leurs esclaves chrétiens pour obtenir ce résultat. Ces terres sont données par lettre particulière du Grand Turc, ou par les

pachas. Il y en a qui les ont acquises de leurs deniers, après qu'elles sont tombées en vacance par la mort des détenteurs, donnant une somme déterminée au pacha. Personne ne les possède que pour la durée de la vie, et ne peut transmettre à ses héritiers que ce qu'il a acheté avec son argent. Tous ces spahis sont libres et exempts de taxes pour leurs biens et possessions. Il y en aura 500 maisons comme nous avons dit.

## CHAPITRE XVI

### Des janissaires d'Alger

Les janissaires sont le corps des gens de guerre de la Turquie, organisé conformément à l'institution du sultan Mourad, septième aïeul du Grand Turc actuel Mohammed. Mourad fut le premier qui inventa et mit en pratique le système des janissaires, où ne peuvent figurer que les fils de chrétiens, que le Grand Seigneur fait lever tous les trois ans comme tribut sur les provinces d'Europe qu'il appelle Romanie. Si l'on veut savoir quand et comment cet usage prit naissance, et de quelle manière on fait ce genre de levée dans les provinces, comment ensuite le Grand Turc répartit ces enfants parmi les principaux Osmanlis et les fait élever, comment enfin ils deviennent janissaires et parviennent à d'autres emplois, il faudra consulter Jean a Gernerio, de *Rebus Turcicis*, Amster, dans sa géographie, et d'autres *De origine Turcarum*. Mais Kheir ed-Din, après la mort de son frère Aroudj, voulant conserver l'État et la domination d'Alger, que ledit frère avait gagné, écrivit au Grand Turc qu'il tenait une porte ouverte pour assujettir toute l'Afrique et détruire les pays de la chrétienté en conservant Alger au pouvoir de troupes turques ses vassales. Il obtint facilement de ce souverain que non seulement tout Turc qui le voudrait passerait librement de Turquie en Berbérie et à Alger, mais encore que ceux de ces émigrants qui n'étaient ni janissaires ni fils de chrétiens, comme c'est l'usage en Turquie, une fois rendus à Alger ou ses dépendances, seraient considérés absolument comme janissaires et jouiraient de toutes les franchises et libertés dont les janissaires jouissent en Turquie, libertés qui ne sont que trop grandes et trop nombreuses. Mais pendant beaucoup d'années, on observa à Alger qu'aucun corsaire ou renégat ne put être janissaire s'il n'était Turc de nation. C'est par ce motif

que les corsaires ne voulaient pas qu'aucun janissaire allât en course avec eux, chose que ceux-ci désiraient ardemment à cause des grands profits de la piraterie ; jusqu'à ce que, en 1568, Mohammed Pacha, fils de Salah Rais, pacha d'Alger, ayant réconcilié les corsaires avec les janissaires qui, sur ce point, étaient en grande inimitié, il fut décidé que les janissaires pourraient monter les navires de course comme soldats de marine, et que tout corsaire ou renégat, quand il le voudrait, pourrait entrer au nombre des janissaires et en obtenir la paie. On étendit alors cette même grâce aux Juifs qui se faisaient turcs ; mais dans le mois de décembre 1580, Djafar Pacha étant nouvellement venu de Constantinople, on abolit cet article relatif aux Juifs, et l'on décida, à la demande des janissaires eux-mêmes, qu'aucun *slami* (Juif musulman) ne pourrait être janissaire ; ce qui fit qu'on enleva alors la paie à plus de cent d'entre eux. La cause de ce changement fut qu'on apprit que ces Juifs n'apostasiaient que pour devenir janissaires, et, au moyen des privilèges de cette situation, favoriser et protéger leurs frères et parents juifs, qui sont très opprimés par tout le monde. Il est aussi dans les us et coutumes, que tous les fils de janissaires ou renégats ou leur petit-fils, peuvent s'ils le veulent, être janissaires, comme beaucoup le sont en effet.

## CHAPITRE XVII

### De l'agha des janissaires

Les janissaires d'Alger ont leur agha, comme ceux de Constantinople. L'obéissance et le respect qu'ils accordent à cette espèce de colonel ou plutôt de général est quelque chose d'admirable et diffère beaucoup de ce que pratique la soldatesque chrétienne. Cet agha seul, et personne autre, pas même le pacha, ne peut les arrêter ou les châtier, leur enlever la paie, ou exercer n'importe quel acte de justice sur un janissaire. Il y a plus, celui qui se hasarderait à aller se plaindre directement au pacha, serait puni par l'agha pour ce fait. Le pacha lui-même, s'il a à se plaindre d'un janissaire ou en veut quelque chose, doit s'adresser à l'agha, pour que celui-ci lui fasse rendre justice ou obtenir ce qu'il désire. Si au contraire, quelque janissaire reçoit un tort du pacha et en demande le redressement à l'agha, celui-ci peut le faire et le fait journellement en dépit du Souverain et sans appel ni réplique. Il en est de même pour ceux qui se croient opprimés par les cadhis, qui sont deux magistrats du pays, un pour les Turcs<sup>(1)</sup>, l'autre pour les Arabes, et qui appellent de leurs sentences devant l'agha qui réprime ou annule les sentences de ces juges, et toujours sans appel.

Ce grade si éminent d'agha arrive par droit d'ancienneté, de sorte qu'il suffit de vivre longtemps pour être certain de l'obtenir. Au reste, les janissaires changent fréquemment leur agha, prenant celui qui arrive ensuite sur la liste d'ancienneté ; et cela pour des motifs futiles ou par simple caprice. Dans ce cas, celui qui perd le titre d'agha perd en même temps la qualité de janissaire, et ne peut plus assister à leurs assemblées ni participer à leurs affaires. Il tombe au rang des spahis, avec la

---

1. Le kadi hanefi, et le kadi maleki pour les Arabes.

paie mensuelle de 25 doubles ou dix écus d'or. On a ainsi trois ou quatre aghas par an ; chaque promotion fait avancer d'un degré ceux qui arrivent après le nouveau promu. Assez souvent, il est vrai, si le janissaire que l'ancienneté appelle à être agha ne semble point propre pour cet office, ou ne plaît pas à la majorité, on le prie de renoncer à sa prétention, à se contenter du rang de spahis avec les 25 doubles de paie mensuelle. Les exemples suivants montreront par quels motifs frivoles ils sautent ainsi parfois par-dessus les candidatures régulières. Au mois d'août 1579, à un changement d'agha, les janissaires exclurent les quatre candidats les plus anciens parce qu'ils prétendirent que leurs femmes avant de les épouser n'avaient pas eu une très bonne conduite. En 1578, ils avaient éliminé un prétendant très bon soldat parce qu'il bégayait ; ils en éloignent quelquefois par ce seul motif qu'ils ne savent pas bien saluer, à ce qui leur semble.

## CHAPITRE XVIII

### Divers grades du corps des janissaires

Le premier degré de l'état de janissaire est l'*oldachi* ou simple soldat (les Algériens disent *youldachi*)<sup>(1)</sup>. Ceux-ci commencent par une paie mensuelle de trois à quatre doubles, ou un peu plus d'un écu et demi ; jusqu'à ce qu'il fasse une action d'éclat dans quelque expédition ou razzia, c'est-à-dire qu'il tue un chrétien ou un maure à la guerre. Car par chaque tête de ce genre qu'il présente à son capitaine, sa paie s'accroît d'un demi double par mois.

Il est aussi d'usage très fréquent que chaque nouveau pacha à son arrivée accroisse la paie des janissaires d'un double ou demi double par mois, afin de gagner les sympathies des janissaires. Sous ce nom d'*oldachi* on entend tout janissaire qui n'a pas de grade ou fonction particulière, quelle que soit son ancienneté.

L'agha désigne quatre de ces *oldachis* pour accompagner le pacha quand il sort de chez lui, ou lorsqu'il va à la mosquée ou à la promenade. Ces espèces de gardes du corps, armés de leurs arquebuses, ont sur la tête des coiffes de feutre blanc doublées de drap vert, et par-dessus une corne de bois doublée de drap vert, et par-dessus cette corne ils portent des plumes si longues qu'elles leur descendent sur les épaules, arrivant presque aux talons. Ces hommes mangent chaque jour à la table du sultan.

Le second degré est l'*odabachi*. C'est le premier grade parmi les janissaires ; il répond à caporal ou chef d'escouade. Seulement, chez eux, l'escouade ne comprend pas un nombre d'hommes déterminé. Ce sera dix, quinze, vingt janissaires et plus, selon qu'il plaît à l'agha.

---

1. *Yoldach*, en turc, signifie compagnon, camarade.

L' *odabachi* a de sa paie ordinaire six doubles, moins de deux écus et demi, en attendant les chances d'augmentation par actions d'éclat dont il a été question plus haut.

Le grade suivant, est celui d'*otraque*<sup>(1)</sup>. Seize *odabachis* seulement, choisis au vote des janissaires et conseillers de l' *agha*, peuvent avoir cet emploi. L' *agha* ne peut rien mander ou ordonner, il ne peut punir aucun janissaire, ni maure, ni juif, ni chrétien, sans prendre leur avis. Ils ont la même paie que les *odabachis*, savoir : seize doubles par mois.

Vient ensuite le *badoucha*, grade qui ne se peut conférer qu'à quatre des plus anciens janissaires parmi les conseillers de l' *agha*, à des *otraques*. Deux d'entre eux assistent l' *agha*, et deux autres le sultan, conjointement avec les *soladjis*, dont nous allons parler. Lorsque dans l'assemblée des janissaires qu'ils appellent *diouan* ou *diwan*, l' *agha* désire mettre quelque proposition aux voix, les deux *badouchas* qui l'assistent, la présentent aux 16 *otraques* et à tous les *odabachis* qui se trouvent là ; et ceux-ci la proposent aux autres janissaires et tous à haute voix et en peu de mots prennent séance tenant une résolution qui aussitôt est exécutée. Ces *badouchas* ont la même paie que les *odabachis* (6 doubles par mois).

*Soladji*. Ils sont quatre qui accompagnent partout le pacha et mangent toujours à sa table. Ils se distinguent par la corne dorée qu'ils ont sur la tête, et par une épée argentée ; quand ils accompagnent le pacha, eux et les deux *badouchas*, portent leur arquebuse et s'ornent la tête de panaches blancs faits de plumes de héronneaux qui font l'effet de plumeaux. Ils ont aussi la paie mensuelle de six doubles, avec les chances d'augmentation indiquées plus haut. Ils tirent, en outre, chaque jour, de la maison du pacha leur ration pour leurs femmes et leurs enfants, ou à défaut de ceux-ci pour leurs domestiques. La ration se compose d'un quartier de mouton pour chacun, quatre pains : deux blancs de la table du pacha et deux autres plus grossiers.

---

1. Ostorak, V. *Mœurs et usages des Turcs*, tome II, p. 240.

*Boulouk-bachi.* C'est comme un capitaine, parce qu'en guerre il commande plusieurs escouades dont le chiffre est indéterminé, car il peut arriver que leur ensemble s'élève à 400 hommes. Quelquefois, sur 300 janissaires qui entreront en campagne, ou formeront ce qu'ils appellent *m'halla* (un camp), il y aura de 20 à 30 *boulouk-bachis* et quelquefois plus, selon la volonté de l'agha qui les répartit. Leur paie ordinaire est de dix doubles par mois.

*Mourboulouk-bachi.* Il n'y en a qu'un dont l'emploi est d'être toujours auprès du pacha avec les *soldadji* ; il mange aussi avec ce souverain ; en outre, il a pour sa famille et sa maison les mêmes rations que le *soladji*. S'il ne convient pas au pacha de conférer directement avec les parties, le *mourboulouk-bachi* lui rend compte de ce qu'elles demandent ou attendent ; et de la même manière il rend aux dites parties la réponse du pacha. Il doit ensuite faire son rapport à l'agha des janissaires, de tout ce qui s'est passé en ces sortes de circonstances, afin que ce chef en soit informé dans le plus grand détail. La paie ordinaire de ce grade est 10 doubles par mois.

*Yabachi.* Il y en a jusqu'à vingt, qui ont charge d'accompagner le pacha à la mosquée, le vendredi, quand il va faire la prière hebdomadaire. Ils portent sur la tête de hauts panaches blancs. Le plus ancien d'entre eux est le fondé de pouvoirs des janissaires auprès du Souverain ; il parle pour eux, leur fait délivrer leur solde, et si les janissaires ne trouvent pas le pain, la viande et les autres victuailles nécessaires à la vie, il doit s'arranger de manière à ce que le pacha les leur procure, afin qu'ils n'éprouvent aucun besoin de ce genre, quand même tout le reste de la ville devrait manquer de toutes ces choses.

De la même manière, quand quelque *m'halla* ou bande expéditionnaire sort pour recueillir le tribut, faire des razzias ou engager des hostilités, le *mourboulouk-bachi* veille à ce que le pacha pourvoie les janissaires et soldats (suivant la coutume) de bêtes de somme, véhicules, tentes et vivres, pour tout le

temps que ledit pacha est obligé de les fournir ainsi que nous le dirons. Sa paie est de dix doubles par mois.

*Bach-boulouk-bachi.* Un seul janissaire, et le plus ancien parmi les *boulouk-bachis* porte ce titre ; c'est comme leur chef, et par conséquent le plus respecté d'entre eux ; il a la principale place, prend la parole et exprime son vote avant tous les autres. Cela est ainsi, parce qu'il est rapproché du lieutenant de l'agha, et le second candidat à ce poste. Sa paie est de quinze doubles par mois, sans compter les accroissements éventuels.

*Kahya de l'agha.* C'est le lieutenant de l'agha, celui qui le supplée en cas de maladie ou de suspension, car les janissaires le suspendent souvent de ses fonctions, s'il fait quelque chose qui leur déplaît ou s'il s'absente de son poste. Quand l'agha vient à mourir, le *kahya* remplit l'intérim jusqu'à l'élection d'un successeur. Ce *kahya* a donc beaucoup d'autorité parmi tous les autres et est grandement respecté. Sa paie ordinaire est de quinze doubles par mois, outre les accroissements éventuels.

CHAPITRE XIX  
**Coutumes des janissaires  
 quand ils marchent en guerre**

Tous ces janissaires, dont le nombre total peut être de 6 000, sont distribués à Alger et sur les frontières de la Régence dont nous avons fait mention en parlant des *Azouagues* (Zouaoua), selon les nécessités locales ; car quelques villes, comme Tlemcen et Mostaganem, qui sont frontières, par rapport à Fez et à Oran, Biskra qui confine aux Arabes du Sahara (des anciens numides ou nomades) et Constantine qui est aussi limitrophe de certains Arabes continuellement en guerre avec les Turcs ou tout au moins insoumis, ont besoin de plus fortes garnisons et en ont cependant bien peu, eu égard à ce qui leur faudrait. Et pourtant avec ce petit nombre ils tiennent toute la Berbérie sous le joug !

Alger a d'ordinaire de 3 500 à 4 000 janissaires, mais il n'y sont pas en permanence, attendu que deux fois par an, à l'hiver et au printemps, ils forment des camps mobiles de quatre à six cents hommes ou plus, selon qu'il est nécessaire, ou qu'il plaît au pacha et que l'agha l'ordonne, pour aller percevoir à main armée les tributs des Kabyles et des Arabes ; car, ainsi que nous l'avons déjà dit, ceux-ci ne paieraient pas autrement. Ces camps de perception opèrent habituellement pendant quatre ou cinq mois ; quand les uns rentrent les autres partent. Quelques janissaires, moyennant deux, trois ou quatre écus donnés à l'agha, obtiennent de ne pas sortir d'Alger, soit pour les besoins de leurs familles, soit encore pour quelque affaire urgente. D'autres aiment à aller en course sur les bateaux et galères, et y vont habituellement. Dans ce cas, si une troupe de janissaires s'embarque sur un navire, l'agha leur indique pour chef le plus ancien d'entre eux qui prend alors le titre d'agha, et à qui ils doivent obéir. Mais la plupart préfèrent les camps de perception, ce qui est de fait pour eux une sorte de riche course et un système de

vol sur terre ; car, outre que durant toute leur route ils vivent complètement sur la population dont ils traversent le territoire, ils écorchent à l'envi Kabyles et Arabes, leur prenant par force jusqu'à leurs femmes, filles et fils, et encore avec cela ils les accablent de coups de bâton, de poing, etc. Aussi l'expédition terminée, et quand ils rentrent en garnison, la plupart traînent derrière eux des chameaux, des bêtes de somme chargées de blé, miel, beurre, figues, dattes et raisins secs, dont ils font de l'argent comptant, indépendamment de celui qu'ils apportent dans leur bourse ; avec tout cela, ils entretiennent femmes, enfants et amis.

Lorsque les janissaires entrent en campagne, d'après le nombre des escouades, ou selon le bon plaisir de l'agha, celui-ci envoie une quantité de *boulouk-bachis* ou capitaines, pour commander chacune des escouades, et le plus ancien de ces officiers a le commandement général, à moins qu'il n'y ait un *beglerbey* qui est comme un général à la guerre, ainsi que nous le dirons plus loin.

Dix ou douze jours avant le départ de cette colonne, un Turc est chargé par le pacha de dresser des tentes selon l'importance de la *m'halla*, en dehors de la ville vers le sud, où chacun se rend peu à peu, jusqu'au jour fixé par l'agha pour le départ, et de ce point, tout le monde se met en route<sup>(1)</sup>. La troupe marche par sections de huit à douze hommes et plus, sous la conduite d'un *odabachi* ou caporal ; le pacha donne à chaque escouade une tente de grosse toile et des bêtes de somme pour la porter, ainsi que le bagage.

Vingt-cinq jours après leur départ d'Alger, ledit pacha est obligé de leur fournir du biscuit, du beurre et burgu (*bor'oul*) qui est du blé torréfié et concassé qu'ils font cuire comme du riz. On doit aussi leur distribuer de la viande chaque semaine, suivant qu'il s'en trouve sur les lieux. Le soin de les pourvoir à cet égard concerne le caïd qui a acheté le camp au pacha,

---

1. Cet endroit, situé au-dessus du jardin de l'agha, aujourd'hui propriété Clauzel, s'appelle *Zemboudj-el-Ar'a*, les oliviers (sauvages) de l'agha.

moyennant telle somme, pour pouvoir, comme nous l'avons dit faire telle ou telle razzia.

Si l'expédition a pour but la rentrée des impôts, le Turc institué comme trésorier par le pacha, a la charge de cet approvisionnement ; mais, comme nous l'avons dit, les soldats volent et pressurent de telle sorte les Kabyles et les Arabes qu'ils se procurent en excès des moutons, des poules, du beurre, des œufs, des raisins secs, des dattes et de plus le couscous qu'ils se font donner, qu'ils prennent, mangent, et gaspillent.

Pour assurer le repas de chaque jour, l'escouade choisit, avant le départ d'Alger, un dépensier qu'ils appellent *oukil el-Hardj*, lequel a en compte, toutes les provisions que le pacha donne aux janissaires, comme tout ce qu'ils achètent ou volent. Ce dépensier en fait la répartition pour la table au cuisinier, il achète ce dont ses camarades ont besoin ou fantaisie. Il dresse la tente, l'abat, la charge avec le bagage de l'escouade et répond du transport par les bêtes de somme. On choisit ensuite un homme de l'escouade pour cuisiner, sous le nom d'*atchi*, qui fait la cuisine pour toute la chambrée et prend à sa charge tout ce qui est du département culinaire, et aide le dépensier ou *oukil el-Hardj*, à charger et à décharger le bagage. On désigne d'ordinaire pour l'office de cuisinier, le plus nouveau janissaire de l'escouade.

À chaque *boulouk-bachi*, ou capitaine commandant les escouades, le pacha donne deux chevaux, en campagne ; l'un pour monture, l'autre pour son bagage ; il lui accorde un demi-mouton par semaine, et une provision de biscuit, beurre et *bor'oul*, comme aux janissaires.

Aucun *youldachi* (simple soldat), *odabachi* (caporal) ou *boulouk-bachi* (capitaine), n'emporte en expédition plus de deux ou trois chemises, une paire de culottes, plus le vêtement qu'il a sur le dos ; pour dormir, chacun a une petite natte avec une couverture et un caban ou burnous pour la pluie, si l'on est en hiver ; enfin, les armes. Tous les janissaires sont armés d'arquebuses et ne se servent pas de flèches, si ce n'est à la mer,

ni d'aucune espèce de piques ou de hallebardes. Tous combattent à pied, sauf les *boulouk-bachis* qui combattent à cheval avec l'arquebuse, quand bon leur semble. Ceci s'entend des camps ordinaires, parce que si les circonstances l'exigent, ils emmènent des chevaux qui servent à quelques-uns pour le combat, surtout quand le pacha sort en personne. Car alors tous les spahis d'Alger sortent avec lui, et sont tenus d'être montés pour le combat. Ils se servent aussi de la cavalerie des Maures soumis, amis ou alliés, dont les pachas emmènent à la guerre le nombre qui leur paraît nécessaire.

Ces gens ne combattent pas dans l'ordonnance usitée parmi les chrétiens, ne formant que des brigades, et ne détachant point des lignes de tirailleurs. Quand ils sont dans les meilleures conditions d'ordre, ils marchent sur deux ou trois rangs.

Leurs drapeaux sont carrés et beaucoup plus petits que les nôtres, sans aucune devise ou emblème ni figure ; de plus, ces bannières sont faites de deux ou trois couleurs ; enfin, quelque considérable que soit la troupe des janissaires, elle n'a jamais plus de trois bannières, une qui marche en avant avec l'avant-garde, une au milieu, celle du capitaine-commandant, et l'autre à l'arrière-garde, qui est celle du caïd, fermier de l'expédition.

Dans leurs guerres, quel que soit le nombre des soldats, ils ont comparativement beaucoup moins de drapeaux que les chrétiens. Seulement, quand le pacha marche en personne, ou bien quand il sort, ou qu'il entre en ville quelque camp expéditionnaire, dans les fêtes et les réjouissances qui sont d'usage en pareille occasion, ils arborent la queue de cheval, étendard très honorable parmi eux parce qu'il rappelle la circonstance suivante : un sultan turc, après avoir été défait et s'être vu enlever tous ses drapeaux, fit couper la queue d'un cheval qu'il prit pour étendard, et ramena ainsi la victoire dans les rangs de son armée. Aussi, la charge de Sandjaker, ou porte-étendard, est-elle fort honorée parmi eux, quoique cependant, ils

confient cet étendard au premier janissaire ou soldat venu, au gré de l'agha.

Le butin appartient au pacha ou à celui qui a affermé le camp expéditionnaire quel qu'il soit ; bijoux d'or ou d'argent, captifs, blé, huile, beurre, bêtes de somme, troupeaux ; on n'en excepte que l'argent monnayé et toute espèce de linge et vêtements qui appartiennent de droit aux janissaires ou à quiconque a d'abord mis la main dessus. Ils prennent bien aussi quelque peu de ce qui ne leur revient pas, peccadille qui n'est guère châtiée, et dont on ne recherche même pas les auteurs.

De retour de l'expédition, deux ou trois jours avant de rentrer en ville, les janissaires s'arrêtent au même endroit d'où ils étaient partis et s'y installent sous leurs tentes, et quand les traînards ont rejoint, l'entrée triomphale en ville se fait sur deux rangs, avec la queue de cheval en tête, et des feux de toute leur mousqueterie. Pour plus de solennité, les janissaires restés en garnison vont au-devant d'eux en armes, et pour grossir le corps expéditionnaire se glissent dans les rangs. Ils arrivent ainsi processionnellement jusqu'à la Jenina, cheminant toujours dans une rue droite, celle qu'on appelle le *Souk* ou Marché (rue Bab-Azoun) et où est le palais du pacha. Arrivés devant cette résidence, sur une petite place qui est en avant (*Pachenak-Djia*), ils s'agglomèrent en une bande, déchargent leurs arquebuses ; puis les *boulouk-bachis* entrent pour saluer le pacha qui les reçoit avec joie ; enfin la troupe se disperse et chacun rentre à sa maison ou à sa caserne.

## CHAPITRE XX

### Mœurs et coutumes des janissaires en temps de paix

Au retour d'une expédition, et lorsque le service de la guerre ou des garnisons ne les réclamait point (ce qui arrivait une année sur trois), les janissaires vivaient dans leurs ménages, tant que le service ne les appelait pas au dehors. Ceux qui par suite d'élection font partie du Conseil du pacha, ainsi que nous l'avons dit, sont obligés d'assister au diwan qui a lieu tous les deux ou trois jours. C'est là que sont traitées les questions de paix ou de guerre. Il y a de ces janissaires mariés environ 800 maisons à Alger. D'autres, les renégats par exemple, vivent chez leurs anciens maîtres qu'ils servent et accompagnent ; ils y sont bien reçus et bien traités. D'autres, par fantaisie et pour vivre plus à leur gré, se constituent en une chambrée de 8 à 12 camarades et plus, et louent un local à cet effet. Mais le reste, et c'est la majeure partie, logent dans cinq grandes maisons ou casernes que les anciens pachas ont fait bâtir pour eux, et où ils vivent par chambrées de 8 à 12 hommes, dans des pièces hautes et basses qui rappellent les cellules des religieux. Parmi ces casernes, il y en a trois au moins qui sont assez grandes pour recevoir 600 janissaires et plus ; car ces hommes qui mangent et dorment tous ensemble, par terre, n'ont pour tout bagage, outre ce qu'ils portent sur leur dos, que deux ou trois chemises, et des culottes renfermées dans un petit coffre de trois ou quatre palmes ; leurs armes — c'est-à-dire une arquebuse, une poire à poudre et la *pala* ou sabre —, plus une natte et une couverture. Ce bagage est peu encombrant, et n'exige pas beaucoup de place.

Voici la manière de vivre des janissaires : en expédition, ils nomment, comme nous l'avons dit, un *oukil el-Hardj*, qui achète les vivres pour tous, c'est-à-dire, le plus souvent, du riz cuit au beurre qu'ils appellent *pilao* (plaw), ou du blé cuit puis

séché au soleil et concassé qu'ils préparent avec du beurre, comme le riz, et qu'ils appellent *burgu* (bor'oul) ; un peu de pain, des fruits selon la saison, et de l'eau. Ils font rarement usage de viande, et quand cela arrive, ils en mangent dans la soirée qui précède le vendredi, qui est leur jour férié. Avec toute cette frugalité, ils vivent sains, rassasiés, gras et contents. Pour la dépense de cette cuisine, bois, charbon, etc., chacun contribue également au commencement de chaque mois. Outre ce dépensier (*oukil el-Hardj*), ils choisissent un camarade dans leur chambrée pour être atchi ou cuisinier ; on prend le plus nouveau, comme nous l'avons dit, et celui-ci exerce jusqu'à ce qu'il en arrive un autre qui prend la gauche pour l'ancienneté. Ce cuisinier n'est pas obligé de contribuer à la dépense comme les autres, et, pour sa peine, il mange gratis. C'est par ce motif, afin d'épargner cette dépense, qu'il se trouve quelquefois des anciens qui sont bien aises de se charger de faire la cuisine pour les autres.

Cet ordinaire ne leur fait jamais défaut, pour deux causes : la première, c'est qu'il faut qu'ils reçoivent leur paye toutes les deux lunes, quand même le monde devrait s'abîmer. De même que si le blé et les autres provisions venaient à manquer à tout le reste de la terre et que tous mourraient de faim, même chez le pacha, le blé ne doit jamais leur manquer à eux. Autrement, ils mettraient au pillage le blé et les vivres qu'il peut y avoir dans les maisons de la ville (ainsi qu'ils le firent dans l'hiver de 1579, où une grande famine régna à Alger) ; ils pénétrèrent alors jusque dans les maisons des caïds les plus riches. En pareil cas, ils ne respecteraient même pas la maison du pacha ; ils y entreraient alors de vive force, enfonçant les magasins et prenant tout ce qui s'y trouve en vivres, n'y en eût-il que pour l'approvisionnement personnel du Souverain. De plus, ils sacageraient toute la maison, garrotteraient le pacha, si l'envie leur en prenait, et l'enverraient enchaîné au Grand Turc, comme ils l'ont fait quelquefois, et comme ils ont voulu le faire à Hassan Veneziano, renégat d'Euldj Ali, qui était alors pacha.

Les janissaires, pas plus que les indigènes, ne se livrent à aucun exercice militaire : ils n'ont ni joutes ni tournois, ni jeux de barre, ni escrime, ni saut, ni courses ; ils ne jouent pas à la paume, ne chassent point, puisque les campagnes abondent en perdrix, tourterelles, colombes, lièvres, etc. Ils ont seulement coutume de lutter dans leurs grandes fêtes annuelles (*aïd el-kebir et es-serir*), dans le champ où ils se réunissent le vendredi. Leurs luttes sont exécutées sans art ni adresse quelconques, et la force seule y joue le rôle principal. C'est seulement dans ces deux fêtes qu'ils font des courses de chevaux deux à deux et jouent les cannes, mais sans art, et sans grâce, ne faisant autre chose, que se lancer les cannes les uns aux autres. Le plus ordinairement, un janissaire en défie un autre à qui enverra une flèche plus juste, plus loin et avec le plus de force ; il y a deux arènes pour cet exercice, l'une hors de la porte Bab Azoun, l'autre hors de celle de Bab el-Oued. Quelques-uns, mais en bien petit nombre sortent dans la campagne pour tuer avec l'arquebuse quelque oiseau pour le manger ; d'autres poussent jusque dans les montagnes qui sont à trois ou quatre lieues d'Alger, et tuent quelque sanglier qu'ils vendent aux chrétiens sans y toucher. Un petit nombre fabriquent des boutons, et de la passementerie, ou bien exercent l'état de tailleur, potier, cordonnier et autres professions de ce genre. Le reste mène la vie bestiale de sales animaux, s'adonnant continuellement à la crapule, à la luxure, et particulièrement, à l'ignoble et infâme sodomie, se servant d'enfants chrétiens captifs qu'ils achètent pour la satisfaction de ce vice, et qu'ils habillent aussitôt à la turque ; ils se servent aussi d'enfants juifs et maures de la ville et du dehors, les prenant et les retenant près d'eux malgré leurs pères. Ils passent alors les jours et les nuits à s'enivrer de vin et d'eau-de-vie.

Quelques-uns, mais en bien petit nombre, touchent d'une guitare au long col partagée tout entière par le milieu dans le sens de la longueur de façon que le creux où retombe et se produit le son est rond, et aussi profond que la moitié de la cale-

basse partagée. À cet instrument ils attachent jusqu'à trois cordes, qu'ils touchent d'une manière discordante, sans art ni expression ; il en est de même de leurs chants qui ressemblent plutôt aux hurlements du loup qu'à la voix humaine. Leurs chansons qui sont rimées, roulent généralement sur un même et ignoble sujet, les jeunes garçons, auxquels ils donnent de la musique publiquement, comme s'il s'agissait des dames les plus recherchées du monde.

Avec tout cela, il y a trois bonnes choses en eux :

1° Ils ne renient pas Dieu et ne blasphèment point ; et, chose remarquable, la langue turque et l'arabe ne fournissent point de mots pour cela<sup>(1)</sup> ;

2° Ils ne jouent ni aux cartes, ni aux dés et disent que ce sont amusements de fripons et de bélitres ; quant aux renégats, beaucoup ne sont pas de cet avis, les échecs et les dames font leurs délassements, ils les jouent comme les chrétiens ;

3° Ils se querellent rarement, et si cela leur arrive, ils échangent au plus quelques coups de poing, ne mettant jamais en pareil cas la main à l'épée qu'ils ne portent du reste qu'à la guerre. Ils ne recourent même pas aux couteaux bien qu'ils en portent tous. Si quelqu'un d'entre eux s'avisait de le faire, tous ceux qui sont présents sont obligés de se déclarer contre lui. Aussi, quelques injures qu'ils puissent se dire et quand même ils se seraient ensanglantés la figure avec le poing, ils s'apaisent en un instant et se donnent le baiser de paix à la française.

Si quelque individu non janissaire donnait un coup de poing à un janissaire, ou seulement une poussée, n'aurait-il fait même que l'écarter un peu de lui, en lui mettant la main sur la

---

1. Cette assertion est au moins fort étrange. On sait qu'Haëdo qui n'est jamais venu à Alger, a écrit son livre d'après des renseignements fournis par les nombreux captifs chrétiens qu'il racheta au nom de l'archevêque de Palerme ; or il n'est guère admissible que ces gens, qui pour la plupart avaient fait un assez long séjour dans une ville dont ils ont si bien décrit la configuration et raconté les mœurs, fussent ignorants des langues qu'on y parlait au point d'avancer un fait en contradiction aussi flagrante avec la vérité.

poitrine ou sur un bras, sa peine serait d'avoir la main coupée, et s'il a tué le janissaire, d'être brûlé vivant, ou empalé, ou rompu vif à coups de masse, comme nous l'avons vu faire à plusieurs. Mais si le délinquant est chrétien, et qu'il se fasse musulman, on lui fait grâce de la vie.

Au mois d'octobre 1579, un janissaire ivre, étant entré dans un navire vénitien qui était dans le port, voulut emporter par force quelques verres que le patron avait dans son coffre. Ce patron fut condamné à être brûlé vif parce qu'en se défendant il avait frappé le janissaire avec un bâton. Cet infortuné quoique âgé de 60 ans, se fit musulman et sacrifia sa religion pour sauver une misérable vie si près de son terme. De là vient le respect et la crainte qu'inspirent les janissaires, ce qui par suite les rend si orgueilleux et si pleins d'audace ; sous ce rapport les cuisiniers de chambrée l'emportent sur tous les autres ; personne ne peut les empêcher de piller les boutiques, d'y prendre du pain, de la viande, des œufs, etc., en un mot, tout ce qui est à leur convenance sans qu'aucune considération puisse les obliger à lâcher prise, ou à payer la valeur de ces objets. Il faut bien se garder de se trouver sur leur passage quand ils se promènent devant les boutiques, examinent ce qui est mis en vente, car ils brandissent aussitôt la hachette qu'ils portent à la main toutes les fois qu'ils sortent. Cette arme, large d'environ deux palmes, est le signe qui fait reconnaître ces cuisiniers janissaires, et celui qui les irriterait, ou aurait seulement le malheur de leur déplaire, aurait bientôt un bras rompu ou la tête brisée.

Les janissaires observent les mêmes coutumes religieuses que les Maures. Nous en parlerons plus loin. Il existe encore parmi eux un usage qui est général, c'est que tout fils de janissaire touche dès son enfance, une pièce de deux ou trois deniers par jour — un peu moins d'un *cuarto*<sup>(1)</sup> — et quelquefois davantage suivant la volonté du pacha, ou encore si leur famille est en faveur.

---

1. Environ quatre centimes de notre monnaie.

## CHAPITRE XXI

### Des corsaires d'Alger, de leurs mœurs et coutumes

Les corsaires sont ceux dont la profession consiste à écu-mer continuellement la mer : les uns sont Turcs ou Maures d'origine, mais la majeure partie provient des renégats de toutes les nations, gens très pratiques en général dans la navigation du littoral des pays chrétiens.

Leurs bâtiments de course sont des galiotes légères, ou des brigantins qu'ils appellent frégates<sup>(1)</sup>. On construit ces navires à Alger, partie dans l'arsenal dont nous avons parlé ci-devant, et partie dans l'île du port rejointe à la cité par le terre-plein du môle. On y emploie certains ouvriers chrétiens esclaves de l'État, ou *makhzen* comme disent les Turcs, car leurs patrons sont les janissaires eux-mêmes à qui ils obéissent en tout, et qu'ils servent sans salaire ni récompense aucune. Ceux en petit nombre

---

1. Le capitaine Pantero-Pantera, souvent cité dans l'archéologie navale de A. Jal, dit dans son traité de *l'Armada navale* du 16e siècle, que les galiotes ne diffèrent point des galères quant à la forme, sinon qu'elles sont plus petites et plus rapides dans leurs mouvements, surtout quand elles sont poussées par la rame. « En Barbarie, ajoute le capitaine italien, on construit beaucoup de galiotes grandes comme des galères ordinaires, et presque entièrement semblables à ces bâtiments, mais n'ayant *ni rambates, ni trinquet*. Les patrons les font construire ainsi pour qu'elles ne soient pas forcées à servir le Grand Seigneur, ce à quoi elles seraient obligées si elles étaient et s'appelaient galères »

Les *rambates* étaient à la proue deux élévations égales, parallèles, jointes l'une à l'autre, servant à abriter les canons (de chasse) ; les marins montaient sur les rambates pendant la navigation pour le service du mât de trinquet. Ce mât qui portait une petite voile du nom de trinquette, ne s'implantait pas dans la cale comme le *grand arbre*, ou mât principal de ces navires, il était fixé au milieu de la rambate où il prenait pied.

Les brigantins (*bergantini*) étaient des navires un peu plus petits que les galiotes mais ayant la même forme ; leurs rames longues et minces, faciles à manier, les rendaient très propres à la course. Les Turcs d'Alger faisaient beaucoup plus usage que les chrétiens de ces galères auxquelles ils ne donnaient qu'un grand mât pour la raison exposée ci-dessus.

parmi ces esclaves qui sont chefs ouvriers, reçoivent du pacha ou du *Beylik*, une paie de six à dix doubles par mois, et les simples ouvriers, charpentiers, calfats, etc. (car toute la maistrance est représentée dans le *makhzen*) touchent tous les jours trois pains que l'agha des janissaires leur fait donner.

Quelques pachas ont coutume lorsqu'ils quittent le gouvernement d'Alger, de laisser au *Beylik* les esclaves qu'ils ont pour le service et le bien général. Néanmoins, quelques corsaires ont parfois comme esclaves particuliers des maîtres constructeurs de navires dont ils se servent sur mer pour certaines réparations. Mais une fois à Alger, ceux-ci servent tout simplement d'aides aux maîtres ordinaires de l'État qui ont charge de construire tous les navires et d'en tirer profit ; car les corsaires ont coutume de leur faire quelque cadeau à titre d'encouragement le jour que l'on monte les mâts de leur navire ; les corsaires présents à Alger s'associent généralement à cet acte de générosité. Les uns donnent de l'argent, les autres quelques bijoux ou effets d'habillement qui puissent se vendre, ou encore quelques aunes d'étoffe écarlate, en drap, soie ou velours qui sont suspendues à la vue du public dans les haubans. Cette cérémonie rapporte quelquefois aux constructeurs maritimes 2 à 300 écus dont ils s'attribuent la majeure partie, satisfaisant avec le reste des ouvriers. Jusqu'au moment où le navire est lancé à la mer, les corsaires ne donnent plus rien, si ce n'est quelques repas aux gens du *Beylik* ou aux esclaves des autres raïs<sup>(1)</sup> que ceux-ci leur ont prêtés pour aider aux travaux du navire.

On emploie pour la construction de ces galiotes, d'excellent bois de chêne et de pin, que le propriétaire du futur navire fait couper dans les montagnes qui avoisinent Cherchel, localité sise à 20 lieues ouest d'Alger, où ces arbres se trouvent en abondance. Quand ce bois est coupé, il est porté jusqu'au point d'embarquement tantôt par des bêtes de somme, tantôt par des

---

1. Nom en langue arabe du patron ou commandant de navire.

esclaves chrétiens qui font une route d'environ six lieues avec une pareille charge sur les épaules.

Ce sont également les chrétiens qui à Alger le débarquent, le mettent en chantier, le scient, le façonnent et le disposent pour les constructions navales. Bref, ils parachèvent le bâtiment sans qu'aucun Turc ou Maure y ait mis la main, si ce n'est quelque calfat, ou remolat (faiseur de rames), maure, originaire d'Espagne.

Il est bien rare que les corsaires n'aient pas à leur service des hommes de toutes les professions nécessaires à ces constructions, tels que charpentiers, serruriers, tonneliers, etc., attendu que ce sont surtout ceux-là qu'ils s'efforcent d'avoir, ou d'acheter à grand prix dans le partage ou la vente des équipages chrétiens. Il résulte de ce fait que si les ouvriers chrétiens venaient à manquer aux Turcs, il n'y aurait peut-être pas un seul bâtiment chez eux.

Le jour qu'on lance un navire à la mer, le propriétaire fait un nouveau cadeau aux maîtres constructeurs, et donne un repas aux ouvriers et aux autres esclaves chrétiens qui sont venus aider au lancement. Quand la proue de la galiote approche de l'eau, on procède à la cérémonie suivante : un corsaire monte sur le navire, égorge deux ou trois moutons, et lorsque le sang tout chaud coule en abondance on pousse avec vigueur le bâtiment à l'eau ; alors le sacrificateur jette les moutons à la mer et ensanglante l'eau. Dans le même moment, d'un bastion de la ville, on tire quelques coups de canon, et tous les corsaires font fêtes et réjouissances. Ils expliquent ainsi ce sacrifice : c'est une image disent-ils des chrétiens qu'ils doivent tuer en course et de leur sang dont ils arroseront en présage de bon succès leur navire et la mer.

C'est encore d'un bon augure parmi eux si au moment où l'on lance le navire un de leurs marabouts y entre. Comme le Coran défend la course à moins que ce ne soit pour protéger la religion ou faire des prosélytes, les corsaires prétendent que ce n'est pas là un scrupule qui doive les arrêter, puisque disent-ils, causer des dommages aux chrétiens, en leur enlevant

leurs biens et leurs richesses, c'est en définitive étendre la loi musulmane.

Le raïs ou patron qui n'a pas assez d'esclaves chrétiens pour en armer sa galiote (car presque tous emmènent trois et même quatre esclaves pour chaque rame), en loue alors à des marchands qui en détiennent pour cette occurrence. Il choisit donc les plus solides de ces rameurs, en prenant dix ou quinze captifs à l'un, à l'autre vingt, et paie douze écus d'or par tête pour chaque voyage. Il donne ce même salaire à des Maures natifs du pays qui gagnent leur vie à ramer comme *bonevoglies*<sup>(1)</sup> et qu'on appelle *bagarin* comme il a été dit précédemment<sup>(2)</sup>.

Ceux qui ne peuvent pas équiper un navire, ni soutenir les frais de course à eux seuls, s'associent avec d'autres corsaires ou marchands et ils arment à frais communs et en société, se partageant ensuite les bénéfices au prorata de ce qui a été fourni par chacun pour la dépense. Pour que ce calcul de profits, dépenses ou pertes soit établi régulièrement, ils choisissent un écrivain, qu'ils appellent *khodja*, qui s'embarque sur le navire afin de tenir note de tout.

Le nombre des soldats et combattants que les corsaires emmènent dépend de la grandeur du navire : il est de règle que, joint à chaque banc de rameurs, près des embrasures, il y a une banquette ou siège en bois sur lequel deux soldats prennent place ; de sorte qu'une galiote qui porte vingt rames ou bancs de chaque côté, compte un pareil nombre de banquettes où se placent 40 soldats. Il suit de là, qu'en multipliant les bancs et

---

1. Hommes de bonne volonté : galériens volontaires, forçats ayant fini leur temps, ou encore vagabonds qui ont vendu leur liberté : tel était le sens de ce mot dans la marine européenne du XVI<sup>e</sup> siècle.

2. Voici l'opinion du capitaine Pantero-Pantera (*loc. cit.*), sur les rameurs barbaresques : «Les maures sont les meilleurs ; et les meilleurs d'entre ceux-ci, sont ceux qu'on prend sur les fustes, les brigantins, les galiotes, les galères ou tout autre navire de course. Habités aux fatigues, aux privations et au maniement de la rame, ils sont d'excellents nageurs dans la galère ; mais étant par nature, fiers, grossiers, portés à la trahison et à la sédition, il faut les surveiller beaucoup car il n'est pas rare qu'ils complotent la mort des capitaines.»

les banquettes, on multiplie aussi le nombre possible de soldats. Ces soldats sont ou des janissaires, qui vont en course avec permission de l'agha, comme nous l'avons dit, ou des renégats et quelques Turcs qui ne vivent que de ce métier. Tous ces soldats de la mer sont surnommés *Levantins* ; ils n'ont aucun salaire, et se payent avec ce qu'ils peuvent voler. Ils doivent aussi pourvoir à leurs propres dépenses, et pour cela ils s'associent par escouades de 10, 12 et plus. Cependant, les rais et armateurs sont obligés de leur fournir du biscuit, de l'huile et du vinaigre, en quantité égale à la ration ordinaire du rameur chrétien. L'approvisionnement en vivres de chaque navire se compose de biscuit, riz, bor'oul (blé torréfié puis concassé), huile, fromage, beurre, olives et raisins secs. Mais la ration journalière des rameurs levantins et ouvriers d'art se borne à une faible quantité de biscuit, quelque peu de vinaigre coupé d'eau et quelques gouttes d'huile. Quant aux chrétiens, ils n'ont d'habitude que du biscuit et rien de plus. Le jour que le bâtiment quitte le port d'Alger, doit être le vendredi, jour de leur fête hebdomadaire qui est comme le dimanche des chrétiens ; ils ne partent qu'à la nuit close. Tout navire de course, ou de commerce, avant d'appareiller salue le sépulcre d'un marabout qu'ils tiennent pour saint, situé hors de la porte Bab Azoun, enterré dans une koubba ou chapelle ; on l'appelle *Cid Butico*, Sidi Beteka<sup>(1)</sup>. Tout l'équipage s'étant tourné vers le sanctuaire dit à haute

---

1. « Ce marabout était contemporain de l'expédition entreprise contre Alger par Charles-Quint en 1541. Sidi Beteka a pris à la catastrophe éprouvée par l'illustre empereur une part qui n'est pas connue de la génération algérienne d'aujourd'hui. D'anciens ouvrages disent qu'après la retraite des Espagnols, le peuple d'Alger attribuait hautement sa délivrance au nègre Youssef, et que les ulémas et marabouts d'alors, humiliés de se voir associer au vil esclave noir, allèrent trouver Hassan Agha qui gouvernait Alger en l'absence de Kheir-edDin, et lui exposèrent qu'il était ridicule et scandaleux d'attribuer les succès des musulmans à un homme qui faisait métier de sortilèges ; qu'ils savaient qu'on en avait l'obligation à Sidi Beteka, qui avait été en retraite, en prière et en jeûne depuis l'arrivée des chrétiens et qui avait excité l'orage en frappant la mer avec un bâton.

voix et les chrétiens doivent le dire avec eux : *A la hora, à la hora*, ce qui veut dire : Au nom de Dieu, au nom de Dieu<sup>(1)</sup>.

On espalme ces navires avec beaucoup de soin et d'attention avant qu'ils aillent de Barbarie vers la terre des chrétiens, et on les espalme de nouveau au retour. Ceux qui doivent faire la course à Majorque, Minorque, en Espagne et vers le couchant sont espalmés à Cherchel ; ceux qui vont dans le Levant, vers les divers royaumes d'Italie, Naples, sont espalmés dans quelque'un des ports suivants : Bougie, Bizerte, Porto Farina, Klibia, Soussa et Djerba.

D'où qu'ils partent, et n'importe où ils aillent en terre de chrétiens, avant de mettre à la voile ils *font d'abord le livre* ; c'est-à-dire qu'au moyen d'un volume qu'ils ont à cet effet, ils tirent au sort afin de savoir de quel côté ils iront ; et pour rien au monde, ils ne feraient autre chose que ce qui leur est indiqué par le sort. Ils ont tant de confiance dans cette pratique et sont tellement persuadés (par le démon) de son efficacité, que non seulement pour le départ, mais pour faire escale, débarquer, combattre quelque navire chrétien, mettre à sac quelque village, enfin pour quoi que ce soit, il faut d'abord qu'ils consultent le sort par ce livre. Si même ils ont clairement devant les yeux une occasion de succès et de bénéfice sans aucune chance de perte, ils n'en profitent pas si les sorts ne la leur désignent comme telle.

---

«Le divan se rangea du côté de l'aristocratie des dévots et il fut déclaré officiellement que le vrai libérateur était Sidi Beteka. Malgré cette déclaration solennelle, les marabouts Sidi Ouali Dada et Bouguedour jouissent seuls aujourd'hui de l'honneur que les deux autres se sont jadis disputé, et eux seuls sont considérés par la génération actuelle comme les pieux vainqueurs des Espagnols.

«C'est sans doute en mémoire des services rendus par Sidi Beteka, que tout navire algérien devait, en sortant du port, saluer sa koubba qui dominait la rade du haut de la falaise. L'équipage, tourné vers cette chapelle, disait à haute voix : Bismillah (au nom de Dieu !), formule par laquelle débute le Coran et que tout musulman prononce au moment d'entreprendre un acte quelconque. » A. Devoulx, *Les Édifices religieux de l'ancien Alger*.

1. Au nom de Dieu se dit *bismillah*, ainsi qu'on vient de le faire remarquer dans la note précédente, et non pas à la *hora*.

Si au contraire ces mêmes sorts leur indiquent l'entreprise la plus ardue, la plus difficile et la plus périlleuse, ils n'hésitent pas un instant à s'y jeter à corps perdu. Quoi qu'ils y aient été attrapés bien des fois, ils ne croient pas moins à ce livre qu'au Coran.

Naviguant pendant l'hiver et le printemps, sans nulle crainte, ils parcourent la Méditerranée, du Levant au Couchant, se moquant de nos galères dont l'équipage pendant ce temps s'amuse à banqueter dans les ports de la chrétienté. On dirait qu'ils vont tout simplement à la chasse des lièvres et des lapins, en tuant un ici, et un autre là-bas. Ils sont parfaitement sûrs que leurs galiotes si bien espalmées, si légères, opposées aux galères chrétiennes si lourdes et si encombrées, ne peuvent songer à leur donner la chasse et les empêcher de piller et voler à leur gré : de là vient que quand les galères chrétiennes s'avisent de donner la chasse aux galères turques, celles-ci ont coutume pour se moquer, de virer de bord et de leur montrer le derrière.

Comme ces gens-là sont bien pratiques dans le métier de corsaires et pour nos péchés aussi heureux qu'habiles, ils n'ont pas été plutôt quelques jours hors d'Alger, qu'ils y rentrent chargés d'un butin infini et de nombreux captifs. Ils peuvent ainsi faire par an trois ou quatre voyages et même plus si l'envie leur en prend. Ceux qui font la course au Couchant vendent leurs prises à Tétuan ou à El-Arach dans le royaume de Fez ; ceux qui opèrent au Levant les vendent à Tunis, Bizerte, Djerba ou Tripoli. Après s'être ravitaillés dans ces endroits, ils se remettent aussitôt en course pour enlever de nouveau butin. Cependant, si, poussés par la tempête, ils ne trouvent pas tout de suite quelque navire à dépouiller, ils vont se réfugier, ceux qui naviguent dans l'ouest, à El-Arach, Salé (Yusale) ou Tétuan ; ceux qui croisent sur la côte d'Espagne, à l'île de Formentera ; ceux qui vont dans le Levant à l'île de Saint-Pierre près de la Sardaigne, ou aux Bouches de Bonifacio en Corse, ou bien aux îles Lipari et de Estrongolo (Stromboli).

Dans ces divers lieux, avec la commodité des ports et des

abris, avec l'abondance des eaux et du bois et grâce à la grande négligence et incurie des galères chrétiennes, qui se soucient peu des corsaires barbaresques et ne se mettent guère en peine de les chercher, ils se tiennent embusqués tout à leur aise attendant à leur gré le passage des bâtiments marchands qui viennent se mettre d'eux-mêmes dans leurs mains.

Ils tiennent compte, comme les chrétiens, de certaines étoiles et époques de l'année ; mais ils font surtout grand cas d'une qu'ils appellent *Asom* (El-Hossoum), laquelle, disent-ils, règne le jour de l'apôtre St.-Mathieu, le 25 de février et dure sept jours ; ils affirment comme chose certaine qu'avant ou après ce jour néfaste il y aura des ouragans et des tempêtes. Ils ajoutent qu'un navire de bronze (chose des plus risibles) parcourt sous l'eau toute la mer pendant ces sept jours et que si ce navire rencontre des bâtiments et les voit le premier, ceux-ci se perdent corps et biens ; mais que si les bâtiments aperçoivent les premiers le navire de bronze ils se sauvent, et c'est le personnel de ce dernier qui périt. Aussi aucun navire de musulmans ne navigue pendant ces quinze jours-là.

Ils sont si recherchés dans la propreté, l'ordre et l'arrangement de leurs navires qu'ils ne pensent pas à autre chose, s'attachant surtout à un bon arrimage pour pouvoir bien filer et louvoyer. C'est pour ce motif qu'ils n'y ont pas de rombalières<sup>(1)</sup> et qu'ils ne permettent pas que les épées et arquebuses soient suspendues sur le pont, mais seulement en bas dans la cale. De la même manière, les barils d'huile, de vinaigre, de beurre et les autres provisions sont placés de niveau et d'à-plomb, sans qu'une chose dépasse sa place d'un ongle. Quelques-uns vont jusqu'à faire déposer l'ancre dans la cale, parce que placée au bossoir elle pèserait plus d'un côté que de l'autre. Enfin par cette même raison, dès qu'il y a gros temps, on ne permet pas qu'un janissaire turc

---

1. On appelle ainsi les planches de bordage d'une galère, espèce de bastingage volant.

ou chrétien change de place, ou bouge même du lieu où il est, fût-il fils du pacha lui-même.

Les coups de bâton, de poing, de pied et de fouet, la faim et la soif, accompagnés d'une foule de cruautés sont les traitements continuels dont ils usent envers les pauvres chrétiens rameurs, sans les laisser reposer une demi-heure. Ils leur ouvrent les épaules, leur tirent le sang, leur arrachent les yeux, leur rompent les bras, leur brisent les os, taillent les oreilles, coupent le nez, et même les égorgent inhumainement, leur coupent la tête et les jettent à la mer, tout cela pour enlever la chiourme et pour que la galiote vole sur l'eau ! Le langage humain est impuissant à exprimer de pareilles horreurs, et la plume à les décrire. Du reste nous parlerons de ces cruautés dans un chapitre particulier<sup>(1)</sup>.

Dans les prises qu'ils font, et qu'ils appellent *galima*<sup>(2)</sup>, les captifs et les marchandises appartiennent au raïs propriétaire du navire ainsi qu'à ses associés s'il en a ; il en est de même de l'argent et des bijoux. Mais ce dernier point ne s'observe avec rigueur que si le butin est de grande importance, autrement les janissaires gardent l'argent sur lequel ils ont mis la main et qu'ils cachent d'ordinaire. Le linge et les habits appartiennent à ces soldats, lesquels pratiquent cette bonne coutume que tous ceux d'une même escouade partagent fraternellement le butin qu'ils ont fait entre eux. S'ils s'emparent d'un navire après combat, celui qui entre le premier et le fait rendre peut prendre pour lui celui des chrétiens qui lui conviendra, pourvu que ce ne soit pas une personne de grande condition dont on puisse attendre une importante rançon. Si on a saccagé un village, ou centre de population, le raïs et les armateurs donnent aux soldats pour chaque captif qu'ils embarquent dix écus. Mais si le navire se

---

1. Ces odieux traitements sont exactement ceux que des Français exerçaient contre des compatriotes à une époque peu éloignée de nous. A. Jal, *Archéologie navale*.

2. Lisez *r'nima*, butin, prise maritime.

rend sans combattre, ils ne reçoivent rien pour les captifs ; si ce n'est les vêtements et ce qu'ils peuvent saisir en contrebande. Le corps du navire appartient au pacha. La septième partie des captifs, à choisir, et même de tout le linge, des vêtements et de l'argent monnayé ainsi que des marchandises, appartient au souverain du port d'armement ; car si dans une seconde course, ils arment dans un port appartenant à un autre prince, ce sera à ce dernier qu'on paiera les droits. C'est ainsi que les choses sont réglées entre les pachas d'Alger, de Tunis et de Tripoli.

Les corsaires ont aussi un capitaine qui est comme leur chef à tous, et à qui ils obéissent en quelque endroit qu'ils le rencontrent. C'est le Grand Turc seul qui nomme à cette charge. Il y a un de ces capitaines à Alger, à Tripoli et à Tunis. Quand ce capitaine sort en course, tous les corsaires qu'il désigne sont obligés de l'accompagner et ne peuvent sans sa permission s'éloigner de lui. Il a le droit de prendre le 15e de tout ce que les corsaires pillent, mais d'ordinaire il se contente de ce qu'ils veulent bien lui donner.

À leur retour et lorsqu'ils jettent l'ancre dans le port, les rameurs chrétiens abandonnent les rames qui sont fixées au bâtiment par un anneau de corde. Lorsqu'on les a déferrés, car ils sont presque tous enchaînés, leur premier soin est de porter leurs rames dans le magasin du *Beylik* qui est tout près du port<sup>(1)</sup>, où on les garde avec beaucoup de soin. On agit ainsi pour que pendant que les Turcs sont à terre avec leur bagage, les chrétiens ne s'enfuient pas avec le navire. Dès le même jour, chacun emmène chez soi ses esclaves chrétiens. De leur côté les raïs et les janissaires ou Levantins commencent à mener joyeuse vie, à faire des banquets qu'ils appellent *sosfias*, à boire du vin et de l'arrequin (*araki*), espèce d'eau-de-vie, et à dépenser en toute sorte de luxure et de gourmandise la totalité de ce qu'ils ont volé dans le voyage. Alors tout Alger est content

---

1. C'était l'ancien magasin de notre douane, situé au-dessous de l'ancienne porte de France tombée aujourd'hui dans les alignements du boulevard du Nord.

parce que les marchands achètent des esclaves et des marchandises apportés par les corsaires, et que les commerçants de la ville vendent ce qu'ils ont dans leurs boutiques en fait d'habits et de victuailles à ceux qui viennent de la mer, et qu'on ne fait que manger, boire et se réjouir. Les raïs recueillent dans leurs maisons quelques Levantins ou soldats qu'ils préfèrent, et pour les maintenir contents et disposés à retourner avec eux une autre fois, ils leur donnent à manger chaque jour et leur font fête à leur manière.

C'est alors que les raïs et les Levantins habillent richement leurs garçons (qui sont femmes barbues) d'habits fort jolis de damas, satin et velours, avec poignards damasquinés à la ceinture, très richement garnis de chaînes d'or et d'argent ; ils ont en outre de beaux brodequins, et des toques de fine étoffe ; en un mot, ils les attifent plus coquettement que si c'était de très belles dames. C'est un point d'honneur parmi eux de lutter à qui aura le plus grand nombre de ces garçons, les plus beaux et les mieux vêtus. Dans ce but, ils les envoient par troupes et de compagnie se promener le vendredi et autres jours, par la ville, sur le port, ou à la campagne, trouvant dans ce fait une grande satisfaction d'amour propre !

Hélas ! c'est bien la chose la plus déplorable au contraire, que de pareilles manières existent entre des hommes, sans y ajouter la honte d'une telle publicité ; c'est bien le plus déplorable assurément de tous les vices qui peuvent exister, ou que l'on puisse imaginer en ce monde.

## CHAPITRE XXII

**Du nombre des corsaires et de la quantité de  
galiotes qu'ils possédaient en l'année 1581**

Quand ces corsaires propriétaires de galiotes ne naviguent pas, ils font commander leurs navires par des capitaines de leur choix ; ces navires qui portaient le nom de leurs propriétaires sont les suivants :

1. Le roi Djafar, renégat hongrois, galère de.....	24 bancs
2. Mami Arnaout, capitaine de la mer, renégat arnaute....	22 id.
3. Mourad, français, renégat du même capitaine.....	22 id.
4. Dali Mami <sup>(1)</sup> , renégat grec.....	22 id.
5. Mourad Raïs le Grand, renégat albanais, deux galères de.....	24 id.
6. Ferou Raïs, renégat génois.....	18 id.
7. Mourad Raïs Maltrapillo, renégat espagnol.....	22 id.
8. Issa (Aïssa) Raïs, turc.....	18 id.
9. Arapsa Raïs, turc.....	15 id.
10. Amissa Raïs, turc.....	20 id.
11. Mourad Raïs le petit, renégat grec.....	18 id.
12. Sinan Raïs, turc.....	22 id.
13. Youssouf Raïs, renégat espagnol.....	22 id.
14. Agibali, turc.....	18 id.
15. Hassan génois, renégat d'un marabout.....	28 id.
16. Kaïd Daoud, turc.....	20 id.
17. Kaïd Khader, fils de renégat.....	23 id.
18. Kaïd Giger, turc.....	22 id.
19. Marjamami, renégat génois.....	18 id.
20. Mamidja, turc.....	18 id.
21. Kaïd Mohammed, juif renégat.....	15 id.
22. Mamidja, renégat génois.....	18 id.
23. Mami Raïs, renégat vénitien.....	22 id.
24. Mami Gancho, renégat vénitien.....	20 id.

---

1. Le patron de Miguel Cervantès.

25. Marri Corso, renégat corse.....	20 id.
26. Mami Calabrès, renégat calabrais.....	20 id.
27. Paduan Raïs, fils de renégat.....	22 id.
28. Kadi Raïs, turc.....	22 id.
29. Donardi, renégat grec.....	29 id.
30. Djafar Montez, renégat sicilien du mont Trapanà.....	22 id.
31. Hassan Ginoes Fornaro, renégat génois.....	15 id.
32. Kari Raïs, turc.....	18 id.
33. Kaur Ali, fils de renégat.....	22 id.
34. Yussuf Remolar, renégat napolitain.....	20 id.
35. Djafar, renégat génois.....	20 id.

## CHAPITRE XXIII

### Des corsaires de frégate ou brigantin

Il y a d'autres corsaires montant des frégates ou brigantins de huit à treize bancs, navires que l'on construit ordinairement à Cherchel, port situé comme nous l'avons dit à 60 milles à l'ouest d'Alger et où il y a une grande quantité de bois de construction. Les ouvriers qui construisent ces navires sont des Maures originaires de Grenade, Valence et Aragon, dont Cherchel est tout à la fois remplie et peuplée. La plupart d'entre ces hommes sont à la fois patrons et capitaines de leurs bâtiments, car étant nés en Espagne, ils sont très pratiques des ports et côtes de ce pays. Il y a aussi beaucoup de Turcs et de renégats qui sont raïs de ces frégates ; car aussitôt qu'un janissaire ou Levantin se voit possesseur de 150 ou 200 écus il s'associe avec d'autres, et à frais communs ils font un brigantin, et l'arment de tout ce qui est nécessaire, puis se mettent en mer et causent de grands dommages, surtout les Maures de Cherchel, si pratiques de la côte d'Espagne où ils ont tous des parents et des amis. Quand ils ont atteint un endroit (d'élection) ils enterrent dans un grand trou pratiqué dans le sable la coque du brigantin après en avoir démonté le gréement. Ils entrent alors dans l'intérieur du pays en habits de chrétiens ; parlant très bien l'espagnol et étant bien accueillis dans les villages par les autres Maures, ils peuvent facilement tendre des embuscades principalement la nuit. Ils s'emparent alors de tous les chrétiens qu'ils rencontrent, les emmènent au bord de la mer où ils déterrent leur brigantin et reviennent chez eux tout à leur aise avec leur proie.

Ils ont encore cet autre avantage : comme leurs embarcations sont petites, ils les cachent facilement dans quelque crique, ou derrière quelque pointe où on ne les aperçoit pas ; trompant de la sorte les gardes qui veillent sur les tours du

littoral, ils sortent en plein jour en costume chrétien, volant et saisissant continuellement beaucoup de gens. Ce genre de bâtiments est assurément celui qui cause le plus de dommage à la chrétienté parce qu'ils naviguent sans cesse et sans réparer, dans la bonne comme dans la mauvaise saison.

Les vols commis au moyen de ces petits navires étant considérables, les raïs qui les commandent deviennent promptement raïs de galiotes. C'est ainsi que la plupart des corsaires débutent dans leur métier.

Ceux qui rament dans ces bateaux sont habituellement des renégats, des Turcs ou des Maures, lesquels opèrent à la part, dans la dépense comme dans le gain. Tous sont armés d'arquebuses ou d'arcs et de flèches avec lesquels ils combattent dès que leurs mains abandonnent les rames. Quelques fois aussi ils louent des rameurs de ceux qu'on appelle *bagarin*, et qui sont des Maures pratiquant le métier de rameur en qualité de *bonevoglies*.

Le nombre de ces brigantins ou frégates est incertain ; il est à peu près de 20 à 25, entre Alger et Cherchell.

Les usages et les coutumes de ces corsaires sont les mêmes que ceux des galiotes.

## CHAPITRE XXIV

### Des marchands

Les marchands forment la cinquième classe de la population d'Alger ; elle est assez nombreuse. Elle se compose de Turcs de naissance, de renégats ou enfants de renégats, parmi lesquels on trouve aussi quelques Juifs qui se sont volontairement convertis à l'islamisme ainsi qu'il arrive chaque jour.

Beaucoup de ces marchands ont été d'abord des janissaires ou marins et se sont donnés au commerce parce que ce genre de vie leur a paru plus paisible et exempt de périls. D'autres, dès l'enfance, sont dressés à cette carrière par leurs maîtres et patrons. Les marchandises sur lesquelles ils opèrent sont celles qu'il y a en Berbérie dans la partie qui répond à Alger, savoir : blé, orge, riz, vaches, bœufs, chameaux, moutons, laines, huiles, beurre, miel, raisins secs, figues, dattes, soie ; on ne peut traiter en cuirs et en cire qu'autant qu'on a obtenu une permission du pacha pour acheter ces deux denrées aux Maures et les revendre aux chrétiens. Beaucoup aussi achètent et mettent en vente le butin des corsaires et surtout les captifs chrétiens de tout âge et condition, et font de très grands bénéfices dans ce genre de trafic.

Les chrétiens se vendent à la criée et à l'encan dans les *souks*, rues où se trouvent les principales boutiques de marchandises, et la vente n'est pas conclue tant que le chrétien n'a pas été crié pendant trois jours consécutifs sur le *souk*. Au bout de ce terme, on conduit l'esclave au pacha afin que celui-ci voie s'il lui convient de le prendre (par droit de préférence) au prix qu'on en a donné au marché.

Tous ces marchands trafiquent des marchandises que les navires chrétiens apportent à Alger avec sauf-conduit, les achetant en gros pour les revendre au détail aux gens de la ville, du

dehors et de toute la Berbérie, car nulle part sur cette côte il ne vient autant de marchands chrétiens qu'à Alger.

Les bâtiments qui viennent d'Angleterre apportent quantité de fer, de plomb, d'étain, de cuivre, de la poudre et des draps de toute sorte.

Ceux venant d'Espagne, et spécialement de la Catalogne et de Valence, sont chargés de vin, de sel, d'essences colorantes, de cochenilles, de coiffures et de haïks teints en rouge, de perles et aussi d'or et d'argent monnayés dont ils tirent un grand bénéfice.

Les navires de Marseille et autres ports de la France apportent toute espèce de merceries, des cotonnades, du fer, de l'acier, des clous, du salpêtre, de l'alun, du soufre, et même de l'huile lorsqu'il en manque en Berbérie ; ils apportent aussi de la coutellerie fine, de la gomme, du sel et du vin, et même des chargements de noisettes et de châtaignes. Ces bâtiments vont aussi chercher en Espagne des marchandises prohibées qu'ils font pénétrer à Alger en contrebande.

De Gênes, de Naples et de la Sicile, il vient de la soie filée de toutes couleurs, des étoffes de Damas, du satin et du velours de toute sorte.

Venise fournit de la chaudronnerie, des draps, des coffres, des glaces et du savon blanc.

Des marchands turcs apportent de Constantinople des rames de galères, des toiles et étoffes pour turbans, des poignards damasquinés, des ceintures, des tapis, des caftans fourrés de marte, des cuillers sculptées, de la porcelaine, et enfin des plats et vases bien travaillés provenant d'Alexandrie ou de Tripoli.

Des marchands maures apportent de Djerba<sup>(1)</sup> des épices, des mousselines, des camelots très fins pour manteaux de femme, et des dattes ; de Tunis, de bonne huile d'olives et du savon blanc.

---

1. Appelée encore Gelves par les Espagnols.

De Tabarque et du Bastion de France, beaucoup de corail, qui après avoir été travaillé sous différentes formes, se vend très bien par toute la Berbérie.

De Bône, du beurre salé, et de la viande de bœuf et de mouton préparée et conservée, qu'ils appellent chalea<sup>(1)</sup>.

De Constantine et de Kollo, une grande quantité de peaux de chèvre préparées et teintes en couleurs variées, et des étoffes de laine grossières pour l'habillement des Arabes de condition inférieure.

De Cherchell, du miel, des raisins secs et des figes.

D'Oran des draps d'Espagne et des bonnets rouges ; de Tlemcen, beaucoup de bournous très bien tissés ; de Fez et de Sous, du miel, du savon et certaine terre pour laver, aussi bonne que le savon, dont on fait usage dans les bains<sup>(2)</sup>.

En échange, Alger donne aux commerçants de la chrétienté des laines, des cuirs, de la cire, des dattes et quelque peu de cochenille, qui, moins fine que celle d'Espagne, ne laisse pas cependant d'être très bonne. On y vend aussi le butin des corsaires tels que hardes, épées et coiffures, et il s'y fait encore un grand commerce d'esclaves.

A Fez, les marchands d'Alger envoient par des bateaux à rames naviguant en toute saison par la voie de Tétouan, des sabres, des poignards, des toiles de l'Inde et de Constantinople ; dans les autres localités de la Berbérie, ils adressent des draps et des cochenilles d'Espagne, etc.

À Constantinople, ils expédient des pierres fines, des perles, du corail, des conserves de Valence, et principalement des réaux d'Espagne, sur lesquels on se procure de grands bénéfices. On y envoie aussi mais surtout en cadeau une certaine quantité de jeunes captifs chrétiens.

Ces marchandises sont accompagnées au lieu d'expédition par les fils des vendeurs, leurs renégats, ou leurs proches parents, qui doivent les vendre et en recouvrer le prix. Car, ils

---

1. Haëdo veut dire *kheli'a*.

2. C'est la substance nommée en arabe *thefeul*.

n'ont pas comme les chrétiens l'habitude des associations commerciales avec les marchands étrangers. Ils ne sont pas non plus dans l'usage de tenir des registres pour leurs transactions ; quand une affaire est de certaine importance, ils l'inscrivent quelquefois sur une feuille volante de papier. Ils n'usent ni du change, ni de polices ou livrances envers les marchands des autres localités, par la même raison qu'entre eux ils ne se fient à personne.

Bien que leur loi défende l'usure, elle est pratiquée par le plus grand nombre qui exige ordinairement deux deniers d'intérêt par jour pour chaque écu prêté. S'il est quelques-uns de ces marchands parmi les Turcs principalement, qui parle et agisse avec loyauté, c'est une rareté bien grande, car généralement, ils ne pratiquent que le mensonge et la fraude.

Si vous concluez un marché avec eux, même en présence de témoins, à l'instant ils le nient, ou bien ils disent que leur volonté n'est pas d'en passer par là. À ce propos ils disent encore : si nous pratiquions la vérité, et si nous tenions notre parole, que nous manquerait-il pour être chrétien ? Il faut donc avec de pareilles gens traiter et conclure sur le champ et avec l'argent à la main.

Il en est de même pour les paiements : ces marchands qui ne prennent jamais une pièce sans la peser avec soin, ne payent eux qu'avec de la monnaie rognée, altérée et souvent fausse, cherchant à tromper par tous les moyens.

Leurs boutiques qui sont nombreuses sont dirigées par leurs fils, ou des renégats en qui ils ont confiance ; d'ailleurs ils s'y tiennent eux-mêmes presque continuellement accroupis à la manière des femmes. Ces boutiques, dans les divers souks sont au nombre d'environ 2.000 ; il n'est pas d'usage d'y habiter, les maisons où ces marchands logent avec leurs familles s'élèvent à peu près à 3.000.

## CHAPITRE XXV

### Des artisans d'Alger

La sixième classe des musulmans de la ville appartient aux professions mécaniques. Il y a des orfèvres, des tailleurs, des cordonniers, des corroyeurs, des selliers, des vanniers, des maçons, des armuriers en escopettes ainsi qu'en arcs, flèches et cimeterres, des fabricants de poudre, et même des fondeurs d'artillerie. Tous les métiers nécessaires dans une ville sont exercés à Alger, toutefois la majeure partie de ces artisans sont des renégats.

Ces divers métiers et plusieurs autres encore sont exercés par des captifs chrétiens appartenant au maître d'atelier, ou loués moyennant salaire à des patrons suivant des conventions réciproques. Parmi les artisans indigènes, il y a des janissaires qui suivant leur tour vont à la guerre, ou en course sur les galiotes. Ces hommes tantôt soldats, tantôt ouvriers, ne partagent point sous le rapport de l'amour-propre et du point d'honneur, les idées des chrétiens, qui considèrent avec juste raison le service militaire comme une noblesse, et auraient honte d'être en même temps soldats et artisans.

CHAPITRE XXVI  
**Des vêtements des musulmans d'Alger  
 en général et en particulier**

Tous leurs vêtements sont très amples : ils revêtent d'abord une très large chemise de toile qui au-dessous de la ceinture retombe sur des culottes à larges plis. S'il fait froid, ils mettent une veste de drap de couleur dont les manches ne dépassent pas le coude, et qu'ils nomment *jaleko*<sup>(1)</sup> ; car les musulmans, ayant l'habitude de faire de fréquentes ablutions d'après les prescriptions de Mahomet, font les manches de tous leurs vêtements de telle sorte que sans se déshabiller ils peuvent se laver les bras jusqu'au coude. Par-dessus ce gilet, ils portent d'ordinaire un vêtement de couleur, qu'ils appellent *tafetan* (kaftan), qui ressemble à une soutane de prêtre ouverte par devant, ornée de boutons sur la poitrine. Ce vêtement, qui a des manches qui ne dépassent pas le coude, descend à mi-jambe, quelquefois plus, mais passe toujours le genou. Les riches le portent en satin, damas, velours ou autre riche étoffe. Ce vêtement, ainsi que le gilet, ne comporte pas de col d'aucune espèce, de sorte que le musulman a toujours le cou nu et découvert.

Pour suppléer à l'absence de manches au-dessous du coude, ils se couvrent les bras avec de fausses manches mobiles, faites en soie ou en velours. Ils portent sur ce kaftan une ceinture de fin tissu et de riches couleurs, supportant de très beaux poignards placés du côté gauche, ainsi que les Galiciens portent l'épée. En hiver, les culottes sont de drap et ils se chaussent d'une espèce de brodequins appelés *tumaques*<sup>(2)</sup>, fabriqués avec des peaux jaunes ou rouges.

Dans la saison chaude, les culottes sont en toile et laissent la jambe nue, excepté pour les gens graves et les personnages

---

1. Cette expression n'est point arabe : c'est tout simplement une corruption, ou l'emploi en langue sabir du mot espagnol *chaleco* qui signifie gilet, veste.

2. En arabe *temmak*.

principaux, qui en tout temps portent des *temmak*. Mais avec ou sans brodequins, tous chaussent des souliers pointus de cuir rouge ou jaune, munis d'un quartier raide et dur afin de pouvoir les sortir facilement toutes les fois qu'ils entrent dans une maison, pour ne pas la salir avec la boue du dehors. Pour que ces souliers qui leur coûtent cher durent longtemps, tous les musulmans grands et petits, nobles et roturiers, jusqu'au pacha lui-même, ont coutume de les faire ferrer au talon avec un fer en demi-lune, bien cloué et fixé comme au pied d'une bête de somme. De plus la semelle de ce soulier est garnie de fers épais en manière de clous, de sorte que les musulmans turcs et maures d'Alger tiennent à avoir aux pieds des fers quand ils n'en mettent pas au sabot de leurs chevaux ; aussi dans les rues, aux endroits où il y a des pierres, ils font un grand bruit en marchant avec ces souliers.

En guise de manteau, ils se couvrent en général d'un sur-tout de drap de couleur, le plus souvent rouge, fait à la vénitienne, long, large, ouvert par devant, et sans collet qu'ils appellent *ferdja*<sup>(1)</sup>, et dont les manches assez amples, plus longues que celles de la veste et du kaftan, couvrent le bras jusqu'au poignet. Ce surtout est porté en toute saison par les gens graves et de réputation, mais les autres, dès qu'il fait chaud, vont par la ville avec ce vêtement plié en quatre et jeté sur l'épaule gauche.

Tous ces musulmans ont la tête rasée ; cette opération est renouvelée chaque semaine. Les gens sérieux laissent croître leur barbe, d'autres et spécialement les janissaires et les corsaires ou Levantins, qui se piquent d'élégance ne portent que la moustache. Tous portent le turban fait avec une étoffe fine et très blanche, à l'exception des janissaires du degré inférieur jusqu'au grade de *boulouk-bachi*, qui par-dessus la coiffe de toile piquée<sup>(2)</sup> dont tout le monde fait usage, revêtent un bonnet de drap rouge en forme de chausse, long de deux palmes

---

1. Sorte de manteau qui n'est plus en usage à Alger.

2. C'est l'*arekia*.

environ qu'ils appellent *tortora*<sup>(1)</sup>. Par-dessus ce bonnet, qui replié pend en arrière sur la nuque, ces janissaires se ceignent la tête au-dessus du front, d'une bande de toile blanche, formant trois ou quatre tours. Tel est le signe distinctif de ces soldats : ceux du dernier degré qui sont appelés *youldach* n'ont pour tout vêtement que le kaftan, et ne portent jamais la *ferdjia* soit revêtue, soit repliée sur l'épaule.

Les *atchi* ou janissaires-cuisiniers dont nous avons déjà parlé, sont vêtus et coiffés d'une manière spéciale. Ils portent des kaftans très courts et souvent sales, et n'ont sur la tête qu'un petit bonnet de drap de couleur qui entre à peine, incliné par fantasia sur le côté droit, et orné d'une longue plume de paon, de coq ou de quelque autre oiseau. Ils portent toujours à la main comme signe distinctif de leurs fonctions une hachette dont le manche est quelquefois garni de plaques d'argent. Tout janissaire, quel que soit son grade, depuis le cuisinier jusqu'à l'agha, est d'ailleurs facilement reconnaissable à la bordure de couleur qui garnit la naissance du col des vestes, kaftan ou *ferdjia* de cette milice ; quiconque oserait porter cette bordure sur ses vêtements serait immédiatement puni de mort sans rémission.

Les enfants et jeunes gens, fils de Turcs, de renégats ou de janissaires, sont vêtus et chaussés comme leurs pères ; quand ils sont jeunes, on les coiffe de petits bonnets en brocard ou en velours rouge, et ils sont quelquefois très élégamment habillés suivant la position des parents.

Quelques Turcs ou nouveaux janissaires, arrivant de Constantinople et n'ayant pas d'argent pour s'habiller à la mode d'Alger, portent leurs vêtements faits à la turque qui diffèrent beaucoup de ceux que nous venons de décrire. Ils ont des culottes longues, blanches, noires ou rouges et sans braguettes, des casaques courtes et des robes à la hongroise, étroites comme celles de nos bacheliers, avec des manches qui tombent jusqu'à terre.

---

1. Theurtoura.

Leur coiffure consiste en un bonnet de drap de couleur, avec de grandes cornes et large comme la toque allemande. Leurs souliers sont armés de quatre pointes de fer si hautes que la semelle ne touche pas le sol. Cette chaussure est en usage dans leur pays où on ne peut marcher dans la neige et la glace sans craindre de glisser. Ceux d'entre eux qui se piquent de bravoure et d'élégance, portent au bonnet des plumes de héron ou d'aigrette ; quelques-uns les fichent même dans des trous qu'ils se font à la chair du front ou aux tempes, ce qui arrive toutes les fois qu'ils ont tué un chrétien ; ils portent alors autant de plumes qu'ils ont fait d'exploits de ce genre, et marchent levant fièrement la tête ; on les surnomme Déli, c'est-à-dire vaillant.

## CHAPITRE XXVII

### Des marabouts d'Alger

Il y a encore à Alger une catégorie de personnes qu'on appelle marabouts, c'est une classe d'ecclésiastiques tenue en grande vénération ; par ce motif il m'a paru convenable d'en faire une mention particulière<sup>(1)</sup>.

Ce sont généralement des Maures, des Turcs et même des renégats qui vivent de la manière qui va être décrite : quelques-uns de ces personnages, que l'on désigne aussi sous le nom de cadhi, ont à leur charge les mosquées pour trois choses : la première pour les tenir propres et allumer au moment de la prière les lampes de la mosquée ; la seconde pour appeler le peuple à faire la prière ; les plus importants ont un Maure comme domestique ou sacristain qui remplit cet office de la manière suivante : l'individu monte dans une tour que la mosquée a communément, et si elle n'en a pas, il se place à la porte, et là de sa voix la plus forte il dit : *La ila il Allah ou Mohammed rassoul Allah*, ce qui veut dire : Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et Mohammed

---

1. Les détails qui vont suivre, montrent que Haëdo est dans l'erreur en donnant la qualification de marabout à certains membres du clergé musulman, qui pouvaient bien ne pas appartenir à cette catégorie de religieux.

Un des membres fondateurs de la Société historique algérienne, savant orientaliste, éminent et regretté professeur, dont les travaux resteront comme une des gloires littéraires de l'Algérie, donne du mot marabout la définition suivante : « Morabet', fixé, attaché (aux choses divines), d'où nous avons fait marabout, est l'épithète que les musulmans donnent non-seulement à ceux de leur religion, qui morts en état de sainteté, reposent dans des tombeaux ou chapelles, zaouïa, visités par les fidèles, principalement à certaines époques de la semaine ou de l'année, mais aussi aux descendants encore vivants de ces saints.

« Les marabouts sont donc comme on le voit non seulement les saints personnages défunts et vénérés, mais encore tous ceux de leur famille, qui entretiennent et exploitent, au moyen d'une dévotion apparente et rigoureuse, l'influence et le respect que le nom de leur bienheureux ancêtre leur a légué dans l'esprit des populations. On leur attribue une intercession efficace et puissante auprès du saint leur parent, qui réagit auprès de Dieu. »

(L.-J. Bresnier, *Chrestomathie arabe*, page 52).

est son prophète. Il dit cela trois fois répétant les mêmes paroles ; et entre le jour et la nuit, il appelle le public cinq fois : savoir, une heure avant le point du jour qu'ils appellent *fedjeur* ; à midi, qu'ils nomment *dohor* ; à complies qu'ils appellent *lazarhar* (El-Asseur) ; à la tombée de la nuit qu'ils nomment *maga-repe* (Morer'eb) ; enfin deux heures après, lorsque nous avons coutume de prier pour les âmes du purgatoire, ils font la prière dite *latumat* — (El-Eûcha).

À toutes ces heures, il va toujours quelqu'un à la mosquée pour prier ; leur troisième obligation, quand le monde est arrivé, consiste à montrer comment il faut prier. Ce marabout se place dans la mosquée devant tout le monde placé en rangs. Il commence et tous le suivent, répétant ses mêmes paroles et faisant les mêmes gestes, mouvements et inclinations que lui, de manière que c'est comme qui conduit une danse. Celui qui est marabout de la Grande Mosquée crie le premier dans la tour de sa mosquée, et jusqu'à ce qu'il ait commencé aucun autre marabout ne criera. Si c'est au milieu du jour, il est aussi le premier à arborer un drapeau que tous ont coutume d'élever, chacun sur son minaret, quand ils appellent le peuple à la prière, afin que ceux qui n'entendraient pas l'appel puissent au moins voir le signal de loin, et comprendre qu'on appelle à la prière ; et tous les autres suivent d'après lui et font tous une clameur pire que les hurlements des loups et des chiens.

Quelques-uns de ces marabouts prêchent pendant leur carême, faisant une lecture de quelque chapitre du Coran, et le commentant quelque peu, ils exhortent à pratiquer le bien. Beaucoup ont l'habitude de se tenir assis dans les mosquées avec le Coran à la main, et ceux qui veulent ouïr un chapitre de ce livre viennent à eux, et leur donnent quelque aumône quand la lecture est terminée. Tous tirent des mosquées quelques revenus plus ou moins élevés dont ils vivent ; il en est parmi eux sept ou huit qui ont à leur charge les plus grandes et les principales mosquées, et qui en outre reçoivent du pacha une paie

mensuelle de 10, 12, 15 et 20 doubles<sup>(1)</sup>. Ils gagnent aussi leur vie en accompagnant les morts comme on le dira plus loin.

D'autres marabouts sont maîtres d'école et enseignent aux enfants à lire et à écrire l'arabe et le turc — car il y a des écoles distinctes pour l'une et pour l'autre langue ; on apprend aussi aux élèves à compter d'après l'Abaque ou table (de Pythagore), et la figure des chiffres est la même dont on use en chrétienté. Quelques-uns enseignent aussi les mois de l'armée qu'ils comptent par lunes, la manière de trouver leurs pâques et fêtes, mais tout cela très grossièrement. Le livre dont ils se servent pour enseigner les enfants, lorsque ceux-ci connaissent les lettres et savent les assembler, est le Coran.

Ces maîtres ne se font pas payer par mois ou par an, mais quand ils ont fait arriver l'élève à certaines parties ou leçons du Coran, ils reçoivent deux ou trois doubles à la volonté des parents. Quand tout le Coran est su (ce qui a lieu en trois ans), ceux qui étudient le turc donnent un bon repas au maître et à tous leurs condisciples, et lui font cadeau d'un certain nombre de pics (mesure de trois palmes) de quelque drap ou étoffe de soie pour se vêtir ; ou bien de quinze à vingt doubles et même davantage, selon les familles de chacun, pour acheter un vêtement. D'autres lui donnent le vêtement tout fait, lequel est un *ferdja*. Ceux qui étudient l'arabe (outre ce cadeau) accompagnent à cheval pendant cette journée l'élève qui a fini d'apprendre le Coran (comme parmi nous le jour de St-Nicolas les enfants accompagnent l'*obispillo* ou évêque pour rire que les écoliers font entre eux). Devant cette cavalcade marchent des joueurs de cornemuses. On fait ainsi le tour de la ville, puis on accompagne jusqu'à sa maison ce nouveau gradué de maître ou docteur. Il y a peu de ces marabouts qui comprennent le Coran quoiqu'ils le lisent sans cesse, attendu qu'il est écrit en arabe ancien, et

---

1. Selon Marmol, le double est compté pour six réaux et demi et équivaldrait à 1 fr. 65 c. de notre monnaie actuelle.

que les lettres sont turques ou d'autre sorte<sup>(1)</sup>, et qu'il est autant et plus obscur pour eux que pour nous la langue latine. Si quelques-uns l'entendent on les tient pour lettrés excellents et très illustres docteurs, mais ils sont rares ceux qui peuvent interpréter, donner le sens du texte, et exposer les rêveries qu'il contient<sup>(2)</sup>. Ce texte se compose d'une infinité de contes que Mahomet rêvait, contraires à la bonne doctrine, répugnant à la raison et à toute philosophie et science.

Il y avait à Alger un de ces docteurs qui tranchait de l'homme très entendu sur les matières du Coran, et qui était un grand ignorant sans connaissance d'aucune science ou art libéral, que l'on appelait *Citbuytaybo* (Sidi-Bou-Tayeb)<sup>(3)</sup>. Tous avaient pour lui une extrême vénération, et il était marabout du cadhi de la Grande Mosquée. À lui se joignaient quelques marabouts ou autres, et chez lui ou à la Grande Mosquée, il leur lisait quelquefois le Coran.

Ces marabouts ne diffèrent point par leur costume des autres musulmans. Ceux qui sont Turcs s'habillent comme les autres Turcs, et ceux qui sont Maures comme les autres Maures. La seule différence à signaler en cela, c'est que quelques-uns parmi ceux qui sont Maures revêtent une veste et un burnous blancs par-dessus des chemises très larges de corps et de manches qui leur descendent presque jusqu'aux pieds.

Voici la manière de châtier les enfants à l'école : on leur attache à un bâton avec une corde, les deux pieds relevés, les plantes en l'air, le corps et la tête sur le sol, et avec un nerf de bœuf on leur donne le nombre de coups que veut le maître ; car pour les fouetter sur le derrière, ils disent que c'est un grand péché.

---

1. C'est une erreur, le Coran est écrit en langue et en caractères arabes.

2. Haëdo est injuste, à son époque la science du Coran était assez répandue parmi les membres du clergé d'Alger qui allaient souvent s'instruire dans des écoles célèbres de l'intérieur dont il ne soupçonne même pas l'existence.

3. L'auteur ou plutôt celui qui a raconté ce fait à Haëdo, était-il à même de juger du savoir de Sidi-Bou-Tayeb ? C'est évidemment très douteux.

Il y a d'autres marabouts qui se font ermites, menant une existence solitaire dans certaines petites mosquées, semblables à des ermitages ou à des oratoires, dont il y aura encore 200 autour d'Alger sur les montagnes qui l'entourent d'une demi-lieue environ. Ceux-ci d'ordinaire sont tous Maures, il y a aussi des renégats mais peu. Les Maures et les Turcs de la ville les visitent beaucoup, particulièrement les femmes, qui, habituellement plus dévotes, se recommandent à eux et à leurs oraisons pour engendrer des fils, trouver des époux à leurs filles, être aimées par leurs maris, et autres désirs semblables. Quelques-uns servent d'étalons à ces dames, ce que non seulement les maris ne prennent pas en mal, car ils considèrent comme un grand bonheur et une heureuse aventure que leurs femmes conçoivent des œuvres de ces individus.

Il y a eu un renégat cordouan, mort depuis peu et qui a vécu pendant quelques années dans la montagne la plus haute, à une demie lieue d'Alger, à l'ouest, et qui avait pour cela — chose notoire — une fort grande adresse. On l'appelait *Cid-bornoz* (Sidi Bournous)<sup>(1)</sup>, et aujourd'hui son tombeau, qui se trouve dans son propre ermitage, est visité comme étant d'un grand et excellent personnage.

Ces marabouts disent souvent leur chapelet qui est fait de noix de galle et autres substances : leurs oraisons consistent à répéter le nom de Dieu autant de fois qu'ils vont d'un grain à l'autre. Il en est qui disent seulement *Ala, Ala, Ala* (Allah), qui veut dire Dieu ; ou *Estafarla, Estafarla* (starfar' Allah), qui signifie Que Dieu me pardonne ! Ils répètent ces mots tant de fois et si vite, que la salive leur en tombe sur la poitrine, qu'à la fin leur cervelle se brouille, et qu'ils tombent sans connaissance et comme morts. Ceux-là sont tenus alors pour très grands saints. Mais ils sont tous très ignorants, ne sachant ni lire ni écrire, vivant

---

1. Probablement Sidi Bennour, dont le tombeau existe encore dans une maisonnette située au sommet d'un des contreforts de la montagne dite Bouzeriâ, faisant face à la porte Bab-el-Oued.

d'aumônes qu'ils viennent demander à la ville, et que les femmes dévotes envoient ou portent à beaucoup d'entre eux dans leurs ermitages. En somme, ils sont très vénérés de tous, à tel point qu'on leur baise les vêtements et même les pieds. Quant à eux, ils montrent continuellement en toutes choses une admirable gravité, allant d'ordinaire déchaussés, à peine couverts d'un burnous vieux et déchiré, sans rien sur la tête et un bourdon à la main, afin qu'il ne leur manque rien de ce qui est requis pour un bon extérieur de sainteté.

D'autres marabouts parcourent la ville et les environs, déguenillés, sans coiffure, et portant de longs chapelets autour du cou ou bien en bandoulière ; d'autres ont pour dévotion d'apporter de l'eau en été par la ville et de la donner pour l'amour de Dieu à tous sans distinction, Maures, Turcs ou chrétiens. Ils ont en particulière dévotion le *xuma* (djemaâ), qui est le vendredi, jour où l'on se rassemble plus particulièrement dans les mosquées pour la prière ; tous les jours, à l'heure des prières de midi et de complies (asseur), ils entrent dans les mosquées avec des vases pleins d'eau, et passant entre les files de ceux qui font la *sala* (prière) ils donnent de l'eau à qui en demande afin qu'ils prient Dieu pour eux. D'autres apportent cette eau des fontaines, et la mettent dans certaines jarres qui, dans quelques rues de la ville, ont été encastrées à ce dessein dans les parois des maisons où les maîtres les ont placées par dévotion, ou bien simplement fixées au mur.

En été, ces marabouts se tiennent assis auprès de ces jarres, et dans des petits vases qu'on appelle *bardacas*<sup>(1)</sup> qui sont comme des jarres, offrent gratuitement de l'eau aux passants pour l'amour de Dieu, que ce soient des Maures, des Turcs ou des chrétiens, comme nous l'avons dit, et on leur offre quelquefois de l'argent, qu'ils ne refusent pas.

D'autres de cette même caste, par dévotion, à ce qu'ils disent, se brûlent la tête avec des fers chauds ou des boutons

---

1. Sans doute *bokbala*, gargoulette.

de feu ; d'autres avec des rasoirs se coupent la poitrine et les bras, s'y faisant de grandes blessures, ou mettent du coton imbibé d'huile qu'ils allument et se font brûler les chairs ; mais la vérité est qu'ils font cela pour l'amour des garçons (auquel ils sont très adonnés), quand le démon les enflamme de cette sale et abominable concupiscence. Et cependant, heureux est celui qui peut arriver à baiser la tête et les blessures de ces coquins si dégoûtants !

D'autres marabouts sont fous, idiots de naissance, par maladie ou accident, et ceux-là sont tenus pour les plus saints par-dessus tous les autres ; à tel point que c'est un très grand péché de leur refuser quoi que ce soit de ce qu'ils demandent, ou d'empêcher qu'ils le prennent en quelque boutique, ou en quelque endroit qu'ils le trouvent. Mais plusieurs de ceux-ci ne sont pas tellement fous qu'ils ne puissent être aussi de grands coquins, ainsi qu'on le voit souvent, car il arrive fréquemment que quelques-uns d'entre eux, rencontrant dans la rue une femme jeune et jolie, se jettent sur elle comme un cheval, et sur le lieu même, en public, la connaissent charnellement. La folie des Maures et des Turcs est si grande sur ce point, que non seulement la chose ne leur paraît point mauvaise, mais qu'aussitôt ils baisent la main et les habits du gredin si éhonté, comme s'il avait fait une œuvre grande et sainte, ou quelque acte notable de vertu. Ils vont plus loin, car après leur mort, ils leur bâtissent des mosquées, des chapelles, leur élèvent de très jolis sépulcres et entretiennent devant leurs corps des lampes allumées ; ils visitent leurs os, et les honorent comme ceux des plus illustres saints du ciel.

Ainsi, hors de la porte Bab Azoun, il y a trois sépulcres de ces fous : l'un à main droite en sortant est celui du marabout *Cedalizuago* (Sidi-Ali-Zouaoui) qui mourut en 1576<sup>(1)</sup>. Un autre

---

1. Mosquée du cheikh Sidi Ab Ezzouawi, sise hors de la porte d'Azoun, du côté du marché aux moutons. Cet établissement, administré en dernier lieu par la famille Bou Khedmi, se composait de la chapelle du saint, d'une petite mosquée

est dans une chapelle à main gauche, là où se trouve une colombe<sup>(1)</sup>, on le nommait *Cid Abdalaziz* (Sidi-Abd-el'Azziz), il mourut en 1577<sup>(2)</sup>. Avec celui-ci et dans la même chapelle il y en a un autre appelé *Cidnuna*<sup>(3)</sup>, également fou. Plus au-delà, il y a une autre chapelle contenant le corps d'un autre marabout, *Cidbutica* (Sidi Betka) mort en 1540<sup>(4)</sup>.

Hors de la porte de Bab el-Oued, avant d'arriver au fort<sup>(5)</sup> Ochali (Euldj Ali), est la chapelle-sépulcre d'un autre marabout très vénéré, *Cid Abderrahmane* (Sidi Abd-er-Rahman) mort en 1530<sup>(6)</sup> ; au-dessous à main gauche est la chapelle de *Cidjuma*

---

et d'un cimetière. Il renfermait une source abondante dont les eaux jouissaient, à en croire la superstition musulmane, de vertus particulières fort appréciables, telles que la guérison de la fièvre périodique, la conservation de la fidélité conjugale, la fécondité des femmes stériles, en sorte qu'elles étaient beaucoup employées par les crédules, non sans grands bénéfices pour l'oukil. L'administration française a démoli l'édifice et aménagé les eaux, en attendant la réalisation de son projet de construire en cet endroit une fontaine et un réservoir. Mais la renommée de cette source miraculeuse a survécu aux entreprises profanes des chrétiens et tous les lundis des sacrifices et autres pratiques superstitieuses sont effectués devant la fontaine. Cet établissement était situé entre les maisons portant actuellement le n° 1 de la rue d'Isly et le n° 20 de la rue Rovigo. Son emplacement est occupé depuis peu par deux maisons qu'on vient d'y construire (A. Devoulx, *Édifices religieux*, etc.).

1. Le texte porte : Y otro esta en una capilla a mano hizquierda, donde esta una paloma. Était-ce bien une colombe ? Quoi qu'il en soit, les figures symboliques de ce genre ne sont point usitées dans le couronnement des chapelles musulmanes.

2. À environ 100 mètres de la porte d'Azoun s'élevait la chapelle du marabout Sidi Abd-el-Aziz, dont la légende est inconnue, et une petite mosquée en dépendant. L'oukfa désigne ainsi cet édifice : « Mosquée située hors la porte d'Azoun, à el-Merkad (Marché aux chevaux et aux bestiaux) et connue sous le nom de Sidi Abd-el-Aziz ». Cet établissement, qui reçut le n° 52 du faubourg Bab-Azoun, conserva son affectation pendant quelques années. Il fut ensuite aliéné, et son emplacement est aujourd'hui englobé dans la maison qui fait l'angle des rues de Constantine et Rovigo et portant le n° 2 de cette dernière. (A. Devoulx, *Édifices religieux*, etc.)

3. Probablement Sidi Bou Noua, dont le souvenir n'a pas laissé de traces puisque M. A. Devoulx n'en fait pas mention dans son ouvrage précité.

4. Voir la note ci-dessus page.

5. L'ancien fort des 24 heures, sa description a été faite au chap. IX.

6. C'est une erreur, Sidi Abderrahmane et-Tsalbi mourut en 873 de l'hégire, 1468-69 de J.-C. ; ce fait est constaté par une inscription placée au-dessus de son

(Sidi Djami) mort en 1556<sup>(1)</sup>. Plus avant encore en arrivant à la plage sur une roche est une autre chapelle où est enterré un autre marabout que plusieurs disent avoir été fou également et qu'on appelle *Cidjacobelhel-Desi* (Sidi Yacoub el Andaleci)<sup>(2)</sup>, que les femmes vont visiter tous les mercredis en grande dévotion, se recommandant à lui. De sorte que le plus grand profit, et le suprême degré de bonne aventure chez les Turcs et les Maures, c'est d'être fou, de n'avoir ni sens ni jugement ; d'où

---

tombeau, traduite et publiée dans la *Revue africaine*, tome V, p. 121.

La chapelle dont parle Haëdo a été remplacée par un édifice dont M. Devoulx (*loc. cit.*) fait la description suivante : « L'établissement actuel de ce marabout a été construit en 1108 (1606 de J.-C.) sous le gouvernement d'El-Hadj Ahmed el'Oldj (le chrétien converti à l'islamisme), El-Athchi (le cuisinier), dey d'Alger. Ce fait est constaté par une inscription placée au-dessus de la porte d'entrée de la zaouïa. Cet établissement, couvrant une superficie totale de 1.400 mètres se compose de : une mosquée de second rang, ayant un joli minaret carré, encadré de plusieurs rangs de colonnettes et de carreaux vernis, le tout de diverses couleurs ; une koubba d'assez grande dimension assez bien ornée à l'intérieur, qui renferme quelques tombes, et le tombeau du marabout, surmonté d'un *tabout* (châsse), qu'ornent des drapeaux et des ex-voto ; plusieurs locaux et bâtiments d'habitation et de service, à l'usage de l'oukil et de son personnel ; une salle de refuge pour les indigents, un cimetière spécial ; et enfin, des latrines publiques, avec fontaines et lieux d'ablution. (A. Devoulx, *Édifices religieux*, etc.).

1. Cet établissement fut enlevé à sa destination pieuse dès les premières années de la conquête française. Occupé pendant longtemps par la gendarmerie et remis au Domaine par le service des ponts-et-chaussées le 12 août 1850, il fut loué, la même année, au supérieur des Trappistes, et n'a cessé, depuis, de conserver cette affectation. Cet édifice connu aujourd'hui sous le nom de Petit-Staoueli est situé en face de l'entrée inférieure du jardin Marengo, sur la droite de la route qui monte à la Casbah, dominant la route qui aboutit à la nouvelle porte Bab el-Oued. Il n'existe plus aujourd'hui ; une maison vient d'être bâtie sur son emplacement. (A. Devoulx, *Édifices religieux*, etc.).

2. À l'extrémité occidentale de la plage qui se trouve à environ 1.000 mètres au N.-O. d'Alger, un peu avant les premiers contreforts de la montagne de la Bouzaréa, qui de ce côté restreint l'horizon de la capitale de l'Algérie et s'oppose au développement du quartier Bab el-Oued, on aperçoit, perchée sur un monticule et ombragée par un bouquet d'arbres, une koubba de dimensions moyennes. Elle renferme la tombe de Sidi Yakoub, marabout dont la légende est oubliée de nos jours. À cette koubba était annexé un cimetière spécial. Cet édifice, occupé militairement dès les premiers jours de la conquête, est encore considéré comme une annexe de l'hôpital militaire de la Salpêtrière. (A. Devoulx, *Édifices religieux*, etc.).

l'on peut inférer combien ils sont peu doués pour comprendre les choses relatives à Dieu, et les pratiques de la vertu.

Généralement tous ces marabouts de profession font aussi les sorciers. En ceci consiste principalement leur savoir et réputation : si vous demandez à quelqu'un d'eux un remède pour quelque chose, il jette aussitôt des sorts, fait des conjurations où il use de nécromancie et de magie. Ils font aussi profession de deviner et de dire la bonne aventure, et même de bénir avec des paroles, des reliques, amulettes ou petits papiers qu'ils écrivent ou font écrire avec des caractères et paroles inconnues, et avec les noms de Satan et des démons ; ils mettent ces amulettes au cou des enfants malades, des nouvelles accouchées, des femmes mal mariées ou abandonnées. Ils enseignent la préparation d'une infinité de drogues, composées avec des grenouilles, des dents de chien, des yeux de chat, des ongles de loup, des excréments de singe, des dents de porc et autres saletés, qu'ils font passer en grande partie pour des choses divines aux Maures et aux Turcs, et particulièrement aux femmes, qui les adorent.

La plupart d'entre eux font aussi croire qu'ils sont inspirés par les esprits, affirmant qu'ils ont des esprits familiers qui leur entrent dans la tête et qu'ils appellent *ginon* (djenoun), lesquels, disent-ils, leur révèlent toutes choses, comme nous le dirons ailleurs plus amplement.

Enfin, tous grands saints qu'ils affectent d'être, ce ne sont en réalité que de grandissimes sodomites, ce dont ils se vantent ; ils commettent même publiquement ce péché bestial en plein souk et rues principales, aux yeux de toute la ville. Et si grand est l'aveuglement des Maures et des Turcs qu'ils approuvent ces infamies et les considèrent comme chose louable. On pourrait en citer quelques exemples, mais ce sont des faits si sales et si dégoûtants, que mieux vaut les taire, aussi bien que les rêveries et erreurs qu'ils persuadent aux gens ou qu'ils enseignent d'après le Coran de Mahomet et dont nous parlerons spécialement un peu plus loin.

## CHAPITRE XXVIII

### Des Juifs d'Alger

La troisième classe des habitants d'Alger, sont les Juifs dont il y a trois castes. Les uns viennent d'Espagne, d'autres des îles Baléares, beaucoup enfin sont natifs de la terre d'Afrique.

Tous vivent — comme c'est leur usage partout — de quelque genre de commerce ; la plupart ont des boutiques où ils débitent de la mercerie ou toute autres menues marchandises. Il en est cependant qui vendent les mêmes objets par les rues, portant au bras des corbeilles ou des boîtes et crient : *Qui veut acheter !* D'autres sont tailleurs, bijoutiers en corail ou épiciers. Beaucoup aussi achètent les objets pillés par les corsaires et les revendent avec grand bénéfice aux marchands chrétiens. Il y en a qui voyagent avec des marchandises, et se rendent à Tunis, Djerba, Tripoli, Bône, Constantine, Oran, Tlemcen, Tétouan, Fez, et vont même jusqu'à Constantinople.

La plupart des orfèvres d'Alger sont juifs ; il y a aussi quelques renégats mais pas un seul Maure. Ce sont les Juifs qui battent la monnaie d'or, d'argent et de cuivre, dont seuls ils ont la charge. Les fraudes et altérations qu'ils pratiquent dans cette industrie sont considérables.

Quelques maîtres enseignent aux enfants à lire l'hébreu, et à écrire l'arabe en caractères hébraïques ; mais aucun d'eux n'est instruit et tous sont grandement obstinés dans leurs cérémonies et rêveries judaïques, ainsi que je l'ai constaté en discutant souvent avec eux<sup>(1)</sup>.

Les Juifs sont répartis en deux quartiers, contenant en tout 150 maisons. Dans chacun de ces quartiers il y a une synagogue où ils s'assemblent les samedis et célèbrent leurs fêtes très

---

1. Cette assertion peut être fondée, mais Haëdo n'est jamais venu à Alger.

scrupuleusement, en chantant à haute voix des psaumes hébraïques. Beaucoup vont faire dans ces temples leurs prières tous les jours.

La congrégation toute entière paie au pacha un tribut annuel de 1 500 doblas lesquels font 600 écus d'or<sup>(1)</sup>. Mais en définitive on en tire bien davantage, car sur la moindre plainte, ou sous le plus léger prétexte, on les dépouille en leur faisant payer de fortes sommes. Les juifs répartissent entre eux l'impôt annuel, en faisant payer chacun suivant ses facultés. Toutes les fois qu'il s'agit de parler en leur nom, ou d'entrer en composition, ils ont un de leurs notables qu'ils élisent à cet effet, et dont le pacha confirme la nomination : ils l'appellent *caciz*<sup>(2)</sup>.

Ces gens sont tenus par les musulmans en un tel état d'abjection qu'un enfant maure rencontrant un Juif, si considérable qu'il soit, lui fera ôter son bonnet, déchausser ses sandales, et avec celles-ci, lui donnera mille soufflets sur le visage, sans que le Juif ose se défendre ou remuer, n'ayant d'autre ressource que de s'enfuir dès qu'il le peut. De même si un chrétien rencontre un Juif, il lui donnera mille gourmades, et si le Juif va pour frapper le chrétien, et qu'il soit vu par quelque Turc ou Maure, ceux-ci prennent aussitôt parti pour le chrétien, fût-ce un vil esclave, et ils lui crient : *Tue ce chien de juif !* Juste paiement et pénitence de leur grand péché et de leur obstination !...

Cette situation excite beaucoup de Juifs à se faire musulmans même parmi les plus riches. Cependant il n'en est pas un, quel que soit le nombre d'années écoulées depuis son apostasie, à qui il entre dans la tête d'être un bon musulman et de

---

1. La dobla valait 1 fr. 65 c., et l'écu d'or 4 fr. 05 c. environ, ce qui fait à peu près 2,475 fr.

2. C'est le mot arabe *Kessis* par lequel en Égypte et en Syrie on désigne encore le chef supérieur de la religion chrétienne de chaque localité ; nous ne pensons pas que cette dénomination ait jamais été appliquée aux Juifs, et notamment à Alger, où nous nous sommes assuré qu'elle n'est connue que des Maltais qui l'emploient dans sa véritable acception.

croire à la loi de Mahomet ; ils sont toujours aussi juifs de cette façon que de l'autre.

Le costume de tous les Juifs est identique. Ils ont des culottes de toile, une chemise et un pourpoint long comme une soutane et de couleur noire, et par-dessus ils revêtent un burnous noir, et quelquefois blanc. Les Juifs d'origine espagnole portent un bonnet rond de point de Tolède ; ceux de France ou d'Italie coiffent une espèce de bonnet en forme de chausse dont une extrémité leur tombe en arrière sur la nuque ; ceux qui sont nés en Afrique portent une calotte rouge avec une bande d'étoffe blanche enroulée autour, mais ils doivent pour se faire reconnaître laisser pendre leurs cheveux sur le front ; enfin ceux qui viennent de Constantinople sont coiffés comme les Turcs mais leur turban est jaune ; ils chaussent aussi quelquefois des bottes ou *temmak* noirs, car ils ne peuvent porter leur chaussure d'une autre couleur ; en général, ils ne portent que des pantoufles.

Tous, même les plus riches d'entre eux, vivent comme des misérables : ils ont beau se laver souvent, ils sentent toujours le bouc, eux et leurs demeures. Ils ont des boucheries particulières, attendu que par suite de leur superstition, et de leurs coutumes judaïques, ils ne mangent pas de la chair d'un animal tué par un Maure ou un chrétien, non plus de la même manière que tout le monde la mange. Ils emploient beaucoup de captifs chrétiens qu'ils achètent et traitent assez bien ; mais sur ce dernier point les Juifs devenus musulmans sont pires que les Turcs et les Maures eux-mêmes. En effet, le Juif resté dans sa religion peut craindre s'il traite mal son esclave chrétien, que celui-ci aille se plaindre au pacha qui alors le confisque, c'est ce que ne redoute pas le slami ou Juif renégat, parce que le pacha n'a plus le même droit. Il leur est donc loisible de satisfaire la haine qu'ils portent au chrétien, en leur double qualité de juif et de musulman, ce dont ils ne se font pas faute, par les mauvais traitements dont ils accablent leurs malheureux captifs.

CHAPITRE XXIX  
**Des langues**  
**et des monnaies en usage à Alger**

On parle trois langues à Alger : le turc que pratiquent les Osmanlis entre eux et avec leurs renégats ; des Maures et aussi beaucoup de captifs chrétiens parlent très bien cette langue par suite de leur fréquentation avec les Turcs.

La deuxième langue est l'arabe qui est généralement usitée par tous, car non seulement les Maures, mais les Turcs, pour peu qu'ils séjournent quelque temps à Alger, et les chrétiens nécessairement en rapport avec les indigènes, parlent l'arabe peu ou beaucoup. Bien que nous appelions généralement Maures tous les natifs de Berbérie, leur langue n'est pas partout la même, pas plus que la manière de la parler. Il est bien vrai que depuis le Sous, partie extrême de la Berbérie à l'Occident, jusque dans l'Arabie, tous les Maures s'accordent sur beaucoup d'expressions et sur la manière de parler leur langue. Mais les Arabes de l'Arabie conquérants, par le fait de leur mélange avec tant de provinces conquises, corrompent tellement leur propre langue, que l'arabe parlé aujourd'hui en Berbérie n'est plus l'arabe proprement dit.

D'un autre côté, les naturels africains, habitant de ces contrées, dont chaque province avait un dialecte distinct, le perdirent par l'introduction de beaucoup de mots arabes, et leur langage devint très différent, au point qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. De même un pur espagnol, n'entend pas un pur italien, ni un français, tellement qu'à quatre lieues d'Alger<sup>(1)</sup> il y a des Kabyles qui parlent tout autrement que les Arabes et les citadins, et ces derniers ne parlent pas non plus comme les Arabes, ou comme les Kabyles<sup>(2)</sup>.

---

1. Quatre lieues? Il faut au moins tripler.

2. Haëdo ne paraît pas certain de l'existence de la langue kabyle et de ses divers dialectes.

La troisième langue en usage à Alger, est la langue franque ainsi appelée par les musulmans non pas qu'en la parlant, ils croient s'exprimer dans la langue d'une nation chrétienne quelconque, mais parce que au moyen d'un jargon usité parmi eux, ils s'entendent avec les chrétiens, la langue franque étant un mélange de divers mots espagnols ou italiens pour la plupart. Il s'y est aussi depuis peu glissé quelques mots portugais, après qu'on eût amené à Alger de Tétouan et de Fez, un très grand nombre de gens de cette nation faits prisonniers dans la bataille que perdit le roi de Portugal, Don Sébastien<sup>(1)</sup>.

Joignez à cela la confusion et le mélange de tous ces mots, leur mauvaise prononciation par ces musulmans, qui ne savent pas conjuguer les modes et les temps des verbes comme les chrétiens à qui ces mots appartiennent, cette langue franque n'est qu'un jargon, ou plutôt un patois de nègre arrivé de son pays, et récemment amené en Espagne. Pourtant ce jargon est d'un usage si général qu'on l'emploie pour toutes les affaires, et toutes les relations entre Turcs, Maures et chrétiens, et elles sont nombreuses ; de sorte qu'il n'est point de Turc, de Maure, même parmi les femmes et les enfants, qui ne parle couramment ce langage et ne s'entende avec les chrétiens.

Il y a aussi beaucoup de musulmans qui ont été captifs en Espagne, en Italie ou en France. D'autre part, il y a une multitude infinie de renégats de ces contrées, et une grande quantité de Juifs qui y ont été lesquels parlent très joliment l'espagnol, le français ou l'italien. Il en est de même de tous les enfants des renégats et des renégates qui ayant appris la langue nationale de leurs pères et mères, la parlent aussi bien que s'ils étaient nés en Espagne ou en Italie.

Il en est des monnaies comme des langages de la chrétienté, car les écus d'Italie et particulièrement ceux d'Espagne, ont tous cours à Alger, et cela aussi bien que les *metkal* de Fez

---

1. Le 4 août 1578.

et les sequins de Turquie. Cependant, la monnaie étrangère qu'ils estiment le plus, qu'ils accueillent avec le plus de faveur et dont ils tirent le plus de profit, est celle d'Espagne de quatre<sup>(1)</sup> et de huit réaux, que l'on envoie jusqu'au Caire, d'où elle va aux grandes Indes orientales, au Cathay, en Chine et en Tartarie, celui qui l'exporte gagnant toujours dessus. Aussi ne peut on porter à Alger et en Berbérie une marchandise plus précieuse ni de plus de valeur que les réaux<sup>(2)</sup> d'Espagne.

Quant à la monnaie particulière d'Alger, elle se compose de pièces de cuivre, d'argent et d'or. En cuivre on fabrique la monnaie la plus basse, que l'on appelle *bourbe* ; elle est ronde et de la grandeur d'une *blanca* ou *centil* de Portugal, mais du double plus épaisse et plus pesante ; il en faut six pour faire une *aspre*.

L'*aspre* est d'argent, grand comme le quart d'une *blanca* et de figure carrée ; dix font un réal d'Espagne, et quand ceux-ci manquent, il en faut quelquefois onze et douze. On fabrique les *aspres* et les *bourbes* à Alger seulement.

Ensuite vient la *rubia*, monnaie d'or mêlée de beaucoup de cuivre, ce qui la met à un titre très bas ; elle vaut 25 *aspres*, est de figure ronde, et de la grandeur d'un bien petit réal simple<sup>(3)</sup>.

Après vient la demie *ziana*, qui est aussi d'or avec alliage de cuivre, elle vaut deux *rubia* ou 50 *aspres*, et la *ziana* qui en vaut cent, c'est-à-dire environ deux *dobals*<sup>(4)</sup>. Les *rubia* et *ziana* se fabriquent uniquement à Tlemcen, et portent en caractères arabes, le nom du souverain qui les a fait frapper. Elles ont cours dans toutes les provinces jusqu'à Biskra, et le Sahara, contrée voisine du pays des nègres, et aussi dans la direction

---

1. Réal de à *cuatro*, équivalant à quatre réaux d'argent, c'est le douro dont la valeur est de 5 fr. 50 c.

2. Réal a ici un sens général.

3. C'est-à-dire le réal de moindre valeur, celui de *Vellon*.

4. Environ 3 fr. 25.

du Levant jusqu'à Tunis. Elles circulent encore dans les royaumes de Koukou et du Labès (Beni el-Abbès).

Il y a aussi des *soltani* d'or fin, dont chacun vaut 140 *aspres* et que l'on fabrique à Alger seulement.

L'écu d'Espagne valait ordinairement 125 *aspres*, et Djafar Pacha, souverain d'Alger en 1580, l'a fait monter à 130. Quand on achète ces écus à des marchands, ils valent davantage, suivant leur abondance ou leur rareté sur la place. Les écus de France au soleil et ceux d'Italie ont à peu près la même valeur, cependant on préfère toujours ceux d'Espagne.

Le sequin ou *soltani* de Constantinople vaut 150 *aspres*, et le *metkal* de Fez 175 ; mais Djafar Pacha, en 1580, fit monter le *soltani* à 175 *aspres* et le *metkal* à 225, parce qu'il y avait alors très peu de cette monnaie.

En somme, toutes ces pièces, réaux, écus, *soltanis*, etc. ont une valeur incertaine, parce que les pachas d'Alger la font monter ou descendre, suivant les exigences du moment.

CHAPITRE XXX  
**De leurs usages et cérémonies  
 dans les mariages**

S'il est vrai que beaucoup de musulmans et de renégats se contentent d'une seule femme, un grand nombre d'autres (d'après l'usage général, et en conformité avec la liberté charnelle que Mahomet leur a concédée), ont deux, trois, quatre femmes et même davantage. Certains marabouts sont d'avis qu'on ne doit pas dépasser le nombre de quatre (d'autres disent sept) et que cette pluralité des femmes est comme une enceinte de murailles, derrière laquelle on doit renfermer ses désirs charnels pour ne point passer outre et pécher avec d'autres femmes.

Les musulmans d'Alger se marient indifféremment avec quelques femmes turques venues de Constantinople (mais celles-ci sont rares), avec des Mauresques, des renégates, ou avec des filles de Juifs, pourvu que ces dernières se fassent musulmanes ; de façon que (pourvu que cela leur plaise ou leur profite) nul d'entre eux ne fait cas (quelque personnage principal qu'il puisse être) du lignage de la femme, ou de la noblesse (de naissance) qu'elle peut avoir. Ils ne s'arrêtent pas non plus au degré de parenté avec l'épouse, pourvu que celle-ci ne soit pas leur sœur. Leurs savants et marabouts leur ont persuadé que sous ce rapport, la sœur de lait leur est aussi bien défendue que l'autre, mais ils y ont trouvé ce correctif : si le frère de lait mangeait du pain, ou quelque autre aliment alors qu'il tétait avec la fille, cela n'est plus un péché pour lui d'épouser celle-ci, car alors ils ne sont plus de même sang, puisqu'ils ne se sont pas sustentés d'une même nourriture !

Ordinairement, les musulmans préfèrent épouser des renégates, parce que celles-ci sont toutes plus accomplies, et diligentes dans le service des maris et le gouvernement de leurs maisons, et plus soigneuses que les Turques et les Mauresques.

Si le musulman l'achète chrétienne et la fait se convertir à l'islamisme, elle est toujours son esclave, à moins qu'il ne l'affranchisse expressément. Cette femme lui est donc d'autant plus obéissante et se conforme d'autant mieux à son humeur, qu'elle ne veut pas être vendue par lui, comme il peut le faire, sauf s'il en a eu quelques enfants.

Ils usent aussi charnellement de leurs esclaves chrétiennes — ce qui ne leur est point défendu — mais, s'ils en ont des enfants, ils ne peuvent plus désormais les vendre.

Ils ont dans leur manière de contracter mariage, deux procédés très différents de ce qui se pratique en chrétienté. L'un, c'est qu'aucun d'eux ne prend femme, quelle qu'elle soit, si ce n'est d'après le goût d'un autre, et sans la voir, car tous leurs mariages se traitent par le moyen d'autres (que les parties intéressées), et particulièrement par des entremetteuses qui vont de maison en maison examiner les filles des uns et des autres, et c'est d'après leurs rapports, que les hommes se décident à prendre femme. La seconde c'est que, tandis que les femmes chrétiennes, et beaucoup d'autres, apportent une dot à leurs maris en l'épousant, pour l'aider à supporter les charges et les embarras du ménage, ici ce sont eux au contraire qui dotent leurs femmes avant de les prendre, et qui par conséquent les achètent. Il est vrai que si le père ou la mère de la mariée sont morts, ou meurent après son mariage, et qu'elle apporte à la maison conjugale l'héritage qui lui revient, et que les deux époux en jouissent en commun, le mari ne peut ni le vendre ni l'aliéner, mais il est obligé de le conserver toujours sans en rien distraire. L'homme règle avec le père ou les parents les plus proches de la fille, la dot qu'il promet à celle-ci, et on dresse acte judiciaire de sa promesse par devant le cadhi. Ceci fait et accordé, le marié envoie à sa future un présent de comestibles, tels que beignets, qu'ils appellent *assinges*<sup>(1)</sup>, et autres gâteaux de miel.

---

1. Lisez *sfendj*, beignet ; le gâteau de miel s'appelle *chahda*.

Les plus riches envoient aussi un ou deux paniers pleins de cosmétiques, de fard, de henna, et autres ingrédients et compositions, pour indiquer leur choix et leur acceptation complète de l'épouse. Cinq, six jours ou plus, à leur volonté, avant que la fille soit remise à son mari, et que l'on célèbre les noces, les parents et amies de celle-ci font dans sa maison de grands bals et fêtes, y invitant toutes les parentes et amies, connaissances et voisines, et les dames principales de la ville. Le bal se fait au son des *sonaja* (instrument qui ressemble au tambour de basque, mais est sans peau) et des tambours de basque, touchés par des mauresques (*msama*) qui ne vivent que de ce métier, et qui sont rémunérées par ce qu'elles reçoivent des assistants. Il est d'usage que celle qui achève de danser, s'adresse à chacun, tendant la main pour avoir de l'argent, et ce qu'elle reçoit, elle le donne aux Mauresques qui jouent des instruments. On réunit de la sorte une bonne quantité d'argent, parce qu'il vient beaucoup de monde à ces sortes de fêtes, qu'on y danse presque tout le jour, et la nuit, et que tout le monde donne, à différentes reprises, fréquemment répétées.

Toutes les journées qui précèdent le mariage, on en emploie une partie à laver, masser, mener au bain, savonner, farder, peindre la mariée, de manière que si laide qu'elle soit, elle finit par paraître sortable ; ce travail est exécuté par certaines Mauresques qui ne vivent que de cela.

Le jour venu de la remettre au mari, on donne un très grand repas dans la soirée ; le marié, chez lui, à ses parents et amis ; les parents de la mariée traitent dans leur maison les gens de leur parenté et connaissance, tenant les hommes et les femmes à part les uns des autres, dans des appartements séparés, de manière qu'ils ne puissent pas se voir.

Le repas terminé, et après qu'on a de nouveau arrangé la future avec beaucoup de bijoux et de perles, et qu'on lui a peint la figure de blanc et de rouge, et les bras avec du henna jusqu'aux coudes, de telle sorte qu'elle ressemble à une

véritable mascarade, aussitôt les hommes sortent dans la rue avec les femmes, et se placent en ordonnance comme une procession sur deux rangs. Tous les hommes marchent devant, ayant au milieu d'eux, deux ou trois batteurs de tambourins et joueurs de cornemuse, derrière marchent toutes les femmes couvertes de leurs mantes et ayant la figure voilée, et enfin la mariée que l'on porte couverte et cachée à tous les regards. Tous, dans cet ordre, hommes et femmes, ayant à la main une bougie blanche allumée, promènent la future par les rues de la ville.

Pendant cette procession de la mariée, le marié demeure à la maison avec le surplus des gens de la noce, et avant le retour de sa future, il s'enferme dans la chambre nuptiale, qui a été arrangée du mieux qu'on a pu pour les époux ; il s'assied sur des coussins, l'usage des chaises leur étant inconnu.

Au retour de la mariée, le cortège se retire, sauf les parentes et les amies : ces femmes la conduisent alors dans une chambre, et lui ôtant sa mante, lui retroussent les manches jusqu'aux coudes, laissant nus ses bras teints comme on l'a dit, et lui faisant placer les deux mains en anses sur les flancs, elles lui jettent sur la figure un voile blanc très fin et transparent, et au son des tambours de basque, elles arrivent avec elle à la porte de la chambre où est le marié. Celui-ci vient aussitôt la recevoir à la porte, la prend par les mains, puis refermant la porte, fait asseoir son épouse sur les coussins où il se tenait.

Ils ont coutume, dans cette remise de la mariée, de chercher chacun à mettre son pied sur celui de l'autre, parce qu'ils disent que celui qui y réussira sera le coq de la maison, dominera et commandera toujours l'autre.

La mariée étant assise, l'époux lui ôte son voile, et alors tous deux se voient pour la première fois de leur vie. Le mari a beau parler à sa femme, elle ne lui répond rien, si d'abord il ne lui a fait quelque cadeau, un anneau, des bracelets, ou des pièces d'or.

Lorsque le mariage est consommé, la coutume veut que le mari prenne la culotte de l'épouse — car toutes les Mauresques portent des culottes en toile — et qu'ouvrant la porte de la chambre, il la jette aux femmes qui sont restées dehors pour attendre cette remise, ou qu'il la donne à sa belle-mère, ou bien à l'une des plus proches parentes de sa femme qui se tient toujours à portée pour cela. La culotte est reçue avec de nombreuses acclamations et au son des tambours de basque et *senajas*. La mère ou la plus proche parente montre alors à toutes les femmes présentes le témoignage de l'honnêteté et de la vertu de la mariée.

Le lendemain matin, on fait à la maison beaucoup de beignets que l'on envoie en présent chez tous les parents et amis. Ce même matin, le mari va au bain s'ablutionner tout le corps, ainsi que doivent le faire, chaque fois, tous ceux qui ont eu des rapports avec leurs femmes. Quant à la mariée, elle doit rester sept jours sans aller au bain, parce que, disent les savants, elle est alors en paradis et sans péché ; mais après ce terme, elle est, d'après eux, obligée aux ablutions légales, sans qu'ils expliquent pourquoi il y a chose illicite et péché dans un cas et non dans l'autre.

On se dispense de toutes ces cérémonies de bals, banquets et processions, quand la mariée est une chrétienne achetée et faite renégate ; on ne dote pas celle-ci non plus, à moins qu'on ne l'affranchisse, parce que, dans ce cas, on est obligé d'en passer acte par devant le cadhi, juge local, en déclarant alors la quotité de la dot qu'on promet et s'engage à donner, attendu que si l'on vient ensuite à la répudier, on devra lui payer d'abord cette dot, absolument comme aux autres femmes musulmanes, ainsi que nous le dirons plus loin.

Parmi ceux qui possèdent plusieurs épouses, il en est quelques-uns qui les ont en divers endroits, comme qui dirait : une à Madrid, une autre à Tolède, une troisième à Alcalá, une quatrième à Salamanque et une dernière à Lisbonne, mais ils doivent pourvoir à leur entretien à toutes, car, selon leurs marabouts,

c'est un grand péché d'épouser plus de femmes qu'on n'en peut nourrir. Un très grand nombre ont leurs femmes dans une même maison, mais dans différentes chambres. Ils doivent coucher avec toutes en partageant entre elles leurs assiduités par jours, semaines, ou mois ; et cela sous peine de pécher très gravement, car à moins qu'ils ne soient malades, ou aient quelque légitime excuse, ils doivent coucher avec quelqu'une d'elles dans la nuit du jeudi qu'ils appellent *chamis* (lisez khamis) ; qui veut dire autant que veille du *chuma* (lisez djemaâ) ou vendredi, qui est leur fête. Ceux qui sont engendrés en cette nuit sont considérés comme des chérifs ou descendants de Mahomet, de telle sorte que (comme personne, sous peine d'être brûlé vif, ne peut se permettre la plus petite offense envers ceux qui descendent du sang de Mahomet, et qu'on appelle proprement chérifs), on encourrait la même peine si l'on maltraite ceux qui ont été engendrés la veille du vendredi<sup>(1)</sup>, parce que, ainsi qu'on l'a dit, ils sont réputés parents de Mahomet et traités comme chérifs.

Cet usage d'avoir tant de femmes étant admis, celles-ci s'arrangent de leur mieux les unes avec les autres pour que leur mari ne les répudie pas. Cependant, d'ordinaire elles ne s'aiment pas beaucoup, ne mangent pas ensemble, et se tiennent en garde les unes contre les autres, de peur qu'on ne leur administre du poison. Il y a toujours entre elles des haines, de l'envie, des jalousies, et il en est de même de leurs enfants qui jamais ne s'aiment sincèrement.

C'est là un argument de la dernière évidence, qui prouve que la pluralité des femmes est contraire à la raison naturelle, au but du mariage, et à une des fins que Dieu a eues en l'instituant, laquelle est l'amour, la paix et la concorde entre les conjoints et leur progéniture.

Les maris musulmans sont aussi très jaloux de leurs femmes, et ne veulent pas qu'elles soient vues même par leurs propres frères ; c'est pour cela qu'ils n'ont pas de fenêtres sur la

---

1. Comment le savoir ?

rue et qu'il n'entre dans la maison ni Maure, ni Turc ou renégat sans que ceux de la maison crient d'abord : *Garde à vous, garde à vous ! Faites le chemin libre !* À ce signal, les femmes courent aussitôt se cacher en leurs appartements, comme les lapins dans leurs terriers dès qu'ils sentent l'oiseau de proie. Outre cela, les Turcs principaux font continuellement surveiller leurs épouses par des eunuques noirs qu'ils appellent *agha*, et qui seuls entrent chez elles et font leurs commissions et donnent leurs réponses.

Mais des chrétiens, libres ou esclaves, les femmes musulmanes ne se gardent pas d'être vues, si ce n'est les femmes des grands dignitaires et fonctionnaires, qui en cela agissent par un sentiment de gravité et de convenance de position.

CHAPITRE XXXI  
**Cérémonies usitées lors de l'accouchement  
 et pour l'élevage des enfants**

Pendant qu'une femme est en couches elle est très visitée par ses parentes et amies qui l'encouragent, la réconfortent et la servent avec une notable diligence. Dans cette période et ce temps de travail, elles invoquent plusieurs de leurs marabouts qu'elles tiennent pour saints, leur font des vœux, et brûlent des parfums, à tel point que je ne sais où elles trouvent tant d'inventions. Si tout cela ne suffit pas pour amener l'enfantement, elles prennent un drap, et appellent des garçons de l'école qui saisissent chacun un coin de ce drap qu'ils tiennent bien tendu, et mettant au milieu un œuf de poule vont par toutes les rues, chantant certaines oraisons, se répondant les uns les autres, comme en chœur, ce qu'entendant les femmes turques et mauresques, à l'instant mues de pitié, elles courent aux portes avec des jarres pleines d'eau, qu'elles jettent subitement sur l'œuf avec la croyance qu'en le cassant avec cette eau, la femme en travail accouchera tout à coup.

Quand l'enfantement a eu lieu, si c'est un garçon les femmes font le *ouilouil* deux ou trois fois, à plein gosier, et une fois seulement si c'est une fille. Dans le cas de premier accouchement, le lendemain de la délivrance on fait de grands bals, avec tambours de basque, et *sonajas*, et on invite les parents et amis. Le repas se compose de beignets, viande, riz, couscous et d'autres mets de leur cuisine. Les parents qui sont riches envoient à l'accouchée du mouton, des *asfinges*<sup>(1)</sup> et des espèces de pains d'épices en leur faisant compliment de leur délivrance. Mais les femmes seules, les parentes ou amies visitent les accouchées.

---

1. *Sfendj*, comme nous l'avons dit plus haut signifie le beignet en général, mais les gâteaux qu'on fait à l'occasion d'un accouchement s'appellent *thoummina*.

Sept jours après l'accouchement, on invite la famille et les amies à un repas à la suite duquel on emmène la nouvelle accouchée au bain, et l'enfant avec elle si c'est une fille, toujours à grand bruit de tambours de basque et de *sonajas* devant le cortège, et la petite, richement attifée, est portée dans les bras de quelque esclave négresse ou chrétienne qui marche au milieu de la procession. Quand l'accouchée s'est lavée ainsi que son enfant on revient à la maison où se donne un autre repas de réjouissance et des bals toujours au son des tambours de basque.

L'élevage des garçons se fait avec grand apparat : la première année et même au-delà, on ne lui donne que le lait du sein. On le mène fréquemment aux marabouts vivants, ou en pèlerinage aux chapelles qui renferment les cendres de ces saints personnages.

Il y a quelques mères qui par dévotion enterrent leurs enfants jusqu'au cou dans le sable du bord de la mer, le laissant ainsi une heure et plus, persuadées que celui qui échappe et survit à cette épreuve, aura une longue et saine existence et que tout lui arrivera heureusement.

Elles leur mettent au cou beaucoup d'écrits ou amulettes que donnent ces mêmes marabouts, où sont figurés beaucoup de caractères et de lettres arabes ou turques portant avec les noms des démons quelques paroles du Coran. On leur met encore sur le corps une infinité de babioles et amulettes, tels que une épaule de hérisson, une tête de caméléon, des os de tortue, des griffes de lion, un morceau de la peau du front dudit animal, quelque défense de sanglier ; ils considèrent tout cela comme des reliques.

Mais ce qui est le plus efficace pour les garçons, ce sont d'abord des becs d'aigle que l'on garnit d'or ou d'argent, puis des chaînons de cotte de maille, de tout petit coquillages de mer, une tablette ou plaque d'argent, portant quelques mots du Coran, une main avec les cinq doigts en argent ou d'autre métal et une foule de choses auxquelles ils ont dévotion, et dont ils tirent des augures.

Quelquefois, un seul garçon est chargé de tout ce que nous venons de dire. Ils aiment à donner leurs garçons à nourrir à quelques-unes de leurs esclaves chrétiennes ayant du lait, et cependant ils ne les en récompensent pas beaucoup en général.

Quelques-uns cependant, mais peu nombreux, promettent à ces chrétiennes nourrices, de leur donner la liberté au bout de quelques années, quand elles auront élevé l'enfant, et ils tiennent parole.

Quand l'enfant est ainsi élevé, on ne cherche pas le moins du monde à lui enseigner les bonnes manières, à lui donner l'éducation convenable, à le contenir, à le châtier et le reprendre, et les parents le laissent, comme ferait quelque animal, suivre ses bonnes ou mauvaises inclinations. Vers l'âge de neuf ou dix ans, quelques parents, mais en bien petit nombre, les envoient à l'école, pour apprendre à lire et écrire l'arabe ou le turc, et rarement ces deux langues à la fois.

C'est dans le même genre que les mères montrent à leurs filles à coudre et à travailler, si toutefois elles le savent elles-mêmes (ce qui est le cas du petit nombre), ou elles les envoient chez des maîtresses couturières, mais celles qui font cela sont les femmes pauvres.

L'époque de la circoncision pour les garçons n'est pas certaine et déterminée, parce que les uns y sont soumis étant fort petits et d'autres à douze ou quatorze ans. La pratique de la circoncision est comme nous l'avons indiquée pour les renégats. Les hommes seuls sont soumis à cette opération, quoiqu'au grand Caire et ailleurs on y soumette aussi les femmes, retranchant de leurs parties naturelles certaines portions superflues, ce qui s'exécute par des matrones qui en font métier. Mais cela ne se fait pas à Alger, dont les mœurs et les usages nous occupent seuls ici.

Quand une fille est grande et bonne à marier, on la lave bien, on lui rase les cheveux de la nuque, on lui rogne un peu ceux du devant du front, on lui fait faire la prière (comme nous avons dit des renégates), quoique les femmes n'aillent pas à la

mosquée pour prier, parce que les marabouts disent que cela est *harem* (haram, défendu), et que c'est un cas d'excommunication que de le faire ; attendu que la vue des femmes fait pécher les hommes, et qu'il en adviendrait ainsi si on les voyait à la mosquée. Quand les enfants sont adultes, chacun suit le genre de vie qui lui convient le plus, quoique ordinairement chacun suive le métier de son père, se faisant, selon cette règle, corsaire, marchand, janissaire, ou artisan.

En général, tous dès l'âge de quatorze ans, sont, sans exception, entachés de toute espèce de vices ; ils s'adonnent à boire continuellement du vin, de l'eau-de-vie et à pratiquer toute espèce de luxure et sodomie.

Les Juifs n'épousent que des Juives, et quelquefois deux ou trois ; ils ne donnent point de dot à leurs femmes et ne les achètent pas comme les musulmans. Mais chaque Juive apporte en ménage une dot fournie par ses père et mère ou ses parents. On pare et farde aussi beaucoup les mariées juives, quoiqu'on ne leur teigne pas les bras avec du henna, comme aux Mauresques et aux renégates, mais on leur met beaucoup de rouge et de blanc, avec quantité de perles, d'anneaux, de bracelets. On leur fait aussi une fête publique le jour de la noce ; dans une cour bien ornée d'étoffes de soie ou autres, selon les moyens de la famille, et la mariée parée richement est assise sur un échafaud, comme une reine, et toutes les Juives se réunissent pour danser, chanter, et jouer des instruments. Entre qui veut, musulmans et chrétiens, ce que ne permettent pas les musulmanes dans les fêtes analogues, si ce n'est aux chrétiens, de qui elles se laissent voir, comme on l'a déjà dit. Mais dans ces réunions et bals où la mariée juive et ses compagnes sont si richement vêtues et couvertes d'or, de bijoux, de perles, les Juifs — pour qu'il ne s'introduise pas chez eux des voleurs musulmans, principalement des janissaires — louent deux ou trois janissaires que l'agha leur signale, et qui gardent l'entrée de la porte, fonction pour laquelle ils sont très bien payés.

Et comme cette nation fut toujours et est aujourd'hui la plus affectionnée à ses enfants, de toutes celles qu'il y a ou qui ont existé en ce monde, il est incroyable avec quel amour et quel soin ils les élèvent. Dès qu'un enfant peut marcher, son père le conduit par la main le samedi, ou les fêtes, à la synagogue, et lui fait aussitôt apprendre à lire et écrire en hébreu, et quelquefois même en arabe. Quand ils deviennent adultes, ils n'osent pas les châtier ou les irriter, parce que beaucoup pour ce fait embrasseraient aussitôt l'islamisme, malgré leurs parents qui ne peuvent l'empêcher. Aussi, pour ce motif, beaucoup de jeunes gens juifs sont très vicieux, s'adonnant au jeu et à l'ivrognerie, et particulièrement font amitié avec quelques Turcs ou renégats, à qui ils servent de mignons, prenant aussitôt en goût les vices de ces gens-là.

## CHAPITRE XXXII

### Costumes des musulmanes d'Alger

Le costume des femmes d'Alger n'est pas le même pour toutes (sans parler des femmes kabyles ou arabes dont il a été déjà question quand nous avons traité de leurs maris) ; d'abord, elles portent des chemises de toile très blanches, très fines, sans col, comme du reste dans toutes les autres parties de leur costume, qui est toujours très décolleté ; ces chemises sont si longues qu'elles leur arrivent aux pieds, et sont larges comme deux chemises d'homme.

Par-dessus ladite chemise, elles portent une de ces trois choses : ou une autre chemise très grande, large, très fine et très blanche, qu'elles appellent *adorra* (gandoura), ou une *malaxa*, qui est une sorte de drap, sauf que le drap est carré, et que la *malaxa* est large de trois coudées environ et longue de huit ou neuf ; elles s'en entourent le corps par-dessus la chemise.

Ce que beaucoup font encore, elles portent sur la chemise de toile une autre de soie ordinaire ou transparente qui leur arrive aux pieds. S'il fait grand froid, elles revêtent un sayon de drap ou de soie, comme en portent leurs maris, et qu'elles appellent *goleyla* (*r'elila*). Les femmes d'origine turque, par-dessus leurs chemises, très longues, très larges et brodées en soie autour du cou et des manches, revêtent un long sayon tombant à mi-jambe, lequel est de quelque drap fin, de satin, de velours ou de damas de diverses couleurs. Le col est très évasé, de sorte qu'il reste très ouvert jusqu'aux seins. Ce sayon est maintenu sur la poitrine au moyen de quelques grands boutons d'or ou d'argent bien ouvrés. Ce vêtement s'appelle *r'elila*, comme celui des Mauresques.

Elles n'ont pas la coutume de porter des jupons, et cette casaque en fait l'office. Si elles éprouvent beaucoup de froid (chose rare, Alger étant un pays tempéré), elles revêtent deux

de ces casaques, ou bien quelque casaque de drap, qui est presque comme un jupon. Elles se ceignent par-dessus cette casaque avec des ceintures faites d'étoffes fines ou de soie de diverses couleurs. La dite casaque ou *gossila* (r'elila) n'arrive avec les manches que jusqu'aux coudes, comme nous avons dit des kaftans des Turcs et des Maures, aussi pour que ces dames se puissent laver l'avant-bras quand la nécessité l'exige, pour les cérémonies et ablutions, comme quand on fait la prière, elles portent comme leurs maris des manches détachées en soie, velours ou satin, qui les couvrent du coude au poignet ; et comme ces manches sont très longues, de toute la longueur du bras, elles les froncent de manière qu'elles se resserrent dans l'espace compris entre le coude et le poignet.

Il y en a qui, par élégance, portent sur cette chemise, quand on est en été, pour ne pas se vêtir alors de drap ou d'un lourd vêtement de soie, une autre chemise très grande, ample et très blanche, de toile ou de soie de couleur, comme nous avons dit pour les Turques, qui prennent quelquefois plaisir de s'habiller à la mauresque.

Toutes les musulmanes algériennes, sans exception, portent sur la tête une espèce de coiffe où elles placent leurs cheveux et qu'elles appellent en arabe *lartia* ou la *beniga*<sup>(1)</sup>, laquelle est de toile et travaillée sur le devant en soie de couleur verte, jaune ou rouge, sur laquelle et autour de la tête elles ont une de ces trois choses : une tresse turque de fine toile très tenue, large de quatre doigts et longue de huit à dix palmes, ornée à ses extrémités de franges d'or qu'elles appellent *saba* ou *cuycfali*<sup>(2)</sup>, et attachant cette tresse sur et autour de la tête, avec un nœud sur la nuque, les pointes descendent jusqu'au dessous de la ceinture. Elles ont encore une autre tresse d'étoffe de soie ténue, comme un ruban de couleur, qu'elles lient comme la tresse autour de la tête,

---

1. *Arekia*, *benika*, l'un en toile, l'autre en soie ou velours.

2. *Eussaba*, *kefali*.

et dont les pointes leur retombent sur les épaules jusqu'à la ceinture. Elles appellent cette coiffure *chimbel*<sup>(1)</sup>.

Elles se mettent aussi sur la tête (principalement les plus riches) dans les fêtes et noces, un bonnet rond de brocart, ou richement travaillé d'or sur satin ou damas, et très raide, qu'elles appellent *xixia*<sup>(2)</sup> et que quelques-unes ornent de perles et de pierreries.

Toutes vont ordinairement nu pieds chez elles, bien que quelquefois elles chaussent des pantoufles de cuir, dorées et garnies par-devant avec des houppes de soie de couleur. D'autres, plus pauvres, portent des souliers turcs de couleur, bien travaillés, et quelques-unes, les Mauresques principalement, ont des espèces de sandales de cuir, très jolies, qu'elles appellent *xerecuilla*<sup>(3)</sup>.

Ces femmes, en général, se rasent autour du cou et de la nuque, où la *albanega* (*benika*) ne peut arriver, et rognent quelque peu les cheveux du front, laissant de chaque côté de la tête pendre des touffes de cheveux courts et bien peignés, qui leur tombent sur les tempes. Ces touffes s'appellent *sualfe* (*soualef*).

Et lorsqu'en chrétienté les femmes estiment tant leurs chevelures, surtout quand elle est blonde et dorée, les Algériennes teignent toujours la leur aussi noir que possible. Elles usent pour cela de certaines compositions qu'elles mélangent avec les huiles de senteur que les marchands de Valence leur apportent.

Elles se fardent autrement que les chrétiennes, se mettant beaucoup de blanc et beaucoup plus de rouge ; et à l'aide d'une composition très noire elles se peignent sur les joues, le menton et le front quelques signes, et se font les sourcils très arqués, de manière qu'ils arrivent jusqu'aux touffes pendant sur les tempes.

---

1. *Chembir*, c'est le nom qu'on donne aujourd'hui à la coiffure d'une mariée.

2. Lisez *chachia*.

3. Probablement *rihaïa*.

En outre, elles se piquent fort d'avoir la paume des mains et les ongles noirs et les pieds jusqu'à leur coude, de sorte que celui qui les regarde de loin croit qu'elles sont chaussées de pantoufles noires. Elles se teignent les bras en noir jusqu'aux coudes avec du henna, comme nous l'avons dit au sujet des mariées, et cela leur semble à toutes une grande élégance et gentillesse. De fait, cela rend les belles femmes assez laides, et les laides hideuses. Leur plus grande toilette et parure consiste à porter une grande quantité de perles en collier et en pendants, ou en boucles d'oreille. Quelques-unes les portent si grandes qu'elles leur arrivent presque aux épaules, et si pesantes qu'elles leur allongent les oreilles, car elles pèsent une livre environ. Elles portent aussi des pendeloques, boucles d'oreille d'or à la mode chrétienne (pourvu qu'il n'y ait pas de figures) et beaucoup d'anneaux aux doigts, et aux bras des bracelets d'argent et d'or fin. Cependant, pour l'ordinaire ces bracelets sont d'un or de bas titre avec alliage, celui dont on fait les *ziana*, monnaie du pays dont nous avons parlé. Beaucoup ont des chaînes d'or avec des poires d'ambre qui leur pendent sur la poitrine ; et toutes aiment les parfums, les eaux distillées de fleurs d'orangers et de roses, que les marchands de Valence apportent et vendent très bien. Beaucoup, principalement les Mauresques, Turques ou filles de renégates, portent aux jambes près des chevilles des espèces de bracelets d'or ou d'argent bien ouvrés, si ce n'est qu'ils sont tout à fait ronds mais la moitié seulement, et l'autre moitié carrée, hauts et larges de quatre ou cinq doigts. Les Juives en portent aussi mais beaucoup plus beaux et plus riches.

Quand elles sortent, toutes portent des pantalons de toile très blancs qui leur descendent sur les chevilles et des souliers de cuir noir. Pour n'être pas vues hors de chez elles, elles se couvrent la figure d'un voile blanc fin, qu'elles attachent par un nœud derrière la nuque, au-dessous des yeux et du front qui restent à découvert, puis elles se mettent par-dessus la tête une mante de fine étoffe de laine très déliée, ou de tissu de laine et

de soie qu'elles appellent *huyque* (haïk). Elles font blanchir ce vêtement avec soin au moyen de lavages au savon et de fumigations de soufre, etc. Ces mantes sont comme les *malaxas* dont nous avons déjà parlé, ou comme une pièce de drap, longue de 30 palmes et large de 14 ou 15. Elles s'en entourent le corps de telle façon qu'elles en attachent une pointe sur la poitrine avec de grandes boucles ou épingles d'argent doré, puis jettent le corps de la mante sur les épaules et la tête, en prenant l'autre bout ou pointe sous le bras droit, et de cette façon elles sont si bien enveloppées qu'il leur reste juste de quoi voir un peu, comme au travers de la salade (visière du casque) bourguignonne d'un homme d'arme.

Elles vont ainsi par les rues si bien couvertes que leurs propres maris ne les peuvent reconnaître, si ce n'est par leur démarche ou par les personnes qui les accompagnent. Les principales dames qui sortent ainsi mènent avec elles autant de négresses (elles en ont plusieurs qui valent de 25 à 30 écus chacune), que de blanches chrétiennes dont elles ont aussi beaucoup. Le nombre de celles qu'elles emmènent n'est pas déterminé, car chacune se fait accompagner selon son rang et sa richesse. Il y en a qui ont une escorte de quatre, de six et même de dix esclaves ; la plupart n'en ont guère plus d'une ou de deux ; ces suivantes ont aussi des mantes mais pas aussi belles que celles de leurs maîtresses ; elles sont d'ordinaire faites d'étoffe à bandes bleues couvrant la tête et descendant jusqu'à la ceinture. Toutes les esclaves ont le visage découvert, si ce n'est quelque une qui a bonne opinion de soi. Les femmes qui n'ont pas d'esclaves et même beaucoup de celles qui en ont, vont seules par la ville quand elles en ont fantaisie, ce dont elles ne se font pas faute.

Les Juives s'habillent de la même façon si ce n'est qu'elles n'ont ni pantalons ni souliers, mais seulement des sandales de cuir noir ; de plus elles ne se couvrent pas de la mante, et ne se font pas suivre d'esclaves chrétiennes : les négresses même si elles sont musulmanes ne peuvent être esclaves des Juives.

CHAPITRE XXXIII  
**Occupations des femmes d'Alger,  
 et description du mobilier de leurs maisons**

Leurs occupations chez elles sont peu nombreuses, car sauf le soin des enfants, le savonnage du linge une fois par semaine, la cuisine et le pétrissage du pain (si par hasard elles n'ont pas d'esclaves pour le faire, ce qui est le cas d'un bien petit nombre), elles sont le reste du temps oisives, accroupies ou couchées sur des nattes ou des tapis ne faisant autre chose que manger et dormir. Il y en a qui filent par moments mais elles s'en fatiguent aussitôt ; d'autres (quand la nécessité les y force ou qu'elles n'ont pas d'esclave pour le faire) cousent ou raccommodent quelques chemises. Bien peu savent travailler la soie, à moins que ce ne soit quelque renégate ou Mauresque d'Espagne, qui l'aura appris dans son pays d'origine, et les filles qui naissent d'elles, à qui elles l'ont enseigné. Cependant, il y a quelques ateliers publics tenus par des Mauresques, mais le travail qu'on y apprend est si grossier, et la peine des maîtresses si peu récompensée qu'on n'en tient aucun compte. C'est pour ce motif qu'on estime tant les esclaves chrétiennes, surtout celles qui savent travailler de leurs mains.

Ordinairement, les musulmanes emploient leur temps à sept choses :

D'abord à se farder et à se laver, car malgré que beaucoup d'entre elles aient des bains dans leurs maisons, il en est bien peu, même parmi les principales, qui ne se rendent au moins deux fois par semaine aux bains publics. Elles y vont après l'heure de midi car jusque-là c'est le tour des hommes. Elles amènent toutes une ou plusieurs esclaves portant le linge qu'elles doivent changer (après le bain), du savon, ou plutôt un peu de cette terre de Fez dont nous avons déjà parlé (*thefeul*), qui est très onctueuse, et très propre à blanchir et adoucir les chairs. Elles se font également asperger tout le corps avec des eaux de

senteur, dont elles font une grande consommation ; ces eaux sont composées avec des infusions de roses, de sauge, de romarin, de fleurs d'oranger, etc.

Leur seconde occupation consiste à aller chez leurs amies, et à se visiter continuellement les unes les autres, passant toute la journée à courir de maison en maison pour se faire des invitations réciproques. Sur ce chapitre des visites, il n'y a pas de mari qui, malgré son désir, puisse y mettre obstacle, bien que tous sachent que sous ce prétexte elles commettent de nombreuses iniquités. Mais si on voulait les brider là-dessus, elles rompraient aussitôt le mariage.

Comme troisième occupation, elles se rendent à toutes époques de l'année dans les jardins des environs pour se réjouir et notamment à la saison des fruits. Il est peu d'homme marié, quelque peu à l'aise qu'il soit, qui n'ait au moins un petit jardin. Une fois réunies dans ces lieux, les femmes se livrent à la danse au son des instruments, et font une grande consommation de couscous, de viandes rôties et de beignets. Elles ont soin de se soustraire aux regards des hommes, qui d'ailleurs ne s'approchent pas généralement de ces lieux de réunion ; puis quand elles ont ainsi bien rempli leur journée, elles regagnent le soir leurs demeures respectives.

La visite aux sépultures des marabouts avec leurs jeunes fils, espèce de pèlerinage, forme leur quatrième occupation ; ainsi les lundis elles vont au tombeau de Sidi Yacoub<sup>(1)</sup> qui est sur une roche près de la mer, hors de la porte Bab el-Oued, ou bien à celui de Sidi Borno<sup>(2)</sup>, renégat de Cordoue, situé au sommet de la montagne (Bouzeriâ), inhumé dans l'ermitage

---

1. Voir la note relative à ce marabout page 120 ; sa koubba a été démolie en 1867 pour élargir la route d'Alger à Tipasa dite route Malakoff. On s'était aperçu qu'à chaque invasion du choléra, les Européens qui habitaient l'ancienne demeure de ce saint personnage étaient constamment enlevés par le fléau ; de là certains musulmans concluaient que c'était une vengeance de Sidi Yacoub !

2. Il a déjà été question des marabouts ci-après désignés aux pages 92, 118 et suivantes.

même où il a vécu. Les jeudis, elles visitent les tombeaux de Sidi Betka, de Sidi Abd-el-Aziz, de Sidi Ali Ezzouaoui et Sidi Abd-el-Abbas qui sont hors de la porte Bab Azoun ; les vendredis ceux de Sidi Abderrahmane et de Sidi Djami hors de la porte Bab el-Oued.

Elles offrent sur leurs sépulcres des bougies, ou de l'huile pour les lampes qui y brûlent ou de l'argent, toutes choses qui sont pour les ermites (*oukil*) qui gardent ces sépulcres. Elles mettent aussi sur ces tombes, du pain, des raisins secs ou des fruits, et, leur prière terminée, elles donnent partie de ces aliments à des pauvres qui se tiennent à l'entour ces jours-là. Le surplus est mangé sur place par les amies et compagnes ; après quoi elles vont s'asseoir au dehors dans la campagne pour faire la conversation.

En cinquième lieu, leur extrême dévotion aux morts les pousse à les visiter continuellement, mais surtout le lundi matin, comme on le dira bientôt. Et celle qui ne fait pas ces visites n'est pas réputée comme bonne musulmane.

Leur sixième occupation est la sorcellerie, art où elles sont passées maîtresses. A cet effet, elles convoquent chez elles d'autres musulmanes également expertes, ou bien vont ensemble se concerter avec des marabouts, qui d'ordinaire ne professent pas autre chose. Ainsi, elles ne discontinuent pas de jeter des sorts, de faire des conjurations, de piler des dents, des os, d'écorcher et dépecer des insectes et des grenouilles, de faire des fumigations, de brûler des papiers, d'enfoncer des clous, de préparer des mixtures et d'invoquer les démons. Et tout cela à l'effet d'être aimées, ou pour avoir quelque heureuse aventure, ou encore pour marier avantageusement leurs filles, pour savoir ce qui concerne les absents, connaître l'avenir, guérir les plaies, les maladies, etc.

Beaucoup d'entre elles se vantent et font profession d'avoir un esprit familier qui, disent-elles, leur entre dans la tête et leur révèle ce qu'elles-mêmes ou d'autres personnes désirent savoir. Il y a tant de femmes qui font ce métier que le nombre en

est infini, elles composent comme une sorte de compagnie ou de confrérie, dans laquelle entrent beaucoup de femmes, même parmi les principales de la ville. Elles ont coutume de s'assembler les unes chez les autres, ou de se rendre chez quelque personne malade ou autre qui les fait appeler avec de grandes instances.

Déposant alors leurs vêtements ordinaires, elles en revêtent d'autres réservés pour cet objet seulement, faits de soie ou de drap, selon les facultés de chacune. Quand les invitées sont réunies, on leur donne un repas ; quand il est terminé on met dehors toute espèce de chrétiens, attendu, disent-elles, que le *ginon* (djenoun)<sup>(1)</sup> ne leur entre pas dans la tête et ne répond en aucune manière si elles sont vues par quelque homme ou femme de cette religion.

Cela fait, elles se groupent en un cercle dont sort celle que l'on choisit pour danser au son des tambours de basque. Il faut que celle qui danse soit courbée, la figure contournée, regardant un peu en haut, et la main gauche placée en arrière sur l'épaule. Lorsqu'elle a dansé ainsi pendant quelques instants, elle tombe à terre sans sentiment, l'écume à la bouche, les yeux retournés, la tête tordue et faisant toutes les grimaces et contorsions que les possédés du démon ont coutume de faire.

Alors on lui demande ce qu'on veut savoir, et la possédée répond d'une voix contrefaite, très différente de la sienne propre. Au bout de quelque temps, elle revient à elle, mais elle ne sait dire alors ni ne se rappelle comment elle est tombée anéantie à terre, ni les paroles qui lui ont été dites ni ce qu'elle y a répondu ; ce qui est évidemment une chose du démon. Si l'on ne se contente pas de la réponse d'une seule, on en fait sortir pour la danse une, deux ou trois, comme on veut ; l'opération recommence de la même manière, le diable entre en elles, et elles donnent les mêmes réponses sur ce qu'on leur demande.

---

1. Pluriel de *djen* qui signifie génie, démon familier.

Il y a particulièrement parmi elles certaines vieilles négresses, qui (d'après ce que m'ont attesté des personnes présentes) disent des choses admirables et sont à un extrême degré vénérées entre toutes<sup>(1)</sup>. Cela n'existe pas seulement pour les femmes, mais il y a aussi des confréries d'hommes qui sont possédés des *djenoun* (quoi qu'ils ne se réunissent pas pour danser) ; ce sont principalement des marabouts, comme nous le dirons plus amplement ailleurs.

La septième occupation des femmes consiste à aller continuellement aux noces et aux fêtes nombreuses et fréquentes qui se donnent dans les familles pendant toute l'année. À cet effet, il est d'usage quand un mariage est décidé et que l'on veut se conformer à la coutume, on doit, huit jours avant l'époque fixée, donner chez soi des réunions et des bals de femmes, ainsi que nous l'avons déjà dit. Alors, quelques jours auparavant, la mère, les sœurs et les parentes de la future, accompagnées quelquefois de cinquante ou soixante femmes, entrent dans la plupart des maisons de la ville, et invitent ceux qu'elles connaissent et même ceux qu'elles ne connaissent pas, pour avoir le plus de monde possible à leurs fêtes et bals, car la solennité et l'honneur qui en rejailit sur eux sont d'autant plus grands qu'il s'y rend plus de monde.

Non contentes de rester toute la journée occupées à ces bals, elles y passent toute la nuit, pendant laquelle le mari doit attendre que la femme revienne à la maison. C'est ainsi qu'arrivent chaque jour des choses assez honteuses ; mais les maris passent par là-dessus, et tout se tait et se dissimule : il n'y a pas à songer de changer les coutumes (sur ce point) parce que cela est impossible.

Les femmes juives sont plus soigneuses et plus industrieuses que les musulmanes dans les choses du ménage. Elles savent coudre, filer, tisser et faire toute sorte de travaux pour

---

1. On les nomme *arifa*, devineresse, sorcière.

gagner leur vie. Elles n'ont pas coutume d'aller aux bains publics et on ne les y admettrait point en aucun cas ; aussi, elles sont excessivement sales et ne perdent jamais l'odeur de bouc.

De cette grande paresse et oisiveté des musulmanes d'Alger, il résulte que le mobilier de leur maison est peu de chose, parce qu'elles ne travaillent pas comme les chrétiennes à l'augmenter par leur industrie et leur activité. Aussi voit-on que tout en ayant des maisons très grandes et beaucoup d'appartements ornementés, elles ont à peine une pièce bien arrangée. Il est vrai que cela tient à la lésinerie de leurs maris, gens mesquins et avares qui ne dépenseraient pas un réal pour l'ornement de leurs maisons, ni pour l'entretien de leurs personnes, quelque grandes sommes d'argent qu'ils possèdent.

Ordinairement, dans les maisons des principaux et des riches, le mobilier et les effets se composent de la manière suivante : une couchette garnie de matelas – deux, au plus, et la majorité, un seul – une ou deux paires de draps de lit, une ou deux couvertures, deux oreillers, deux ou trois chemises par personne et autant de culottes ; une couple de serviettes pour s'essuyer les mains, trois ou quatre mouchoirs, un tapis ou deux et autant de nattes où ils s'accroupissent, mangent et dorment ; une paire de turbans pour le mari et deux calottes de soie pour la femme ; quelques paires de rideaux (quand ce sont des personnes très riches), faits de taffetas de couleur, pour couvrir les parois de la pièce où ils demeurent et se tiennent tout le temps ; une couple de coussins de quelque soie inférieure pour s'asseoir, ceci seulement pour les gens qui tranchent du grand et font les importants, car les autres s'asseyent tout simplement sur un tapis ou une natte, et n'ont pas coutume d'avoir des rideaux au lit. Tout au plus, à une extrémité de la chambre, ils installent deux poutrelles, allant d'un mur à l'autre, élevées de cinq ou six palmes au-dessus du sol ; ils y placent quelques planches et établissent dessus le matelas sur lequel ils dorment ; car, ordinairement, ils couchent par terre, sur des nattes ou des tapis.

De la même manière, les gens les plus graves mettent un drap pendu à des cordes devant leur lit, pour ne pas être vus par les gens de la famille. Ils n'ont pas non plus de cassettes, d'armoires, ni de pupitre : une boîte ou coffret de quatre ou cinq palmes, leur suffit pour renfermer quelques objets de femme, et un autre un peu plus grand pour contenir quelques autres effets ; ils les appellent *sanduchas*<sup>(1)</sup>. Il y a beaucoup de gens qui pendent tout simplement sur une corde leurs divers habillements.

Ils n'ont pas non plus de buffets ou de tables pour manger, parce que les plus riches mangent par terre, sur un cuir de bœuf qui vient de Turquie ; il y en a quelques-uns qui sont peints et ornés de broderies de diverses couleurs ; d'autres mangent sur une petite table, élevée d'environ une palme au-dessus du sol<sup>(2)</sup>, mais, la plupart sur les nattes ou tapis.

Ils ne se servent point de nappes pour la table ; ils placent seulement devant chacun de ceux qui mangent, une ou deux serviettes étroites où l'on s'essuie. Ils ne font usage d'aucune espèce de tapisserie, en drap ou en cuir doré ; et s'ils en volent sur mer aux chrétiens, ils les vendent aussitôt à des marchands de cette religion. Ils ne servent pas non plus de vases d'or ni d'argent, car, outre qu'ils tiennent cela pour un péché, parce que le Coran le prohibe, ils ne savent pas ce que c'est que le luxe sous ce rapport. Ils ne font pas usage non plus de peltre (mélange d'étain et de plomb) ni d'étain pour la vaisselle, qui est généralement en faïence : les riches emploient des vases bien travaillés et coloriés, que l'on apporte de Turquie.

Ils se servent cependant quelquefois de vases en cuivre étamé, pour la cuisine, parce qu'ils sont d'une plus grande durée que ceux de terre. Et ils sont aussi très mesquins dans leurs repas. En cela, les femmes ont peu à faire, bien que sachant préparer diverses sortes de mets et de ragoûts ; bien rares sont

---

1. C'est le mot arabe *sendouk*, signifiant coffre, bahut.

2. Cette petite table, toujours en usage, se nomme *mida*.

ceux qui mangent de la volaille. La nourriture généralement adoptée de tous, grands, riches ou pauvres, est le couscous, avec quelques fruits ou quelque viande en daube, à moitié cuite, qu'ils conservent dans des pots, entre de la graisse ou de l'huile ; ou bien un peu de viande cuite avec des pois chiches, de la citrouille, du riz, ou du blé grillé.

De sorte que, par rapport à la plupart de ces musulmans, le plus piètre savetier ou tailleur de la chrétienté, se traite mieux que le Maure ou le Turc le plus riche d'Alger ; il a même sa maison plus garnie d'effets, d'ornements et de richesses qu'eux, si ce n'est, comme nous l'avons dit, un très petit nombre de riches.

CHAPITRE XXXIV  
**Du calendrier des musulmans d'Alger,  
 des fêtes, jeûnes et pâques qu'ils célèbrent**

Ils commencent leur année (lisez : ère) à la naissance de leur Mahomet ; de sorte que cette année-ci du Seigneur 1580 étant pour eux l'an 988<sup>(1)</sup>, nous comptons 592 ans de plus qu'eux. Nous partageons l'année en mois (solaires) et eux en lunes (mois lunaires). Douze lunes composent leur année, ce qui fait qu'elle n'a que 355 jours, quand notre année en compte 365 (et 366 quand elle est bissextile) ; chaque année ayant onze jours de moins que la nôtre, leur année présente finira onze jours plus tôt que la précédente (par rapport aux saisons). Par la même raison, leurs fêtes et jours solennels qui correspondent aux lunaïsons, avançant chaque année de onze jours, il en résulte que, par la suite des temps, ils auront tous été célébrés dans chacun des jours et mois de l'année.

Leurs marabouts donnent de cela une plaisante explication, disant qu'Allah a voulu la chose ainsi, afin que les mois et les saisons ne se plaignissent pas qu'on célébrait plus de solennités dans un mois que dans l'autre, et que, par conséquent, il n'y eût pas de mois plus honoré que les autres.

Voici l'ordre et le nom des mois en arabe :

1° Moharran	lisez : Moharrem
2° Safer	Safer
3° Araealuel	Rebi'el-ouel
4° Arabalaher	Rebi'el-akhor
5° Iumel Luhel	Djournad el-oueul
6° Iumel Laher	Djournad el-akhor
7° Rejeppe	Redjeb
8° Iaban	Chaban
9° Ramadan	Ramdan

---

1. En effet l'année hégirienne 988 a commencé le 16 février et a fini le 3 février 1581.

10° Xahuel	Choual
11° Delcada	Dou'l Kada
12° Delacha	Dou'l Hidja.

Les jours solennels sont premièrement leur carême, qui est de trente jours, et qu'ils appellent ramadan, pendant lequel tous jeûnent sans interruption et continuellement ; dans cette année de N. S. 1580, ce ramadan a commencé le 11 octobre, pour finir le 9 novembre. Ils l'observent, disent-ils, parce que Mahomet a jeûné le même nombre de jours pour faire leur loi. Voici leur manière de jeûner : en aucun cas ils ne mangent, ni ne boivent de toute la journée, sous peine d'être brûlés vifs, si on les punissait à la rigueur. Quand paraît la première étoile, ils se mettent à manger. Ils peuvent prendre toute espèce de mets, viande ou poisson, à leur goût, pendant toute la nuit, jusqu'à deux heures avant le jour, moment où l'on tambourine (avec les *atabal*) pour qu'ils puissent faire, s'il leur plaît, le dernier repas de la nuit, quoique plusieurs l'emploient souvent à n'en faire qu'un seul. Il y a quelques Maures qui, par dévotion, vers minuit, vont par la ville, battant de ces tambours, au son desquels ils éveillent les gens, pour qu'ils puissent procéder au repas (du matin). Deux heures avant le jour, ils frappent de nouveau, pour qu'on ne passe pas outre au repas ; chacun étant ainsi avisé, personne ne mange plus. Alors, les plus dévots font les ablutions et vont aux mosquées faire la prière, ou entendre les prédications que les marabouts font quelquefois, comme nous l'avons dit.

L'observation de ce carême est si grande parmi eux, que ni les femmes enceintes, ni les malades n'en sont dispensés<sup>(1)</sup>. Les renégats et les renégates, qui ne sont pas d'ordinaire d'aussi fervents musulmans, se dispensent du jeûne pour la plupart, mangeant à plaisir, comme et quand il leur en prend fantaisie,

---

1. Ils peuvent s'en dispenser, mais comme il faudrait plus tard *rendre*, comme ils disent, par un jeûne particulier, le nombre de jours pendant lesquels ils auraient mangé, ils ne profitent pas de cette faculté, parce qu'il leur semblerait trop dur de jeûner à une époque où tous les autres mangent.

mais en cachette, pour ne pas être vus. Quelques musulmans, principalement les marabouts, sont si dévots, que, même en voyage ou sur mer, en aucun cas, ils ne rompraient le jeûne. Mais, d'ordinaire, il y a dispense (conditionnelle) pour les voyageurs et ceux qui naviguent. De même, ceux qui se piquent de dévotion jeûnent trois mois de l'année, savoir : redjeb, chaban et ramadan ; et leurs marabouts les persuadent que celui qui jeûne sans interruption pendant ces trois mois est sûr d'aller en paradis, et qu'il ne peut être ni pendu, ni condamné, et qu'en outre tout lui tournera bien ; beaucoup ont été mystifiés de la sorte et s'en plaignent amèrement.

Au milieu de ce carême, des musulmans, surtout les Turcs et les renégats, se réunissent par troupes de trente ou quarante, et font avec des bâtons agencés et liés ensemble un mannequin figurant un chameau avec sa bosse. Ils lui mettent une tête qu'ils ont fabriquée à cet effet, et une couverture par dessus, et recouvrent le corps fait de bois, avec un haïk, de sorte qu'ils simulent assez bien un chameau naturel. Ils font marcher devant une cornemuse, au son de laquelle ils dansent ; arrivés à la porte des personnages principaux et des plus riches, ils jouent jusqu'à ce qu'on leur ouvre, et qu'on leur donne des étrennes en argent, à la volonté de chacun ; cette recette est ensuite partagée également entre eux. Pendant la nuit du 27<sup>e</sup> jour du carême, on fait de grands festins et on distribue des aumônes aux pauvres ; il y en a qui mettent de la nourriture dans tous les coins et recoins de la maison, pour que les mauvais esprits viennent manger, et soient apaisés par cette offrande. Cette nuit s'appelle *laytecabu o axerin* (lilt es-seba ou 'acherin) c'est-à-dire la nuit du 27. Le dernier jour de ce carême arrive la Pâques, qu'on appelle petite, en arabe *Laid seguer* (El aïd es-ser'ir). Le matin de ce jour, les musulmans sortent tous par la porte Bab el-Oued, et se réunissent dans un champ enclos<sup>(1)</sup> ; le cadhi ou

---

1. *Msala* ou lieu de prière.

grand marabout<sup>(1)</sup> se met devant eux et le pacha sur un côté. Tous font la prière ensemble, et quand elle est finie, le marabout les exhorte, dans quelques discours, de rendre grâce à Dieu, d'observer la loi, leur promettant de grands biens en ce monde et dans l'autre. Ensuite, chacun s'en retourne chez soi. Après avoir banqueté pendant les huit jours de cette fête (ou au moins les trois jours qui la suivent), les hommes et les jeunes gens montent à cheval, habillés le plus richement qu'ils peuvent, et vont hors de la porte Bab el-Oued, sur la plage, jouter et faire des passes par deux, avec des roseaux.

Les petites gens se réunissent en groupes, pour danser et sauter, chaque nation à part, comme font les nègres de Guinée, à Séville et à Lisbonne ; car les Kabyles se tiennent d'un côté, les gens du Sahara d'un autre, et les nègres aussi. Les négresses forment également une réunion particulière. Chaque nation danse avec ses tambours ou ses cornemuses, selon l'usage de son pays. Les Arabes ne viennent pas à ces assemblées, parce qu'elles sont composées de gens de peu, pas plus que les Turcs et les renégats qui, pour le même motif et pour conserver leur dignité, ne donnent jamais de bals publics.

D'autres Turcs vont se balancer à (des balançoires faites) de pieux très élevés et bien fixés, du haut desquels pendent de longues cordes, où est attachée une table (planche) sur laquelle s'assied celui qui veut se balancer. D'autres fabriquent des instruments ronds, en bois, comme les tourelles qui, en chrétienté, servent à monter la chaux, les briques et le mortier à ceux qui travaillent aux constructions élevées, sorte de grue ou de chèvre, et chevauchant un à chaque bout des poutrelles qui traversent cet instrument, ils se font tourner tout autour, et de haut en bas. Pour cet amusement, chacun paie une *aspre* à celui qui a installé ce jeu. Voilà en quoi consistent leurs réjouissances pendant

---

1. Nous ne relèverons pas de nouveau la confusion que fait Haëdo et que nous avons signalé ci-dessus page 112.

leurs Pâques. On voit aussi festoyer et se réjouir dans ce jour, pour gagner quelques *blancas*, des chrétiens qui, oubliant que Dieu ne les a pas amenés à Alger pour des danses et des fêtes, mais pour verser des larmes qui puissent apaiser la colère céleste, se mettent des masques figurant divers personnages, dansent à la franque, et luttent au tir de la pomme ou de l'orange, avec des flèches. L'enjeu à gagner est une colombe ; celui qui perd, paie un *aspre*. D'autres montrent des marionnettes, ou font des tours de passe-passe ou de prestidigitations, réjouissant beaucoup les musulmans qui en restent tout ébaubis.

Quatre jours avant la Pâques, dans la soirée que nous avons désignée par son nom de *lilt seba ou acherin*, les musulmans sont dans l'usage d'allumer beaucoup de lampes dans les mosquées. De nombreux visiteurs parcourent, pendant cette soirée, toutes les mosquées de la ville, et y entrent pour faire une oraison, comme nous le faisons, nous, le jour du Jeudi Saint. Mais les femmes ne font jamais ces visites, car elles ne peuvent pas entrer dans les mosquées. De même, à bord de tous les navires qui se trouvent dans le port, corsaires ou autres, on allume tous les luminaires, car tous les musulmans sont persuadés que, pendant cette nuit, toutes les eaux ne courent plus, qu'elles dorment pendant l'espace d'une demi-heure ; et que celui-là est bien heureux qui trouve ainsi l'eau dormante, car il obtient de Dieu tout ce qu'il veut. Ils tiennent pour certain que c'est parce que Euldj Ali, renégat calabrais, général de la mer des Turcs, a trouvé trois fois consécutives la mer de cette façon, qu'il est arrivé ainsi aux grandeurs.

Deux lunes et dix jours après cette fête, ils célèbrent l'autre Pâques qu'ils appellent la grande, et en arabe *Layde-quebir* (El aïd el-kebir) laquelle ne dure que trois jours ; les réjouissances sont toujours les mêmes ; ils disent que cette fête est célébrée en mémoire du sacrifice que fit le patriarche Abraham. Chaque chef de maison est obligé (s'il le peut) de tuer ce jour-là un mouton, et ceux qui sont riches en tuent quelquefois autant qu'il y a de personnes dans la famille. Voici comment ils

tuent (ou sacrifient, selon leur expression) ces moutons : quand le soleil est depuis deux heures sur l'horizon, et qu'ils viennent de faire la prière dans le champ-clos en dehors de la ville (où tous se réunissent avec le pacha, comme nous l'avons dit pour l'autre petite Pâques), les moutons étant déjà préparés à la maison, chacun prend le sien et tourné vers le sud, lave premièrement la face et le museau de l'animal avec de l'eau et le parfume avec de l'encens. Aussitôt, il l'égorge lui-même de sa propre main, fût-ce le pacha en personne, car c'est cet acte qui en fait tout le mérite. Les femmes recueillent alors le sang et le gardent (surtout celui qui jaillit le premier) dans la persuasion qu'il est saint, béni de Dieu, et bon pour le mal des yeux. Quelques musulmans, par dévotion, se teignent le front avec ce même sang récemment sorti ; et si vous leur demandez comment et quand Dieu a béni ce mouton, ils répondent avec beaucoup de sang-froid que pour chaque mouton, Dieu a envoyé un ange invisible qui le bénit alors qu'on l'égorge ainsi. Ils pensent également que le mouton doit avoir l'oreille assez grande pour recouvrir qu'autrement il ne serait pas propre au sacrifice, et que par la même raison, il doit avoir plus d'un an et rien de moins.

Cette cérémonie faite et le mouton écorché, on le teint aussitôt en entier avec du safran, et on le laisse suspendu jusqu'au troisième jour. Ensuite on en distribue une petite part aux pauvres, on mange le reste en famille, ou encore on en garde une partie salée ou bien séchée au soleil. Ce mets est considéré comme chose bénite et sainte.

Trois lunes et treize jours après cette Pâques, on en célèbre une troisième qui est en mémoire de la naissance de Mahomet et qu'on appelle *Meulutu* (Mouloud). Pour cette fête, on ne sort pas faire la prière publique dans le champ (consacré) comme pour les autres, mais ce soir-là, et les trois suivants, on allume brillamment toutes les mosquées de la ville, que chacun va visiter en y faisant une prière. Ce jour-là, on lave encore toutes les latrines des maisons, et on y place beaucoup de lumières, disant

qu'on le fait en mémoire de ce que Mahomet, par humilité, est né dans un de ces retraits quand il pouvait naître dans de riches palais. En même temps, on fait de grandes quantités de couscous à la viande et aux pois chiches, et dont on met quelques plats dans le privé de la maison, dans les galeries, les cours et jusque dans les chambres ; on répand aussi à terre un peu de couscous, quelques brins de viande et des morceaux de pain, dans la croyance que Mahomet, cette nuit, vient dans les maisons qui lui sont le plus agréables, auxquelles il veut faire faveur, et qu'il mange ce que l'on y met en son honneur, tant dans les privés ou latrines, que dans le reste de la maison.

Beaucoup de Maures ont coutume, plus particulièrement que d'autres, pour mériter cette grâce que Mahomet vienne manger chez eux, de se réunir en grand nombre ce soir-là au milieu des cours de leurs maisons ; et entourant quelque grand vase de couscous et de viande placé au milieu de la cour, à grands cris et hurlements, ils appellent Mahomet (comme faisaient les prophètes de Baal pour leur Dieu), le suppliant de ne pas les dédaigner parce qu'ils sont pauvres, et d'aller manger seulement dans les latrines des riches ! Plaisante chose, et bien risible en vérité, quoique, d'un autre côté, digne de compassion, puisqu'il suffit du démon pour tromper aussi grossièrement des hommes qui ont une âme raisonnable et du jugement !

Les enfants des écoles, particulièrement, se réunissent la veille, le soir, et pendant la durée de cette fête, dans leurs écoles que les maîtres tiennent ornées de rameaux, de tentures de drap ou de soie, de nombreux tapis, et brillamment illuminées. Il est d'usage que ce jour-là chaque élève fasse cadeau au maître d'une très jolie bougie de cire ; car on en fait alors de très belles, entourées de fleurs peintes de toutes couleurs. Cet usage ressemble à celui de la chrétienté à la Chandeleur ; et comme c'est à qui apportera la plus grosse et la plus belle, le gain de cette journée est pour le maître le plus grand de toute l'année. Pendant toute cette journée, les enfants s'occupent à l'école à

chanter des cantiques que les maîtres leur enseignent à la louange de Mahomet, l'un d'eux commençant le chant, et les autres lui répondant comme dans un chœur.

Leur jour férié ordinaire est le vendredi de chaque semaine, qu'ils appellent *xuma* (djemaâ) et qu'ils observent comme nous le dimanche et les Juifs le samedi ; toutefois, ils ne le fêtent pas comme nous le dimanche, car ils ne cessent jamais de travailler toute cette journée, non plus du reste que dans toutes leurs fêtes, sauf les trois premiers jours des deux premières Pâques (Aïd el-ser'ir et Aïd-el-kebir) et même dans ces dernières beaucoup ne chôment que pendant la première journée. Dans ces jours solennels, on a coutume de mettre des gardes de janissaires dans tous les forts et remparts, pendant que l'on va à la prière, parce que, comme on va faire celle-ci en dehors dans la campagne, on craint que les chrétiens ne profitent de cet éloignement momentané pour s'emparer de la ville. Généralement, ces jours-là, le pacha fait servir un repas à tous les janissaires dans les cours de leurs casernes où mangent à la fois plus de quatre mille hommes, les uns venant s'asseoir au banquet quand les autres s'en retirent.

Le jour de *xuma* (djemaâ) ou vendredi à midi, quand on arbore la banderole au sommet des mosquées et que les marabouts les appellent, les musulmans sont obligés, plus qu'en tout autre jour de la semaine, d'assister aux offices. Ce même jour et à la même heure, le pacha lui-même s'y rend en personne, accompagné de la garde de janissaires et de tous les Turcs et renégats de sa maison, bien qu'eux aussi en cela soient plus ou moins scrupuleux. En dehors de ces vendredis et de ces fêtes, ils ne célèbrent point les jours de leurs marabouts, qu'ils regardent cependant comme des saints, différant en cela des chrétiens vis-à-vis de leurs saints patrons.

## CHAPITRE XXXV

**Mélanges relatifs à quelques opinions, coutumes, usages et observances des musulmans d'Alger**

Ce serait une longue tâche que de traiter de toutes les opinions et cérémonies de leur loi, qui sont très nombreuses ; et d'ailleurs, cela n'est pas nécessaire, car elles sont pratiquées au vu et au su de tout le monde, et qu'un grand nombre de livres en traitent fort au long. Nous nous bornerons donc à signaler un choix des opinions, coutumes et usages de la généralité des musulmans algériens, en dehors de ce que Mahomet leur a ordonné.

Premièrement, dans leurs mosquées, ils ont pour tout mobilier des nattes par terre et autour des murs, et des lampes qu'on allume aux heures de prière. Si un chrétien y pénètre, il faut qu'il se fasse musulman, sinon on le brûle ou on le jette tout vif sur les crocs. Si on ne permet pas aux femmes d'y pénétrer (même pour prier), c'est (au dire des marabouts), pour que leur vue n'excite pas les hommes au péché, et pour que leur état menstruel ne souille pas légalement la mosquée, ce qui serait à leur sens un très grave péché. Par cette même cause, on ne doit pas y entrer avec des souliers, ni cracher en ce lieu autrement que dans son mouchoir.

Ils considèrent comme un acte grandement méritoire de faire la prière quand une inspiration du cœur leur en donne l'idée ou les y excite, surtout si c'est en dehors des heures obligatoires. Et si quelqu'un, venant pour en tuer un autre occupé à prier, en quelque lieu que ce soit, ce dernier, sous peine de très grand péché, ne doit ni bouger ni se défendre.

C'est ce qui advint en 1577 à Moula Abdelmumi (Abd el-Moumen), frère consanguin de Moula Maluch (Malek) roi de Fez, et qui s'était enfui du Maroc parce que celui-ci voulait le tuer. Or, un jour que dans la grande mosquée de Tlemcen, ville où il s'était réfugié, il faisait la prière du seba (sebah'), qui

a lieu deux heures avant le point du jour, un Maure assassin envoyé par son frère, le blessa mortellement d'un coup d'arbalète. Abd-el-Moumen ne voulut ni parler ni bouger, jusqu'à ce qu'il eût fini sa prière, mais en la finissant il expira ; de sorte que le meurtrier s'échappa, ce qui n'aurait pas eu lieu si la victime avait parlé au moment où elle fut frappée.

Ils disent aussi que la prière est de nul effet si celui qui prie laisse échapper par malheur un vent par la partie qui n'est pas propre. À plus forte raison l'urine, car selon eux, il n'y a pas de souillure égale à une goutte de cette excrétion dans ou sur la culotte ; c'est pour cela qu'ils urinent accroupis comme les femmes, et que ce serait pour eux un grand péché d'accomplir cet acte debout, comme les chrétiens. Par le même motif, aussitôt qu'ils ont uriné, ils se nettoient le membre viril avec de l'eau ou de la terre, le frottent sur quelque pierre ou contre un mur. La prière ne compte pas pour celui qui saigne du nez quand il la fait, et de même s'il lui coule du sang de quelque blessure ou plaie même cachée. Obligés de se laver avant la prière et après le coït, ils disent que les ablutions à l'eau froide sont plus méritoires que celles à l'eau chaude. Et cependant les marabouts, quand ils commettent le péché de sodomie, vont (comme grande pénitence) se laver à la mer, et non au bain.

Ils ont un incroyable respect et une grande révérence pour leurs marabouts, de quelque sorte qu'ils soient ; tant est que, par toute la Berbérie, celui qui veut cheminer en sécurité et sans crainte des voleurs ou ennemis, n'a qu'à mener un marabout avec soi, et on ne l'approchera point de cent pas.

Ainsi, ceux qui doivent passer par les montagnes de Gígeli (qui sont à 180 milles d'Alger, au Levant) où il y a grande abondance de voleurs, et de très cruels, que l'on appelle *Alabesi*<sup>(1)</sup>, peuvent, en se procurant la compagnie d'un marabout, voyager à leur gré et sans inquiétude.

---

1. El-Abbès, les Beni-Abbas ?

Ils tiennent pour grand péché de manger tout animal ou volaille qui n'ait pas d'abord été égorgé, et encore ce ne doit pas être de la main de quelque chrétien ou juif, mais uniquement de celle d'un musulman ; c'est encore un péché – à la judaïque – de manger du sang ou de la chair d'un animal qui ne rumine pas.

Parmi les saints, ils en honorent quelques-uns de ceux que nous autres chrétiens considérons comme tels, particulièrement les apôtres. Ils les appellent marabouts et soutiennent qu'ils furent musulmans, affirmant que l'apôtre Saint Jacques s'appela Ali. Je n'ai jamais pu leur faire comprendre (quoique j'aie disputé avec un grand nombre à ce sujet) que notre seigneur Jésus-Christ a précédé Mahomet de 621 ans, et que ses saints disciples ont mené une vie très opposée à celle des musulmans.

Il y avait à Alger un nain que son infirmité avait fait ranger dans la classe des marabouts ; on croyait que s'il lançait une malédiction, elle devait s'accomplir, de même que sa prière devait être exaucée ; c'est ce qu'ils affirment, du reste, de tous les autres marabouts, et pour cela ils les ont en très grande vénération.

Pour eux, les cigognes aussi et les escargots sont marabouts ; ce serait un très grand péché que de les toucher ou de leur faire mal, et à plus forte raison si on les tuait ; sur ma demande du pourquoi, ils répondirent : ce n'est point parce que la cigogne détruit les reptiles et en nettoie la terre, mais parce que lorsqu'elle s'éveille le matin, et d'autres fois pendant la journée, elle loue Dieu, haussant le col et le baissant et en poussant les cris qu'elle fait entendre. Quant à l'escargot, ses titres à la qualité de marabout, c'est que, selon eux, il ne fait pas de mal ; aussi les gens scrupuleux regardent-ils comme un péché de le manger.

Ils tiennent encore pour marabouts et saints ceux qui vont à La Mecque visiter le tombeau de leur prophète Mahomet, enseveli, non pas dans un cercueil d'acier, comme quelques chrétiens l'affirment et le racontent, mais en terre et sous le sol,

comme les musulmans eux-mêmes l'affirment. Quand ils reviennent de là, ils prennent tous le nom de *hadji*, qui veut dire « pèlerin » ; et on les appelle toujours ainsi (quelque grands et principaux qu'ils soient), comme Hadji Mourad, Hadji Moustafa, Hadji Bali, et ils s'en tiennent grandement honorés. Traiter quelqu'un de *hadji*, c'est donc comme si on le traitait de saint<sup>(1)</sup> et tout le monde court lui baiser la main et les habits.

Beaucoup de ces *hadjis* après avoir vu le tombeau de Mahomet, s'arrachent volontairement un œil, quelques-uns même les deux yeux<sup>(2)</sup>, disant que celui qui a vu une pareille chose n'a plus besoin de rien voir d'autre en ce monde. Beaucoup de musulmans non mariés, et quelques-uns même qui le sont, portent au sommet de la tête une tresse ou touffe de cheveux qu'ils ne coupent jamais<sup>(3)</sup>, mais laissent pousser très longs ; aux questions sur cet usage, ils répondent que c'est afin qu'après leur mort les anges puissent les prendre par là pour les enlever au ciel.

Quand on leur demande pourquoi ils portent tous de longues tuniques, ils disent que : c'est afin que lorsqu'ils entreront en paradis, ceux qui en seront dignes (comme les chrétiens ou les autres), s'accrochant aux pans de ces tuniques, puissent entrer avec eux sans répugnance.

Ils sont convaincus que ce n'est pas un péché, au fond, de manger de la viande de porc, puisque cet animal est une créature de Dieu créée pour l'homme et que sa chair est excellente et hygiénique, mangée en quantité raisonnable. Seulement, ils disent que s'ils n'en mangent pas, ce n'est point que le porc soit tout à fait mauvais, mais parce qu'ils ne savent pas lequel de ses quatre quartiers toucha Mahomet, lorsque passant à côté

---

1. De même que pour la qualification de marabout, Haëdo donne à celle de *hadji* une signification dont il semble à plaisir exagérer la portée. En effectuant le voyage de La Mecque, le musulman ne fait qu'accomplir l'obligation que lui impose le Coran, notamment les versets 28,29, etc. du chapitre XXII.

2. Il est permis de douter que ce fait se soit produit bien souvent.

3. C'est un usage fondé sur les croyances religieuses.

d'un de ces animaux, son vêtement neuf fut sali. Le prophète ayant pour ce fait maudit le porc, ils ajoutent que s'ils savaient quelle est la partie coupable ils s'en abstiendraient et mangeraient des trois autres<sup>(1)</sup>.

De même, ils expliquent ainsi leur abstention du vin, qui est bon en lui-même, et que Mahomet loua et permit d'abord ; mais un jour le Prophète vit en passant des jeunes gens qui buvaient en compagnie, et avaient le teint animé, et paraissaient très joyeux. Il les bénit et leur dit : Buvez à votre aise et avec la bénédiction de Dieu. Cependant, au bout de quelque temps, repassant par là, il trouva qu'ils avaient vomi, et que le vin les avait amenés à se disputer entre eux et que quelques-uns avaient été tués. Alors il maudit le vin et décida que quiconque en boirait désormais n'entrerait pas dans le ciel.

Néanmoins, je n'ai jamais vu de plus grands ivrognes même parmi les Allemands que la plupart des Turcs, des renégats et des Maures d'Alger.

Beaucoup d'entre eux ne se rasent pas la barbe mais la laissent bien croître, donnant pour raison, que se raser est un usage parmi les artisans et les faquins, et ils en disent autant de ceux qui ne portent pas le turban.

Ils croient grandement aux songes et il n'est rien à quoi ils ne portent aussitôt une plus grande attention, persuadés qu'ils sont que la chose rêvée arrive exactement. Bien souvent, il leur est arrivé de rêver que leur captif les tuait et aussitôt ils le faisaient sortir de chez eux, non pour le vendre à un autre Turc ou Maure, mais pour lui faire recouvrer la liberté ; et quand c'était un esclave qui n'avait aucun moyen de se racheter, ils l'affranchissaient et le renvoyaient de leur maison, n'osant plus le conserver auprès d'eux. C'eût été heureux pour les captifs,

---

1. Cette allégation est un peu hasardée en présence des termes formels du Coran ; il est vrai qu'il défend aussi l'usage du vin, et des boissons fermentées ; il paraît cependant qu'autrefois comme aujourd'hui cette interdiction était lettre close pour un certain nombre de musulmans.

si beaucoup de musulmans avaient fait de ces songes-là et avaient obéi à ce préjugé, comme certains patrons l'ont fait.

Quelques-uns se piquent d'être vaillants, qu'on appelle *deli*, ce qui veut dire, brave ou fort. Ceux-là ont pour tout vêtement une culotte et une espèce de peau de bête jetée sur l'épaule, diversement, à leur fantaisie ; ils se vantent d'avoir tué de leurs mains la bête dont ils portent la dépouille, et pour montrer leur grand courage, ils se font souvent avec un couteau de larges blessures aux bras et à la poitrine ; quelques-uns aussi se brûlent avec du coton imbibé d'huile qu'ils se mettent sur le bras, – comme nous l'avons dit des janissaires – et ils le conservent jusqu'à ce que le coton et l'huile consumés aient pénétré dans leur chair brûlée. Ils disent que celui qui se brûle ainsi en ce monde, ne brûlera pas dans l'autre.

Lorsque quelque membre leur fait mal, les Turcs, très souvent, le brûlent aussitôt avec quelque fer rouge. Ils ne commencent aucune affaire importante, n'entreprennent aucun voyage de quelque durée, ne mâtent pas un navire, ne bâtissent pas une maison et n'en réparent pas une vieille, sans que beaucoup d'entre eux ne sacrifient d'abord un mouton de la manière que nous avons déjà indiquée.

Dans une affaire de grande importance, quand ils n'ont pas confiance au serment de quelqu'un, ils le font jurer dans une mosquée particulière d'Alger qu'on appelle la Rauita (Errabta, Mrabta)<sup>(1)</sup>, parce qu'ils croient communément que ceux

---

1. Les documents et la tradition désignaient cette petite mosquée sous le nom de Mesdjed Errabta (de l'ascète, de la femme qui s'est vouée à la vie éternelle) et aussi sous celui de Mesdjed el-Merabta (de la maraboute, de la sainte Ezzezzoura). Il est impossible de savoir si cette pieuse femme a fait construire l'édifice, ou y a été inhumée postérieurement à la construction.

Cette mosquée était sise à une quinzaine de mètres de la façade O.-S.-O de Djama-Djedid, à peu près en face du couloir voûté établi sous ce dernier édifice, où il formait un coude, et conduisait à la porte de la mer. Elle a été démolie en 1832 pour cause d'utilité publique. (Devoulx, *Édifices religieux*).

qui y font un faux serment s'appauvrissent en peu de temps et perdent tout leur patrimoine.

Aucun n'est assez osé pour irriter les parents de Mahomet que l'on appelle *Xarifs* (Chérifs), reconnaissables à leur turban vert, que portent également les femmes de même origine. Tous sont obligés de donner l'*assor* (achour) aux pauvres, c'est-à-dire deux et demi pour cent de tout ce qu'ils possèdent, en compensation de tout ce qu'ils ont mal gagné pendant l'année. Mais ils se sont arrangés pour que cela s'entende seulement du capital engagé dans le commerce ; et certains marabouts regardent comme un péché d'accepter une aumône faite avec cet argent.

De la même manière, Mahomet a établi que le revenu des souverains devait être la dîme de tout ce que la terre produit, et que les hommes recueillent. Mais les souverains maures et turcs y ont ajouté d'autres tributs et d'autres charges. Il y a beaucoup de marabouts et de lettrés qui se font un grand cas de conscience non seulement d'accepter des traitements ou des cadeaux sur ces derniers revenus, mais même de parler ou de traiter avec les souverains qui les perçoivent, les réputant pour pécheurs et excommuniés. Beaucoup de ces marabouts pensent et disent que ni la loi de Mahomet ni aucune autre du monde n'est nécessaire, et que du moment qu'on ne fait de mal à personne, qu'on s'efforce de pratiquer tout le bien possible pendant sa vie, il suffit à l'heure de la mort de se recommander à Dieu et d'invoquer à haute voix Mahomet, pour avec cela seul gagner le ciel. Quelques-uns aussi regardent comme certain que les femmes ne vont ni au paradis ni en enfer, mais dans un endroit où elles ne souffrent aucun mal et ne jouissent d'aucun bien.

Ils disent que les marabouts morts, qui sont saints, viennent la nuit manger ce que les dévots offrent sur leurs sépultures, ainsi que fait Mahomet le jour (anniversaire) de sa naissance, comme nous l'avons dit. Si on leur réplique que cela n'est point possible, attendu que leur corps réduits en cendres et en poussière dans la tombe ne peuvent manger pas plus que leurs

âmes dont l'esprit pur ne se nourrit pas d'aliments terrestres, ils répondent : Dieu le sait ! et ajoutent qu'en pareille matière, on ne doit demander ni raisons ni explications. C'est bien là une réponse de gens brutes et sans jugement.

En 1579, il vint à Alger un marabout de Fez qui prétendait au moyen de certaines paroles faire descendre du ciel un ange qui venait lui parler à l'oreille. Quelquefois, en présence de beaucoup de personnes, il feignait que l'ange ne venait pas assez tôt et en témoignait une grande colère ; puis, après quelque temps, il donnait à entendre que l'ange était enfin venu, mais alors il jouait le mécontent et l'indigné, et faisait comme s'il ne voulait pas l'écouter ; ensuite, simulant l'approbation, comme par suite des instances dudit ange, il se rendait à une mosquée suivi de beaucoup de gens, et chacun venait l'interroger sur ce qu'il désirait savoir. Il faisait alors semblant de se consulter avec l'ange et donnait à chacun une réponse qui renvoyait les uns satisfaits et les autres mécontents. Les choses en vinrent à tel point en quelques jours, que non seulement ceux qui pouvaient lui parler et lui baiser la main se tenaient pour très heureux, mais que les femmes (qui ne se montrent pas devant les hommes et n'osent jamais leur parler) forçaient leurs maris à les laisser aller chez ce marabout pour le voir, lui parler et le consulter. Il en vint un tel concours des plus grandes et des principales tous les jours que jamais le temple d'Apollon à Delphes, ni le mont Parnasse, ni aucun des oracles vénérés des anciens ne furent aussi fréquentés que la maison de ce bonhomme. Mais ses actes ne purent rester longtemps secrets, car il se trouva que sous couleur de donner réponse à quelques femmes, il les faisait se découvrir et même se divertissait parfois avec elles. Quelques Maures arrivés de Fez annoncèrent qu'il en avait fait autant là-bas avec beaucoup de grandes dames, c'est pourquoi Hassan, le renégat vénitien, qui était alors pacha d'Alger, lui ordonna, sous peine d'être empalé vif, de déguerpir d'Alger

immédiatement et sous trois jours de son royaume. Aussi, il s'embarqua sur une galère et se rendit à Tunis.

Quelques musulmans, qui ont été captifs en chrétienté, portent des anneaux aux bras, donnant ainsi à entendre qu'ils ont été en esclavage. La première fois qu'ils reviennent au pays, ils n'entrent point chez leurs parents ou amis par la porte de la rue, mais par les terrasses, voulant exprimer par là que la liberté leur est venue du ciel.

La raison pour laquelle on a en si grande vénération, depuis l'an 1541, Sidi Betka, marabout enterré hors de la porte Bab Azoun (que saluent tous les corsaires et navigateurs et auquel ils se recommandent en quittant le port, comme nous l'avons dit), c'est parce que, d'après les musulmans, il a fait perdre la flotte de l'empereur Charles Quint, de glorieuse mémoire, le 28 octobre de cette même année 1541, jour de St Simon et St Jude, alors que ce souverain était devant Alger avec son camp. Ils affirment qu'alors, Sidi Betka (qui était mort et enterré depuis quelques années) se leva de son sépulcre pendant la nuit qui précéda ce jour, et se mit à genoux en oraison, demandant à Dieu cette grâce. Ils concluent cela de ce que la lampe de son sépulcre, qui était éteinte tout le jour et la nuit d'avant, fut trouvée allumée et brûlant cette nuit-là. Je répondis à un musulman qui me disait cela et se targuait d'être un grand marabout, que si son Sidi Betka était au ciel, comme ils le disent, quelle nécessité y avait-il pour prier Dieu en faveur des hommes, que le corps du saint ressuscitât pour rallumer la lampe et pour prononcer ladite oraison, puisqu'il suffisait à son âme d'intercéder Dieu (au ciel même). D'autant plus que si l'âme dudit abandonna aussitôt le corps et que Sidi Betka soit ainsi mort une deuxième fois, (il faut avouer que) Dieu lui témoignait bien peu d'amitié en le faisant passer de nouveau par les douleurs si cruelles et si terribles de la mort. Sur le premier et le second point, mon homme répondit de la même manière : qu'il suffisait que Dieu puisse faire tout cela. Ainsi sont tous leurs lettrés

et marabouts, des gens grandement ignorants, qui ne permettent pas qu'on leur demande raison de ce qu'ils disent, croient et enseignent aux musulmans, car ce ne sont que des songes fantastiques et des rêveries d'imaginations désordonnées. Il faut que les yeux fermés et malgré tout on les croie. Leurs disciples ne savent pas répondre autrement ni dire autre chose que ce que disaient les disciples de Pythagore : *Ipsa dixit*. C'est encore la devise de beaucoup de maîtres et de marabouts.

Il n'y a aucun d'eux qui ne connaisse la logique, la philosophie, la métaphysique, la géométrie, l'astrologie ou tout autre art libéral ; dans toute la Barbarie, la Turquie, l'Asie, l'Arabie et la Perse (partout sous la domination musulmane), on ne trouve actuellement nulle école où l'on professe et enseigne quelque'une de ces nombreuses sciences.

Pour traiter une blessure ou faire une saignée, on ne trouvera pas dans tout Alger un Turc ou un Maure expert, tous les chirurgiens sont chrétiens ; un seul est un renégat génois, appelé Chaban, et un Maure originaire de Valence, tous deux ignorantissimes.

Non seulement ils tiennent pour un très grand péché d'adorer et de vénérer les images, mais même de les voir, de les regarder, ou même de consentir qu'on en possède.

Ainsi, en 1579, la famine étant très grande, les musulmans firent leurs processions aux tombeaux des marabouts au mois de mai pour qu'il plût. Alors, les marabouts conseillèrent au pacha de ne point laisser dire de messe aux chrétiens ni de conserver plus longtemps à la porte de la Marine trois images chrétiennes que l'on avait prises sur certaines galères et que l'on y tenait suspendues par les pieds avec quelques boucliers, écus et rondaches de chrétiens. Cet endroit étant un passage public très fréquenté de tout le monde, les marabouts prétendirent que cette exhibition d'images chrétiennes en public était la cause de la sécheresse parce qu'elle avait provoqué l'indignation de Dieu. C'est pourquoi le pacha d'Alger d'alors, Hassan le Vénitien, renégat d'Euldj Ali, ordonna, le 20 de ce même mois de mai,

que l'on cessât de célébrer la messe à Alger, ce qui dura quelques jours, et aussi que l'on apportât les trois saintes images sur une petite place qui se trouve devant le palais des pachas, et là, par ordre des marabouts, elles furent mises en pièces et brûlées dans un grand feu. L'une était l'image de St Jean Baptiste, qu'Euldj Ali avait prise en 1570 près des côtes de Sicile, sur une des galères de Malte qui s'appelait *San Juan*, du nom de ce même saint ; l'autre, celle de l'apôtre St Paul, avait été enlevée le 1er avril 1577, de la galère *San Pablo* de Malte, près de la Sardaigne ; et la troisième, celle de St Ange, provenant de la galère *Santange*, prise le 27 avril 1578 près de l'île de Capri, alors que le duc de Terranova passait de Sicile à Naples et en Espagne.

Ces gens sont si barbares, qu'ils ne comprirent pas ce qu'ils perdaient à cet autodafé, non plus que le grand plaisir qu'ils faisaient aux chrétiens en enlevant de dessous leurs yeux, et en détruisant ces trophées de nos désastres, qui étaient pour nous comme un doigt (*higa*) dans l'œil ; tandis que pour eux cela aurait dû être un grand honneur de les conserver, pour perpétuer le souvenir de leurs exploits.

Demandez-leur si c'est un péché que de dessiner avec de l'encre ou du charbon la figure (d'un être animé), ils répondent que c'en est un très grand ; et si on veut en savoir la cause, ils répondent plaisamment que le jour du jugement dernier, celui qui a fait une pareille image sera contraint et forcé par Dieu de lui donner une âme pour qu'elle ressuscite ; et comme il n'est du pouvoir de personne de donner des âmes, Dieu s'indignera et condamnera le dessinateur (ou peintre) de ladite image à perdre son âme. Il leur arrive souvent de faire présent de quelque chose avec l'espoir d'obtenir le double en retour, ou comme nous disons de donner une aiguille pour avoir une grille. Si on ne leur donne rien en échange et rémunération de leur cadeau, ou qu'on ne leur en paye pas la valeur, ils se plaignent à la justice, et celle-ci est dans l'usage de faire payer le donataire. C'est ce qui arriva en 1579 à Luys Brevez Fresco, marchand génois, à qui un Maure avait

donné un lionceau, en retour duquel il offrit quatre *pics* (deux mètres) de drap écarlate, qui valaient beaucoup plus, ce qui n'empêcha pas ce chrétien d'être condamné par la justice musulmane à payer quinze doubles<sup>(1)</sup>, qui sont six écus, pour le lionceau.

Mais si un chrétien donne quelque chose, ils prétendent alors ne pas être obligés à lui rien donner en retour, pas même à lui avoir de la reconnaissance, disant que cela leur est dû, et que c'est Dieu qui a disposé le cœur de ce chrétien à faire ce don, et que, par conséquent, c'est à Dieu seul qu'ils doivent de la gratitude.

Dans ce genre, il arriva deux très plaisantes histoires, en dehors d'Alger, il est vrai, mais comme c'est toujours en Berbérie (où cette opinion est générale parmi les Maures) et que je les ai apprises de personnes dignes de foi, je ne laisserai pas de les raconter ici.

Alors que le seigneur maître de Montesa était général d'Oran<sup>(2)</sup>, il vint dans cette ville un Maure de Tlemcen, de ceux qui en viennent habituellement par caravanes avec des marchandises. Ce Maure fit cadeau audit seigneur d'assez jolis étriers, car à Tlemcen on les fabrique très bons : le gouverneur le recevant avec bienveillance et affabilité et en reconnaissance de son présent et de sa bonne intention, lui fit donner cinquante écus d'or et du drap d'écarlate de quoi se faire un vêtement d'une valeur de vingt autres écus. Le Maure étant très satisfait de cette libéralité du gouverneur, celui qui lui remettait l'argent et le drap de la part dudit seigneur et un autre chrétien, son ami qui se trouvait présent, l'engagèrent à aller au palais baiser les mains du donateur pour cette faveur. Là-dessus, le prenant sur un haut ton, le Maure s'écria que c'était le gouverneur qui était son obligé, non seulement en lui donnant ce qu'il avait envoyé, mais

---

1. Près de 25 francs.

2. Don Pedro Luis Galceran de Borja, maestre de Montesa, qui en 1566 fut nommé capitaine-général des royaumes de Tlemcen et de Ténès, et gouverneur des villes et places d'Oran et de Mers-el-Kebir,

encore qu'il devait lui savoir gré de l'avoir accepté ; car ce n'était pas lui, gouverneur, qui donnait et envoyait, mais bien Dieu qui le lui avait ordonné. Le gouverneur, informé de cette réponse, renvoya les étriers au Maure et ordonna très justement qu'on lui reprit les écus et le drap, en lui disant que c'était Dieu qui inspirait au gouverneur de les lui reprendre, puisqu'il était assez ingrat pour ne pas reconnaître le bien qu'on lui faisait.

Dans le même genre, il y eut, ces années passées, à Tanger<sup>(1)</sup>, un bourgeois portugais qui avait pour ami un Maure, habitant d'un village près de cette ville, à six milles, au lieu dit El-Ferrobo ; quand ce Maure venait à Tanger, pour y vendre des victuailles, l'honorable Portugais le logeait, l'accueillait dans sa maison et lui faisait mille politesses, car sous ce rapport les Portugais sont très affables. Il arriva donc qu'à une époque où l'on était en paix, le Portugais alla à Ferrobo, avec d'autres amis, et, plein de confiance dans leur vieille amitié, il alla droit chez son ami le Maure, qu'on appelait Mahomet (Mohammed), lequel Mohammed, l'apercevant, fit semblant de ne le point connaître, ne lui disant pas même d'entrer chez lui et de s'asseoir. Voyant cela, le Portugais lui dit :

— Comment, Mohammed, voilà pour les courtoisies que tant de fois tu as reçues dans ma maison ?

À cela, le Maure répondit :

— Vois, ami chrétien, Allah (mot qui signifie Dieu) commande au chrétien de faire des politesses et du bien au Maure, mais non au Maure d'en faire au chrétien.

En entendant cela, le Portugais se retira très mécontent.

Peu de jours après, Mohammed retourna à Tanger, comme d'habitude, et, comme si c'était sa propre maison, alla descendre devant la porte dudit Portugais. Celui-ci, voyant cela, le fit entrer chez lui, lui montra très bon visage ; mais aussitôt, fer-

---

1. Alors occupé par les Portugais qui s'y maintinrent depuis 1563 jusqu'en 1583.

mant la porte (derrière lui), saisit un bâton, dont il lui houspilla les habits un bon moment, en lui disant :

— C'est Dieu qui, à présent, m'ordonne de te traiter de la sorte !

Le Maure se tint pour très offensé de ce que le Portugais l'avait arrangé ainsi, et aussitôt qu'il fût de retour dans son village, il alla se plaindre au caïd, disant qu'au mépris de la paix, il avait été bâtonné et maltraité par un chrétien à Tanger, en lui cachant toutefois la cause et l'occasion du fait. Le caïd, à qui la chose parut blâmable, en informa aussitôt le capitaine-général gouverneur, se plaignant hautement d'un pareil fait, en temps de paix et surtout envers un Maure qui allait approvisionner le marché. Le gouverneur fit amener aussitôt le Portugais en sa présence, et voulait le faire pendre, comme violateur de la paix et des sauf-conduits ; mais celui-ci raconta comment les choses étaient survenues et les motifs qui l'avaient incité à en agir ainsi. Le gouverneur envoya aussitôt le Portugais au caïd, qui l'interrogea et apprit de lui tout ce qui s'était passé. Quand il eût connu l'affaire, et qu'il put bien apprécier l'ingratitude honteuse du Maure, comme c'était un homme juste et de bon sens, il fit donner une autre bonne volée de coups de bâton audit Maure, et pour récompenser le chrétien de s'être montré homme de bien en agissant ainsi qu'il l'avait fait, il lui fit donner un cheval, de l'argent, et le renvoya à Tanger, très satisfait.

Cette théorie d'après laquelle le chrétien doit faire du bien au Maure et non celui-ci au chrétien, ils l'appellent *gotomia*.

Ils racontent à ce propos qu'un parent de Mahomet a fait pis que cela : quelqu'un lui ayant donné une jarre d'eau fraîche alors qu'il avait grand soif, et ayant éprouvé une extrême satisfaction de cette offrande, il fit couper immédiatement la tête au donateur, disant : qu'il ne pouvait mieux le récompenser d'une si bonne œuvre qu'en l'envoyant aussitôt en paradis.

Le divorce est très usité parmi eux, parce que leur loi le permet ; les causes les plus fréquentes sont : du côté de la

femme, une conduite déshonnête ; de la part du mari, les mauvais traitements envers son épouse, l'impuissance, le défaut d'accomplissement de la prière, l'ivrognerie. Il suffit même de boire du vin, ou de ne pas sustenter convenablement sa femme.

À Alger, en 1578, le jour du bienheureux Saint Jean Baptiste, soixante Maures ou Turcs répudièrent leurs femmes, alléguant pour la plupart que le blé était trop cher à cette époque.

Une autre cause de divorce, c'est si le mari pratique la sodomie avec sa femme, comme cela est ordinaire à beaucoup d'entre eux. Dans ce cas, quand la femme vient demander justice au cadhi, elle se présente devant lui, et, sans prononcer une parole, elle prend son soulier et le place devant le juge, la semelle en l'air, ce qui signifie que son mari la prend à l'envers, et elle est admise à la preuve.

À leur mort, les enfants, s'il y en a, héritent de la manière suivante : s'il y a des filles ou un fils, et que (le défunt) soit Turc ou renégat, l'héritage se répartit également entre eux ; mais si c'est un Maure, le Grand Turc, représenté par le pacha d'Alger, prélève la part d'un fils ; si ce Maure a une ou des filles seulement, la succession va au Grand Turc, et les filles sont déshéritées. Si le défunt est un Turc ou un renégat, on fait deux parts de l'héritage, le pacha d'Alger, au nom du Grand Turc, prenant la moitié, et l'autre moitié reste à la fille ou aux filles, sauf le cas où, de son vivant, il a obtenu du Grand Turc l'autorisation de léguer tout son bien à ses filles, comme beaucoup ont coutume de le faire, bien que cette autorisation leur coûte fort cher.

Si le défunt n'a point laissé d'enfants, l'héritage tout entier revient au Grand Turc. Mais si, pour le bien de son âme (comme ils disent), le défunt a adopté quelque jeune renégat, dans ce cas, il peut lui laisser le tiers de ses biens.

Ils ne sont pas dans l'usage de faire des testaments ou des legs au moment de la mort ; et celui qui veut donner ou léguer quelque chose doit s'en dessaisir quarante jours avant de

mourir, ou même de tomber malade, par un acte authentique passé devant le cadhi, autrement la donation ne vaut rien, et est de nul effet. Si le défunt est renégat et ne laisse point d'enfants, tout son bien revient au patron ou aux fils de ce patron, si celui-ci était mort à ce moment.

Mais — comme nous l'avons déjà dit — Djafar, pacha d'Alger, à son arrivée à Constantinople en septembre 1580, apporta une nouvelle ordonnance du Grand Turc sur la matière, disposant que le patron ne devait hériter de son renégat que si celui-ci avant de tomber malade avait fait donation au patron ou à ses fils.

De même que le Grand Turc hérite des Maures, il hérite aussi des Juifs ; cet ensemble constitue une bonne partie de la rente que le pacha d'Alger reçoit chaque année, car cela n'a pas lieu seulement dans la ville d'Alger mais dans tout le pachalik et forme par conséquent un très beau revenu annuel.

Quelques marabouts pensent qu'il ne sert de rien à un renégat de s'être fait musulman à un certain âge, et que cela ne profite qu'à ceux qui se convertissent étant encore enfants. Car, parmi les adultes ou hommes faits, les uns abandonnent l'islamisme par ignorance et les autres par perversité. Le fait est (outre que la conversion ne profite ni aux uns ni aux autres) qu'il y a peu de renégats qui soient véritablement musulmans, car ils ne se font tels que par pure coquinerie, pour vivre à leur goût et se plonger dans toute espèce de luxure, sodomie et gloutonnerie. Au fond, ils ne sont effectivement ni chrétiens ni mahométans. Beaucoup de ces renégats, et même la majeure partie, soupirent intérieurement après le retour dans leur patrie et au christianisme ; mais il y en a qui sont retenus par l'attrait de la liberté des vices ou par leurs richesses, d'autres par l'agrément de pouvoir voler à chaque instant (avec impunité) ; d'autres enfin, parce qu'ils ne méritent pas d'être favorisés par le Seigneur qu'ils ont renié et méprisé si indignement. Et dans ces velléités très louables mais inefficaces, le temps s'écoule jusqu'à ce qu'ils

meurent et s'en aillent droit à l'enfer. Presque tous s'abusent par une fausse opinion très commune parmi eux et très ancrée, c'est qu'il leur suffit d'avoir bon cœur et d'être chrétiens intérieurement, et à ce propos ils citent fréquemment ce proverbe : « L'habit ne fait pas le moine ! ». Ils ne comprennent pas ce qui est si manifeste et de toute raison, que l'homme est obligé de servir son Créateur avec tout ce qu'il en a reçu, âme et corps, et d'en faire profession publique afin que tous le croient et sachent ; notre Seigneur Jésus-Christ ayant dit très clairement que celui qui aurait honte de confesser sa foi devant les hommes, il aurait honte lui aussi de le reconnaître et de l'avouer devant son père éternel. Au reste, ces désirs et intentions ne leur durent que tant qu'ils ne sont pas devenus riches, et qu'ils n'ont encore acquis ni charges ni commandements et surtout tant qu'ils ne sont mariés ; car une fois arrivés à ces résultats, ils prennent aussitôt leur parti et préfèrent le présent qu'ils possèdent dans le plaisir d'une existence facile avec leurs femmes et leurs enfants (qui sont les choses les plus douces et les plus aimées du monde) au souvenir de la patrie et du nom chrétien. Au contraire, ils deviennent alors plus cruels ennemis de la foi de N. S. Jésus-Christ que les Turcs et les Maures. Il en est de même de la plupart des renégates — quoiqu'il y en ait quelques-unes qui bien que mariées, riches, mères de famille, vivant dans le luxe, se recommandent continuellement à N. S. Jésus-Christ et à sa Mère bénie, donnent en leur nom beaucoup d'aumônes, fassent dire beaucoup de messes aux oratoires chrétiens, envoient de l'huile pour les lampes, des cierges pour les autels et font quelques bonnes œuvres de chrétiennes. En fin de compte elles semblent attendre avec grand désir le jour où une flotte chrétienne paraîtra devant Alger.

Quelques marabouts se font un scrupule d'avoir un esclave chrétien pendant plus de sept années, et prétendent que d'après leur loi au bout de ce terme le patron est obligé de leur donner gracieusement la liberté et même de les nourrir des mets

servis sur sa propre table. Mais ce sont ceux qui n'ont pas d'esclaves qui disent cela, car tous les autres quoique marabouts, et même prétendus saints pensent et font le contraire. Et comme la haine du nom chrétien qu'ils ont sucée avec le lait et qui grandit avec eux est si forte, que beaucoup se font grand scrupule de faire du bien aux chrétiens.

On peut dire de tous les musulmans d'Alger, qu'il n'y a pas de misères dans le monde, telles que la faim, la soif, la nudité, les coups de bâton et de fouet, les chaînes, la prison, les affronts, les injures, les travaux et tourments de toute sorte, qu'ils ne fassent subir aux pauvres chrétiens, et qu'en les accablant ainsi de toutes les souffrances ils n'éprouvent le plus grand plaisir et contentement du monde. Ils pensent même par ce moyen sauver leurs âmes, et faire le plus agréable sacrifice à Dieu et le servir le plus dignement possible, ainsi que nous le montrerons plus en détail dans le chapitre qui traite de l'esclavage des chrétiens.

Voici comment ils punissent l'adultère : le coupable pris sur le fait, si c'est un musulman, et bien qu'en fréquente récidive, ne subit d'autre châtement que de payer l'amende à laquelle il est condamné par le cadhi, si, tout d'abord, et au moment du flagrant délit, il n'a pas contenté aussitôt le *messuar* (mezouar, espèce d'*alguazil*) et les sbires qui l'ont arrêté. C'est ce qui a lieu le plus souvent et alors le délit n'est pas porté devant le cadhi. Mais si le coupable est un chrétien, il faut qu'il devienne musulman sur le champ, ou il est brûlé vif. Quant à la femme, mauresque, turque ou renégate, que l'on prend pour la première et la seconde fois avec un Maure, un Turc ou un renégat, elle paye une amende ; mais si elle est prise une troisième fois et que ce soit habitude de sa part, on la jette à la mer avec une pierre au cou. Si c'est avec un chrétien la première fois, on la fouette publiquement et on la promène pour sa honte par la ville ; la seconde fois on la jette aussi à la mer avec une pierre au cou.

Il est aussi d'usage parmi eux de récuser, dans toute cause

criminelle et civile, les témoins qui ne sont pas venus déposer de leur propre volonté et sans y être invités, cependant le cadhi doit les envoyer chercher<sup>(1)</sup>. Les causes de récusation des témoins sont principalement celles-ci : l'usage du vin, l'abstention de la prière. Sont encore récusables : les colporteurs, les encanteurs et crieurs d'objets vendus aux enchères publiques, les étuvistes qui gagnent leur vie à froter le public, deux espèces de gens, disent-ils, qui pour un peu d'argent qu'on pourrait leur donner, feraient un faux témoignage.

En 1580, on récusait un individu, quoique marabout, parce qu'il avait passé sur les sépultures des morts n'ayant pas de culotte ; en alléguant que puisqu'il montrait ses parties honteuses aux morts, ce n'était pas un homme de bien et qu'il ne devait pas être cru.

Entre eux, il n'y a pas de prééminence d'honneur ni de raison personnelle pour s'estimer l'un plus que l'autre ; sous ce rapport, il est tout à fait indifférent d'être fils de Turc, de Maure, de Juif, ou de chrétien ; d'avoir eu un père caïd, khalifa ou pacha. À cet égard, Pierre vaut son maître ; chacun n'est estimé que par ce qu'il possède ; si un Juif devenu musulman est plus riche (qu'un autre), il est des plus honorés et le pacha lui donnera sa fille. Le titre de janissaire implique seul une sorte d'honneur, parce que personne n'ose toucher celui qui le porte, tandis que lui bâtonnera tout le monde, même le plus important personnage et le plus riche. D'où chacun conclura que s'il n'y a pas d'honneur parmi eux, quelle vertu pourrait-il y avoir ? De là vient qu'ils supportent très facilement toutes les injures qu'on puisse leur dire, même qu'on tire la barbe et qu'on donne une paire de soufflets au plus riche et puissant caïd, comme cela est arrivé bien des fois. Si le pacha ou l'agha se fâchent contre quelqu'un, ils lui font donner en leur présence (le patient

---

1. Il y a là une contradiction évidente qui a dû échapper à l'attention de l'auteur.

étendu sur le sol, comme si c'était un nègre) deux mille coups de bâton ; ils lui font même raser la barbe, le font mettre à la chaîne dans une galère, ainsi qu'on l'a vu faire pour beaucoup, et particulièrement pour le Kaid Isuf (Yussuf) le Napolitain.

C'est aussi un usage très général parmi eux, quelque riches qu'ils soient, de se rendre seuls partout, sans la compagnie d'aucuns valets. Au plus mènent-ils avec eux quelqu'un de leurs renégats, et si c'est un raïs principal, il aura un ou deux de ses Levantins qui marchent à ses côtés, mais pas toujours. Personne ne va à cheval par la ville, quoique plusieurs aient des chevaux, si ce n'est le pacha actuel lui-même ou un ancien pacha, comme Ramdan Pacha, qui avait sa maison, sa femme et ses fils dans Alger, ou quelque grand caïd. Ceux-ci alors se font accompagner par leurs renégats qui, bien qu'ils aient été en chrétienté des hommes principaux (quelques-uns, en effet, ayant été enseignes et sergents), courent à pied autour d'eux, leur faisant escorte comme des laquais.

CHAPITRE XXXVI  
**Des vices dont sont généralement possédés  
 les musulmans d'Alger**

Puisque nous avons commencé à écrire sur les mœurs des habitants d'Alger, nous sommes dans l'obligation de parler ici de l'étendue et de la multiplicité de leurs vices, uniquement dans le but de compléter notre entreprise, et non point, par ma foi, pour le plaisir de dire du mal.

En vérité, quand je considère ce que l'apôtre Saint Jean a écrit (*Apocalypse*, chap. XIII), qu'il vit une bête à sept têtes, avec dix cornes, et toutes surmontées de couronnes, cette image me représente Mahomet et sa loi. Quand je vois cette bête qui figure les sept péchés capitaux, adorée publiquement à Alger, je dis qu'à l'encontre des autres hommes, péchant par ignorance, ou en éprouvant au moins des remords, les musulmans d'Alger et d'ailleurs sont arrivés à un tel degré de perversité qu'ils réputent le vice pour honneur, grandeur et bien suprême.

Commençons par l'orgueil, père de tous les péchés : la fierté et la hauteur de tous les Turcs vis-à-vis des chrétiens est quelque chose d'incroyable. On les entend se moquer constamment des gens de la chrétienté, parce que, pour nos péchés, ils ont eu souvent le dessus, et que souvent les choses tournent si heureusement pour eux, qu'ils ont pris aux chrétiens bien des navires, saccagé beaucoup de localités, et réduit un grand nombre d'entre eux à l'esclavage. Dans leurs conversations, ils nous traitent de lâches, de poule (mouillée) et de femmelettes. Ils n'épargnent guère plus les Maures, qu'ils écorchent à tel point, que ceux-ci soupirent fréquemment après l'arrivée d'une armée chrétienne qui les délivre des Turcs ! Et malgré tout cela, si les Turcs ont éprouvé quelque échec, ou si l'on apprend la formation en chrétienté de quelque escadre, toute la ville est sens dessus dessous et on tremble de crainte de voir apparaître les chrétiens, ainsi

que cela eût lieu en 1571, quand, le 5 du mois d'octobre, Don Juan d'Autriche battit la flotte turque à Lépante, et en 1573, quand il occupa Tunis. Quand S. M. Don Philippe, roi d'Espagne, fit préparer une flotte dans l'Ouest, pendant les années 1579 et 1580, la panique fut si grande, que nous vîmes beaucoup de gens s'enfuir dans la montagne, et que, dans tout Alger, aucun musulman n'aurait osé envisager un chrétien, ou lui dire une mauvaise parole.

De même quand il arrive que quelque galère chrétienne donne la chasse à une de leurs frégates, il n'y a pas de lièvre aussi tremblant et aussi peureux que ces Algériens. Il y a de quoi rire de voir alors les gentillesses qu'ils font aux rameurs chrétiens, leur essuyant la sueur du visage avec leurs turbans pour qu'ils rament avec plus d'ardeur, les promesses qu'ils leur font, comme ils se recommandent à eux, leur mettant devant les yeux leurs bourses pleines d'argent, faisant les plus grandes bassesses qu'un homme lâche et éperdu puisse faire.

Mais après cela, s'ils échappent, ils redeviennent comme des lions, et il n'est pas d'injure qu'ils ne disent à ceux qu'à l'instant encore ils appelaient señores, ni mauvais traitements qu'ils ne leur fassent essuyer, leur prodiguant les coups de pied, de poing, et leur déchirant cruellement les épaules à coups de bâton. Voilà le paiement des efforts que viennent de faire ces chrétiens auxquels les musulmans devaient la liberté et la vie

Ils sont très orgueilleux aussi, les uns envers les autres, et très présomptueux, s'ils sont riches surtout, parce que, pour eux, toute la grandeur consiste à avoir de l'argent, et celui qui en possède, fût-il un Juif de nation, veut être vénéré de tous.

Ils se vantent extrêmement de tout ce qu'ils font et qui leur réussit, spécialement à la guerre ou en course, surtout quand c'est contre les chrétiens ; car, d'une fourmi, ils (font un éléphant), et jamais ils ne se contentent de dire tout simplement la vérité, sans y ajouter deux ou trois fois autant (de leur crû).

Mais si les chrétiens ont eu quelque avantage sur eux et qu'ils apprennent quelque bonne nouvelle pour la chrétienté, ils ne diront à aucun prix ce qui en est ; et s'ils en parlent, ce sera pour la diminuer et en amoindrir la portée. Si, par hasard, deux musulmans disputent sur un rien, au milieu de la rue et à grands cris, il n'y a jamais moyen de les mettre d'accord, ni de leur faire entendre raison, car, tous les deux, entêtés et criards, il faut que la chose soit comme il plaira à chacun d'eux. C'est chose plaisante de les voir et de les entendre se disputer, avec des gestes plus furibonds que ceux des portefaix ou des vendeuses de place publique.

Il en est de même de la ténacité avec laquelle ils s'obstinent dans leurs opinions, sur leur loi ou sur autres choses (comme on l'a prouvé diverses fois), car à peine en trouverait-on un qui veuille — je ne dis pas obéir — mais écouter la raison.

À l'orgueil, il faut joindre, comme étant sa propre fille, l'hypocrisie de leurs marabouts qui (en cela) certes dépassent grandement les hommes des autres nations dans le désir d'être tenus pour saints, affectant la gravité, la continence et la dignité dans leur air, et leur démarche surtout devant les chrétiens ; car il y a de ces marabouts qui en les apercevant s'empressent de tourner la figure d'un autre côté. Ils aiment beaucoup que par les rues et les places qu'ils parcourent les gens se précipitent pour leur baiser les mains et les vêtements.

À l'époque des fêtes, certains marabouts, qui sont dans la montagne où ils mènent la vie solitaire des ermites, désireux de jouir de ces honneurs, viennent exprès à Alger, les uns à pied, les autres sur des ânes, promener par toute la ville, leurs vêtements en guenilles et leur visage amaigri, donnant la main à baiser comme un évêque dans son diocèse ; ils vont par les rues disant continuellement : *Allah ! Allah ! Allah !* Ce qui veut dire Dieu ! Dieu ! Dieu ! Et après que pendant une couple de jours ils se sont donnés cette satisfaction d'amour-propre et ont

recueilli quelques aumônes, ils retournent à leurs ermitages.

D'autres qui arrivent de La Mecque où ils ont été en pèlerinage, font pour se montrer une entrée solennelle dans Alger ou dans d'autres villes principales de Berbérie, en ayant eu soin de faire savoir à l'avance leur arrivée : aussitôt, d'autres marabouts se joignent à eux et vont avec beaucoup de monde recevoir en dehors de la ville le hadji ou saint pèlerin. Celui-ci fait une entrée (comme celle d'un évêque dans son église quand on l'y reçoit pour la première fois), il fait porter devant lui une bannière à son usage, tous se précipitent pour (obtenir) les pardons et pour lui baiser les mains ou les vêtements, et la foule en grande pompe accompagne le marabout jusqu'à la Grande Mosquée<sup>(1)</sup>.

À leur orgueil se doit joindre (comme une fille à sa mère) la désobéissance des fils à l'égard de leurs parents ; et certes elle est assez notable, car sitôt qu'un fils est grand, il ne fait pas plus de cas de son père que d'un morceau de marbre. Si ce père est un renégat, ou que la mère soit renégate, et qu'ils lui disent quelque chose qui ne lui plaise pas, il leur crie qu'ils sont des chrétiens et autres injures qui ne peuvent se répéter, mais dignes de ceux qui les entendent. Car ainsi que nous l'avons dit déjà, ils ne possèdent aucune espèce d'éducation ou de bonnes manières qu'ils puissent inculquer à leurs enfants quand ceux-ci sont en bas âge.

Leur second vice est l'avarice, et quand même tous les autres péchés leur seraient communs avec le reste des hommes, celui-ci paraît leur être spécial et particulier, car il n'y a pas un seul d'entre eux, si puissant et si riche qu'il soit, qui pour de l'argent ne fasse toute espèce de méchanceté ou de bassesse honteuse. On n'est pas leur ami quand on ne leur donne rien,

---

1. On doit cependant pour leur rendre justice constater que sur leurs tombes ils pratiquent une humilité vraiment chrétienne ; leurs épitaphes ne contiennent jamais le moindre éloge du défunt quelque glorieuse que puisse avoir été son existence.

et leur amitié dure tout juste le temps qu'ils espèrent tirer quelque profit de vous. Un musulman ne fera point un pas pour un autre, si celui-ci ne lui donne d'abord quelque chose ou au moins ne le lui promette, et qu'il ne sache que la promesse est sûre. L'argent, ils ne le confient ni à leurs femmes ni à eux-mêmes ; pires et plus avares que les fourmis de l'Inde, dont Pline a dit qu'elles cachent les grains d'or sous terre, il n'entre pas un réal dans leurs mains qu'ils ne le cachent aussitôt et l'enterrent sans qu'âme vivante le sache, et même, quand ils meurent, ils refusent de révéler leur cachette. C'est une coutume générale parmi eux que l'argent, une fois enterré, on n'y doit plus toucher, fussent-ils mourir de faim et périr de misère à côté. Ainsi, les femmes quelque principales qu'elles soient, ne sont que des esclaves ; elles ne manient pas une *blanca*, et si l'on a besoin de quelque chose de la place, de quelques légumes, par exemple, c'est le mari qui va les chercher et acheter lui-même.

Comme il est de la nature de l'avare d'être parjure et trompeur, on n'en trouverait peu qui ne jurent et se parjurent, ne disent mille menteries, n'inventent mille pièges dans le traitement des affaires, dans les ventes aussi bien que dans les conversations ordinaires, le tout en vue de bénéficier en trompant son prochain. Cette habitude est poussée si loin, que les pères et les fils se tiennent en défiance mutuelle pour traiter des affaires et négocier les uns pour les autres, et que les fils ne vont nulle part (comme cela se pratique entre chrétiens) faire des affaires pour le compte de leur père.

C'est aussi le propre de l'avare d'être inquiet : aussi, quand les musulmans doivent acheter, vendre ou faire quelque chose emportant profit, ils ne mangent, ne boivent, ni ne reposent jour ou nuit, qu'ils n'aient d'abord terminé l'affaire qui les préoccupe.

L'avare aussi est impitoyable, inhumain et dur de cœur : c'est ce qui se voit bien chez les Maures et les renégats, qui ne donneraient pas une *blanca* d'aumône à leurs frères. Les femmes, plus tendres naturellement, donnent quelques morceaux

de pain aux pauvres qui demandent par les rues, mais les hommes les repoussent à coups de pied et à coups de poing<sup>(1)</sup>.

Dans l'hiver de 1579, les rues d'Alger étaient pleines de pauvres Maures avec leurs petits enfants (car il y avait une grande famine et il mourait une infinité de gens venus des montagnes d'Alger et de l'intérieur), et malgré le spectacle de tant de personnes grandes et petites qui périssaient faute de pain et d'abri contre la pluie qui tombait parfois à torrents et ensevelissait dans la boue ces misérables victimes, il ne se trouva pas un homme qui recueillit chez lui quelqu'un de ces malheureux.

Un Turc riche, pour se montrer plus compatissant, voyant un de ces pauvres qui, presque expirant près de la maison d'un citadin d'Alger, demandait du pain à un moment où il tombait une grande averse, boucha avec la main un tuyau d'où l'eau coulait du haut de la terrasse, et quand il fut plein, il le dirigea sur la bouche du malheureux qui se mourait, en disant : *Que cela soit (fait) pour mon âme ! Puisque tu ne manges pas de pain, bois de l'eau !* Par ce moyen, il acheva de le tuer en l'étouffant !

Par avarice, ils ne pratiquent aucune des bonnes œuvres en usage chez les chrétiens, telles que le rachat des captifs, la visite et l'assistance des malades et des prisonniers, la protection des veuves, le soutien et l'éducation des orphelins. Cependant d'après leur loi, ils doivent donner chaque année aux pauvres deux et demi pour cent de ce qu'ils possèdent ; mais ils estiment que ce prélèvement ne doit s'appliquer seulement qu'au capital employé dans le commerce ; pourtant, même dans ces limites, bien rares sont ceux qui font quelque aumône, tant leur avarice est grande. Ils n'ont pas non plus d'hôpitaux, pas même

---

1. Cette assertion est injuste au plus haut degré, et le fait cité plus bas à l'appui de ce dire est empreint d'une telle exagération, que nous ne pouvons comprendre comment Haëdo, par les nombreux renseignements qu'il a recueillis, n'a pas reconnu, au contraire, combien la charité est commune chez les musulmans.

de ceux que l'on trouve en Turquie ou en Égypte, où l'on donne pendant quelques jours la nourriture et le logement.

Il y a à Alger une seule maison du nom d'hôpital ; elle a été bâtie en 1549 par Hassan Pacha, fils de Barberousse Kheired-Din, lorsqu'il était souverain dans cette ville. Cette maison, composée de cinq chambres, deux en bas, trois à l'étage, ne possède ni lit, ni appareil pour les malades ; mais le Turc — car elle n'a été faite que pour eux — qui veut s'y traiter, reçoit une chambre, et le service d'un captif chrétien qui garde la maison ; quant au lit, au médecin, aux médicaments, à la nourriture, c'est à lui de s'en pourvoir.

Cette même avarice fait que tous, grands et petits, se livrent au commerce des marchandises provenant des Maures ou des chrétiens soit pour leur propre compte, soit avec un ou plusieurs associés ; le pacha lui-même spéculé sur les cuirs, la laine, le blé, l'huile, etc., qu'il fait acheter en gros, et revendre ensuite au détail dans les boutiques de la ville. C'est aussi par ce motif que les corsaires ne cessent en toute saison d'exercer leur métier de vols et de rapines, et à peine revenus au port, ils se disposent à reprendre la mer. Pendant le temps qu'ils séjournent à Alger, leurs conversations roulent toujours sur le même objet : comment ils surprendront à l'improviste telle localité des chrétiens, les lieux de passages de leurs navires, les rades où ils jettent l'ancre, enfin tout ce qui concerne leur indigne métier de brigands. Une fois au large, s'ils ne rencontrent pas de navires chrétiens ennemis à dépouiller, ne voulant pas revenir les mains vides, ils volent les Français eux-mêmes, avec lesquels cependant ils ont conclu paix et alliance ; et non contents de les piller, ils coulent à fond leurs navires, afin qu'on ignore leurs méfaits. Le meilleur traitement dont ils usent envers leurs alliés, c'est de leur prendre tout simplement les vivres ou les marchandises qui leur plaisent ou dont ils ont besoin et de les transborder sur leurs navires. En somme, ils ne rencontrent pas un bâtiment français sans le forcer à leur payer ou à leur

offrir quelque chose de bon, n'épargnant pas plus l'ami que l'ennemi. Mais ils méritent bien cela, et plus encore, ces Français qui sans aucune crainte de Dieu, et pour le plus grand dommage de la chrétienté, portent continuellement à Alger sur leurs propres navires toute sorte de vivres et de munitions, informent ces corsaires de tout ce qui se passe en mer et chez les chrétiens, les avisent du lieu de mouillage de leurs bâtiments, et des parages où se trouvent les navires de guerre pour qu'ils s'en défient : aussi les Turcs appellent les Français *Cardaxi*<sup>(1)</sup> ce qui veut dire frères !

Il est cependant une circonstance où ils montrent une grande libéralité, c'est quand il s'agit de brûler vif un chrétien pour venger la mort de quelque renégat ou maurisque condamné en Espagne à ce supplice par la justice ou le Saint-Office, ce qui a eu lieu souvent, et qu'il s'agit d'acheter pour cela un chrétien à son patron. Ils courent alors par les rues, quêtant pour cet achat auquel chacun s'empresse de contribuer suivant ses moyens. Il leur semble qu'ils font en cela un grand acte de piété, surtout si la victime choisie est un prêtre qu'ils appellent *Papaz*, car ils les détestent infiniment, et leur veulent beaucoup de mal<sup>(2)</sup>.

Leur troisième vice est la luxure, que tous pratiquent largement : il n'y a aucune variété de ce vice dont ils n'usent, ils y placent leur bonheur dans ce monde et dans l'autre.

---

1. *Karindachi*, frère en langue turque. Ce témoignage d'amitié ne concorde guère avec ce que vient de dire Haëdo relativement aux procédés dont usaient les corsaires envers leurs amis ; en admettant même la participation de la majorité des capitaines de navires français aux faits qui leur sont reprochés, le dommage causé à la chrétienté eût été bien moins considérable que celui occasionné par la présence continuelle chez les pirates barbaresques des nombreux renégats qui y apportaient leur savoir, ou leur industrie. Ceux-ci du moins, n'appartenaient pas à la France, tandis qu'il est avéré que les divers États italiens, et surtout l'Espagne, ont fourni le plus grand nombre de renégats, et des plus célèbres par leurs crimes.

2. En cela, ils n'étaient pas encore à la hauteur des suppôts du Saint-Office, qui les surpassaient de beaucoup par leurs cruels raffinements dans la torture de leurs malheureuses victimes ; d'ailleurs, la canaille fanatique n'est-elle pas la même partout, et en tous les temps ?

D'après la doctrine de Mahomet, la fornication simple n'est pas un péché. Les prostituées sont si nombreuses à Alger, — aucun lupanar n'étant autorisé — qu'eux-mêmes disent que dans cette ville, il n'est pas de femme qui ne se livre non seulement aux musulmans, mais encore aux chrétiens qu'elles importunent et vont chercher jusque dans leurs maisons sans craindre la mort, car si elles sont surprises, on les jette à la mer suivant l'usage. Aussi, grâce à ce que toutes les femmes sont voilées, qu'elles cheminent librement par la ville, et que d'ailleurs les maris amateurs de garçons font peu de cas d'elles, la femme chaste est d'autant plus rare, qu'il y a une infinité d'entremetteuses qui ne vivent que de ce métier qu'elles pratiquent impunément. La sodomie, ainsi que nous l'avons dit, est d'un usage général, et le plus honoré d'entre ces musulmans est celui qui entretient le plus grand nombre de gitons, dont ils sont plus jaloux que de leurs propres femmes. Ils les promènent le vendredi et les jours de fête très richement vêtus : on voit affluer tous les galants de la ville — voire beaucoup de gens qui se piquent d'être très graves — pour les courtiser, leur offrir des bouquets, et leur exprimer leur passion.

Celui qui a un fils doit le veiller de près avec autant d'yeux que Argus s'il veut le maintenir exempt de ce vice, et peu nombreux sont ceux qui ne s'y adonnent pas bientôt, car à tout instant se présentent des amoureux qui leur envoient des présents et les poursuivent dans les rues. Aucun caïd ne fait une sortie, aucun Turc ou corsaire ne va en guerre ou en course, sans emmener son garçon qui lui fait la cuisine et lui sert de camarade de lit. Pratiquer la pédérastie en plein jour et aux yeux de tous est un fait dont personne ne s'étonne ici. Il y a beaucoup de ces musulmans, qui hommes faits et même vieux, non seulement ne veulent pas se marier autrement qu'avec ces garçons, mais se vantent de n'avoir jamais connu une femme en toute leur vie, les détestant et ne pouvant pas même les regarder.

Un de ceux-là, des caïds principaux et des plus riches rené-

gats, Grec de nation, jure devant Dieu, qu'il se tient pour offensé d'être né d'une femme — tant il déteste ce sexe — que si on lui montrait sa mère, il la tuerait de ses propres mains !<sup>(1)</sup>

La sodomie étant si estimée et si répandue à Alger, il en résulte que les barbiers, pour augmenter leurs bénéfices, et attirer plus de monde chez eux, y entretiennent de jeunes garçons qui rasent et lavent les musulmans et sont de la part de ceux-ci l'objet des plus douces attentions, absolument comme s'ils étaient les plus grandes dames du monde, de sorte qu'en effet les boutiques des barbiers ne sont que des lupanars.

La bestialité est très en usage chez eux, à l'imitation des Arabes qui sont très infâmes en ce vice, et les marabouts en sont très coutumiers comme nous l'avons déjà dit, en parlant d'eux.

Leur quatrième vice est la gourmandise ; elle est moins grande cependant chez les Maures qui pour la plupart sont plus sobres ; mais quant à voire du vin, c'est une chose très ordinaire chez tous, excepté chez les marabouts ou chez ceux qui se donnent à dessein l'observance de la loi. Mais quant aux Turcs et renégats, ils sont généralement très adonnés à la gourmandise et à l'ivrognerie, tous buvant ordinairement du vin et de l'eau-de-vie qu'ils appellent *arrequi* (araki) ; ils s'invitent les uns les autres à grands repas peu remarquables par le nombre et la variété des plats, mais où le vin et l'eau-de-vie abondent, et ils y restent attablés deux ou trois jours et autant de nuits. Si les Allemands sont très répréhensibles sur ce point, les Turcs et les renégats d'Alger les surpassent de beaucoup dans la durée du temps qu'ils consacrent à boire et à trinquer, aussi bien par leur saleté que par leurs habitudes crapuleuses. Ils ne font pas un de ces repas sans avoir près d'eux un vase où — quand ils se sentent l'estomac chargé à ne pouvoir ingurgiter davantage — ils vomissent, quelques grands et honorés qu'ils soient, sur la table et à la barbe de tous, dans ce vase ; c'est bien la chose la

---

1. C'était un digne compatriote de Socrate et d'Alcibiade !

plus dégoûtante que l'on puisse voir ! En outre, en trinquant ils se donnent la main droite, s'entrelacent les doigts en souriant, et se baisent déshonnêtement avec des gestes et des cérémonies honteuses. Les plus infâmes par-dessus tous sont les corsaires ; c'est à la satisfaction de ces vices ignobles que de retour à Alger ils dépensent le produit de leurs vols et même davantage. En aucun temps, on ne peut aller par les rues sans rencontrer de ces ivrognes, dont plusieurs sont des caïds principaux, des capitaines de navires, etc., plus souvent que de nuit à Séville, Lisbonne, Setubar et Cadix, on ne rencontre des Allemands et des Flamands ivres ; à tel point qu'on est obligé de les prendre par-dessous le bras et de les guider dans leur chemin. Aussi la plupart ne vont pas banqueter au dehors sans emmener avec eux un chrétien qui les ramène à la maison.

Leur cinquième vice est la colère à laquelle ils se laissent entraîner facilement ; pour le plus léger motif, ils se font mille affronts, et se disent mille injures les uns aux autres, au milieu de la rue, tout caïd ou gens principaux qu'ils soient. Mais c'est surtout à l'égard des pauvres chrétiens qu'ils se comportent comme des bêtes féroces, et leur font subir toutes sortes de tourments — tels que déformer les membres, couper les oreilles, rogner le nez, punitions mortelles et épouvantables — par lesquels ils assouvissent sur eux leur colère ; nous en parlerons ailleurs plus amplement. Ils ne pardonnent pas non plus — si léger que soit le motif de leur colère — à leurs propres fils, à leurs renégats et même à leurs gitons qu'ils aiment beaucoup pourtant ; il arrive parfois qu'ils les couchent à terre et leur donnent des coups de bâton à leur rompre les os ou à leur déchirer les entrailles. De manière qu'aucun ne peut être sûr d'eux, ni se fier à leur amour ou à leurs caresses. Il en est de même avec leurs propres femmes — quelques principales qu'elles soient — s'ils se fâchent contre elles, ils leur donnent mille soufflets et coups de pied.

Généralement, dans l'emploi du châtiment, ils ne savent

observer ni manière ni mesure ; aveugles comme des animaux, une fois qu'ils sont en colère, ils ne cessent de frapper du fouet ou du bâton, jusqu'à laisser un homme pour mort. Ils aiment extrêmement à mal faire, à pendre, brûler vif, écorcher ou empaler les gens ; parmi eux pas un, si ce n'est par miracle qui, en pareil cas intercède pour un autre, ou qui, le voyant dans le tourment, témoigne quelque pitié. Mais, — comme si ceux qui ainsi souffrent n'étaient pas de chair et de sang comme eux — ils les regardent en riant, quand même ce seraient de leurs coreligionnaires, et échangent entre eux des moqueries, surtout les renégats. Il semble que ceux-ci en abandonnant la foi et le nom de chrétien, cessent aussitôt d'être des hommes et n'ont plus que des entrailles de tigre et de bête féroce, à tel point que celui-là se regarde pour le plus noble et le plus important parmi les renégats qui est le plus dur et le plus inhumain envers tous, Maures ou chrétiens. Pour faire voir combien on estime la colère et la cruauté à Alger, qu'il suffise de dire que si en terre de chrétien on s'impose le devoir de bien traiter les esclaves et les captifs, à Alger on tient à honneur de les voir estropiés, les oreilles et le nez coupés, et portant sur le corps les marques de la rage de leurs maîtres. Si on leur demande pourquoi ces mauvais traitements, ils répondent : *Comment ! Est-ce que les chrétiens ne sont pas des chiens ?* Enfin, qu'un Turc, un Maure, ou un renégat tue à coups de bâton cent chrétiens qui lui appartiennent — comme beaucoup font chaque jour — non seulement on ne les punira pas, car ce n'est point chose défendue, et on réputera cela vertu et vaillance : mais nous traiterons ce sujet plus loin.

Leur sixième vice est l'envie, très générale et très notable en toute chose, mais surtout vis-à-vis des riches, parce que, nous l'avons dit, l'opulence est pour eux la seule félicité et grandeur suprême. L'envie est si grande parmi eux, qu'elle ne peut se dissimuler même du père au fils et réciproquement, si l'un gagne ou acquiert quelque chose de plus que l'autre. Bien que parents et très grands amis, si l'un d'eux vise à un kaïdat,

charge ou office par achat ou fermage, selon l'usage, ils pousseront l'enchère entre eux par pure envie, cela dut-il les ruiner. Ils sont aussi grands médisants, vice qui naît de l'envie, et vous ne les entendrez jamais dire du bien les uns des autres, à moins qu'ils n'en aient reçu quelque cadeau ou tiré quelque profit, car alors il n'y a pas d'homme plus honoré que le donateur. L'envie règne particulièrement chez les raïs ou capitaines de navire, dont le plus grand tourment est de voir rentrer au port un de leurs camarades avec une prise plus riche que la leur. Il en est de même entre les renégats et les gitons, au sujet de celui qui a obtenu plus de faveur auprès du patron, et qui en est le plus aimé ; ces jalousies sont parfois si sérieuses qu'ils se tuent les uns les autres par le poison, et quand ils ne peuvent y parvenir, il arrive fréquemment qu'ils empoisonnent le maître et terminent leur dispute par sa mort.

Par la même raison, un caïd, un raïs, un marchand qui en voit un autre en décadence, ou amoindri par quelques revers de fortune, s'en réjouit extrêmement. Et ceux-là se trompent qui disent qu'entre eux ils se favorisent et s'aident, c'est bien tout le contraire, car il ne se trouve personne alors pour les encourager en les voyant abattus ou maltraités de la fortune, ni même pour les visiter ou leur montrer quelque sympathie, tant ils sont tous profondément inhumains.

Leur septième vice ou péché est la paresse qui est très ordinaire chez tous, parce qu'en dehors de la guerre pour les soldats et les caïds, de la course pour les corsaires, et du négoce pour les marchands, les musulmans de la ville d'Alger, n'ont aucune occupation vertueuse, honnête, humaine comme en ont les autres gens. Ils ne courent pas à cheval, ne jouent pas ordinairement les cannes<sup>(1)</sup> si ce n'est aux trois grandes fêtes de l'année comme nous l'avons dit, ils ne pratiquent aucun exercice militaire, ni d'escrime ni de paume, ni de danse, si ce n'est

---

1. Sans doute le jeu du javelot.

les femmes et très disgracieusement. Ils ne pêchent ni ne chassent ; l'occupation de ceux qui n'ont pas de profession mécanique, consiste à se tenir à la porte des barbiers à parler et à courtiser les gitons qui y sont assis. Les marchands dans leurs boutiques se contentent les uns aux autres des mensonges et des nouvelles ; les corsaires vont jusqu'à la Marine regarder leurs navires ; et les autres, où qu'ils se rencontrent sont tous des nouvellistes inventeurs et mensongers, plus audacieux que ceux qu'il y eut jamais sur les chantiers de Séville, ni dans les geôles de Malaga. Ici, ils fabriquent des nouvelles venues de Turquie, là ils annoncent des désastres de la chrétienté, des prises de galères et de navires, des saccagements de villages et de contrées, des préparatifs de guerre du Grand Turc, et autres choses semblables avec lesquelles ils troublent et agitent le pays. On ne fait alors que parler et entendre discourir sur ces divers sujets, jusqu'à ce qu'au bout de quelques jours, on apprend que tout cela n'est que mensonge. Là-dessus, ils disent que les captifs leur doivent beaucoup, parce que par ce moyen ils leur allègent le travail de la captivité, puisque par ces nouvelles ils détournent leur pensée de la souffrance continuelle des chaînes.

## CHAPITRE XXXVII

De quelques bonnes qualités que l'on trouve  
chez les Turcs et les Maures d'Alger

Dieu n'a créé aucun être sans le doter de quelque bonne qualité ou vertu, bien qu'elle soit quelquefois cachée pour les hommes. En effet, nous voyons que la vipère, animal si venimeux, sert dans la composition de la thériaque et qu'avec combien de poisons on fait de très excellents remèdes. Je dis cela parce que les Maures et les Turcs d'Alger ne laissent pas d'avoir quelque chose de bon, et de posséder aussi quelques vertus humaines et naturelles qui, bien que pas assez nombreuses pour faire excuser leurs grands vices, doivent cependant être signalées et décrites.

D'abord, une de leurs qualités très notable et une coutume digne d'être imitée par les chrétiens, c'est que ni par emportement ni pour quelque désastre qui leur arrive, ils ne prononceront ni un reniement de Dieu, ni aucune espèce de blasphème<sup>(1)</sup>, ils n'ont pas même de mots dans la langue arabe ou turque qui puisse leur servir à dire du mal de Dieu<sup>(2)</sup>. Au contraire, quand ils sont très en colère, ils disent Exabi ! qui signifie Dieu soit béni<sup>(3)</sup>, *Bismala* qui veut dire Dieu me protège<sup>(4)</sup>.

Tous leurs jurements se bornent à attester Dieu, disant : *A Ala* (Ou'llah) qui veut dire par Dieu ! Mais les renégats et spécialement les Italiens et les Espagnols, reprennent à Alger la mauvaise coutume, contractée dans leur pays, de jurer, blas-

---

1. O quantum mutati ab illis !

2. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que cette allégation est aussi inexacte que la précédente, nous l'avons relevé d'ailleurs dans le chapitre des Jannisaires.

3. Probablement *Ya Reubbi*, qui veut tout simplement dire O mon Dieu, et non pas Dieu soit béni qui se dit *Moubarek* en turc comme en arabe.

4. *Bism'Allah* signifie au nom de Dieu.

phémer et renier très souvent en langue chrétienne, ce dont les Turcs les reprendraient très durement s'ils pouvaient les comprendre.

2° Ils ne jouent pas du tout aux cartes<sup>(1)</sup> ni aux dés. Ils disent que c'est un péché très grand, et une habitude de coquins ; ils jouent seulement aux dames, aux échecs pour passer le temps et sans intérêt. Mais les renégats sont joueurs à Alger comme ils l'étaient dans leur pays avant d'abandonner leur foi.

3° Ils ne se donnent pas de coups de couteau, ne se défient point, ne se tuent pas les uns les autres, si ce n'est dans quelque grand désastre ; quoique l'on puisse dire que cela tient à ce qu'ils n'ont aucune espèce d'honorabilité et que par ce motif il n'y a entre eux ni susceptibilité ni point d'honneur qui puisse se perdre ou se retrouver. De là vient cette facilité si grande à se réconcilier quand précédemment ils voulaient s'entretuer, et échangeaient force coups de poing ; tout aussitôt ils deviennent amis et s'embrassent très affectueusement.

4° Ils sont très obéissants et très soumis à leurs pachas gouverneurs et juges. Lorsque le pacha ordonne quelque chose, tous tremblent et baissent la tête. Cette grande soumission provient de l'extrême rigueur des châtiments dont les pachas usent envers ceux qui ne leur obéissent pas. L'obéissance est de la même manière observée par tous, janissaires ou non, avec les chefs militaires. Un caïd, un très ancien spahi, obéit aussi bien à un *boulouk-bachi* ou capitaine que le dernier des *oldachi* (Yoldache) ou simple soldat.

5° À la guerre, ils souffrent merveilleusement de la faim, et il leur arrive souvent et pendant plusieurs jours de marcher au recouvrement de l'impôt avec de l'eau et des racines seulement<sup>(2)</sup> pour toute nourriture.

6° Ils se traitent humainement entre camarades et même

---

1. Ils auraient donc bien changé à leur désavantage depuis le XVI<sup>e</sup> siècle !

2. Il fallait que cette qualité fut bien évidente pour avoir été remarquée par les Espagnols qui la possèdent eux-mêmes au plus haut degré.

ceux qui ne le sont pas ; au camp et à la guerre, ils se protègent et s'entraident avec beaucoup d'empressement<sup>(1)</sup>. Quant au partage du butin, jamais ils ne se disputent ni ne se trompent les uns les autres.

7° Presque tous les Turcs, même les pauvres, se piquent d'être propres dans leurs vêtements, regardant comme un vice — ce qui est réel — d'aller sale et mal en ordre, quand il peut en être autrement. La vue d'un de leurs corps expéditionnaires ou d'un petit camp de cinq à six cents spahis au plus, est un coup d'œil qui fait beaucoup de plaisir, parce qu'on n'y voit pas un seul soldat avec des armes sales ou une arquebuse rouillée ; tous au contraire sont propres et brillants.

8° Ils ne souffrent pas qu'en leur présence, quelqu'un se permette de mal parler du Grand Turc, fût-ce un caïd ou un personnage d'importance, ou encore ose critiquer ce que le Souverain a mandé, ordonné ou fait exécuter, car sur le champ, ils lui casseraient les dents ou lui rompraient les os à coups de bâton<sup>(2)</sup>.

9° Ils ne permettent pas non plus qu'on dise du mal de leurs marabouts, ni que quelqu'un discute ce qu'ils disent et ce qu'ils font, ou encore les blâme quand ils se conduisent mal ; ils donnent pour raison que ces hommes étant des ministres de Dieu, personne n'a le droit de se mêler de ce qu'ils font.

10° Autant ils sont négligents à bien élever leurs enfants, autant ils sont empressés dès que leurs filles sont nubiles de les marier. Ils procèdent dans cette tâche du mieux qu'ils peuvent et se montrent si pleins de sollicitude à cet égard, que dès leur enfance, ils les promettent et fiancent à des jeunes garçons, fils de leurs amis ou égaux.

11° Celui qui à la fin prend la détermination de vivre en

---

1. Ce passage est en contradiction avec ce qui a été dit ci-dessus au sujet de l'envie.

2. Ceci est de la pure théorie, car ils n'obéissaient pas souvent aux ordres de ce prétendu souverain.

bon musulman, accomplit ce devoir avec résolution. Les vieillards observent si bien leur loi, sont si dévots à faire la prière aux heures prescrites, à fréquenter la mosquée en temps voulu, à jeûner dans le carême, à s'abstenir de vin et d'eau-de-vie, que plût à Dieu que les chrétiens fussent aussi zélés dans l'observance des saintes lois et des préceptes du Seigneur.

CHAPITRE XXXVIII  
**De leurs cérémonies au moment  
 de la mort et des enterrements**

Lorsque quelqu'un est au lit près de mourir, si c'est un homme, les hommes seulement l'assistent, si c'est une femme, les femmes seules l'entourent.

Tous les assistants doivent invoquer incessamment Mahomet jusqu'à ce que le moribond perde la parole et le sentiment. Aussitôt, on lui place la tête du côté du Levant comme quand on fait la prière ; quand il a rendu le dernier soupir, on l'étend immédiatement par terre, on le place nu sur des planches où, avec de l'eau chaude et du savon, on lui lave et on lui frotte tout le corps ; on lui ratisse avec un couteau la plante des pieds de telle manière qu'il y reste à peine de la peau. Après cela, on le revêt, homme ou femme, d'une chemise et d'une culotte très blanches et on l'enveloppe dans un drap qui le couvre en entier, dépassant les pieds et la tête, et on le laisse étendu à terre. Cet office est exercé selon le sexe du défunt par des hommes ou par des femmes dont c'est la profession. Cette cérémonie terminée, viennent les parents et les amis qui mettent le mort sur une civière basse que les marabouts louent pour cet usage, et on couvre ensuite le cadavre d'un large et long drap de soie de couleur. Si c'est un homme on met son turban par-dessus ce drap, s'il avait coutume d'en porter un de son vivant. On obtient alors du caïd des morts<sup>(1)</sup> l'autorisation d'enterrer celui-ci, ce qui ne peut se faire sans son assentiment, attendu qu'il exerce cette charge au nom du pacha afin de savoir qui meurt et être à même de recueillir ses biens, le cas échéant pour le Grand Turc et ledit pacha.

---

1. On ne le désignait pas sous le nom de kaïd mais bien sous celui de *Bit el maldji*, ou administrateur des biens du Bit et-mal, maison des biens. Il était chargé de recueillir les successions vacantes au nom du gouvernement turc. Aucune inhumation ne pouvait être faite qu'avec la civière qu'il fournissait ; c'était un moyen de contrôle certain sur la succession du défunt.

On sort alors le défunt dans la rue où l'attendent les invités au convoi, avec tous les parents et amis, sauf les femmes qui n'accompagnent aucun défunt ou défunte, fussent une mère, une fille ou un parent très proche. Les gens principaux et riches invitent aussi deux, trois ou quatre marabouts, qui accompagnent le défunt<sup>(1)</sup> et prient à haute voix pour lui, par une espèce de chant qui consiste uniquement à répéter fréquemment *Ala, Ala !* ce qui veut dire Dieu est et Dieu sera<sup>(2)</sup>. Ils n'ont pas la coutume de porter des bougies, ni des torches allumées comme nous autres chrétiens ; mais accompagnant le défunt comme nous avons dit avec les invités et les marabouts, ils l'emportent d'un pas aussi accéléré que possible, et (dans cette marche) le défunt a toujours la tête en avant et les pieds derrière, au contraire de ce que pratiquent les autres nations chrétiennes, juives et païennes.

Le lieu où on les enterre est toujours hors de la ville ; et à Alger en particulier on les enterre tous en général en deux champs, dont l'un est hors de la porte *Bab Azun* (Bab Azoun) et l'autre hors de celle de *Baabaluete* (Bab el-Oued). Quelques-uns, mais bien peu, sont enterrés dans leurs jardins, lesquels lorsqu'ils servent de sépulture deviennent alors libres pour l'entrée, et communs (quant aux produits) car chacun peut cueillir les fruits des arbres qui s'y trouvent. Les janissaires ont aussi une grande enceinte très longue et très large où on les enterre, particulièrement ; elle est en dehors de la porte Bab Azoun au Levant.

Si quelqu'un meurt le *xuma* (djemaâ) c'est à dire le vendredi qui est leur fête — hebdomadaire — on ne le mène en terre qu'à midi, heure de la prière, et alors on passe par quelque mosquée où on le fait entrer et où il reste pendant ladite prière et où tous prient pour lui. Sortis hors de la porte de la ville, ils ont coutume de mettre le défunt sur quelque sépulture de leurs marabouts et saints, qui sont là enterrés dans des chapelles comme

---

1. Ce sont les Tolba ou lettrés qui récitent des versets du Coran.

2. Cela veut dire Dieu tout simplement.

nous l'avons dit. Je demandai à un musulman pourquoi ils agissent ainsi. C'est, me répondit-il plaisamment, que le défunt reçoit ainsi de ce marabout certaine vertu pour pouvoir aller au ciel et doit être plus preste pour marcher plus vivement vers l'enfer (selon le cas).

Arrivés au lieu de la sépulture, la première chose qu'ils font c'est de prendre le turban du défunt, — qu'ils portent comme nous l'avons dit sur une civière — et ils le jettent trois fois par terre et appelant leur Mahomet un grand nombre de fois. Ils disposent le corps très doucement et avec grande précaution dans la fosse qui lui a été creusée, de façon à ce qu'il ne tombe pas et ne reçoive aucun choc contre la terre, car disent-ils, c'est un très grand péché de maltraiter un mort. Aussitôt les parents donnent aux pauvres, qui en pareille circonstance ne manquent d'accourir au cimetière, des morceaux de pain pour aumône et quelques figes sèches ; et ils ne sont pas dans l'usage de rien ajouter aux figes, parce que, disent-ils, ils gagnent autant de pardons qu'il y a de pépins dans les figes. On recouvre immédiatement de terre les gens très pauvres et misérables ; les autres, on les met dans une cavité creusée en terre que recouvrent quelques pierres, et avec de la chaux et du plâtre on remplit bien les intervalles. Mais il arrive souvent à ces sépultures que les pierres étant petites et légères, les chacals et les chiens et d'autres animaux déjà habitués à la chose, viennent de nuit, les dérangent et mangent tous les corps, de manière que le matin on n'en retrouve plus que les os. D'ordinaire, ils mettent sur ces cavités des pierres entières et grandes, souvent assez bien travaillées, avec deux autres plus petites et rondes, desquelles l'une est placée à la tête<sup>(1)</sup> et l'autre aux pieds. On tient généralement les sépultures un peu élevées au-dessus du sol comme à deux ou trois palmes<sup>(2)</sup> environ au moyen de degrés faits en

---

1. Celle-ci se nomme en arabe *m'chahad* parce qu'elle porte ordinairement une inscription qui témoigne que le défunt appartenait à la religion musulmane.

2. À peu près 0 m 75 c.

briques, en carreaux de faïence ou en pierres blanches, suivant la volonté ou la fortune de la famille.

Les grands caïds et les pachas sont enterrés dans de vastes *cubas* — koubba — rondes comme des chapelles, bâties en voûte et très joliment travaillées, auxquelles on accède par une porte étroite qui est toujours fermée avec un cadenas. Autour de ces chapelles, il y a des fenêtres par lesquelles pénètre un peu de jour, bien que certaines n'en aient pas d'autre que celui qui vient par la porte. Le sarcophage est bâti au milieu de cette chapelle, au-dessus du sol, et avec des degrés de pierre, de carreaux de faïence ou de briques, comme je l'ai dit ci-dessus, le tout bien travaillé. Ils placent aussi deux pierres rondes, l'une aux pieds, l'autre à la tête, où ils gravent en épitaphe des paroles du Coran avec le nom et la qualité du défunt.

Les riches sont aussi dans l'usage de louer un ou deux marabouts, pour lesquels ils montent une tente de campagne sur la sépulture du défunt, s'il n'est pas enterré dans une chapelle. Ceux-ci restent enfermés là 5, 6 et 8 jours ou plus même s'ils le veulent, priant sans cesser jour et nuit pour le défunt, dont la famille leur envoie tous les soirs la nourriture nécessaire ; à la fin de leur séjour ils sont très bien payés.

Le lendemain de l'enterrement, le matin, les parents et amis vont visiter le tombeau, y pleurer et prier pendant quelque temps. Quand les hommes sont venus, les femmes y vont à leur tour avec leurs parentes et amies. Ensuite, toutes s'asseyent là pour faire la conversation. Elles font apporter du rivage qui est proche beaucoup de pierres blanches et menues comme des fèves, et les prenant dans la main droite elles les passent dans la gauche — comme si elles comptaient un, deux, trois, quatre — et à chaque fois elles disent : *Cebam Ala* — *Sbah Allah* — qui veut dire Matinée de Dieu, comme si elles voulaient que Dieu leur donne la lumière dans l'autre vie. Au moment de quitter l'endroit, elles laissent toutes ces pierres sur les sépultures ; celles qui ne prennent pas ces pierres ou ne les passent point par les mains,

prient comme nous par grains — de chapelet — répétant à chaque grain les mêmes paroles de *Cebam Ala – Sbah Allah*.

Après trois jours, on revient faire la même cérémonie, visiter le sépulcre, et prier sur le défunt. Ensuite la coutume veut que pendant toute l'année, le lundi et le vendredi matin, ainsi que le jeudi soir, les femmes aillent visiter les tombeaux, ce que quelques hommes font aussi ces mêmes jours, mais le matin de bonne heure. Homme ou femme qui passe quelque jour que ce soit à côté des sépultures doit s'arrêter aussitôt pour prier et intercéder pour les défunts. Pour cela ils y laissent les petites pierres qui y restent continuellement<sup>(1)</sup>. Leurs marabouts leur ont persuadé qu'alors qu'ils visitent ainsi les tombes des défunts, les âmes de ceux-ci en sortent pour se tenir avec eux, que celles des hommes et des femmes s'asseyent sur ces stèles que nous avons dit que l'on mettait à la tête des sépultures, et que les âmes des enfants s'asseyent sur les haïks de leurs mères, de leurs aïeules ou de leurs sœurs. Aussi, les visiteuses s'asseyent ou sur le sépulcre même, ou elles s'y accotent ; et quand elles se lèvent pour retourner chez elles, elles le font très doucement et très lentement. Elles secouent alors leurs haïks légèrement et avec grande précaution, car si elles ne faisaient pas ainsi et se levaient brusquement, ou secouaient leurs vêtements, elles feraient du mal aux petites âmes innocentes des enfants. Telles sont les doctrines et croyances de leurs marabouts.

Il est aussi d'usage général que dans la maison du défunt les trois premiers jours on n'allume pas de feu ; mais si les gens de la maison doivent manger, ce ne doit pas être chair rôtie ni bouillie, ou alors, des parents ou amis doivent les leur envoyer du dehors. Aussi, pendant ces trois jours, on donne pour l'amour de Dieu et pour l'âme du défunt, du pain et des figes aux pauvres, autant que ledit défunt mangeait ou pouvait manger dans un repas.

---

1. Ces pierres devaient sans doute remplacer le chapelet.

Ils n'ont pas de deuil entre eux ; seulement, les femmes à la mort d'un mari, d'un fils ou d'un père portent, dans la maison, quelque voile jaune ou noir, mais cela pendant peu de jours.

Les Juifs sont très superstitieux, comme pour tout le reste, dans leurs enterrements : ils lavent et frottent aussi le corps avec du savon et de l'eau chaude, lui mettent une chemise et une culotte blanche, l'ensevelissent dans un drap qui doit être neuf, et accompagnent le corps en foule au cimetière ; mais jusqu'à ce qu'ils sortent de la ville, ils n'osent point chanter ni même réciter leurs oraisons, à cause des enfants musulmans qui leur jetteraient des pierres, mais une fois hors des portes, ils entonnent des psaumes hébraïques jusqu'à leur arrivée au cimetière juif situé à main gauche, à la sortie de la porte Bab el-Oued. Ce lieu de sépulture, qui leur a coûté très cher, est entouré d'un mur bas pour empêcher l'accès du bétail. C'est là que sont enterrés tous les Juifs avec accompagnement de grandes clameurs ; ils sont placés dans leurs tombes non point étendus mais accroupis<sup>(1)</sup>. Ils placent sur chaque sépulture une grande pierre, et à l'instar des musulmans, une autre aux pieds et une autre à la tête<sup>(2)</sup> avec une épitaphe faisant connaître le nom du défunt. Tous les jeudis dans la soirée, les femmes, principalement, vont pleurer sur ces tombes et parcourent le cimetière les cheveux épars en poussant de grands cris.

En outre de cela, pendant le courant de l'année qui suit la mort d'une personne, les femmes se réunissent dans la maison du défunt, et au son de certaines cliquettes, ou tout simplement au bruit de leurs mains frappées l'une contre l'autre, elles chantent à haute voix les louanges du mort avec des paroles composées

---

1. C'est une erreur ; suivant leur loi religieuse, le mort doit être d'abord placé horizontalement au fond de la fosse et sans bière ; on range ensuite au-dessus du corps des pierres transversales formant voûte pour l'isoler du contact de la terre qui doit le recouvrir.

2. Les Juifs n'ont jamais fait usage que d'une seule pierre tumulaire pour chaque défunt.

en vue de provoquer les pleurs. Accroupies en rond, échevelées, elles se déchirent le visage surtout celles que le deuil concerne, quant aux autres elles ne s'égratignent que très légèrement. Quand une veuve ne peut pas réunir assez de monde pour organiser les pleurs en commun, elle se retire dans un coin de son logis et se déchire tout le corps en poussant des sanglots et des cris à rompre les oreilles.

Les Juifs ne portent pas non plus de vêtements de deuil<sup>(1)</sup> mais les femmes se coiffent et s'habillent d'étoffes noires pendant un temps assez long. Ce qui vient d'être rapporté au sujet des lamentations que font les Juives, doit s'appliquer dans le même cas aux femmes musulmanes, qui se déchirent également le visage mais seulement le jour du décès, ou bien encore pendant les deux ou trois jours suivants et pas davantage.

---

1. Obligés par le gouvernement turc de porter des vêtements noirs comme signe distinctif de leur race, les Juifs indiquaient leur deuil en rabattant sur leur coiffure le capuchon du caban ou du burnous dont ils faisaient généralement usage en Algérie.

## CHAPITRE XXXIX

### De quelques édifices publics et des fontaines d'Alger

Indépendamment des bastions et des forts dont nous avons fait la description ci-dessus, il y a encore à Alger des édifices dignes d'être signalés. D'abord les mosquées, dont il y a bien une centaine, grandes ou petites, ayant toutes des marabouts pour les administrer et réciter avec le public les prières aux heures réglementaires. Elles ont été bâties par des Maures, des Turcs ou des renégats, et dotées de rentes plus ou moins considérables à l'aide desquelles on pourvoit à l'entretien du personnel et du matériel nécessaire. Plusieurs de ces édifices religieux sont très bien construits en voûtes supportées par des arceaux, et des colonnes bien travaillées qui, bien que n'étant pas de marbre, — parce qu'il n'y en a pas de bon dans le pays<sup>(1)</sup> — sont très élégamment fabriquées en briques et en plâtre. Les principales de ces mosquées sont au nombre de sept. La première qui est très vaste, et la plus grande de toutes<sup>(2)</sup> est située auprès du port, à la moitié de la distance entre celui-ci et l'arsenal<sup>(3)</sup>.

La seconde qui se trouve à peu de distance à l'ouest de celle-ci fut achevée en 1579<sup>(4)</sup> ; un Maure très riche appelé Caxes

1. Et l'onyx calcaire, et le marbre blanc de Filfila, et la brèche africaine ?

2. Elle occupe une superficie d'environ 2 000 mètres carrés ; c'est encore la principale mosquée d'Alger, restée à peu près ce qu'elle était à cette époque, à l'exception de la façade qui regarde la rue de la Marine, au-devant de laquelle en 1837, le génie militaire a construit en l'ornant de riches colonnes de marbre une galerie publique se raccordant avec celle qui règne tout autour des maisons de cette rue.

3. Il y a dans le texte — *Tarazanal* — mot inusité aujourd'hui, et dont les Espagnols ont tiré celui de Arsenal que nous leur avons sans doute emprunté ; mais il y a tout lieu de croire que le Tarazanal de l'époque d'Haëdo conservant encore sa forme originelle, provenait de l'expression arabe *Dar essnaâ*, maison de fabrication ou arsenal.

4. Nous extrayons du livre intéressant de M. Devoulx *Les édifices religieux de l'ancien Alger*, les indications suivantes relatives à la situation, et à l'état actuel

(El-Kechach) en ordonna la construction au moment de sa mort ; elle est très jolie, bien travaillée et de raisonnable grandeur.

La troisième est voisine du palais des pachas et dans le marché aux légumes ; ces souverains ont coutume de s'y rendre le vendredi pour la prière<sup>(1)</sup>.

La quatrième est dans la grande rue marchande, un peu au-delà du palais et avant d'arriver à la porte Bab el-Oued<sup>(2)</sup>.

La cinquième dans le *souk* des chrétiens qui vendent des herbages et fabriquent des cabans, derrière le bain du roi<sup>(3)</sup>.

La sixième dans la rue des écuries du pacha et un peu plus en avant<sup>(4)</sup>.

La septième est située en haut de la ville et près de la Casbah<sup>(5)</sup>.

---

de ces diverses mosquées. Comprise parmi les anciennes mosquées de l'Alger berbère, elle fut restaurée par El-Kechach dont elle a pris le nom depuis cette époque. Affectée dès 1831 au service de l'administration militaire, elle sert encore aujourd'hui de magasin central des hôpitaux ; elle porte le n° 28 de la rue des Consuls.

1. Cet édifice, connu sous le nom de *Djamaâ Essida*, occupait la portion de la place du Gouvernement qui s'étend devant l'hôtel de la Régence. Démolie pour cause d'utilité publique, les colonnes qui supportaient les bas côtés de sa gracieuse coupole servirent à la construction de la galerie publique adossée à la Grande Mosquée dont il vient d'être question.

2. Mosquée de Sidi Errabi et plus tard de *Bou Kemkha*, la plus vaste des mosquées de second ordre, aliéné en 1840 par cause de vétusté, son emplacement est englobé dans la maison portant le n° 15 de la rue Bab-el-Oued et le n° 3 de la rue Tourville.

3. Ce nom de fabricants de cabans, *kebabtiya*, étant celui d'un quartier et d'une mosquée située dans la direction indiquée par Haëdo, on peut croire qu'il se rapportait à l'édifice religieux aujourd'hui détruit, dont l'emplacement est compris dans le temple protestant de la place de Chartres, la voie publique et la maison portant le n° 1 de la rue Palma.

4. Cette désignation permet de supposer que ce pourrait être l'ancienne mosquée de *Ketchaoua* restaurée à la fin du dernier siècle de notre ère par le pacha Hassan, puis affectée par nous au culte catholique. Elle est entièrement refondue aujourd'hui dans les constructions de la cathédrale.

5. C'est la mosquée de *Sidi Ramdan*, ou mosquée de la Vieille Casbah. Elle est située près du lieu où s'élevait avant la domination ottomane la citadelle de la ville berbère. Elle n'a pas cessé d'être consacrée au culte. À partir du XIIe siècle de l'hégire, la qualification de mosquée de la vieille Casbah disparaît, et le nom de

Ces mosquées, spécialement la première, possèdent des minarets très hauts et très anciens qui paraissent appartenir à l'époque romaine tant par leur hauteur que par leur architecture<sup>(1)</sup>.

On doit aussi comprendre dans la catégorie des édifices notables les bains construits par divers pachas où les habitants se rendent chaque jour. Laissant de côté cinquante ou soixante bains particuliers de peu d'importance, nous en décrirons seulement deux qui sont les principaux et les mieux aménagés.

L'un est appelé *bain de Hassan Pacha*, du nom du fils de Barberousse qui l'a fait construire. Il est formé de voûtes très solides entièrement revêtues de marbre poli ; il se divise en deux salles carrées, longues, larges et spacieuses. Dans la première où on se déshabille, les effets sont fidèlement gardés, on entre nu ; dans la deuxième autour de laquelle il y a plusieurs cabinets pouvant contenir dix à douze personnes. Chacune de ces pièces a sa fontaine jaillissant du mur même du bain par des tuyaux de bronze qui font le tour des murailles de cette seconde salle, dans laquelle arrive en grande quantité l'eau chaude provenant d'une autre salle placée en arrière<sup>(2)</sup>, où l'on chauffe continuellement. Ce ne sont pas, ainsi qu'on le voit, des thermes naturels, mais bien des eaux chauffés artificiellement. Une vasque de marbre placée à l'issue du tuyau de chaque chambre reçoit l'eau, que chacun vient prendre à son gré avec un vase de cuivre, pour jeter sur soi, ou se faire laver par les étuvistes. Près de cette vasque d'eau chaude, il y en a une autre d'eau tiède apportée de la même manière par des tuyaux spéciaux ; la température de ces chambres est si élevée qu'on y transpire excessivement. Depuis la nuit jusqu'au lendemain à midi, on trouve dans ces

---

Sidi Ramdan reste seul attaché à ce curieux édifice.

1. Celui de la Grande Mosquée, dont la construction remonte à 1324, contient des pierres revêtues d'inscriptions romaines que l'on peut supposer avoir été retirées des monuments ruinés d'Icosium.

2. L'hypocauste.

bains pour laver et masser les gens, des hommes qui vivent de ce métier<sup>(1)</sup>. Tous les jours à midi, ils sont remplacés dans cet office par des négresses, parce que depuis cette heure-là jusqu'à la nuit, le bain est exclusivement réservé aux femmes.

Chacun paie deux *aspres* d'entrée, au profit de celui qui tient le bain à loyer du pacha qui en est le maître ; il donne ensuite une *aspre*, ou ce qu'il veut au baigneur. Ceux qui n'apportent pas leur linge pour s'essuyer en trouvent dans cet établissement où les chrétiens en payant sont admis aussi bien que les musulmans, mais on n'y reçoit pas les Juifs. Ceux-ci d'ailleurs n'y entreraient pas, tant ils sont superstitieux, car ils ne veulent que personne ne les touche<sup>(2)</sup>.

Ce premier bain est situé presque au milieu de la ville<sup>(3)</sup>, il est très fréquenté jour et nuit.

Le second de ces établissements porte le nom de Mohammed Pacha qui l'a fait bâtir ; il est situé un peu en arrière et à l'est du premier<sup>(4)</sup>. Il a été construit sur le même modèle, mais

1. Ce sont des indigènes originaires de l'oasis des Beni Mzab ou Mzabites qui alors comme aujourd'hui ont à Alger et dans la plupart des autres villes d'Afrique, la spécialité de cette profession ainsi que de celles de fournisseurs, d'âniers, de marchands de blé, de charbon et de revendeurs de légumes. Le Mzabite est en général sobre et honnête, uniquement occupé des intérêts de son commerce où il acquiert souvent avec la richesse une réputation de probité méritée.

2. Était-ce bien le motif de leur abstention ? Quoi qu'il en soit, les Juifs d'aujourd'hui n'ont plus cette superstition.

3. Il existe encore à peu près tel qu'Haëdo vient de le décrire ; il est situé à l'angle des rues Bruce et de l'État-Major, avec façade sur ces deux rues. Celle de la rue Bruce démolie il y a quelques années pour cause de vétusté, a été reconstruite à la française et contient à l'étage seulement, de petits appartements occupés par des Européens. Dans cette portion de l'édifice se trouvait un des côtés de la salle de chauffage qui a été reportée un peu plus en arrière ; quant au reste il n'a subi aucune modification dans sa distribution intérieure.

Cet établissement, plus particulièrement désigné aujourd'hui par les indigènes sous le nom de *Hammam Sidna*, le Bain de notre Seigneur (sous entendu Hassan) passa lors de la conquête des mains du Beylik turc à celles du Domaine de l'État. Loué d'abord pendant plusieurs années à Bakir ben Omar, amin ou syndic de la corporation des Mzabites, il fut ensuite aliéné au profit de ce chef indigène qui l'a exploité jusqu'en ces derniers temps, où il est mort le laissant en propriété à son fils.

4. Ce bain avait postérieurement perdu le nom de son fondateur pour prendre

il est plus petit et moins fréquenté. Ce sont là les deux bains principaux et dignes d'être cités.

Il y a également quelques maisons très remarquables, comme la maison royale, demeure ordinaire des pachas<sup>(1)</sup> ; si elle n'est pas aussi riche, aussi somptueuse que les palais des quelques rois ou princes chrétiens, si on n'y voit pas autant de colonnes de marbre, que d'ailleurs le pays ne fournit guère, on

---

celui de Ketchaoua par lequel on désigna longtemps le quartier où il était situé ; il a été démoli, et son emplacement doit être compris dans les rues et le vide ouverts sur le côté est de la cathédrale que nous avons dit plus haut avoir pris la place de la mosquée appelée aussi Ketchaoua.

1. On l'appelait quelquefois *Dar es-soultan*, mais plus ordinairement Dje-nina, jenina, petit jardin. La description qu'on va lire fut écrite et publiée en 1854 dans le journal l'*Akhbar*, par M. Berbrugger, sous forme de protestation au nom des amis de l'art, et de la couleur locale, contre la décision qui venait de prescrire alors la démolition de cet antique édifice. Nous saisissons avec empressement l'occasion de remettre ce travail à la place qu'il doit occuper, et de le préserver ainsi de l'oubli qui s'attache fatalement aux matériaux historiques insérés dans les publications étrangères à la spécialité qui caractérise la *Revue africaine*.

« L'Alger musulman que nous avons trouvé en 1830 achève de s'en aller par morceaux, sous les yeux indifférents de la foule européenne. L'alignement l'éventre et le perce à jour, les procès-verbaux pour cause de sécurité publique l'abattent en détail. Le flot envahissant de notre population, avec ses habitudes antipathiques à l'architecture indigène, l'efface ou du moins l'altère profondément, partout où il peut l'atteindre. Une construction mauresque sera, avant un quart de siècle, une curiosité aussi rare pour les habitants d'Alger, que pour les touristes européens.

« Cette grande destruction se justifie dans son ensemble par des motifs d'un ordre supérieur ; nous n'essaierons pas de la combattre ni même de la critiquer, mais il semble qu'il est juste et possible d'admettre des exceptions au principe de démolition générale : certains édifices mériteraient d'échapper au sort commun, par leur valeur architecturale ou par les souvenirs qu'ils rappellent. Pourquoi ne pas les conserver ? Veut-on que d'ici à peu d'années on cherche vainement sur l'emplacement d'El-Djezaïr, une trace, si faible qu'elle soit, de la cité musulmane ? Ce serait un vandalisme capable de déshonorer même une nation barbare. La France civilisée ne voudra pas que la postérité ait le droit de lui adresser ce reproche ! Elle préservera du marteau destructeur les monuments, trop peu nombreux, hélas, qui méritent l'honneur d'être épargnés. On doit l'espérer en voyant, parmi nos sommités administratives, des personnes aussi capables de comprendre un appel de cette nature que disposées à en tenir compte.

« Il existe d'ailleurs un argument décisif à l'usage de MM. les utilitaires, gens très prépondérants dans la question : l'affluence des étrangers est une source

y rencontre au moins un vaste développement de constructions. Elle s'ouvre sur deux grandes cours dont chacune a trente-six pieds de diamètre, toutes deux pavées en briques, entourées de galeries à colonnes faites de briques, bien travaillées à la chaux et au plâtre et très blanches.

---

féconde de revenus pour les villes qui ont le bonheur d'avoir quelque chose d'original à leur montrer. Or, que viendrait-on voir ici, quand l'œuvre de destruction de la cité musulmane serait accomplie ? — Nos rues à arcades, nos maisons-casernes, nos monuments à la grecque ? — Ayons la modestie de convenir que très peu de touristes s'exposeraient au mal de mer pour jouir d'un coup d'œil qui ne peut avoir pour eux le mérite de la nouveauté. Donc, les amateurs du positif doivent nous venir en aide dans la cause que nous avons toujours soutenue en général et que nous allons appliquer maintenant à un fait particulier.

« Il existe à Alger un ancien monument, le plus ancien de tous après la Grande Mosquée, un monument qui, pendant trois siècles, fut habité par les souverains de ce pays et a été le principal théâtre des événements politiques sous la domination turque. Outre qu'il se recommande par de nombreux et remarquables souvenirs, il n'est pas dépourvu d'une certaine valeur artistique. On nous refusera peut-être ce dernier point, si nous disons que cet édifice est la Jénina. Mais nous prions le lecteur de faire attention que, depuis notre arrivée à Alger, on ne s'est occupé de la Jénina que pour l'enlaidir et la ruiner. A-t-on jamais vu la brosse du badigeonneur essayer de faire disparaître l'épaisse poussière, son unique et ignoble enduit depuis un quart de siècle ? Le récent arrêté municipal, pour cause de salubrité publique, n'a pas même eu cet effet ! A-t-on tenté une seule fois de nettoyer ses nombreux carreaux de faïence, qu'on ne distingue presque plus, sous la croûte sordide qui les recouvre, ces carreaux qui jadis se mariaient si agréablement avec les couches de chaux d'une éclatante blancheur ? A-t-on aperçu, par hasard, un maçon mettre la main sur la façade séculaire, à moins que ce n'ait été pour y percer quelques-unes de ces gracieuses fenêtres que l'Europe à naturalisées sur la terre d'Afrique ? Mais, en revanche, l'incendie est venu un jour promener ses langues de feu sur ce vieux monument, y laissant de profondes blessures, qui n'ont pas été guéries, assurément, par certains collectionneurs de carreaux de faïence, de marbres, de marches d'escalier, matériaux qu'ils brisaient quand ils ne réussissaient pas à les enlever assez vite. Après quoi l'on a dit : « La Jénina n'est plus qu'une ruine : il faut la démolir. Singulier raisonnement ! on gâte à plaisir un monument curieux, puis on excipe du mal qu'on y a fait pour en demander la destruction ! *Abyssus abyssum invocat.*

« Mais, d'ailleurs, la véritable façade de la Jénina, au point de vue artistique, n'est pas celle qui donne sur la place. Les personnes curieuses de la connaître doivent pénétrer dans les bâtiments de l'ancienne manutention et examiner du haut de la terrasse des fours le côté septentrional de l'ancien palais des pachas, en se plaçant de manière à voir dans la cour du magasin des diligences. Là, pour peu qu'on se donne la peine d'abstraire par la pensée toutes les additions modernes, on verra trois étages de galeries, dont les deux supérieures ont leurs arcades supportées par des doubles

On y voit beaucoup de ces chambres que les indigènes appellent *golfas* (ghorfat, chambres des étages supérieurs) grandes ou petites, hautes ou basses, toutes bien bâties et quelques-unes lambrissées de très bon bois de sapin et de chêne et ornées de peintures à la mauresque et à la turque. C'est à dire qu'on n'y

---

colonnettes séparées par de petits entrecolonnements en ogive ; supposez tout cela dégagé des constructions et maçonneries parasites ; rétablissez les lignes de carreaux de faïence dans un état d'intégrité et de propreté convenable ; et vous aurez une très gracieuse façade, la façade primitive, en un mot. Ajoutez, en avant, le petit jardin — Djenina — qui a donné son nom à la portion septentrionale de l'ancien palais, le petit jardin avec sa fontaine d'où l'eau jaillissait dans une vasque de marbre ; et vous pourrez apprécier le mérite architectural de ce monument trop méconnu.

« Supposons que l'Algérie, si prodigue de commissions, eût eu l'idée, à l'instar de la métropole, d'en créer une des monuments historiques. On admettra bien qu'il aurait pu s'y rencontrer quelques membres doués de l'amour de l'art et professant le culte des souvenirs historiques ; ils auraient sans doute appelé depuis longtemps l'attention officielle sur cette pauvre Jénina, empêché les dévastations dont elle a été l'objet, et prévenu la ruine totale qui la menace.

« Nous désirons que l'on sache bien qu'en prenant la défense de l'ancien palais des pachas, nous n'entendons pas prêcher pour le fouillis de chambres, de caves, de magasins, etc., qui garnissent confusément l'espace compris entre la maison des Sultans et la rue de la Jénina. Nous ne demandons grâce que pour le monument qui vit mourir la domination arabe avec le cheikh Selim Et-Toumi, et naître la domination turque dans la personne des Barberousse.

« En vérité, cette pauvre Jénina vaut bien qu'on s'y intéresse un peu. Elle a d'abord un très grand mérite : c'est que nul jusqu'ici n'a pu retrouver son acte de naissance. Quand et par qui a-t-elle été bâtie ? — On l'ignore. Or, la vraie noblesse, on le sait, est celle qu'on ne peut prouver et qui se perd dans la nuit des temps. En parcourant le labyrinthe de ses constructions, si diverses d'âges et de formes, nous y avons vu une ancienne arcade mauresque aux arabesques fouillées dans le plâtre et reposant sur des assises de pierres de taille qui pourraient bien être une œuvre des Romains !

« C'est dans la Jénina que mourut le premier martyr chrétien, sous la domination turque. Là, Don Martin Vargas, le vaillant défenseur du Pégnon (la tour intérieure du phare), fut assommé à coups de bâton en présence du féroce Kheir ed-Din. Combien d'autres victimes, depuis lors (1529), ont arrosé de leur sang le sol de ce palais !

« Si nous appelons Jénina ce vieux monument, reconnaissable au timbre dont notre civilisation l'a frappé sous la forme d'un cadran d'horloge publique, c'est pour nous conformer à l'usage généralement admis parmi nos compatriotes, car son vrai nom, on l'a déjà vu, est Dar Soltan el-Kedima (la vieille maison des Sultans) ; l'autre désignation ne convient qu'aux nombreuses constructions comprises entre ce vieux palais et le Makhzen el-Achour, ou magasin des grains de dîme, qui borde la rue Jénina.

voit aucune figure d'homme mais seulement des dessins de fleurs et de plantes très gracieux. Tout cela a été fait par des chrétiens, car je n'ai jamais vu ou entendu dire qu'aucun Turc ou Maure d'Alger ait fait de la peinture.

---

« Lorsque les frères Barberousse parurent pour la première fois à Alger, cette ville était gouvernée par Selim Et-Toumi, chef de la tribu arabe des Taleba, alors maîtresse de la Mitidja, où ils s'étaient établis de l'assentiment des kabyles Beni Mellikeuche, après que les Beni Toudjin les eurent chassés de la province de Titeri. Les Taleba étaient une branche des Makil qui menaient la vie nomade au sud du Maroc. Selim reçut Aroudj dans son palais, l'y logea ; le corsaire l'étouffa traîtreusement dans son bain et usurpa son pouvoir. Tout porte à croire que le palais, théâtre de cette tragédie, était la Jénina ; car, peu de temps après le meurtre, Kheir-ed-Din, frère de l'assassin, ayant été assiégé dans sa résidence par les Algériens révoltés, la description de l'attaque racontée dans la chronique *Razaouat Kheir-ed-Din*, ne laisse aucun doute là-dessus.

« Trois rues conduisaient à ce palais, dit le narrateur indigène ; celles qui partent des portes Azoun, Bab el-Oued et de la Marine. Il ajoute, d'ailleurs, que ce palais était encore celui des pachas au temps où il écrivait (vers 1540).

« Il était assurément fort naturel que les Barberousse, en usurpant le pouvoir à Alger, se fussent installés dans la demeure royale de leurs prédécesseurs, l'habitation la plus convenable sans doute que la ville pût offrir à ces nouveaux souverains (\*).

« La plus ancienne description que nous connaissons de la Jénina est dûe à Nicolas de Nicolai, seigneur d'Affreville, valet de chambre et géographe ordinaire d'Henri II, roi de France. Nicolai se trouvait de passage à Alger en 1550, avec le sieur d'Aramont notre ambassadeur en Turquie.

« Selon lui, le palais du pacha était au milieu de la ville qui, à cette époque, ne montait guère plus haut que la rue Katarougil ; on entrait d'abord dans ce qu'il appelle une basse-cour, puis on passait par une autre cour, moindre que la première, au milieu de laquelle était un petit vivier carré, avec des sièges, pavé de carreaux émaillés, Au bout qui regarde le midi, se trouvait une grande fontaine pour le service de la maison.

« À l'un des angles, se dressait un grand escalier de bois, qui existe encore (1854), qui aboutissait à une longue galerie soutenue par des colonnes, les unes de divers marbres et les autres de pierres blanches. Au milieu du pavé, qui était émaillé (de carreaux de faïence peinte), bouillonnait, par grand artifice, une petite fontaine de forme octogone, au niveau du sol, dont une simple moulure la séparait.

« Au bout de cette galerie, sur un bas siège de marqueterie, se tenait le pacha vêtu d'une robe de damas blanc.

« Si l'on fait abstraction des voûtes qui s'appuient sur la façade septentrionale de la Jénina, constructions parasites, et comparativement modernes, on appliquera sans peine cette description à l'état actuel des localités. L'entrée d'alors se

Cette maison royale où il y a un joli jardin quoique petit, est la seule de la ville qui présente cette particularité.

Il y a aussi par la ville d'autres maisons particulières qui ne le cèdent en rien à de très jolies maisons chrétiennes ; elles ont toutes la forme que nous avons décrite, et chacune a sa cour élégante et claire. Telles sont les maisons de Ramdan Pacha, renégat sarde, de Hadji Mourad, renégat esclavon, du caïd turc Daoud, du caïd Mami renégat espagnol, du caïd Hamida maure, du caïd turc Mostafer, du caïd Hassan renégat grec, du caïd Mohammed le Juif, etc.

---

trouvait rue Bab-el-Oued, en face de *Zankat el-Mezouar* (rue Mahon). Elle conduisait à une cour dont les galeries de droite subsistent encore avec des amorces de celles qui s'y rattachaient en retour d'équerre. Les galeries de gauche ont entièrement disparu et sont remplacées, ainsi que la deuxième cour, par les voûtes des fours de l'ancienne manutention et du magasin actuel de la diligence de Blida. Ce magasin renferme une petite partie de cette ancienne cour à laquelle on arrivait, depuis 1812, par le portail en marbre blanc qui est à côté du corps-de-garde de la place.

Ici se trouvait la description faite par Haëdo, à laquelle il va être fait allusion : « Toutes les descriptions données par des auteurs plus modernes s'accordent avec celle-ci pour l'aspect général et l'ensemble de la distribution des localités : elles ne varient que par quelques détails, ainsi qu'on devait s'y attendre, ce palais ayant dû subir, pendant trois siècles, diverses réparations et modifications (\*\*).

« Ainsi, le 9 redjeb 1227 (1812 de J.-C.), sous le règne d'El-Hadj Ali Pacha, la porte d'entrée du palais (à côté du corps-de-garde) fut reconstruite en un marbre blanc auquel la poussière de la place et une longue incurie ont communiqué la couleur sale qu'on lui voit aujourd'hui.

« Nous avons à notre disposition les éléments d'une histoire très étendue de ce monument ; mais les bornes d'un article ne nous permettent pas de les employer tous. Nous nous bornons à ceux qui sont le plus intimement liés à la topographie de l'ancien palais.

« L'ensemble des constructions comprises entre les rues Bab-el-Oued, du Soudan, Bruce et Jénina, se partageaient, on l'a déjà vu, en plusieurs parties distinctes : au nord, sur la rue Jénina, le Makhzen el-Achour, ou magasin des grains de dîmes, établissement tenu par un kaïd spécial ; tout auprès, mais sur la rue Bruce, la maison du secrétariat général du Gouvernement, jadis harem du pacha Ahmed Ben Ali, tué en 1808 ; entre ces bâtiments et celui qu'on appelle spécialement Jénina, une multitude de salles, petites maisons, chambres, etc., où l'on déposait les objets de campement, les munitions de bouche et où logeait le nombreux personnel du palais.

« Dans cette partie centrale se trouvait le petit jardin (Djenina) qui lui a donné son nom, que les Européens attribuent à tort au bâtiment du vieux palais (\*\*\*)

« Enfin la Jénina, plus proprement Dar Soultan — ainsi qu'on vient de le voir

Nous l'avons déjà dit : contrairement à ce qui se pratique ailleurs et même en Berbérie, ils n'ont ni hospices ni hôtelleries. Seulement, hors de la porte Bab Azoun, il y a quelques locaux pauvres et délabrés où l'on donne, sans lit ni nourriture, une place pour s'étendre sur le sol, et l'attache pour une monture ; et cela leur suffit, tant les Maures sont misérables. Celui

---

— ou maison du sultan ; cette habitation était réservée au pacha exclusivement ; s'il avait femme et enfants, il devait les loger ailleurs.

« Devant la façade septentrionale de ce palais, était jadis une cour (la 2<sup>e</sup>), où le Divan s'assemblait les dimanches, lundis et mardis. La grande réunion de ce conseil avait lieu le samedi à la Casbah. À une époque assez moderne, on construisit les voûtes qui servent aujourd'hui de magasin à la diligence de Blida. C'était sans doute pour remédier à l'inconvénient de laisser à la pluie ou au soleil les honorables membres du Divan, comme cela arrivait alors qu'ils devaient se tenir dans la cour.

« Exceptés ceux de l'assemblée du samedi à la Casbah, tous les actes publics de la Régence d'Alger se sont donc passés dans cette cour, recouverte assez tardivement d'une voûte. Là, on payait les janissaires, on recevait les consuls, on jugeait les coupables de crimes politiques et on les exécutait, on amenait les esclaves chrétiens qu'on y soumettait à une deuxième vente après celle du Badestan. Là, comparaissaient les Rédempteurs avec les sommes qu'ils avaient apportées, et sur lesquelles ils payaient des droits. Ce bien petit espace où s'étalent aujourd'hui les colis des voyageurs, a été pendant trois siècles le théâtre de toutes les délibérations, transactions, intronisations, déchéances, de tous les actes, en un mot, qui constituaient la vie publique du gouvernement algérien. Depuis le jour où Selim Et-Toumi y fut étouffé dans son bain, jusqu'à celui où Ali le fou quitta ce palais pour monter à la Casbah, que de sang chrétien ou même musulman a coulé dans cette enceinte. Nul n'y entra sans frémir, car nul n'était sûr d'en sortir.

« Par une affinité naturelle dans un pays de pirates, les bêtes féroces avaient plus de chance d'y être bien accueillies que les hommes : selon le père Dan (p. 99), vers l'année 1630, plusieurs lions apprivoisés couraient les rues d'Alger, mais sans avoir de maîtres particuliers et vivant au hasard de ce qu'il plaisait au public de leur donner. Un de ces animaux errants entra un jour dans la cour où se tenait le Divan, et sans se laisser intimider par la majesté du lieu, alla se jeter aux pieds du pacha, qu'il se mit à flatter en rugissant d'une façon pitoyable. Ce prince jugea que l'animal avait faim ; et il ordonna, du consentement de l'auguste assemblée, que ce solliciteur d'un nouveau genre aurait dorénavant la paie d'un janissaire pour être employée à sa nourriture. Le lion étant mort un mois après, il fut décidé, toujours par le Divan, que l'animal serait enterré avec cérémonie ; et, en sa qualité de janissaire, porté en terre par quatre de ses compagnons de la respectable milice.

« Nous aurions trop à dire s'il nous fallait compléter une monographie de la Jénina. D'ailleurs, pour le but que nous nous sommes proposé, il n'est pas néces-

qui a des amis ou des connaissances loge chez eux.

Il faut noter aussi les édifices publics destinés aux janissaires et dont il y a cinq grands et deux petits, tous divisés en chambres hautes ou basses. Tous ont des galeries et des cours très spacieuses au milieu desquelles est toujours une fontaine. Chacun des grands bâtiments peut contenir de 4 à 600 hommes logés par chambrées ; les plus petites en contiennent de 2 à 300.

Il y a encore à remarquer les bagnes du pacha, qui sont les maisons ou pour mieux dire les écuries où ils tiennent leurs esclaves chrétiens renfermés. L'un d'eux, le *Grand Bagne*, est un carré long de 70 pieds et large de 40 ; il se divise en rez-de-chaussée et étage supérieur divisé en nombreuses petites chambres et au milieu de la cour, il y a une citerne. Sur un côté, en bas, est l'église ou oratoire des chrétiens dans lequel (le Seigneur en soit loué !) on dit la messe toute l'année et notamment aux fêtes solennelles où les offices sont chantés avec harmonie ; car il n'y manque jamais de prêtres captifs. Ceux-ci sont habituellement au nombre de plus de 40 de toute nation, et parmi eux il se trouve des hommes instruits, docteurs et maîtres,

---

saire d'aller plus loin. Nous avons voulu seulement élever une réclamation en faveur d'un des plus anciens édifices d'Alger, d'une construction encore remarquable, malgré un abandon d'un quart de siècle et les plus barbares dévastations. Nous avons voulu prouver qu'à une certaine valeur architecturale, elle joint le mérite des intéressants souvenirs qui s'y rattachent. Nous en avons assez dit pour les hommes intelligents, amis des arts et des traditions historiques ; quant aux autres, nous perdrons notre temps à leur en dire davantage. Notre tâche est donc terminée. »

(\*) Il y a dans le haut de la ville, une maison appelée *Dar Kheir-ed-Din* et qui, d'après la tradition, fut habitée par ce corsaire. Il a très bien pu, comme d'autres pachas ses successeurs, avoir, outre le palais, une maison particulière pour son harem, sa famille.

(\*\*) Les divers bombardements qu'Alger a subis, surtout dans le XVII<sup>e</sup> siècle, et qui ont été principalement dirigés contre les édifices publics, n'ont pas peu contribué à modifier la Jénina en provoquant des réparations importantes.

(\*\*\*) M. Picon, dans les fouilles qu'il a faites en 1861 au sud du Makhzen el-Achour, a trouvé des souches d'arbres, notamment d'orangers, dans sa construction connue sous le nom de passage Malakoff. C'est là que sur une mosaïque

religieux ou clercs séculiers. On y administre aussi les sacrements et on y prêche parfois la parole du Seigneur ; et comme jamais, par la grâce de Dieu, il ne manque de chrétiens dévots, il y en a une grande affluence aux messes des dimanches et autres fêtes.

Aux jours de solennités il y a tant de monde que la place manque et on est quelquefois obligé de dire la messe en dehors dans la cour. Ces jours-là, les gardiens du bagne, Turcs et Maures, ne laissent passer personne sans exiger un aspre d'entrée, ce qui leur rapporte un grand bénéfice.

Ce grand bagne est dans la rue du *Grand Souk* (grande rue marchande) qui va de la porte Bab Azoun à la porte Bab el-Oued, et à une distance de 400 pas, en partant de la porte Bab Azoun pour aller dans l'ouest<sup>(1)</sup>.

L'autre bagne, appelé de la *Bastarde*, n'est pas aussi grand, mais ii se partage aussi en beaucoup de chambres ; on y met particulièrement les chrétiens du commun et que l'on appelle (esclaves) du *makhzen* parce qu'ils appartiennent à la communauté et à la ville, et que l'agha et les janissaires les emploient à des services et à des travaux d'utilité publique. Le pacha pourvoit chaque jour à ce qui leur est nécessaire. Le *Grand Bagne* possède une chapelle où l'on célèbre la messe les dimanches et jours fériés, chose facile en raison de la quantité de prêtres qui se trouve dans cet établissement, le plus important de la ville sous le rapport du grand nombre de chrétiens qu'il renferme.

Sous le règne d'Assan (Hassan), renégat vénitien, ayant appartenu à Ochali (Euldj Ali), ce bagne renfermait parfois<sup>(1)</sup> 500 à 2 000 chrétiens. Celui de la *Bastarde*, (des gens) du commun, ne contient guère que 4 à 500 personnes, jamais plus. Les captifs qui y sont logés jouissent d'une grande liberté ; ils peuvent aller et venir comme bon leur semble, tant que l'agha et les

---

romaine, on a trouvé le beau fût de brèche africaine qui est au Musée.

1. Il était situé sur le terrain occupé en partie, actuellement par la maison Hertz et Catala, rue Bab-Azoun n° 11.

janissaires ne les occupent point. Ceux du *Grand Bagne*, au contraire, sont toujours bien et dûment renfermés, avec des gardiens à chaque porte et des soldats qui nuit et jour veillent dans les chambrées.

Le nom de *Bastarde*, donné à ce bagne, provient de ce que Assan Baja (Hassan Pacha), fils de Barberousse, ayant défait au mois d'août de l'année 1558 de N. S. le comte d'Alcaudete, général d'Oran, dans la bataille de Mostagan (Mostaganem), on employa les 11 000 Espagnols et plus qui furent faits prisonniers, et particulièrement ceux assez nombreux qui échurent en partage à ce souverain, à l'armement d'une galère bastarde, choisissant parmi ces captifs les plus valides et les plus robustes pour manier les avirons. Dans le but de ne pas mélanger ces nouveaux prisonniers avec ceux qui se trouvaient déjà dans le *Grand Bagne*, il (Hassan Pacha) ordonna qu'on les mit dans un autre établissement qui recevant alors toute la chiourme de cette galère dite *Bastarde*, prit par suite le nom donné à cette forme de navire.

Puisque nous parlons des oratoires chrétiens, nous devons en mentionner un qui est très fréquenté tous les jours, et les dimanches et fêtes (parce qu'on y dit chaque jour la messe et même plusieurs messes, les prêtres étant en nombre plus que suffisant). Il se trouve dans la maison d'un chrétien captif à Alger depuis de longues années et patron sur les galères de la ville ; cet homme, qui se nomme maître Pierre, est originaire de la Catalogne ; il a fait et fait encore un bien infini aux captifs ; il tient la main à ce que des messes soient célébrées sans relâche dans sa maison, pour la consolation des chrétiens pauvres et malheureux, et principalement pour les femmes qui préfèrent se rendre dans son oratoire et ne vont que très rarement dans les autres parce qu'elles sont exposées à y rencontrer les Maures et les Turcs qui font généralement dans ces lieux office de gardiens ou de portiers. Au mois d'août 1582, ce maître Pierre se sauva d'Alger en compagnie de six autres patrons comme lui, dans une barque envoyée de Valence dans ce but.

Nous ne devons pas oublier de parler des belles fontaines qui ornent l'intérieur de la ville, ou qui se trouvent à proximité de ses murailles. La première est située dans le palais du sultan ; son eau contenue dans un bassin de marbre sert aux usages de ce palais et des maisons voisines ; sur la petite place sise en avant de ce palais, il en existe une autre que Xafer Baja (Safer Pacha) fit commencer en 1580, et qui a été achevée le 20 avril de cette année. Cette fontaine contient un très beau réservoir qui déverse l'eau dans un bassin de marbre bien ouvragé. La fontaine placée en dehors de la porte de la Marine, près de la mer, sert d'aqueduc aux bâtiments de toute nature. Une autre se trouve dans la maison de Rabadan Baja (Ramdhan Pacha) qui a été sultan d'Alger et de Tunis. Enfin, dans la cour de chacune des trois casernes réservées au logement des janissaires, il existe une fontaine servant aux usages de ceux-ci et des gens du dehors.

La quantité d'eau fournie par ces six fontaines est tellement abondante qu'elle suffit largement aux besoins d'une grande quantité de personnes. Toute cette eau provient d'une immense source qui prend naissance à une demi-lieue au sud d'Alger (au milieu de certaines montagnes) et par des conduits, tantôt couverts, tantôt exposés à l'air libre ; après avoir passé au pied de la montagne où s'élève le burgio (bordj) de l'Empereur ou de Hassan Pacha, elle entre en ville au-dessous de la porte Neuve qui fait face au midi ; là elle est divisée en six parts à destination des six fontaines dont nous venons de parler. Une partie de cette eau sert en outre à entretenir la grande citerne qui est dans le bain du sultan. Il résulte de cet exposé, que si Alger était attaqué, il serait très facile à l'ennemi de couper les eaux et de faire périr la ville de soif, parce qu'un tiers de ses habitants manquerait d'eau, les citernes étant insuffisantes par leur petit nombre et leur peu de contenance, et les puits ne fournissant que de l'eau saumâtre, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Afin de porter remède à cet état de choses, Arab Amat (Arab Ahmed) qui fut souverain d'Alger en 1573, fit construire

deux autres fontaines : la première, contenant une eau très bonne et très abondante, est située à cent pas de la porte Bab el-Oued ; l'eau qu'elle fournit par quatre tuyaux est fraîche et claire, elle est alimentée par de petites sources prenant naissance à un peu moins d'un mille et demi à l'ouest de la ville dans des monticules et collines où il y a de nombreux jardins et particulièrement dans le voisinage du lieu où est situé le jardin du roi de Fez ; ces petites sources réunies débitent un volume d'eau assez considérable. La seconde de ces fontaines est également placée à cent pas environ de la porte Bab Azoun, vers le sud. En sortant (par cette porte) à main droite, on trouve aussi une source assez abondante, mais elle est saumâtre et si indigeste qu'il est peu de personnes qui puissent en faire usage. À la distance d'un, deux et même trois milles d'Alger, il existe de nombreuses fontaines et une certaine quantité de puits donnant une eau aussi belle et aussi fraîche qu'on puisse le désirer. Il n'est guère de jardin (et ils sont nombreux) qui ne possède sa fontaine ou son puits, pourvu d'une eau claire, fraîche et abondante.

Parmi les édifices publics les plus remarquables, nous devons comprendre les *cubas* (koubba) ou sépulcres des pachas, des alcades (caïd) et des marabouts qui sont placés à une petite distance des portes de la ville. Ces tombeaux sont, ainsi que nous l'avons dit, construits avec beaucoup de goût sous forme de chapelle. En dehors de la porte Bab el-Oued, il existe six de ces koubba ou sépultures : la première que l'on rencontre, fut construite en 1579 par l'ordre d'Hassan Pacha, renégat vénitien, pour y déposer les restes de l'un de ses fils âgé de quelques mois, puis le corps de son neveu, le fils de l'une de ses sœurs qui étant venu à Alger, s'était fait musulman à l'instigation de son oncle, et un an après était mort, méritant l'enfer ; la seconde koubba qui vient après est celle de Salla Baja (Salah Pacha) ; la troisième plus avant renferme les corps de Hassan Pacha qui succéda à Salah Raïs, et de Yussuf son renégat, celui qui tua Thécheoli (Teklerli) et vengea sa mort, ainsi que nous le dirons

dans l'*épitome* des pachas d'Alger ; la quatrième tombe est celle du caïd Saffa (Safer) qui fut califa (khalifa) ou lieutenant du sultan et gouverneur d'Alger. Des deux tombes qui sont le plus en bas vers la mer, la première et en même temps la plus considérable, est celle d'Assan agha (Hassan Agha), renégat sarde eunuque, qui était au pouvoir lorsque l'empereur Charles Quint fit sa malheureuse expédition d'Alger. La seconde plus petite renferme les restes de Thécheoli (Mohammed Teklerli), pacha d'Alger.

En dehors de la porte Bab Azoun, il y a également trois koubba : la première est celle qui a été élevée en l'honneur du marabout *Sidi Butica* (Sidi Betka), la seconde est celle de *Sid Ali Ez-zouago* (Sidi Ali Ezzouaoui), la troisième plus éloignée, et située au-delà du pont renferme la dépouille mortelle d'un frère du roi de Labès (Beni-Abbès) qui ayant apporté de riches présents à Hassan Pacha, fils de Barberousse, mourut de la fièvre à Alger. Pour honorer la mémoire de cet homme, le pacha fit élever cette sépulture qui se distingue de toutes les autres par l'élégance de son architecture ; elle est l'œuvre d'un captif chrétien de nation italienne, et maître très expert dans son art.

CHAPITRE XL  
**De la salubrité de l'air à Alger,  
 du nombre des jardins situés aux alentours  
 de cette ville et de leur fertilité**

La latitude d'Alger étant, ainsi que nous l'avons dit, de 37 degrés et 3/4, son climat est pour ce motif très tempéré et parfaitement approprié à la vie humaine ; aussi quelques fortes que soient les chaleurs de l'été, on le passe agréablement surtout dans l'intérieur de la ville, dont la mer baigne le pied des murailles. Pendant l'été (et en particulier dans l'après-midi) on y jouit d'une brise de mer fraîche et salubre. Pendant la saison d'hiver le froid n'est jamais assez intense (à moins qu'on ne se dorlote) pour faire sentir le besoin du feu. La neige est presque inconnue à Alger et la grêle n'y tombe que bien rarement. Le pays est en général exempt de maladies, à l'exception cependant de l'ophtalmie qui au début du printemps et de l'automne sévit principalement sur les enfants. La peste aussi apparaît bien tous les dix, douze ou quinze ans ; d'ordinaire elle provient de l'extérieur, et ce n'est pas surprenant, car il entre continuellement dans le port d'Alger des navires chargés de marchandises venant de tous les points. D'un autre côté, les Turcs et les Maures ne se précautionnent point contre cette maladie, alléguant qu'il est inutile de fuir ce qui vient par l'ordre de Dieu. S'il en était autrement, on ne saurait vraiment comprendre, comment la ville pourrait contenir une population qui se multiplie constamment. La peste est bien aussi causée quelque peu par les nombreuses latrines existant dans les maisons, et par l'absence d'égouts publics pour recevoir les immondices et les porter soit dans la mer, soit sur un autre point.

Dès que l'on sort dans la campagne, la vue est très agréablement flattée par l'aspect des nombreuses vignes et jardins qui entourent la cité. De toutes parts, on ne voit que des orangers, des citronniers, des cédratiers et des arbres de toute espèce ;

puis une grande quantité de fleurs, surtout des roses qui fleurissent toute l'année, au milieu des plantes potagères les plus variées. Tous ces jardins sont abondamment arrosés par un nombre infini de fontaines dont l'eau claire comme le cristal court de tous côtés. L'imagination ne peut rêver rien de plus gracieux ; et pourtant chose remarquable, c'est que ces jardins sont situés sur les montagnes qui environnent Alger au sortir de ses portes. La bonté et la fertilité de ces terres est si grande, elles sont si richement dotées par la nature, qu'au milieu des plus fortes chaleurs de l'été, les arbres et les plantes conservent leur verdure. Les nombreuses sources qui descendent du sommet de ces montagnes et de ces collines, après avoir fourni de l'eau sur tous les points, viennent se réunir en un petit ruisseau appelé la *Fiumara*<sup>(1)</sup> qui se trouve à environ mille pas à l'ouest de la ville.

Il y a dans ce lieu un grand nombre de vallées peuplées de toutes sortes d'arbres ; leur ombrage uni à la fraîcheur des eaux fait de ces lieux un séjour délicieux, embelli par le chant des oiseaux et dont on ne saurait véritablement exprimer le charme. Toutes les après-midi, une grande quantité de personnes, hommes et femmes, viennent jouir de l'agrément de ces lieux. Au sein de cette verdure, il n'est guère d'habitant, quelque peu aisé qu'il soit, qui n'ait bâti une petite maison, dont la blancheur tranche dans le paysage, et donne à cette campagne l'aspect du littoral de Gênes. Parmi ces jardins dont le nombre dépasse bien dix mille, il n'en est aucun qui n'ait, pour l'entretenir convenablement, au moins un ou deux captifs chrétiens, beaucoup en ont quatre, cinq, six et même plus. Ces captifs, pendant toute

---

1. *Fiumara* est un mot italien qui ne devait être employé que par les captifs. Ce ravin ou cours d'eau, qui donne son nom à la porte Bab el-Oued, est appelé par les indigènes *Oued-el-Mer'assel*, ruisseau des blanchisseurs ; cette désignation spéciale a été supprimée dans l'usage, et on dit simplement : l'oued, parce que sans doute il est suffisamment indiqué par sa situation particulière et unique aux abords de la ville de ce côté. Ce n'est d'ailleurs qu'un petit ruisseau, alimenté par quelques sources provenant des monticules voisins, et qui, dans la saison des pluies seulement, verse un peu d'eau dans la mer, car en été, il est à sec dans presque tout son parcours inférieur.

l'année, sont occupés nuit et jour à labourer, planter, arroser, sarcler, avec tout le soin possible. Les Turcs et les Maures, tiennent beaucoup à ces propriétés ; elles leur servent de lieu de récréation, ainsi qu'à leurs familles, et leur fournissent en outre une grande quantité de fruits.

Au-delà de ces montagnes, se voit l'immense et fertile plaine appelée *Motija* (Mitidja) : elle est coupée vers sa partie moyenne par une grande rivière<sup>(1)</sup> prenant naissance dans des montagnes éloignées vers le sud. Sur cette rivière, il existe un grand nombre de moulins, dont la ville d'Alger fait usage pour ses moutures pendant toute l'année. Dans cette vaste plaine, beaucoup de Turcs, et d'habitants de la ville possèdent de belles propriétés qui leur fournissent abondamment du blé, de l'orge, des fèves, des melons, des concombres et toute sorte de légumes. Ils y élèvent de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons, etc., une grande quantité de volailles ; ils en tirent chaque année une abondante provision de beurre et de et de plus, le riche produit des vers-à-soie qu'ils élèvent. Le gibier foisonne dans ces lieux : on y trouve en abondance la perdrix, la tourterelle, le lièvre, mais il n'y a ni lapin<sup>(2)</sup> ni cerf. Au-delà de cette plaine d'environ trente lieues de longueur sur une largeur d'à peu près trois lieues<sup>(3)</sup>, on trouve une succession de montagnes peu élevées, mais extrêmement fertiles, couvertes d'arbres fruitiers tels qu'amandiers, figuiers ; le gibier de toute espèce y abonde également. Tous ces terrains sont largement arrosés par une immense quantité de sources très fraîches qui arrosent de vastes massifs boisés où pullule un nombre infini de sangliers.

À une demi-lieue au-delà de ces montagnes qui ne sont pas très élevées, commence une succession de plaines du double

---

1. L'Harrach, formé par la réunion de l'oued Akra et de l'oued Mekta.

2. Assertion fort étonnante, car dans tout le pays, le lapin est au moins aussi abondant que le lièvre.

3. Elle est d'environ huit lieues en ligne droite, depuis Alger jusqu'au pied de l'Atlas, dans la direction du village de Rovigo.

plus larges que celle de la Mitidja dont nous venons de parler. Là, au milieu des douars des Arabes qui vivent dans leurs tentes, il existe de nombreuses fermes d'où les Turcs, les Maures et les renégats retirent tout ce qui est nécessaire aux besoins et même au luxe de l'existence. Le gibier foisonne également dans ces localités, mais par mollesse les Turcs et les Maures ne se livrent jamais à la chasse.

Il est un fait notoire, dont ces musulmans conviennent eux-mêmes, c'est que si cette terre appartenait aux chrétiens, et qu'ils la travaillaient de leurs mains, il n'y aurait pas dans le monde entier de pays plus fertile. Mais l'horreur de ces gens-là pour le travail, et leur indolence font que cette terre n'est pas aussi libérale pour eux qu'elle pourrait l'être s'ils le voulaient. Ce que nous venons de dire pour les environs d'Alger peut s'appliquer à la Berbérie toute entière, où depuis le mont Atlas jusqu'au rivage de la mer, la terre se montre partout d'une rare fertilité. Les auteurs anciens ont fourni des milliers de preuves à cet égard et nous ne pouvons que nous en référer à leur témoignage.

Dans ce pays, la terre et la mer concourent à tout fournir en abondance. Si les musulmans savaient pêcher, ou si seulement ils autorisaient les chrétiens à le faire, le poisson qu'ils prendraient couvrirait plus que la surface de la terre. Il n'y a que huit ou dix barques de pauvres pêcheurs qui pratiquent la pêche de temps en temps, et encore sans oser s'éloigner à plus d'une demi-lieue en mer, dans la crainte des frégates chrétiennes (qui venant de Majorque pêchent les barques avec les Maures qui sont dedans) ; il se prend malgré tout une si grande quantité de poisson et de bonne qualité qu'Alger en est très bien approvisionné. On y trouve comme en Espagne et en Italie beaucoup de bons poissons tels que la dorade, la bonite, le saumon, la sardine, etc., de nombreux coquillages de très bon goût, et enfin une espèce de fenouil marin (algue comestible) que les pauvres captifs chrétiens vont chercher pour vendre ou pour manger.

## CHAPITRE XLI

**Du gouvernement de la ville d'Alger ;  
des revenus et tributs que reçoit son souverain**

Le commandement de cette ville et de tout le pays est placé sous l'autorité d'un gouverneur, nommé par le Grand Turc ordinairement pour trois ans, quelquefois plus, quelquefois moins, ainsi que cela a eu lieu. Le choix ne tombe pas toujours sur un Turc ; il a porté quelquefois sur un renégat, ou sur un Maure élevé parmi les Turcs, et façonné à leurs usages, ainsi qu'on pourra le voir dans le traité que nous avons écrit sur la vie de tous les souverains ou gouverneurs d'Alger.

En langue turque, on appelle ce gouverneur *baxa* (pacha) ; ce titre est donné à tous ceux qui gouvernent de grands royaumes, parce que ceux qui sont à la tête des États ou des provinces de peu d'étendue sont désignés sous le nom de *sandjak-bey*<sup>(1)</sup> (sandjak-bey). Comme les Ottomans ne reconnaissent d'autre souverain que le Grand Turc, le nom de pacha, à proprement parler, ne signifie pas roi, mais bien gouverneur, c'est donc ainsi qu'on doit appeler celui qui gouverne Alger, et le territoire qui en relève. Cependant parmi les chrétiens, il est d'usage de donner le nom de roi, aux gouverneurs d'Alger, de Tunis, de Tripoli, et autres États barbaresques. Les Maures les qualifient de sultan, dénomination qui en leur langue signifie roi et seigneur suprême. D'ordinaire, le Grand Turc ne donne point ces charges pour récompenser le mérite ou des services rendus ; elles ne s'obtiennent que par l'intermédiaire intéressé des conseillers et des favoris de la cour qu'il faut grassement payer ; aussi c'est à celui qui donne les plus beaux présents que revient cette charge et même d'autres plus importantes.

---

1. *Sandjak-bey*, de sandjak, bannière. Alger sous la domination turque fut toujours le premier sandjak ou pachalik de la côte barbaresque.

Donc ce roi (puisque nous l'appelons ainsi) doit se concerter avec l'agha et les janissaires pour tout ce qui concerne les choses de la guerre, et ne peut en entreprendre aucune sans leur avis. Si la guerre est de peu d'importance, ou que le roi ne puisse s'y rendre en personne, il désigne pour le remplacer un capitaine général appelé *beglerbey* (qui est comme son lieutenant), et commande toutes les troupes d'infanterie et de cavalerie turque ou maure. Sous ses ordres, il a encore les *boulouk-bachi*, qui sont, comme nous l'avons dit, les capitaines des janissaires, car l'agha de ce corps ne sort jamais d'Alger quand le roi y reste. Le roi ainsi que le *beglerbey* sont ordinairement pourvus en même temps de leur charge par le Grand Seigneur qui les y envoie ensemble de Constantinople. On nomme généralement au poste de *beglerbey* une personne expérimentée dans l'art militaire, car c'est une position honorable et très respectée.

En dehors des affaires de la guerre, le roi est entouré d'un grand nombre de conseillers qui l'aident dans le gouvernement de ses États. Il y a d'abord un Turc ou un renégat qu'on appelle *galifa* (khalifa) ; c'est le lieutenant du roi qui, lorsque celui-ci sort d'Alger par terre ou par mer, gouverne en son lieu et place ; c'est aussi son conseiller ordinaire dans toutes les affaires, excepté pour les causes criminelles que le roi se réserve et sur lesquelles il statue, bien que comme nous l'avons dit, on puisse en rappeler devant l'agha des janissaires qui souvent révoque ou adoucit comme bon lui semble la sentence prononcée par le roi.

Deux juges qu'ils appellent cadhi, l'un turc (hanefi), l'autre maure (maleki), connaissent, chacun en ce qui le concerne, de toutes les affaires civiles. D'ordinaire, ces juges sont entendus à leur manière dans la connaissance de la loi du Coran.

Cependant, pour très grands lettrés qu'ils passent, ce ne sont en général que de grands ignorants qui en l'absence de lois écrites, d'ordonnances ou de décisions, jugent tous les différents comme bon leur semble. Quelques-uns toutefois plus instruits tirent leurs décisions de la doctrine du Coran du mieux

qu'ils le peuvent dans certains cas particuliers ; les autres qui n'en savent pas tant (et c'est la majorité) suivent les inspirations de leur propre jugement. Il arrive alors que parfois ils rendent des sentences à pouffer de rire dans le genre de celle-ci : il y a quelques années, un moulin situé dans le fort d'Hassan Pacha, ou de l'Empereur, s'étant disloqué, tua la mule qui y faisait le service ; le cadhi décida que ce moulin qui avait été ainsi la cause de la mort de cette mule devait être entièrement démoli !

Le cadhi turc (hanefi) a la prééminence sur le cadhi maure : il peut réformer les jugements de ce dernier ; seul l'agha des janissaires peut en rappeler devant l'autre, du jugement de l'un des deux cadhis. Il résulte de cet état de choses que l'agha étend son autorité sur tous, aussi bien sur les juges que sur le roi d'Alger lui-même.

Ces cadhis, pour l'exercice de leurs charges, emploient à leur gré un certain nombre d'écrivains qui enregistrent et copient les contrats, décisions et sentences de leur tribunal respectif, en délivrent copie aux parties qui en font la demande<sup>(1)</sup> ; les actes du cadhi des Turcs sont écrits en langue turque, ceux du cadhi des Maures en langue arabe. Dans chaque tribunal, il y a des huissiers appelés *chaouchs* qui exécutent les ordres et les sentences, amènent les parties devant les juges, et font aussi office de bourreaux. La peine infligée par la justice est ordinairement la bastonnade : le condamné est étendu la face contre terre et quand il est bien moulu de ce côté, on le couche sur le dos et on lui applique d'autres coups de bâton sur la poitrine, le ventre et la plante des pieds autant de temps que l'ordonne le juge, le roi ou l'agha ; pour cet office, les *chaouchs* de ces trois personnages sont constamment armés de grands bâtons. On pend rarement, à moins que ce ne soit un voleur de grands chemins ou un assassin ; mais si c'est un Turc, on dissimule sa

---

1. Ce sont les assesseurs du cadhi : *âdel*, au pluriel *odoul* ; leur témoignage est indispensable pour la validité des actes. Le premier d'entre eux s'appelle *bach-adel* et fait office de greffier.

culpabilité et on le laisse tranquille. Celui qui de même donne de l'argent au juge, au roi ou à l'agha, peut commettre impunément toute espèce de méfaits.

Tous les procès, en matière civile comme en matière criminelle, sont jugés sans instruction préalable ; il suffit de présenter des témoins et aussitôt, séance tenante, la sentence est prononcée. Les contrats et les actes sont signés par le cadhi. Il n'y appose point son nom, comme il est d'usage parmi les chrétiens, mais il appuie sur le papier son cachet fait d'or ou d'argent, gravé comme un anneau, mais il ne le porte point au doigt. Les dessins qui sont figurés sur ce sceau, préalablement mouillés avec de l'encre, restent marqués sur le papier. C'est aussi de la même manière, en y apposant leur cachet particulier, que le roi et les Turcs signent toutes leurs lettres et écrits. Il n'y a point pour le bien public de la ville, ni échevins, ni jurés, ni syndics, ni aucune espèce d'administration civile ou de police ; deux officiers tiennent lieu de tout, l'un est appelé le *mezouar*, l'autre l'*almotacen*.

Le *mezouar* est chargé d'arrêter les malfaiteurs, les voleurs, les adultères et de les incarcérer : escorté de ses *chaouchs* ou archers, il fait par la ville des rondes de nuit, trois heures ordinairement après le commencement de la veillée, dès qu'on entend le son de la musette et du tambour provenant de la maison du roi, ce qui ni plus ni moins qu'en Espagne est le signal de la retraite. Ces rondes durent jusqu'au moment où l'on entend de nouveau le son de ces instruments, ce qui a lieu deux heures et demie et même trois heures avant la venue du jour. Pendant l'intervalle qui s'écoule entre ces deux avertissements, aucun chrétien ne peut vaquer par la ville sous peine de la prison, de faire payer à son patron quatre écus d'or, et de recevoir la bastonnade, suivant ce dont les *chaouchs* l'accusent par devant le *mezouar*. On a coutume de vendre à beaux deniers et au plus offrant cet office de *mezouar*, car le titulaire de cet emploi retire de grosses sommes, tant du produit des amendes qu'il in-

flige et qui lui revient en entier, que du prix des séductions et des compositions qu'il accepte journellement.

L'*almotacen* est l'inspecteur chargé de la surveillance des poids et mesures avec lesquels on vend au public les marchandises contenues dans toutes les boutiques de la ville ; il est sous les ordres du *mezouar* et partage avec lui le produit de ses vols sur les pauvres gens.

Il existe dans la ville trois prisons pour tous les criminels : une située dans le palais du roi où il fait enfermer ceux qu'on amène devant lui, celle de l'agha qui se trouve dans un quartier des janissaires, et la troisième dite du *mezouar* où l'on incarcère les malfaiteurs pris sur le fait, ainsi que ceux qui sont condamnés à la prison par les cadhis. Dans toutes ces prisons, les détenus sont jetés pêle-mêle, Turcs, Maures, Juifs et chrétiens, sans distinction ; presque tous gisent à terre, plus ou moins fortement enchaînés par les pieds, suivant la décision du *mezouar*. Le roi et l'agha ont aussi coutume d'envoyer sous la conduite des gardes, les janissaires prisonniers au *Grand Bagne* où ils sont certainement mieux traités. D'ordinaire on donne pour prison aux caïds leur propre maison après toutefois qu'ils ont fourni de bonnes cautions ; il faut cependant qu'ils n'aient pas contre eux des charges trop graves, car dans le cas contraire on les envoie sans plus de respect avec les autres prisonniers.

En ce qui concerne les finances, et pour la rentrée des revenus, le roi se sert de divers agents, suivant les localités d'où on retire les redevances et leur mode de perception.

D'abord les tributs, que pour la majeure partie le roi reçoit des Arabes vivant dans les campagnes en douars de 100, 200, 300 et même 600 tentes, sont perçus par un notable d'entre eux auquel un ou plusieurs douars obéissent, et qu'ils appellent *jeque* (cheikh). Chacun de ces cheikhs paye annuellement au roi d'Alger, le tribut quelquefois tout en argent, d'autre fois moitié en numéraire et moitié en blé, moutons, bœufs et chameaux, beurre et miel ; d'autres fois ils acquittent entièrement leur re-

devance en nature. Dans l'étendue de son douar, ou de ses douars, suivant le cas, le cheikh est chargé de recueillir la part que doit payer chacun des habitants conformément à la répartition qui se fait entre eux suivant les facultés de chacun.

Comme tous les Arabes sont indomptables, et complètement dépourvus de la loyauté et de la bonne foi qui ont cours parmi les hommes, il est nécessaire que le roi envoie chaque année des compagnies de janissaires et des soldats chargés de recueillir ces tributs à main armée. Ces soldats sont accompagnés d'un Turc ou d'un renégat attaché au palais du roi et possédant sa confiance ; il porte avec lui un rôle ou état de tous les douars, des sommes qu'ils doivent payer, et il en perçoit le montant à titre de trésorier du roi.

2° Le souverain d'Alger reçoit encore les redevances que doivent verser entre ses mains chaque année tous les caïds ou gouverneurs de province, parce que (nous l'avons déjà dit) ces charges étant accordées au plus offrant, le prix de chacune doit être remis au roi lui-même à Alger.

3° Il faut aussi compter les sommes que promettent et donnent ces mêmes caïds, quand le roi leur a accordé de faire à la tête d'une troupe de janissaires quelque sortie, ou expédition contre les Arabes insoumis, qui viennent fréquemment camper avec leurs troupeaux qu'ils font paître sur le territoire de la Régence d'Alger, et viennent aussi piller les tribus soumises à ce gouvernement. Il arrive alors que la *m'halla* ou colonne expéditionnaire tombe sur eux à l'improviste, et leur enlève de nombreuses têtes de chameaux, de chevaux, de bœufs, etc., et toute espèce de butin. La valeur en argent du tiers ou de la moitié de ces prises est réservée au roi, ou livrée à la personne qu'il désigne.

4° Toutes les prises que font les corsaires constituent encore une source de revenus ; sur les marchandises et l'argent, le roi prélève d'ordinaire le septième, bien que quelques-uns en aient certaines fois exigé le cinquième. Le corps de tous les navires

pris aux chrétiens par les corsaires, appartient au roi, et son trésorier principal est chargé de se les faire remettre.

5° Un revenu aussi très considérable est celui qui provient des défunts turcs et maures dont le roi hérite au nom du Grand Turc ainsi que nous l'avons fait connaître ci-dessus. Celui qui remplit cet office au nom du roi et que l'on appelle *caïd des morts*<sup>(1)</sup> est payé au moyen du droit de dix pour cent qu'il prélève sur chaque héritage.

6° Les droits de douane constituent une bonne partie des revenus publics. Toutes les marchandises et l'argent monnayé importés dans Alger par les navires musulmans et chrétiens, sont invariablement frappés à l'entrée par mer, d'un droit de onze pour cent.

7° Une source constante de bénéfice pour le Trésor, résulte de la coutume pratiquée par tous les rois d'Alger, de participer à la dépense et au gain de tous les corsaires ; en conséquence ils fournissent aux navires la provision de biscuit, de beurre, de miel, de riz et d'olives ; ils font délivrer en outre par leur trésorier, tout ou partie de la chiourme nécessaire, composée de chrétiens captifs détenus dans le bagne royal.

8° Une rente très productive est celle que payent les fermiers auxquels on concède le droit d'acheter aux Maures, toutes les peaux de bœuf et de chèvre, toute la cire et tout le suif, provenant des districts d'Alger, de Bône, de Collo et de Bougie ; eux seuls peuvent, à l'exception du suif, vendre ces produits aux chrétiens, ce dont ils retirent un grand bénéfice.

9° Le roi afferme encore à celui qui en offre le plus d'argent, le droit d'entrée aux portes de la ville, de tout ce que les Turcs et les Maures y apportent pour vendre ; comme de juste les janissaires, les spahis, et les caïds sont exempts de cette redevance.

10° Il y a encore la rente que paient annuellement les Génois et les négociants français de Marseille pour avoir le droit de pêcher le corail, les premiers à Tabarqua, les seconds un peu

---

1. C'est une erreur que nous avons déjà relevée, voir la note page 200.

à l'est de Bône, dans un lieu appelé *Bastion de France*, par le motif que ces Français ont tout disposé dans cette localité pour s'y retirer ainsi que leurs barques.

11° Enfin, la onzième et dernière portion des revenus dont il s'agit est fournie par les souverains de Labes (Beni Abbas) et de Cuco (Koukou)<sup>(1)</sup> qui étant en paix avec les Turcs, envoient au moins tous les deux ans de riches présents aux rois d'Alger, en signe de bonne amitié. Mais en réalité, c'est bien plutôt un tribut car s'ils ne l'envoyaient pas, on les obligerait à le faire. Bien qu'il n'y ait rien de certain, ni de déterminé à cet égard, la valeur de ce présent est toujours de plus de 4 à 500 ducats, partie en argent et partie en chameaux, bœufs et moutons. Le roi a coutume de leur envoyer en retour, des vêtements turcs et un sabre richement monté.

En faisant le compte de tous ces revenus divers sur lesquels une personne chargée de les percevoir m'a donné tous les renseignements désirables, et bien qu'il ne soit pas possible de l'établir très exactement, le rendement de chaque année étant variable, on peut estimer que ces recettes sont approximativement de 400 à 450 mille ducats<sup>(2)</sup>. De ce chiffre, il faut déduire la paie des janissaires, des spahis, des officiers et des ministres qui s'élève à 200 ducats par an, à peu près. La solde des janissaires et des Zouaoua est peu élevée, et la moitié environ de ces hommes étant répartie dans les diverses localités du royaume,

---

1. En parlant des soldats indigènes employés par les Turcs, nous avons eu l'occasion de citer le nom de cette localité qu'Haëdo a qualifié pompeusement du chef-lieu d'un royaume. Voici ce que dit à ce sujet M. O. Mac Carthy dans sa géographie de l'Algérie, page 352 : « Kouk'o, village des Beni Hourar', situé à 18 kilomètres droit à l'E.-S.-E. de Fort-Napoléon, sur une montagne escarpée, entre deux affluents de l'oued Sebao. Kouk'o eut jadis une grande importance politique ; en 1730, il était encore le chef-lieu des Zouaoua, et au seizième siècle, c'est par ce nom que Marmol désigne toutes les tribus Djerdjériennes. On n'y comptait cependant alors que 1 600 habitants, qui, en dehors de la culture de leurs beaux et riches jardins, fabriquaient les meilleures toiles de Barbarie. J'ai quelques raisons de croire que Kouk'o représente la Turaphilum romaine. »

2. Environ 4 millions, ou 4 millions 500 mille francs de notre monnaie.

il s'ensuit que le roi ne pourvoit point à leur solde, qui est à la charge des caïds de ces localités qui afferment leur emploi sous cette condition.

Sur ces revenus, les rois d'Alger sont obligés d'envoyer au moins tous les trois ans un présent au Grand Turc, et un autre à chacun des pachas de son Conseil suprême. Quiconque, et c'est l'usage, désire obtenir charge ou office, doit toujours adresser un présent, non seulement au Grand Turc, mais encore aux hommes de son Conseil, car tout passe par leurs mains. Aussi est-il nécessaire que le roi d'Alger et les pachas des autres provinces, pour contenter ces maîtres et se maintenir dans leurs bonnes grâces, commettent dans le pays qu'ils gouvernent de grosses exactions pour faire face aux fréquents cadeaux qu'ils font d'ordinaire en argent ou en nombreux esclaves chrétiens.

On a coutume d'envoyer au Grand Turc moins de cadeaux qu'à ces pachas du Conseil ; il n'y a point en cela de valeur ou de quantité déterminée, mais chacun fait à sa guise, et n'est estimé qu'en raison de la richesse de ses présents. Voilà pourquoi, dès qu'ils sont pourvus de leurs gouvernements, les rois d'Alger n'ont qu'un seul but, celui de pressurer et de ruiner par tous les moyens possibles leurs malheureux sujets et d'accumuler d'importantes richesses, tant pour fournir aux présents qu'ils envoient à Constantinople que pour emporter avec eux quand ils sont relevés de leur gouvernement.



## Table

Dr Monnereau : *Avant-propos*.....3

### Topographie et Histoire Générale d'Alger

I. De la fondation d'Alger et de sa noble et antique origine.....	7
II. Pour quels motifs on a donné à cette ville le nom d'Alger.....	15
III. Des différents souverains maures qui ont occupé Alger.....	17
IV. Comment Alger tomba au pouvoir des Turcs.....	19
V. De la forme et de l'aspect des murailles actuelles d'Alger.....	22
VI. Des portes d'Alger.....	24
VII. Des cavaliers et bastions que renferme l'enceinte d'Alger..	27
VIII. Du fossé d'enceinte de la ville d'Alger.....	30
IX. Des châteaux-forts placés en dehors des murs d'enceinte....	31
X. Des maisons et des rues d'Alger.....	38
XI. Des habitants et bourgeois d'Alger.....	41
XII. Des Turcs.....	47
XIII. Des renégats.....	48
XIV. Des caïds.....	51
XV. Des spahis.....	54
XVI. Des janissaires d'Alger.....	56
XVII. De l'agha des janissaires.....	58
XVIII. Divers grades du corps des janissaires.....	60
XIX. Coutumes des janissaires quand ils marchent en guerre....	64
XX. Mœurs et coutumes des janissaires en temps de paix.....	69
XXI. Des corsaires d'Alger, de leurs mœurs et coutumes.....	74
XXII. Du nombre des corsaires et de la quantité de galiotes qu'ils possédaient en l'année 1581.....	85
XXIII. Des corsaires de frégate ou brigantin.....	87
XXIV. Des marchands.....	89
XXV. Des artisans d'Alger.....	93

XXVI. Des vêtements des musulmans d'Alger en général et en particulier.....	94
XXVII. Des marabouts d'Alger.....	98
XXVIII. Des Juifs d'Alger.....	108
XXIX. Des langues et des monnaies en usage à Alger.....	111
XXX. De leurs usages et cérémonies dans les mariages.....	115
XXXI. Cérémonies usitées lors de l'accouchement et pour l'élevage des enfants.....	122
XXXII. Costume des musulmans d'Alger.....	127
XXXIII. Occupations des femmes d'Alger, et description du mobilier de leurs maisons.....	132
XXXIV. Du calendrier des musulmans d'Alger, des fêtes, jeûnes et pâques qu'ils célèbrent.....	140
XXXV. Mélanges relatifs à quelques opinions, coutumes, usages et observances des musulmans d'Alger.....	148
XXXVI. Des vices dont sont généralement possédés les musulmans d'Alger.....	168
XXXVII. De quelques bonnes qualités que l'on trouve chez les Turcs et les Maures d'Alger.....	182
XXXVIII. De leurs cérémonies au moment de la mort et des enterrements.....	186
XXXIX. De quelques édifices publics et des fontaines d'Alger.....	193
XL. De la salubrité de l'air à Alger, du nombre des jardins situés aux alentours de cette ville et de leur fertilité.....	209
XLI. Du gouvernement de la ville d'Alger, des revenus et des tributs que reçoit son souverain.....	213